4

N° 92-351-XPF au catalogue

Dictionnaire du recensement de 1996

Référence



Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet de la présente publication ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Gestionnaire, Section de l'information, Centre canadien d'information sur la santé, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-1746) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(403) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : http//www.statcan.ca

Un service d'appel interurbain sans frais est offert **à tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	**1 800 267-6677**

Comment commander les publications

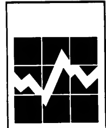
On peut se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des centres de consultation régionaux de Statistique Canada, ou en écrivant à :

Statistique Canada
Division des opérations et de l'intégration
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone : (613) 951-7277
Télécopieur : (613) 951-1584
Toronto (carte de crédit seulement) : (416) 973-8018
Internet : order@statcan.ca

Normes de service au public

Afin de maintenir la qualité du service au public, Statistique Canada observe des normes établies en matière de produits et de services statistiques, de diffusion d'information statistique, de services à recouvrement des coûts et de services aux répondants. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada

Dictionnaire du recensement de 1996

Publication autorisée par le ministre
responsable de Statistique Canada

Février 1997

Prix : Canada :	25 $
États-Unis :	25 $ US
Autres pays :	25 $ US

Catalogue 92-351-XPF

ISBN 0-660-95403-6

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Dictionnaire du recensement de 1996

Publié aussi en anglais sous le titre : 1996 Census Dictionary.
ISBN 0-660-95403-6
CS92-351-XPF

1. Canada – Recensement, 1996 – Guides, manuels, etc.
2. Canada – Recensement, 1996 – Méthodologie.
I. Statistique Canada. II. Titre.

HA741.5 1996 C3614 1997 001.4'33 C96-988023-5

Pour citer ce document

Statistique Canada. Dictionnaire du recensement de 1996. Ottawa : Industrie Canada, 1997. Recensement du Canada de 1996. Numéro 92-351-XPF au catalogue.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'American National Standard for Information Sciences – Permanence of Paper for Printed Library Materials, ANSI Z39.48-1984.
♾

Préface

Le premier recensement moderne fut entrepris par Jean Talon en 1666 et ce recensement se limita au dénombrement des habitants de la colonie, leur âge, leur sexe, leur état matrimonial et leur profession. En 1996, plus de trois siècles plus tard, le recensement du Canada est devenu l'une des principales sources de renseignements à l'appui de la prise de décision au Canada.

Le *Dictionnaire* fournit des définitions concises des termes, des concepts, des variables et des éléments de géographie du recensement de 1996. De plus, il comprend des renseignements faciles à comprendre sous forme de graphiques.

J'aimerais exprimer ma gratitude à tous ceux qui, au cours des consultations menées à l'échelle nationale, ont fourni des suggestions quant au contenu du recensement, ainsi qu'aux millions de Canadiens qui ont rempli leur questionnaire du recensement le 14 mai 1996. De l'information statistique récente et précise ne pourrait être produite sans la collaboration et la bonne volonté soutenues de tous ces gens.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

TABLE DES MATIÈRES

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

UNIVERS DES FAMILLES

UNIVERS DES MÉNAGES

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

UNIVERS DES LOGEMENTS

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

GÉOGRAPHIE

TABLE DES MATIÈRES - suite

Page

LISTE DES ANNEXES

TABLE DES MATIÈRES – suite

TABLE DES MATIÈRES - fin

Page

Introduction

Le Dictionnaire fournit des définitions sur tous les termes, les variables et la géographie du recensement du Canada de 1996.

Le Dictionnaire se divise en cinq sections. Les termes et les variables sont présentés par ordre alphabétique à l'intérieur de chacune des sections. Les quatre premières portent sur ce qu'on appelle les «univers» du recensement. Elles sont :

Univers de la population – Cette section comprend des renseignements sur les caractéristiques de la population du Canada.

Univers des familles – Cette section porte sur les caractéristiques des unités familiales. Les familles de recensement et les familles économiques sont incluses.

Univers des ménages – Cette section nous informe sur les caractéristiques d'une personne ou d'un groupe de personnes qui occupe un logement privé.

Univers des logements – Cette section porte sur les caractéristiques des logements du Canada.

La cinquième section porte sur divers termes géographiques utilisés dans le cadre du Recensement du Canada.

Les renseignements sont présentés de la façon suivante :

Définition du terme ou de la variable :	Une définition complète du terme ou de la variable suit immédiatement son nom.
Recensement(s) :	Cette rubrique indique les années de recensement où le terme ou la variable a été utilisé, précise si les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population ou auprès d'un échantillon et, s'il y a lieu, indique la taille de l'échantillon. Les termes géographiques sont mesurées pour l'ensemble de l'échantillon du recensement.
Population :	Cette rubrique donne des renseignements sur la population ou la sous-population pour laquelle les données sont recueillies. Elle est sans objet dans le cas des termes géographiques.
N$^{o(s)}$ de question :	Cette rubrique indique la ou les questions auxquelles une variable a trait. Elle est sans objet dans le cas des termes géographiques.
Réponses :	Cette rubrique indique les classifications ou catégories de réponse se rapportant à chaque variable. Elle est sans objet dans le cas des termes géographiques.
Remarques :	Cette rubrique fournit des renseignements supplémentaires, notamment sur la comparabilité avec les recensements précédents, susceptibles d'aider l'utilisateur à mieux comprendre les données.
Règles, Notes spéciales, qualités des données et applications	Les utilisateurs trouveront sous ces rubriques, réservées aux termes géographiques, les renseignements détaillés supplémentaires dont ils ont besoin pour interpréter et utiliser correctement les données.

Liste des variables et des termes nouveaux et supprimés

Le Dictionnaire du recensement de 1996 contient de nouveaux termes et de nouvelles variables :

Univers de la population :

Activités à la maison : Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération
Activités à la maison : Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération
Activités à la maison : Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération
Activités sur le marché du travail : Présence d'enfants (variable dérivée)
Activités sur le marché du travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1991)
Autochtone : Autodéclaration de l'ascendance autochtone
Déplacement domicile-travail : Catégorie de lieu de travail
Déplacement domicile-travail : Distance de navettage
Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail
Déplacement domicile-travail : Mode de transport
État matrimonial (historique)
Géographie : Emplacement du lieu de travail
Groupe de population
Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant
Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant
Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant
Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant
Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant
Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Géographie :

Agglomération de recensement unifiée
Chiffres ajustés
Code géographique
Fichiers du réseau routier (FRR)
Fichiers numériques cartographiques (FNC)
Fichiers numériques des limites (FNL)
Lieu habituel de résidence
Localité désignée (LD)
Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale
Point représentatif
Région agricole de recensement (RAR)
Région économique (RÉ)
Région métropolitaine de recensement unifiée
Système de coordonnées

Les inscriptions suivantes, qui étaient incluses dans le Dictionnaire du recensement de 1991, ont été exclues du recensement de 1996 :

Univers de la population :

Équité en matière d'emploi (compris dans la nouvelle variable Groupe de population)
Fécondité
Minorités visibles (compris dans la nouvelle variable Groupe de population)
Religion
Revenu : Allocations familiales
Travail : Catégorie de travailleurs (variable directe)
Travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1970)
Travail : Profession (selon la Classification des professions de 1971)
Travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1980)

Géographie :

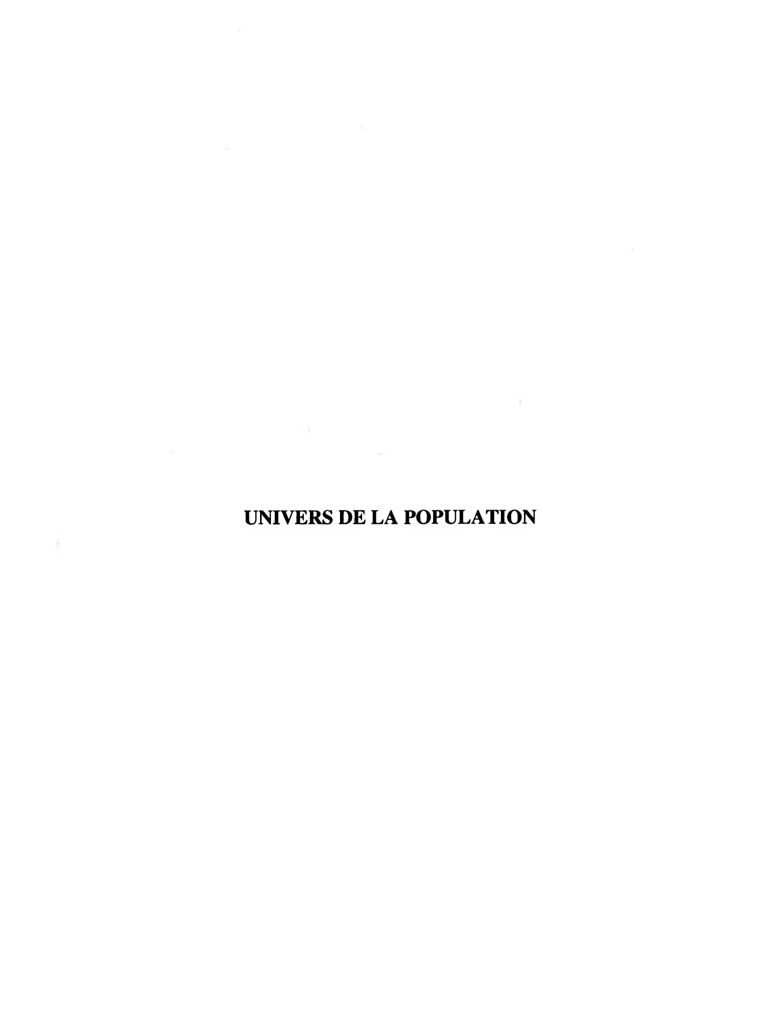
Cartes thématiques
CARTLIB (Bibliothèque cartographique) [remplacé par Fichiers numériques des limites (FNL) et Fichiers numériques cartographiques (FNC)]
Centroïde (remplacé par Point représentatif)
Composantes des RMR/AR
Fichier principal de région (FPR) [remplacé par Fichiers du réseau routier (FRR)]
Genre de subdivision de recensement (voir Subdivision de recensement)
Lieu de travail (remplacé par les variables sous la rubrique Déplacement domicile-travail et par la variable Géographie : Emplacement du lieu de travail)
Noms géographiques
Parties de RMR/AR (remplacé par Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale)
Région agricole [changement de nom seulement – remplacé par Région agricole de recensement (RAR)]
Région géographique
Région infraprovinciale [changement de nom seulement – remplacé par Région économique (RÉ)]
Secteur de recensement provincial
Secteur demandé
Township, rang et méridien

Féminisation

Pour alléger le texte, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.

Liste des abréviations

AINC	–	Affaires indiennes et du Nord Canada
AR	–	agglomération de recensement
ARP	–	agglomération de recensement primaire
CARTLIB	–	Bibliothèque cartographique
CÉF	–	circonscription électorale fédérale
CGT	–	Classification géographique type
CNP	–	Classification nationale des professions
CPCNG	–	Comité permanent canadien des noms géographiques
CTI	–	Classification type des industries
CTP	–	Classification type des professions
DR	–	division de recensement
EAPA	–	Enquête auprès des peuples autochtones
EPA	–	Enquête sur la population active
ESLA	–	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
FERR	–	fonds enregistré de revenu de retraite
FNC	–	fichier numérique cartographique
FNL	–	fichier numérique des limites
FPR	–	fichier principal de région
FRR	–	fichier du réseau routier
GRC	–	Gendarmerie royale du Canada
LD	–	localité désignée
LNC	–	localité non constituée
LSPA	–	La stratégie des pêches de l'Atlantique
MRC	–	municipalité régionale de comté
n.i.a.	–	non inclus ailleurs
PDÉ	–	principal domaine d'études
PSV	–	pensions de sécurité de la vieillesse
RAR	–	région agricole de recensement
RÉ	–	région économique
REÉR	–	régime enregistré d'épargne-retraite
RI	–	région infraprovinciale
RMR	–	région métropolitaine de recensement
RMRP	–	région métropolitaine de recensement primaire
RPC	–	Régime de pensions du Canada
RRQ	–	Régime de rentes du Québec
RTA	–	région de tri d'acheminement
RU	–	région urbaine
SD	–	secteur de dénombrement
SDR	–	subdivision de recensement
SFR	–	seuil de faible revenu
SIAN	–	Service d'information de l'Atlas national
SIG	–	système d'information géographique
SR	–	secteur de recensement
SRG	–	supplément de revenu garanti
SRP	–	secteur de recensement provincial
SRU	–	subdivision de recensement unifiée
UDL	–	unité de distribution locale
UTM	–	système universel transverse de Mercator



UNIVERS DE LA POPULATION

Introduction

L'**univers de la population** comprend des variables qui ont trait à des caractéristiques de la population du Canada, telles que les caractéristiques démographiques et ethnoculturelles, la langue, la mobilité, la scolarité, le revenu et l'activité. La liste complète de ces variables figure à la Table des matières.

Pour certaines variables, les données portent sur l'ensemble de la population, alors que, pour les autres, elles sont obtenues auprès d'un échantillon de la population. La figure 1, à la page suivante, procure plus d'information à ce sujet.

L'**univers de la population** du recensement de 1996 comprend les groupes suivants :

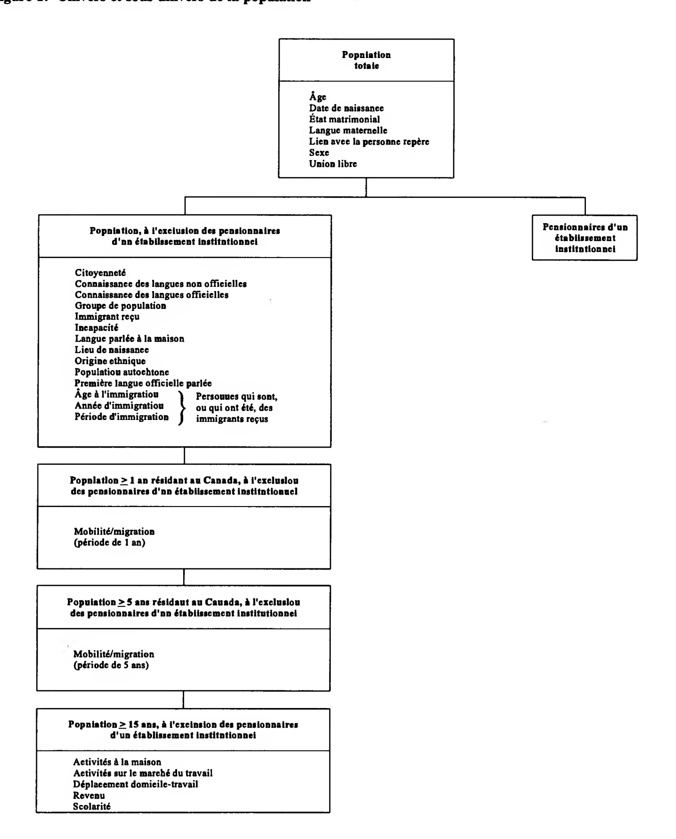
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien;
- les personnes au Canada qui demandent le statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de séjour pour étudiants (visas pour étudiants, permis pour étudiants) et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis de travail et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes au Canada titulaires d'un permis ministériel (y compris les prolongements) et les membres de leur famille vivant avec elles.

Aux fins du recensement, les personnes des quatre derniers groupes de la liste sont des **résidents non permanents**. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la variable ***Résident non permanent*** : ***immigration***.

L'**univers de la population** du recensement de 1996 ne comprend pas les **résidents étrangers** parce qu'ils n'ont pas été dénombrés en 1996. Par résidents étrangers, on entend :

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement (par exemple, un visiteur étranger en vacances ou en affaires avec ou sans permis de visiteur).

Figure 1. Univers et sous-univers de la population



Activités à la maison : Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées à offrir des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 30 c)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 9 heures; 10 heures et plus

Remarques : La question sur les heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide, sans rémunération, à des personnes âgées a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées, sans rémunération, à donner des soins aux personnes âgées membres du ménage du recensé, à d'autres personnes âgées membres de la famille ne faisant pas partie du ménage du recensé, à des amis ou des voisins.

Aucune définition de personne âgée ne figurait dans le questionnaire. Toutefois, le *Guide du recensement de 1996* renfermait la définition suivante : «Les personnes âgées sont toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi que certaines personnes ayant près de 65 ans et souffrant d'incapacités associées au vieillissement.»

Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).

Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.

Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à conduire un parent âgé à un rendez-vous tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 b) et une heure à la question 30 c), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.

Activités à la maison : Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 30 b)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus

Remarques : La question sur les heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération, a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées à donner des soins aux enfants, sans rémunération, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage et pour des amis ou des voisins.

Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).

Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.

Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 a) et une heure à la question 30 b), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.

Activités à la maison : Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération

Nombre d'heures que la personne a consacrées aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin, sans rémunération, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Sont incluses les heures consacrées aux travaux ménagers pour son propre ménage ou pour un autre ménage. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 30 a)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus

Remarques : La question sur les heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, a été posée pour la première fois au recensement de 1996. Sont incluses les heures consacrées aux travaux

ménagers, sans rémunération, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage, pour des amis ou des voisins.

Les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci devaient déclarer les heures travaillées à la question portant sur les «heures travaillées à un emploi rémunéré ou à son compte» (question 31).

Le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire n'est pas inclus.

Dans le cas d'activités se déroulant en même temps, les recensés devaient inscrire les heures dans plus d'une question. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 30 a) et une heure à la question 30 b), peu importe si les activités se déroulaient en même temps.

Activités sur le marché du travail : Activité (variable dérivée)

Activité sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les recensés sont classés dans les catégories «**personnes occupées**», «**chômeurs**» ou «**inactifs**».

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

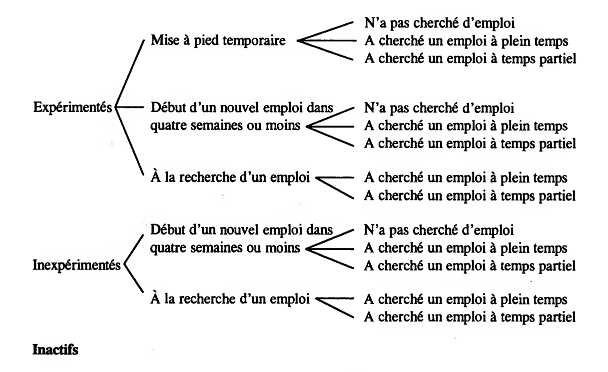
Réponses : Les 21 valeurs possibles de la variable ***Activité*** sont les suivantes :

Personnes occupées

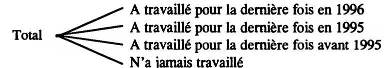
A travaillé contre rémunération ou à son compte — Forces armées
— Population civile

Absente du travail ou de l'entreprise — Forces armées
— Population civile

Chômeurs



Inactifs

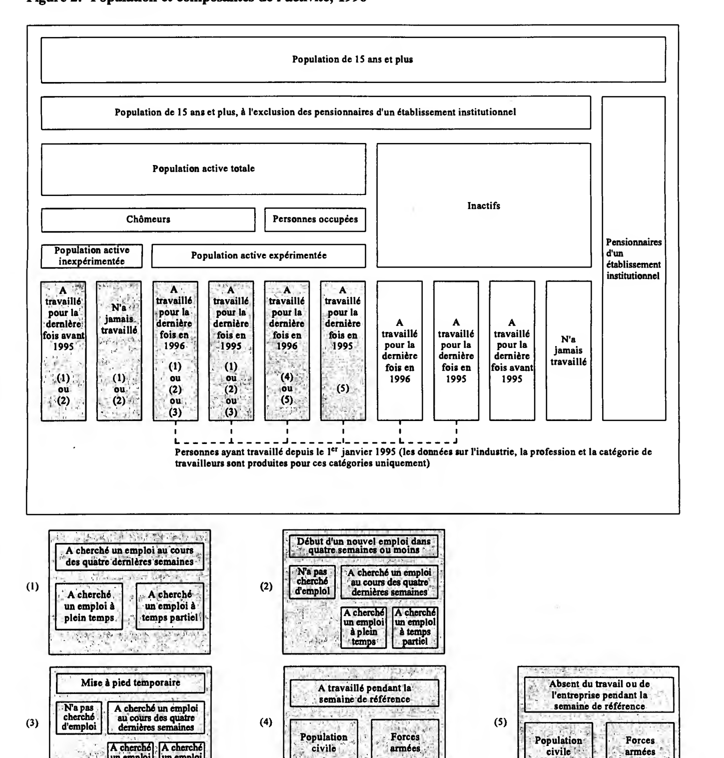


Remarques : Les catégories liées à ce concept ont été établies à partir des réponses aux questions sur la population active du questionnaire du recensement. En voici la liste :

> Heures travaillées contre rémunération ou à son compte (question 31);
> Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise pendant la semaine de référence (question 32);
> Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence (question 33);
> Recherche d'un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel, au cours des quatre dernières semaines (question 34);
> Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler au cours de la semaine de référence (question 35);
> Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte (question 36).

Les définitions des variables ci-dessus figurent dans le présent dictionnaire. Toutefois, comme ces variables servent essentiellement à déterminer l'activité du recensé, il n'est pas permis de les utiliser individuellement (sauf les variables ***Heures travaillées contre rémunération ou à son compte*** et ***Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte***), à moins que ce ne soit dans le cadre de recherches spécialisées effectuées en consultation avec des spécialistes en la matière.

Figure 2. Population et composantes de l'activité, 1996



Nota : Les termes «emploi» et «a travaillé» se rapportent à un travail contre rémunération ou à son compte.

La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable ***Activité***. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable ***Activité*** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon a) qu'elles ont travaillé principalement pour un salaire, un traitement ou à commission ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens ou de services, plutôt qu'en espèces), b) qu'elles ont travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent du même ménage ou exploitée par celui-ci ou c) qu'elles ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée. L'emploi déclaré désigne l'emploi qu'elles occupaient au cours de la semaine ayant précédé le recensement ou, si elles n'ont pas travaillé au cours de cette semaine, l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1995. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995

N^os^ de question : Variable dérivée : questions 41 et 42

Réponses : Salariés
Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale)
Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société
Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société

Nota : Les travailleurs autonomes avec aide rémunérée sont souvent groupés dans la catégorie «employeurs». Les travailleurs autonomes sans aide rémunérée sont classés comme travailleurs «à leur propre compte» ou travailleurs «indépendants».

Remarques : **(1) Salariés**

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles avaient travaillé

principalement pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission. Sont également comprises les personnes travaillant à la pièce, les personnes travaillant contre rémunération «en nature» dans une entreprise non familiale (par exemple, les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces), les vendeurs travaillant à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel, ainsi que les personnes travaillant pour le ménage privé de quelqu'un d'autre, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage.

(2) Travailleurs autonomes

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à exploiter une entreprise ou à exercer une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire et celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées). Sont également comprises les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires.

Les recensés devaient préciser si leur entreprise était ou non constituée en société et s'ils avaient ou non une aide rémunérée. Il est à noter qu'en raison de nouvelles lois fiscales adoptées en 1980, il était possible, pour la première fois, de déduire à titre de dépenses le salaire versé à un conjoint. En conséquence, les travailleurs autonomes qui ont décidé de verser un salaire à leur conjoint afin de profiter des avantages prévus dans la nouvelle loi sont passés, entre 1971 et 1981, de la catégorie des «travailleurs autonomes sans aide rémunérée» à la catégorie des «travailleurs autonomes avec aide rémunérée». Il faut tenir compte de ce changement lorsqu'on compare les données du recensement de 1971 à celles des recensements subséquents.

(3) Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale)

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à travailler sans rémunération régulière en espèces pour un parent faisant partie du même ménage, à des tâches relatives à l'exploitation de l'entreprise ou de la ferme dont le parent était le propriétaire ou l'exploitant. **Le concept de «travailleur familial non rémunéré» ne s'applique pas aux travaux ménagers sans rémunération.**

Alors que les données des recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981 sont directement comparables pour cette catégorie, celles de 1971 et des autres recensements ne le sont pas nécessairement à cause de certaines différences dans les définitions adoptées. Ainsi, par exemple, d'après les définitions de 1971, les travailleuses agricoles non rémunérées qui travaillaient moins de 20 heures par semaine sans rémunération dans une ferme familiale étaient exclues de la population active, alors qu'en 1981, 1986, 1991 et 1996, ces personnes sont incluses dans la population active occupée. De plus, en raison des

nouvelles lois fiscales mentionnées précédemment, certaines personnes sont passées, entre 1971 et 1981, de la catégorie des «travailleurs familiaux non rémunérés» à la catégorie des «travailleurs rémunérés».

De plus, certains problèmes en matière de qualité des données, survenus en 1981, se sont traduits par un sous-dénombrement des travailleurs familiaux non rémunérés. En 1986, la hausse apparemment spectaculaire de l'effectif de cette catégorie en regard de 1981 était attribuable davantage à une meilleure couverture qu'à une augmentation réelle du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés.

(4) Produits du recensement

Les utilisateurs de données doivent prendre note que les produits du recensement présentent souvent les données sur les catégories de travailleurs comme suit :

a) travailleurs rémunérés; cette catégorie comprend les salariés et les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société; ces derniers sont inclus puisqu'ils sont considérés comme des employés de leur propre entreprise et donc comme des travailleurs rémunérés;

b) travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société; ces données peuvent être ventilées selon qu'ils sont «avec aide rémunérée» ou «sans aide rémunérée»;

c) travailleurs familiaux non rémunérés.

(5) Comparabilité des données du recensement avec celles de l'Enquête sur la population active

Un certain nombre de personnes qui sont considérées comme des travailleurs rémunérés aux fins du recensement sont classées comme travailleurs autonomes n'exploitant pas une entreprise (donc travaillant sans aide rémunérée) dans le cadre de l'Enquête sur la population active. Il s'agit de personnes qui travaillent pour des ménages privés, par exemple en assurant la garde d'enfants ou en faisant le ménage. Au moment de comparer les données du recensement et celles de l'enquête, il faut tenir compte des différences quant à la couverture, qui sont exposées à l'annexe D.

Activités sur le marché du travail : Chômeurs

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et :

a) avaient activement cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes; ou

b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou

c) avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Sans objet

Remarques : Les chômeurs incluent principalement les personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et avaient activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes.

La population des chômeurs comprend deux composantes plus petites : les personnes qui n'ont pas travaillé pendant la semaine ayant précédé le recensement parce qu'elles avaient été mises à pied d'un emploi auquel elles prévoyaient retourner, et les personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement mais qui avaient pris des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

On a déterminé si la personne était prête à travailler contre rémunération principalement à partir de sa réponse à la question 35 (raisons de l'impossibilité de commencer à travailler pendant la semaine de référence). Un certain nombre de personnes qui ont déclaré à la question 35 ne pas pouvoir commencer à travailler pendant la semaine de référence doivent être considérées comme étant prêtes à travailler cette semaine-là. (Il s'agit, par exemple, des personnes qui étaient déjà engagées à commencer un nouvel emploi ou qui ne pouvaient pas travailler à cause d'une maladie ou d'une incapacité temporaire, ou pour des raisons personnelles ou familiales.) Les réponses à la question 35 ont été interprétées en fonction de la recherche effectuée par le recensé et de son intention implicite de trouver un emploi rémunéré (réponse à la question 34 : a cherché un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel au cours des quatre dernières semaines). On s'est également servi des renseignements sur la fréquentation scolaire à plein temps (école primaire ou secondaire) à un moment quelconque depuis septembre 1995 pour déterminer si une personne était prête à occuper un emploi rémunéré.

Les personnes qui ont activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes et qui ont donné comme réponse à la question 35 «Non, allait à l'école» ou «Non, pour d'autres raisons» étaient classées dans la catégorie des personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler. Sont aussi classées dans cette catégorie les personnes qui n'avaient pas cherché un emploi à temps partiel (y compris celles qui avaient cherché un emploi à plein temps et celles qui n'avaient pas cherché d'emploi) et qui avaient aussi fréquenté une école primaire ou secondaire à plein temps à un moment quelconque depuis septembre 1995.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Activité***. Consultez l'annexe C pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable Activité sont dérivées. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable **Chômeurs** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Date du dernier travail contre rémunération ou à son compte

Année ou période au cours de laquelle les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ont travaillé, la dernière fois, contre rémunération ou à leur compte, ne serait-ce que quelques jours.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 36

Réponses : En 1996; En 1995; Avant 1995; Jamais (travaillé contre rémunération ou à son compte)

Remarques : Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale. Il n'inclut pas les travaux ménagers non rémunérés ni le travail bénévole.

Cette variable du recensement sert à repérer les personnes ayant travaillé récemment contre rémunération. Les personnes âgées de 15 ans et plus ayant répondu «En 1996» ou «En 1995» constituent la population des personnes «ayant travaillé contre rémunération ou à leur compte depuis le 1er janvier 1995». Il s'agit de la population totale pour laquelle des données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs sont recueillies.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable ***Activité***.

Les nouveaux immigrants au Canada qui n'avaient pas encore trouvé d'emploi devaient (selon les instructions prévues s'ils posaient des questions à ce sujet) indiquer l'année au cours de laquelle ils avaient occupé leur dernier emploi dans un autre pays. En 1971, cette variable comprenait les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Cette variable sert à déterminer les variables ***Activité (variable dérivée)*** et ***Travail en 1995***. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de référence

Variable indiquant si les personnes avaient ou non, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, des arrangements définis pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 33

Réponses : Non (n'avait pas d'arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes); Oui (avait des arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes)

Remarques : En 1976, les données sur cette variable portaient aussi sur les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Une question semblable est posée dans le cadre de l'Enquête sur la population active, mais comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses à d'autres questions.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Forme juridique

Forme juridique des entreprises commerciales ou agricoles. Cette variable s'applique aux personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine ayant précédé le recensement ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1995. Une **entreprise constituée en société** est une entreprise ou une ferme ayant une entité juridique constituée sous le régime de lois provinciales ou fédérales. Une **entreprise** ou une ferme **non constituée en société** ne représente pas une entité juridique distincte; il peut toutefois s'agir d'une société en nom collectif, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à leur compte depuis le 1er janvier 1995

N° de question : Variable directe : question 42

Réponses : Non (non constituée en société); Oui (constituée en société)

Remarques : On n'a fourni aucune définition précise sur la forme juridique aux recensés.

La question sur la forme juridique est souvent utilisée conjointement avec la variable ***Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs***, étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en société peuvent être classés comme travailleurs rémunérés pour certains types d'analyse.

Activités sur le marché du travail : Heures travaillées contre rémunération ou à son compte

Nombre réel d'heures travaillées, contre rémunération ou à leur compte, par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, dans tous les emplois occupés pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Ce nombre inclut les heures travaillées pour un salaire, un traitement, à commission ou pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces). Les heures travaillées à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci sont également incluses.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 31

Réponses : Aucune; Nombre total d'heures travaillées (réponse écrite) contre rémunération ou à son compte (à l'heure près)

Remarques : Ne sont pas comprises les heures pendant lesquelles le répondant était absent du travail (avec ou sans rémunération) pour une partie de la semaine à cause de maladie, de vacances ou d'autres raisons.

Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une entreprise ou une ferme familiale. Il ne comprend pas les activités à la maison non rémunérées ni le travail bénévole. Pour une description plus détaillée du travail contre rémunération ou à son

compte, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Personnes occupées.***

À tous les recensements réalisés de 1981 à 1996, les recensés devaient inscrire le nombre réel d'heures travaillées contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine de référence. En 1971 et 1976, deux questions distinctes étaient posées, l'une portant sur les heures travaillées contre rémunération ou à son compte et l'autre sur les heures travaillées sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale. Dans les deux cas, des catégories de réponse précises étaient fournies dans le questionnaire. En outre, en 1971 et en 1976, la semaine de référence incluait un jour férié, et les données étaient recueillies pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Par conséquent, les données des recensements de 1981 à 1996 ne sont pas, en grande partie, comparables à celles des recensements antérieurs.

Des données sur le nombre habituel d'heures de travail et le nombre d'heures effectivement travaillées sont produites à partir de l'Enquête sur la population active.

Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les composantes de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité des données sur l'***Activité*** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

Activités sur le marché du travail : Inactifs

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (14 mai 1996), n'étaient ni occupées ni en chômage. Les inactifs incluent les personnes qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement et a) n'avaient pas cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement, b) n'avaient pas été temporairement mises à pied et c) n'avaient pas d'emploi auquel elles devaient se présenter au cours des quatre semaines suivantes. Cette catégorie inclut également les personnes qui avaient cherché du travail au cours des quatre semaines précédentes mais qui n'étaient pas prêtes à travailler pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Sans objet

Remarques : Les personnes qui avaient activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines précédentes et qui ont répondu «Non, allait à l'école» ou «Non, pour d'autres raisons» à la question 35 (question portant sur les raisons de l'impossibilité de commencer à travailler au cours de la semaine de référence) ont été classées dans la catégorie des personnes qui ne sont pas prêtes

à travailler. Sont aussi classées dans cette catégorie les personnes qui n'avaient pas cherché un emploi à temps partiel (y compris celles qui avaient cherché un emploi à plein temps et celles qui n'avaient pas cherché d'emploi) et qui avaient fréquenté une école primaire ou secondaire à plein temps à un moment quelconque depuis septembre 1995.

Cette catégorie regroupe principalement les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité.

Depuis le recensement de 1981, les questions sur l'activité ne sont pas posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. En 1976 et 1971, les questions sur l'activité leur ont été posées et ils ont été inclus dans la catégorie des «inactifs».

En 1976, on demandait aux recensés s'ils étaient prêts à travailler ou non, sans leur demander toutefois de préciser la raison pour laquelle, le cas échéant, ils n'étaient pas prêts à travailler. En conséquence, tous les chômeurs qui avaient cherché du travail et déclaré ne pas être prêts à travailler ont été inclus dans la catégorie des «inactifs».

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***. Consultez également la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable ***Activité***. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les composantes de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne, déterminée par le nom de l'employeur et par le genre d'entreprise, d'industrie ou de service. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si la personne n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, elle devait donner des renseignements sur l'emploi qu'elle avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1995. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995

Nos de question : Variable dérivée : questions 37 et 38

Réponses : Les questions sur l'industrie requièrent une réponse en lettres indiquant pour qui le recensé travaillait (employeur) ainsi que le genre d'entreprise ou de service offert par cet employeur. Les

codeurs du recensement ont utilisé les renseignements fournis pour attribuer un code tiré de la Classification type des industries (CTI) de 1980.

Remarques : Les données sur l'industrie du recensement de 1996 sont produites en fonction de la Classification type des industries de 1980. Cette dernière consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en 18 divisions, 75 grands groupes et 296 groupes. Les groupes d'industrie sont fondés sur la nature générale de l'entreprise, de l'industrie ou du service. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette classification, reportez-vous à la *Classification type des industries, 1980*, n° 12-501F au catalogue.

Le codage des réponses fournies aux questions sur l'industrie a été fait, dans la mesure du possible, au moyen d'une Liste des établissements précodée, afin d'assurer l'uniformité avec les codes de la CTI attribués aux mêmes établissements dans le cadre d'autres enquêtes de Statistique Canada.

Les données de 1996 sur l'industrie peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles celles les plus fréquemment utilisées sont :

a) les personnes occupées;
b) la population active expérimentée – personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995, qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine de référence;
c) les personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Les autres membres de la population active, c'est-à-dire les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 1995 ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie «Industrie – Sans objet».

Si le recensé n'avait pas répondu aux questions ou n'avait pas fourni une description assez détaillée pour permettre le codage, un code de la CTI de 1980 établi par ordinateur a été attribué, en fonction d'autres renseignements économiques et démographiques fournis par le recensé.

Dans le cas de la division A, Industries agricoles et services connexes, de la division K, Industries des intermédiaires financiers et des assurances, et de la division N, Industries des services gouvernementaux, seules les données correspondant aux codes à deux chiffres (grands groupes) sont offertes. Dans tous les autres cas, on dispose de données correspondant aux codes à trois chiffres.

La variable ***Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)*** permet d'établir des comparaisons directes entre les données sur l'industrie des recensements de 1996, de 1991 et de 1986.

La comparaison des données sur l'industrie tirées de l'Enquête sur la population active et du Recensement du Canada est rendue difficile en raison de certaines différences mineures. Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de différences dont il peut s'agir, reportez-vous à l'annexe D.

Aperçu des classifications types des industries utilisées pour les recensements de 1971 à 1996

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Classification type des industries de 1980	1986*, 1991*, 1996	C'est la seule classification des industries utilisée au recensement de 1996.
Classification des activités économiques de 1970	1971, 1981, 1986*, 1991*	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données du recensement de 1971, il faut apporter des modifications aux univers de la population active de 1981, 1986 et 1991.

* Dans le cadre des opérations de codage de 1986 et 1991, les réponses à la question sur l'industrie ont été codées selon une classification provisoire, ce qui a permis de remanier les données sur l'industrie pour les présenter selon les classifications de 1970 ou de 1980, sans devoir les coder deux fois.

Activités sur le marché du travail : Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (pendant la semaine de référence)

Variable indiquant les personnes qui ont déclaré être, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, a) temporairement mises à pied et qui s'attendaient à être rappelées à l'emploi qu'elles occupaient pendant toute la semaine, b) absentes de leur travail ou de l'entreprise pendant toute la semaine pour l'une ou l'autre des raisons suivantes : vacances, maladie, grève ou lock-out, congé de maternité, mauvais temps, incendie, raisons personnelles ou familiales, cours de formation (si elles ont touché un salaire ou un traitement de leur employeur). Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 32

Réponses : Non; Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner; Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons

Remarques : En 1976 et 1971, deux questions distinctes ont été posées, l'une concernant les mises à pied et l'autre, les absences. Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, y compris celles qui avaient travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé ces recensements de même que les pensionnaires d'un établissement institutionnel, devaient répondre à ces deux questions et ont été incluses dans les données. Des questions semblables sont posées dans le cadre

de l'Enquête sur la population active, mais, comme c'est le cas pour le recensement, les renseignements obtenus sont habituellement utilisés avec les réponses données à d'autres questions.

En 1981, une personne était considérée comme étant temporairement mise à pied d'un emploi auquel elle comptait retourner si la durée de la mise à pied ne dépassait pas 26 semaines. En 1971 et 1976, la période était limitée à 30 jours. En 1986, 1991 et 1996, aucune limite n'était fixée.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Activités sur le marché du travail : Personnes occupées*** et ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***.

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Personnes occupées

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement :

a) avaient fait un travail quelconque contre rémunération ou à leur compte; ou

b) étaient temporairement absentes de leur travail ou de l'entreprise toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail, ou encore pour d'autres raisons.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 31 et 32

Réponses : Sans objet

Remarques : La catégorie des personnes occupées comprend toutes les personnes qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte et qui faisaient partie de la population active rémunérée au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Sont compris tous les salariés, tous les travailleurs autonomes (avec ou sans aide rémunérée) qui travaillaient dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale au cours de la semaine de référence. (Les personnes qui avaient un emploi ou une entreprise dont elles étaient temporairement absentes pour diverses raisons sont également incluses dans la catégorie des «personnes occupées».)

Le travail contre rémunération ou à son compte ne comprend pas les activités non rémunérées à la maison ni le travail bénévole.

Le travail contre rémunération comprend le travail pour un salaire, un traitement, des pourboires, le travail à commission, le travail à la pièce ou contre rémunération «en nature» (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces), le travail des membres d'un ordre religieux, le service actif dans les Forces armées et le travail occasionnel contre rétribution comme la garde d'enfants dans les maisons d'autres personnes.

La catégorie des travailleurs autonomes qui travaillent dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession comprend les personnes :

- qui ont consacré du temps à l'exploitation ou à la mise sur pied d'une telle entreprise, peu importe si des biens sont vendus, des services rendus ou des bénéfices réalisés;
- qui ont travaillé comme pigiste ou à contrat;
- qui ont exploité une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des articles ménagers;
- qui ont pratiqué la pêche, la chasse et le piégeage, que ce soit pour réaliser des bénéfices ou pour assurer la subsistance de leur collectivité.

Les personnes ayant travaillé, sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération, à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci font partie de la catégorie des «personnes occupées» à titre de «travailleurs familiaux non rémunérés».

Outre les raisons d'absence de l'emploi ou de l'entreprise durant la semaine ayant précédé le recensement mentionnées à la question 32 du questionnaire (maladie, incapacité, vacances, conflit de travail), les autres raisons énumérées dans le *Guide du recensement de 1996* sont un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, des raisons personnelles ou familiales. Dans tous les cas, les recensés devaient s'être absentés, avec ou sans rémunération, de leur emploi ou de leur entreprise pour la **semaine complète**. Les congés pour suivre un cours de formation pouvaient aussi être inclus à condition que le recensé ait touché un salaire ou un traitement de son employeur.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Activité***. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C. Pour des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable ***Personnes occupées*** avec celles des recensements antérieurs, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Population active expérimentée

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, et avaient travaillé pour la dernière fois contre rémunération ou à leur compte en 1995 ou en 1996. On détermine la population active expérimentée en retranchant de la population active totale les chômeurs âgés de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé, la dernière fois, avant le 1[er] janvier 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Sans objet

Remarques : La variable ***Population active expérimentée*** est souvent utilisée pour totaliser les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs. Seuls les répondants ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995 devaient répondre aux questions sur l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.

La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable ***Activité***. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez aussi l'annexe C.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Population active inexpérimentée

Personnes en chômage âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui, au cours de la semaine ayant précédé le recensement, n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé pour la dernière fois avant le 1er janvier 1995, contre rémunération ou à leur compte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 31 à 36

Réponses : Sans objet

Remarques : On ne recueille pas de données du recensement sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour ces personnes. La figure 2 présente les composantes de la population et de la variable ***Activité***. Pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Population active totale (pendant la semaine de référence)

Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os^ de question : Variable dérivée : questions 31 à 35

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Activités sur le marché du travail : Activité, Activités sur le marché du travail : Personnes occupées*** et ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***. Reportez-vous également à la figure 2 qui présente les composantes de la population et de la variable ***Activité*** et à l'annexe C pour obtenir des renseignements sur la manière dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Présence d'enfants (variable dérivée)

Cette variable permet de classer les personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés, selon qu'elles ont ou non des enfants à la maison. Les personnes qui ont des enfants à la maison sont ensuite classées selon le groupe d'âge de tous leurs enfants.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)*, 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, dans les ménages privés

N^os^ de question : Variable qui n'est pas saisie directement. Il s'agit d'une variable dérivée qui est stockée en permanence dans la base de données d'extraction du recensement.

Réponses : Voici les valeurs pour la variable :

Sans enfants à la maison
Au moins un enfant de moins de 2 ans, aucun de plus de 5 ans
Au moins un enfant de moins de 2 ans, certains de plus de 5 ans
Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, aucun de plus de 5 ans
Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, certains de plus de 5 ans

Aucun enfant de moins de 6 ans, au moins un de 6 à 14 ans
Aucun enfant de moins de 15 ans, certains de 15 à 24 ans
Aucun enfant de moins de 25 ans, certains de 25 ans et plus.

Remarques : Cette variable est fondée sur les concepts du recensement ayant trait à la famille. Elle a été dérivée spécialement aux fins d'analyses et de diffusion des données du recensement sur la population active.

Dans le cadre du recensement, les enfants sont également appelés «fils et/ou filles jamais marié(e)s». Ce terme englobe tous les fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, dans les familles de recensement (dans les ménages privés) et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Composition de la famille de recensement*** et ***Situation des particuliers dans la famille de recensement***.

Il est possible d'obtenir des totalisations comparables dans le temps qui renferment des données sur la présence d'enfants et l'activité pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés pour tous les recensements à partir de celui de 1971. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les spécialistes des variables Activités sur le marché du travail.

* Aux recensements de 1981, 1986 et 1991, cette variable a été dérivée uniquement pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés.

Activités sur le marché du travail : Profession (selon la Classification type des professions de 1991)

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence. Le genre de travail exécuté est défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine ayant précédé le recensement, les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1995. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995

Nos de question : Variable dérivée : questions 39 et 40

Réponses : Les recensés devaient indiquer en lettres le genre de travail qu'ils occupaient et les activités ou les tâches les plus importantes qu'ils devaient accomplir. Les codeurs du recensement se sont ensuite

servis de ces réponses pour attribuer un code de profession tiré de la Classification type des professions (CTP) de 1991.

Remarques : Les données sur la profession du recensement de 1996 sont produites selon la Classification type des professions de 1991. Cette classification comprend quatre niveaux d'agrégation. Elle comprend 10 grandes catégories professionnelles englobant 47 grands groupes, lesquels comprennent à leur tour 139 sous-groupes. Ces sous-groupes renferment 514 groupes de base. Les titres de profession sont classés selon le niveau de scolarité, de formation ou de compétence nécessaire pour exercer cette profession, ainsi que le genre de travail exécuté, déterminé d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités reliées au poste.

Si le recensé n'a pas indiqué sa profession ou n'a pas donné suffisamment de détails pour permettre le codage, un code de la CTP de 1991 établi par ordinateur a été attribué en fonction d'autres renseignements économiques et démographiques fournis par le recensé.

Pour de plus amples renseignements sur la CTP de 1991, consultez la *Classification type des professions, 1991*, n° 12-565F au catalogue.

Les données sur la profession tirées du recensement de 1996 peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles les plus souvent utilisées sont :

a) les personnes occupées;
b) la population active expérimentée – personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995 et qui étaient occupées ou en chômage pendant la semaine de référence;
c) les personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Développement des ressources humaines Canada classe les données sur la profession selon la Classification nationale des professions (CNP). Cette classification présente une structure similaire à celle de la Classification type des professions (CTP) de 1991. Ces deux classifications ont en commun 514 groupes de base et 139 sous-groupes. Les sous-groupes forment respectivement 47 grands groupes dans la CTP de 1991 et 26 grands groupes dans la CNP. Au niveau supérieur d'agrégation, les deux classifications comprennent les mêmes 10 grandes catégories professionnelles. On peut obtenir les données sur la profession tirées des recensements de 1991 et de 1996, codées selon la CTP de 1991 et selon la CNP.

Aperçu des classifications des professions utilisées pour les recensements de 1971 à 1996

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Classification type des professions, 1991(aussi Classification nationale des professions)	1991, 1996	C'est la seule classification des professions utilisée pour le recensement de 1996.
Classification type des professions, 1980*	1981, 1986, 1991	
La classification des professions, 1971*	1971, 1981, 1986, 1991	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données de 1971, il faut modifier les univers de la population active de 1981, 1986 et 1991. (Reportez-vous à l'annexe C pour de plus amples renseignements sur la comparabilité historique des données sur la population active.)

* Dans le cadre des opérations de codage de 1981, 1986 et 1991, les réponses aux questions sur la profession ont été codées en fonction d'une classification provisoire, ce qui a permis le remaniement des données pour qu'elles soient présentées selon les classifications de 1971 ou de 1980, sans devoir les coder deux fois.

Activités sur le marché du travail : Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (au cours de la semaine de référence)

Variable permettant de déterminer si les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, auraient pu commencer à travailler au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Si le recensé n'avait pas pu commencer à travailler, il devait en indiquer la raison. Les raisons fournies dans le questionnaire étaient les suivantes : avait déjà un emploi, maladie temporaire ou invalidité, raisons personnelles ou familiales, allait à l'école et la catégorie résiduelle «Autres raisons». Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui ont activement cherché un emploi rémunéré au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 35

Réponses : Oui, était prête à accepter du travail; Non, avait déjà un emploi; Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité; Non, pour des raisons personnelles ou familiales; Non, allait à l'école; Non, pour d'autres raisons

Remarques : En 1976, on a posé cette question à toutes les personnes qui avaient cherché un emploi rémunéré au cours de la semaine de référence, mais on ne leur a pas demandé de préciser pour quelles raisons elles n'étaient pas prêtes à commencer à travailler. En outre, les données de 1976 incluaient les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on pose une question semblable à celle du recensement à tous les répondants qui déclarent avoir cherché un emploi rémunéré au cours des six mois précédents afin de déterminer le nombre de ceux qui auraient pu commencer à travailler. Ces données, comme c'est le cas pour les données du recensement, sont habituellement combinées avec les renseignements recueillis à d'autres questions.

La catégorie de réponse «raisons personnelles ou familiales» inclut des raisons telles que la maladie d'un membre de la famille, la participation à un jury, les problèmes reliés à la garde des enfants, ou autres raisons.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs.***

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Rapport emploi-population

Pourcentage de la population active occupée au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement, par rapport à la population totale de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Statistiques dérivées à partir de la variable ***Activité***

Réponses : Sans objet

Remarques :

$$\text{Rapport emploi-population} = \frac{\text{Personnes occupées}}{\text{Population âgée de 15 ans et plus}} \times 100$$

Le rapport emploi-population pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus pour ce groupe.

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus dans la population de 15 ans et plus, mais étaient exclus de la population active.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Personnes occupées***. Consultez l'annexe D pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la variable ***Personnes occupées*** avec celles des recensements antérieurs.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Recherche d'un emploi rémunéré (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines

Variable indiquant si les personnes ont cherché activement un emploi rémunéré à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) au cours des quatre semaines ayant précédé le jour du recensement (14 mai 1996). «Chercher activement un emploi» signifie, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Les données ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement. Il s'agit d'une variable à utilisation restreinte.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé contre rémunération ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 34

Réponses : Non; Oui, un emploi à plein temps; Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : En 1976 et 1971, on n'a pas demandé aux recensés de préciser s'ils avaient cherché un emploi rémunéré à plein temps ou à temps partiel. De plus, la question sur la recherche d'un emploi a été posée aux pensionnaires d'un établissement institutionnel, lesquels ont été inclus dans les données.

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, on demande aux recensés s'ils ont cherché un emploi rémunéré à la fois au cours des quatre dernières semaines et des six derniers mois.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs.***

Cette variable sert à déterminer la situation vis-à-vis de l'activité des recensés. L'utilisation de cette variable indépendamment des autres est restreinte. On peut les obtenir en s'adressant à des spécialistes en la matière. Pour obtenir des renseignements sur la façon dont les catégories de la variable ***Activité*** sont dérivées, consultez l'annexe C.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995

Variable s'appliquant aux personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte en 1995. Ces dernières devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes (30 heures ou plus par semaine) ou non en 1995, pour l'ensemble des emplois occupés. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé contre rémunération ou à leur compte en 1995

N° de question : Variable directe : question 46

Réponses : À plein temps (30 heures ou plus par semaine); À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques : Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, les recensés n'avaient aucune définition précise du travail à plein temps. Selon les instructions fournies dans le Guide, ils devaient considérer comme un travail à temps partiel tout emploi comportant un nombre d'heures de travail inférieur au nombre normalement prévu chaque semaine pour les personnes qui font un travail similaire. En 1971, des données relatives à cette variable ont été recueillies aussi auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 1995

Nombre de semaines, en 1995, au cours desquelles les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ont travaillé contre rémunération ou à leur compte, ne serait-ce que quelques heures, dans l'ensemble des emplois occupés. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congés de maladie ou d'absences payées par l'employeur pour suivre des cours de formation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 45

Réponses : Aucune; Nombre de semaines (réponse écrite)

Remarques : Le travail contre rémunération ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale. Il n'inclut pas les activités à la maison non rémunérées ni le travail bénévole.

Les recensés devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été **rémunérés** pour une année complète même si, en réalité, ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une base de 12 mois). En 1971, les données relatives à cette variable ont été recueillies auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et l'année a été décomposée en tranches de semaines (aucune; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52).

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Taux d'activité

Pourcentage de la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement par rapport à la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Statistiques dérivées à partir de la variable ***Activité***

Réponses : Sans objet

Remarques :

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active totale}}{\text{Population âgée de 15 ans et plus}} \times 100$$

Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre total d'actifs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population de ce groupe.

En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient exclus de la population active, mais ils étaient pris en compte dans le calcul des taux d'activité puisqu'ils étaient compris dans la population âgée de 15 ans et plus.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Population active totale***. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'***Activité*** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Taux de chômage

Pourcentage de la population active en chômage par rapport à la population active totale pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N[os] de question : Statistiques dérivées de la variable ***Activité***

Réponses : Sans objet

Remarques :

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Population active en chômage}}{\text{Population active totale}} \times 100$$

Le taux de chômage d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active totale dans ce groupe pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la définition de la variable ***Activités sur le marché du travail : Chômeurs***. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'***Activité*** avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe D.

* Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Travail en 1995 (variable dérivée)

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé contre rémunération ou à leur compte, en 1995, pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (moins de 30 heures par semaine). Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

L'expression **personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps** désigne les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé, contre rémunération ou à leur compte, de 49 à 52 semaines à plein temps en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os^ de question : Variable dérivée : questions 36, 45 et 46

Réponses : Catégories dérivées :

N'a pas travaillé contre rémunération ou à son compte en 1995 (a travaillé en 1996 seulement; a travaillé avant 1995; n'a jamais travaillé contre rémunération ou à son compte)

A travaillé contre rémunération ou à son compte en 1995 :

de 1 à 13 semaines à plein temps;
de 1 à 13 semaines à temps partiel;
de 14 à 26 semaines à plein temps;
de 14 à 26 semaines à temps partiel;
de 27 à 39 semaines à plein temps;
de 27 à 39 semaines à temps partiel;
de 40 à 48 semaines à plein temps;
de 40 à 48 semaines à temps partiel;
de 49 à 52 semaines à plein temps;
de 49 à 52 semaines à temps partiel.

Remarques : Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables ***Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 1995*** et ***Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 1995.***

Bien que la variable «Travail en 1980» ait été utilisée pour la première fois en 1981, des renseignements semblables peuvent être tirés de la base de données d'extraction du recensement de 1971.

Âge

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 14 mai 1996). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 3

Réponses : Échelle des valeurs : années d'âge, 0 à 121

Remarques: En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la variable ***Date de naissance***.

Autochtone : Autodéclaration de l'ascendance autochtone

Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau). Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Au recensement de 1996, l'accent n'est plus mis sur les origines des ancêtres d'une personne mais plutôt sur sa propre perception de son identité autochtone.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 18

Réponses : Non (pas un Autochtone); Oui, Indien de l'Amérique du Nord; Oui, Métis; Oui, Inuit (Esquimau)

Remarques : Le concept d'«Appartenance à la population autochtone» qui a été utilisé pour la première fois dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991 diffère quelque peu du concept utilisé au recensement de 1996. La question de l'EAPA était formulée comme suit : «À quel groupe autochtone vous identifiez-vous?» alors que la question posée au recensement était «Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?». Malgré ces différences de formulation, les questions donnent des résultats comparables comme l'a indiqué le Test du recensement national réalisé en 1993.

Autochtone : Indien inscrit ou Indien des traités

Les Indiens inscrits sont les personnes ayant déclaré être inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui peuvent démontrer qu'elles descendent d'une bande qui a signé un traité.

La question sur le statut d'Indien inscrit a été posée en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. En 1991, l'appartenance à une bande indienne était un sous-élément de la question 16. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. En 1996, une question directe a été élaborée en vue de recueillir des données sur le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités.

Le libellé de la question de 1996 diffère légèrement de celui des questions posées aux recensements précédents. Avant 1996, le terme «Indien des traités» n'était pas utilisé dans la question. Il a été ajouté en 1996 à la demande de personnes des provinces de l'Ouest où ce terme est davantage utilisé.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 21

Réponses : Indien des traités ou inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*; Pas un Indien des traités ni un Indien inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*

Remarques : Les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

Cochez le cercle **Oui** pour les personnes qui :

- sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada;
- sont des Indiens des traités, **uniquement** si elles sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada;
- ont été inscrites à titre d'Indien depuis juin 1985, lorsque la *Loi sur les Indiens* du Canada a été modifiée par le **projet de loi C-31**.

Toute autre personne doit répondre **Non** à cette question.

Il faut également répondre **Non** à cette question pour les personnes qui auraient le droit de s'inscrire aux termes de la *Loi sur les Indiens*, mais qui ne l'ont pas fait.

Autochtone : Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Personne ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une première nation du Canada.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 20

Réponses : À compter du 31 mars 1996, il y avait 608 bandes indiennes différentes au Canada. Les données relatives à certains groupes de bandes indiennes seront publiées. Les renseignements non publiés pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité des données.

Remarques : La question sur l'appartenance à une bande indienne a été posée en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. En 1991, l'appartenance à une bande indienne était un sous-élément de la question 16. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. En 1996, une question directe a été élaborée en vue de recueillir des données sur l'appartenance à une bande indienne ou à une première nation.

De nombreuses bandes indiennes ont choisi de se doter de l'appellation «première nation» et ont modifié leur nom pour refléter ce changement. De même, lorsque la *Loi sur les Indiens* du Canada a été modifiée par le projet de loi C-31 en 1985, de nombreuses bandes indiennes ont exercé leur droit d'établir leur propre code d'appartenance, alors qu'il n'était pas toujours nécessaire pour un membre de bande indienne d'avoir le statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Autochtone : Population autochtone

Personne ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau), **et/ou** ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada **et/ou** ayant déclaré être membre d'une bande indienne ou d'une première nation.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N°s de question : Variable dérivée : questions 18, 20 et 21

Réponses : La variable ***Population autochtone*** sera présentée sous diverses formes dans les produits du recensement de 1996. Les origines suivantes sont comprises dans cette variable dérivée (voir également la figure 3) :

Population autochtone totale

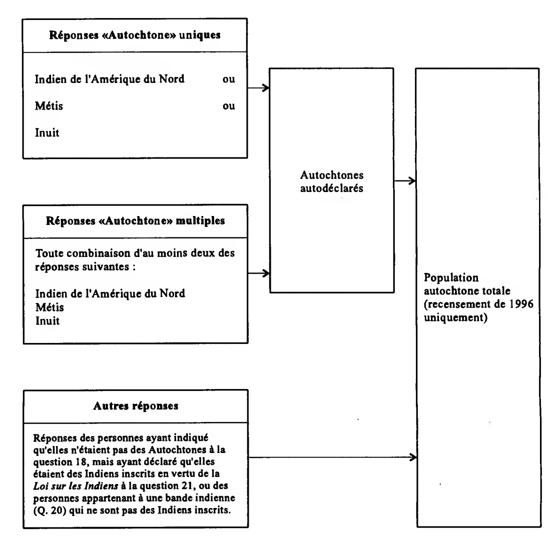
Réponse «Indien de l'Amérique du Nord» uniquement

Réponse «Métis» uniquement

Réponse «Inuit» uniquement

Réponses précises à la question sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone (Q. 18)

Réponses à la question sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone (Q. 18), à la question sur l'appartenance à une bande indienne (Q. 20) et à la question sur le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités (Q. 21)



Réponses «Autochtone» multiples

Indien inscrit ou Indien des traités n'ayant pas donné de réponse «Autochtone»

Personne appartenant à une bande indienne ou à une première nation

Remarques : Lors du recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique, fondée essentiellement sur l'appartenance ancestrale. Au recensement de 1996, la question sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone a été posée pour la première fois. Plutôt que de déterminer leur appartenance à la population autochtone en se fondant sur l'appartenance des ancêtres à un groupe culturel, en 1996, les recensés se définissaient eux-mêmes comme Autochtones s'ils déclaraient appartenir à au moins un groupe autochtone. C'est la première fois que la population autochtone inclut les membres d'une bande indienne ou d'une première nation qui ne sont pas des Indiens inscrits ou des Indiens des traités.

Citoyenneté

Statut légal de citoyen du recensé. Les personnes ayant plus d'une citoyenneté devaient en faire état dans leur réponse.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 14

Réponses : Du Canada, par naissance; Du Canada, par naturalisation; Pays de citoyenneté autre que le Canada (réponse en lettres). Reportez-vous à l'annexe H pour connaître les catégories de réponses pour les citoyennetés uniques.

Remarques : Les citoyens canadiens devaient préciser s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. Les personnes nées à l'extérieur du Canada, mais qui sont citoyens canadiens de naissance, devaient indiquer «Du Canada, par naissance».

En 1996, un espace a été prévu pour une réponse en lettres en plus des réponses cochées «Canada, par naissance» et «Canada, par naturalisation». Les recensés pouvaient inscrire un autre pays de citoyenneté que le Canada. Les réponses multiples ont aussi été acceptées à la question sur la citoyenneté. Les combinaisons de réponses valides pour la double citoyenneté étaient Canada, par naissance et un autre pays ou Canada, par naturalisation et un autre pays.

En 1971, les recensés devaient aussi indiquer leur pays de citoyenneté, qui était ensuite codé. En 1981, 1986 et 1991, cette opération de codage a été supprimée. Il est possible d'obtenir des renseignements pour ces recensements sur des pays de citoyenneté spécifiques mais seulement pour les pays de citoyenneté qui sont les mêmes que ceux rapportés pour le pays de naissance.

Les données du recensement de 1996 ne seront pas publiées pour tous les pays de citoyenneté et double citoyenneté. Les données non publiées relatives aux personnes ayant indiqué une double citoyenneté doivent faire l'objet d'une demande spéciale, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Date de naissance

Jour, mois et année de naissance aux fins de l'établissement de l'âge de la personne au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissent pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976*, 1971*

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 3

Réponses : Du 1er janvier 1875 au 13 mai 1996

Remarques : En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement. En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été préalablement lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans, afin de neutraliser le phénomène de l'attraction des nombres ronds, c'est-à-dire la tendance des recensés à «arrondir» leur âge. En 1966, cette mesure n'a pas été prise, et les tableaux publiés ont été dressés à partir des données brutes.

En 1991, 1986 et 1981, les composantes de la date de naissance (c.-à-d. jour, mois et année) n'étaient pas disponibles alors qu'en 1996, toutes les composantes le sont.

* En 1976 et 1971, les recensés devaient indiquer leur date de naissance par groupe de mois, c'est-à-dire de janvier à mai ou de juin à décembre.

Déplacement domicile-travail : Catégorie de lieu de travail

Lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995

N° de question : Variable directe : question 43

Réponses : À domicile (y compris à la ferme); En dehors du Canada; Sans adresse de travail fixe; À l'adresse précisée ci-dessous

Remarques : Réponses fournies par les recensés

À domicile – Les personnes dont le lieu de travail et la résidence se trouvaient dans le même immeuble, celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient et les télétravailleurs qui travaillaient à domicile pendant la plus grande partie de leur semaine de travail.

En dehors du Canada – Les diplomates, les membres des Forces armées et les autres personnes dénombrées à l'étranger, de même que les nouveaux immigrants ne travaillant pas en ce moment, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 1995 avait été exercé à l'extérieur du Canada.

Sans adresse de travail fixe – Les personnes qui ne se rendaient pas au même lieu de travail au début de chaque quart, notamment les entrepreneurs en bâtiments, les entrepreneurs paysagistes, les représentants de commerce, les chauffeurs de camion indépendants, etc.

À l'adresse précisée ci-dessous – Les personnes qui ne sont pas incluses dans les catégories ci-dessus et qui se rendent au même lieu de travail (habituel) au début de chaque quart sont incluses ici. Les recensés devaient inscrire le numéro de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal de leur lieu de travail. Ceux qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou de l'intersection la plus proche.

Les télétravailleurs qui passaient moins que la moitié de la semaine de travail à leur bureau à domicile devaient donner l'adresse complète de leur employeur. Les personnes qui travaillaient à des endroits différents, mais se présentaient à un siège social au début de chaque quart devaient donner l'adresse complète du siège social.

Le tableau ci-après indique quelles données sur le «déplacement domicile-travail» sont offertes pour chaque catégorie de lieu de travail.

Catégorie de lieu de travail	Emplacement du lieu de travail	Distance de navettage	Mode de transport
À domicile	Oui	Sans objet	Sans objet
En dehors du Canada	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans adresse de travail fixe	Sans objet	Sans objet	Oui
Lieu habituel de travail	Oui	Oui	Oui

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la **catégorie de lieu de travail** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.

Déplacement domicile-travail : Distance de navettage

Distance, en kilomètres, entre la résidence du recensé et son lieu habituel de travail. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995 et qui ont un lieu habituel de travail

N° de question : Variable dérivée : question 43

Réponses : Sans objet

Remarques : Les emplacements du lieu de travail sont codés à un point géographique. Il s'agit du point représentatif d'un côté d'îlot, d'un secteur de dénombrement ou d'une subdivision de recensement. La distance de navettage est calculée en ligne droite du point représentatif du secteur de dénombrement de résidence au point représentatif de l'emplacement du lieu de travail.

Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au **point représentatif du côté d'îlot**. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif du secteur de dénombrement**. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de travail est situé dans une région rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif de la subdivision de recensement** lorsqu'il est impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la **distance de navettage** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.

Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, et qui travaillent à domicile ou à un lieu habituel de travail

N° de question : Variable dérivée : question 43

Réponses : Pour les personnes ayant indiqué qu'elles travaillaient «À domicile» ou «À l'adresse précisée ci-dessous» (lieu habituel de travail), on a utilisé l'adresse de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal du lieu de travail pour attribuer les codes géographiques correspondant à l'emplacement du lieu de travail. L'emplacement du lieu de travail est codé à divers niveaux géographiques, notamment la province, la division de recensement, la subdivision de recensement, la région métropolitaine de recensement, l'agglomération de recensement, le secteur de recensement et la circonscription électorale fédérale. La hiérarchie des régions géographiques normalisées est présentée à la figure 20.

On diffuse habituellement des données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement, mais elles peuvent être produites sur demande pour d'autres niveaux géographiques. On peut également délimiter approximati-vement des régions non normalisées ou secteurs définis par l'utilisateur, comme les zones de circulation, en agrégeant des points représentatifs du côté d'îlot ou du secteur de dénombrement.

Remarques : Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au **point représentatif du côté d'îlot**. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif du secteur de dénombrement**. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de travail est situé dans une région rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif de la subdivision de recensement** lorsqu'il est impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur **l'emplacement du lieu de travail** avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe E.

Déplacement domicile-travail : Mode de transport

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995. Les personnes qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe, ou ont précisé l'adresse d'un lieu de travail habituel, devaient inscrire le moyen de transport utilisé le plus souvent pour faire la navette entre le domicile et le travail. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, et qui ont indiqué qu'elles avaient un lieu habituel de travail ou qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe

N° de question : Variable directe : question 44

Réponses : Automobile, camion ou fourgonnette - en tant que conducteur; Automobile, camion ou fourgonnette - en tant que passager; Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier); À pied; Bicyclette; Motocyclette; Taxi; Autre moyen

Remarques : Les personnes qui utilisaient plus d'un moyen de transport devaient indiquer seulement celui qu'elles utilisaient pour faire la plus grande partie du trajet. En conséquence, la question a permis de recueillir des données sur le principal mode de transport utilisé pour se rendre au travail. Elle ne permet toutefois pas d'obtenir des données sur l'utilisation de plusieurs modes de transport, la variation saisonnière dans le choix du mode de transport, ni sur les déplacements faits à d'autres fins que pour faire la navette entre le domicile et le travail.

Équité en matière d'emploi

Voir ***Groupe de population***.

État matrimonial

Situation conjugale d'une personne.

Voici la définition des diverses catégories dérivées :

Marié (y compris l'union libre) *

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé. Les personnes vivant en union libre sont incluses dans cette catégorie.

Séparé

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966**, 1961**

Population : Population totale

N^os de question : Variable dérivée : questions 5 et 6

Réponses : Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Célibataire (jamais marié)

Remarques :

* En 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement mariés.

** Les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées en 1966 et 1961.

État matrimonial légal

Situation conjugale légale d'une personne.

Voici la définition des diverses réponses :

Légalement marié (et non séparé)*

Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

Séparé, mais toujours légalement marié

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Célibataire (jamais marié)

Personne qui n'a jamais été mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Recensements : 1996, 1991

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 5

Réponses : Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Célibataire (jamais marié)

Remarques : * En 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement mariés.

Exploitants agricoles

Personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de la ferme de recensement ou de l'exploitation agricole.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976*, 1971*, 1966*, 1961*

Population : Population totale

N^os de question : Variable dérivée : questions 6, 13 et 20 de la formule 6, Questionnaire sur l'agriculture

Réponses : Sans objet

Remarques : * Avant le recensement de 1991, l'exploitant agricole était la seule personne qui prenait au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Comme un seul et unique exploitant était indiqué pour chaque ferme de recensement, le nombre d'exploitants agricoles était identique à celui des fermes de recensement.

Nota : Une **ferme de recensement** est une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole où est produit dans l'intention de vendre au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel et produits de la sève d'érable.

Géographie : Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Les données sur l'emplacement du lieu de travail sont offertes pour la plupart des régions géographiques normalisées.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les données du recensement sont totalisées habituellement selon le lieu de résidence. En utilisant la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***, les données du recensement peuvent être totalisées selon l'emplacement du lieu de travail uniquement ou encore selon le lieu de résidence et l'emplacement du lieu de travail.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, reportez-vous à la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***.

Groupe de population

Groupe de population auquel le recensé appartient. Cette question fournit des données sur les minorités visibles au Canada, qui sont requises aux fins des programmes visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986). Selon cette loi, font partie des minorités visibles les personnes (autres que les Autochtones) qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et personnes ayant répondu «Oui» à la question 18 (Autochtones)

N° de question : Variable directe : question 19

Réponses : Les catégories de réponses comprenaient 10 cercles de réponse et une case pour une réponse écrite. Les recensés devaient cocher ou préciser une catégorie ou plus parmi les suivantes :

Blanc
Chinois

Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)
Noir (p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)
Arabe/Asiatique occidental (p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)
Philippin
Asiatique du Sud-Est (p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)
Latino-Américain
Japonais
Coréen
Autre - Précisez

Remarques : En 1996, une note sur le questionnaire du recensement indiquait aux recensés que ces renseignements étaient recueillis pour servir de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

De plus, le *Guide du recensement de 1996* comportait les instructions suivantes :

> La réponse à cette question nous renseigne sur les minorités visibles du Canada (Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Arabe/Asiatique occidental, Philippin, Asiatique du Sud-Est, Latino-Américain, Japonais et Coréen). Le *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* qui accompagne la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme les personnes, autres que les Autochtones, «qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche».
>
> Le groupe de population ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité.
>
> Dans le cas des personnes qui appartiennent à plus d'un groupe, cochez les cercles appropriés. N'inscrivez ni «bi-racial» ni «mixte» dans la case prévue à la fin de la question.

C'est en 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population dans le questionnaire du recensement. Avant 1996, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, combinées avec d'autres renseignements ethniques et culturels tels que la langue, le lieu de naissance et la religion. En conséquence, les données sur les minorités visibles recueillies par la question de 1996 sur le groupe de population ne sont pas directement comparables avec les données sur les minorités visibles produites en 1991, 1986 et 1981. Pour de plus amples renseignements sur la variable Minorités visibles en 1991, veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (n° 92-310F au catalogue).

Les catégories de réponses à cocher inscrites à la question de 1996 sur le groupe de population, à l'exception de la catégorie «Blanc», correspondent aux groupes de minorités visibles reconnus dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, publiés par Emploi et Immigration Canada en 1987, et utilisés aux fins des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi. Après la catégorie «Blanc», les groupes de population sont inscrits par ordre de fréquence (plus grand nombre) d'après les chiffres sur les minorités visibles tirés du recensement de 1991.

Du fait que les chiffres obtenus pour le groupe de minorité visible «Autres origines des îles du Pacifique» étaient très faibles en 1991, ce groupe n'a pas été inclus dans la liste des catégories de réponses à cocher dans la question de 1996 sur le groupe de population de 1996. Les chiffres des autres personnes originaires des îles du Pacifique sont tirés des réponses écrites en 1996.

Quatre groupes de population inclus dans le questionnaire du recensement de 1996 étaient suivis par des exemples entre parenthèses. Ces exemples, fournis pour seulement certains des groupes de population, visaient à aider les recensés qui peuvent connaître mieux certains termes que d'autres (p. ex., Indien de l'Inde plutôt que Sud-Asiatique, Africain plutôt que Noir, ou Vietnamien plutôt qu'Asiatique du Sud-Est). Les exemples énumérés par ordre alphabétique ont été déterminés en fonction des groupes mentionnés dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, et des origines ethniques déclarées au recensement de 1991.

Immigration : Âge à l'immigration

Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 3 et 16

Réponses : Années d'âge, de 0 à 121 ans

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, calculée d'après l'année d'immigration, l'année de naissance et une estimation du mois au cours duquel le recensé a immigré au pays.

Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 **n**'ont **pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre aux questions sur l'âge à l'immigration et sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Des données sur l'âge à l'immigration sont accessibles pour les recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996. Lors des recensements antérieurs à celui de 1981, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes

d'immigration définies à l'avance, de sorte qu'il était impossible de calculer l'âge à l'immigration.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Année d'immigration

Année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 16

Réponses : Toutes les années, de 1875 à 1996 (pour 1996, de janvier au 14 mai, jour du recensement)

Remarques : Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Les personnes ayant immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour **la première fois**.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 **n**'ont **pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Des données sur l'année d'immigration sont accessibles pour les recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996. Lors du recensement de 1971 et des recensements précédents, à cause de contraintes touchant le traitement des données, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration définies à l'avance.

Pour obtenir plus de renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Immigrant reçu

Personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Non; Oui

Remarques : Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel) devaient répondre «Non» à la question 15 (Immigrant reçu). Les recensés qui, au moment du recensement, étaient des immigrants reçus au Canada ou l'avaient déjà été devaient cocher «Oui».

Les citoyens canadiens par naturalisation ayant déjà été des immigrants reçus au Canada devaient répondre «Oui» à la question 15; ils sont inclus dans les données du recensement sur la population des immigrants.

La question sur le statut d'immigrant reçu, combinée à la question sur la citoyenneté, permet de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens de naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et les résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces populations, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Immigration : Période d'immigration

Tranches d'années établies d'après les réponses à la question sur l'année d'immigration. Par année d'immigration, on entend l'année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

N° de question : Variable dérivée : question 16

Réponses : Tranches d'années pour la période allant de 1875 à 1996

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée, qui est établie d'après l'année d'immigration. Les recensés ayant répondu «Oui» à la question 15 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 16 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Les personnes ayant répondu «Non» à la question 15 **n'ont pas** passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (revendicateurs du statut de réfugié et titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 4A.

Immigration : Population des immigrants

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés ici.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Les immigrants devaient cocher le cercle «Oui» à cette question.

Remarques : La façon de déterminer la population des immigrants en 1991 et en 1996 est légèrement différente de celle utilisée lors des recensements de 1981 et de 1986, alors que l'on incluait dans cette population toutes les personnes qui n'étaient pas citoyens canadiens de naissance. Aux fins des recensements de 1991 et de 1996, une question directe (question 15 – Immigrant reçu) a servi à déterminer la population des immigrants, étant donné que l'univers a été élargi pour inclure les résidents non permanents. Ce changement ne devrait pas nuire à la comparabilité des données sur l'immigration recueillies lors des recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996.

Les enfants nés au Canada de parents immigrants sont comptés parmi les non-immigrants dans les données du recensement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Immigration : Population des non-immigrants

Personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart de ces personnes soient nées au Canada, un petit nombre d'entre elles sont nées à l'étranger de parents canadiens.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 14

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour déterminer la population des non-immigrants, on utilise la question sur la citoyenneté (question 14) afin de relever les citoyens canadiens de naissance.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Immigration : Résident non permanent

Personne qui, au moment du recensement de 1996, était titulaire d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquait le statut de réfugié.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 14 et 15

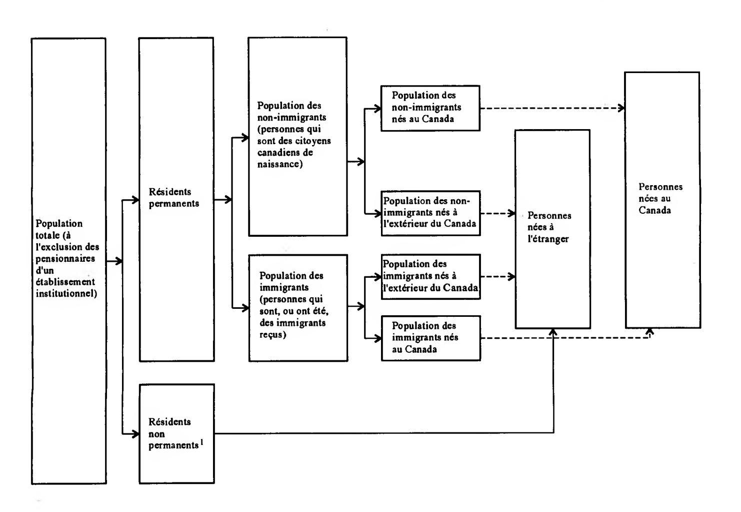
Réponses : Sans objet

Remarques : Les résidents non permanents sont inclus dans la population du recensement de 1996, comme ils l'étaient en 1991. Lors des recensements antérieurs, les titulaires d'un permis ou d'un visa et les revendicateurs du statut de réfugié étaient exclus, sauf en 1941, alors que les personnes qui n'avaient pas l'intention de vivre en permanence au Canada étaient incluses.

En 1991 et 1996, cette population est déterminée d'après la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu. Les résidents non permanents sont des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens de naissance (question 14) et qui ont répondu «Non» à la question sur le statut d'immigrant reçu (question 15). Les estimations de la population des résidents non permanents ne sont offertes que pour la population excluant les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

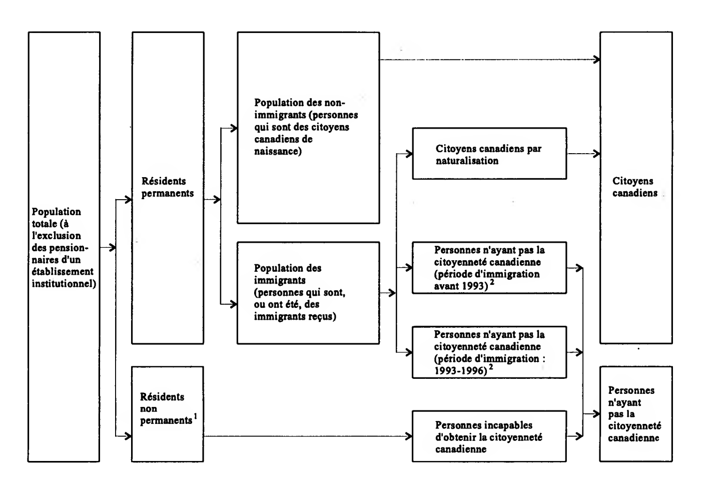
Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette population, reportez-vous aux figures 4A et 4B.

Figure 4A. Résidents permanents et non permanents : Lieu de naissance



[1] Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement.

Figure 4B. Résidents permanents et non permanents : Citoyenneté



[1] Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement.
[2] Les immigrants reçus doivent résider au Canada au moins trois ans avant d'avoir le droit de demander la citoyenneté canadienne.

Incapacité

Limitations dans la nature ou l'importance des activités d'une personne à cause d'une incapacité physique ou mentale de longue durée ou de tout autre problème de santé chronique.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 7 et 8

Réponses : Question 7 :
a) Limitée à la maison : Non, pas limitée
Limitée à la maison : Oui, limitée
b) Limitée à l'école ou au travail : Non, pas limitée
Limitée à l'école ou au travail : Oui, limitée
Limitée à l'école ou au travail : Sans objet
c) Limitée dans d'autres activités : Non, pas limitée
Limitée dans d'autres activités : Oui, limitée

Question 8 : Sans incapacité ni handicap de longue durée
Ayant des incapacités ou des handicaps de longue durée

Remarques : Le recensement de 1996 comprenait deux questions sur l'incapacité : la question 7, formée de trois parties, visait à déterminer si la personne était limitée à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités, et la question 8 permettait d'établir si la personne avait des incapacités ou des handicaps de longue durée. Les instructions suivantes étaient données aux répondants :

> Dans la mesure du possible, chaque adulte devrait fournir une réponse pour lui-même. Par ailleurs, le père, la mère ou le tuteur devrait répondre pour les personnes de moins de 15 ans.
>
> Il faut indiquer les incapacités physiques, les incapacités mentales, les problèmes de santé et les handicaps **de longue durée** qui ont duré ou doivent durer **six mois ou plus**. Évaluez cette période à partir du moment où l'incapacité ou le problème a commencé.

La question sur l'incapacité a été ajoutée au recensement pour la première fois en 1986 afin d'établir une base de sondage pour une enquête postcensitaire, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). La même question a été utilisée lors des recensements de 1986, 1991 et 1996; toutefois, elle a été scindée en deux questions pour les recensements de 1991 et 1996.

Comme l'ESLA permet de déterminer la population cible mieux que le recensement, elle a constitué la principale source de données sur l'incapacité en 1986 et en 1991. Les questions 7 et 8 du recensement de 1996 devaient permettre de réaliser une enquête postcensitaire en 1996. Toutefois, l'ESLA n'a pu être effectuée en 1996 en raison de compressions budgétaires.

Les données sur l'incapacité du recensement de 1996 seront diffusées sur demande spéciale seulement. Une comparaison des données sur l'incapacité tirées des recensements de 1986 et 1991 avec celles de l'ESLA permet de faire ressortir d'importantes différences entre ces deux sources de données. En outre, comme les données du recensement de 1996 n'ont été ni contrôlées ni imputées, elles doivent être utilisées avec circonspection.

Langue : Connaissance des langues non officielles

Indique les langues autres que le français ou l'anglais dans lesquelles le recensé peut soutenir une conversation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 10

Réponses : Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.

Remarques : Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991. Les données sur les langues non officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler une ou plusieurs langues non officielles.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

> Indiquez seulement les langues dans lesquelles la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets.
>
> Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez une langue, autre que le français ou l'anglais, que l'enfant apprend à parler à la maison.
>
> Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la connaissance des langues, autres que l'anglais et le français, y compris le langage gestuel, s'il y a lieu.
>
> Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojibway), **n'indiquez pas** «indien».

Cette question a été posée pour la première fois au recensement de 1991. L'annexe F fournit la liste des langues non officielles diffusées en 1996 et en 1991.

Langue : Connaissance des langues officielles

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles du Canada.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 9

Réponses : Anglais seulement; Français seulement; Anglais et français; Ni anglais ni français

Remarques : Les données sur les langues officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler les deux langues officielles.

Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991.

Les instructions suivantes étaient fournies aux répondants dans le *Guide du recensement de 1996*.

> Indiquez l'anglais ou le français seulement si la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.
>
> Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez la ou les langues que l'enfant apprend à parler à la maison : l'anglais, le français, les deux ou aucune des deux.
>
> Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la connaissance de l'anglais, du français ou de ces deux langues.

Langue : Langue maternelle

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

N^os^ de question : Variable directe : question 7 du questionnaire abrégé et question 12 du questionnaire complet

Réponses : Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.

Remarques : La question sur la langue maternelle est la seule question ayant trait à la langue qui est posée à l'ensemble de la population. Sur le questionnaire complet, quatre questions sur la langue ont été posées, l'une à la suite de l'autre, à un échantillon de 20 % de la population. La question sur la langue maternelle figurait après les questions sur la connaissance des langues et la question sur la langue parlée à la maison, ce qui était aussi le cas en 1991.

Le terme «à la maison» a été ajouté au libellé de la question sur la langue maternelle afin de préciser le contexte où la personne a appris la langue. Seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figuraient dans le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans

l'espace prévu, ce qui était aussi le cas en 1991. Aux recensements antérieurs, les langues non officielles les plus répandues figuraient sur le questionnaire.

En 1996, seule l'existence d'une réponse écrite figurant sur le questionnaire abrégé était saisie sans que la langue précise soit saisie. Des renseignements détaillés sur la langue maternelle seront toutefois encore produits à partir des données recueillies auprès des personnes échantillonnées (20 % de la population) qui ont reçu le questionnaire complet.

Une instruction qui se retrouvait dans le *Guide du recensement de 1986* a été ajoutée sur le questionnaire de 1991, et conservée sur celui de 1996, dans le but de faciliter la tâche des répondants. Cette instruction se lisait comme suit : «Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.»

De plus, les instructions suivantes ont été fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

> Si la personne a appris deux langues en même temps dans la petite enfance, indiquez la langue qu'elle parlait le plus souvent **à la maison** avant d'aller à l'école. Indiquez deux langues seulement si la personne les utilisait également et si elle les comprend encore.
>
> Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez la langue qui est utilisée le plus souvent à la maison pour lui parler. Inscrivez deux langues seulement si elles sont utilisées également pour parler à l'enfant, de sorte qu'il les apprendra en même temps.
>
> Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer, y compris le langage gestuel.
>
> Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojibway), **n'indiquez pas** «indien».

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1986, 1991 et 1996.

Langue : Langue parlée à la maison

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison au moment du recensement.

Recensements :	1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)
Population :	Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
N° de question :	Variable directe : question 11
Réponses :	Voir les figures 5, 5A, 5B et 5C.

Remarques : Il s'agit de la même question qu'au recensement de 1991.

En 1991, l'expression «**le plus souvent**» a remplacé le terme «habituellement» qui avait été utilisé en 1981 et en 1986. L'instruction figurant dans le questionnaire a donc été supprimée (Si vous en parlez plus d'une, laquelle parlez-vous le plus souvent?). Les cases correspondant aux langues non officielles les plus répandues ont été enlevées, et seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figurent sur le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du recensement de 1996*.

> Indiquez la langue parlée **le plus souvent** à la maison.
>
> Indiquez plus d'une langue seulement si toutes les langues sont utilisées également.
>
> Dans le cas des **personnes qui vivent seules**, indiquez la langue dans laquelle vous vous sentez le plus à l'aise.
>
> Dans **le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler**, indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison; si on parle deux langues, indiquez celle qu'on utilise le plus souvent pour s'adresser à l'enfant; si les deux langues sont utilisées également, indiquez-les toutes les deux.
>
> Si la personne est **sourde ou muette**, indiquez la langue utilisée le plus souvent à la maison pour communiquer, y compris le langage gestuel.
>
> Si une personne parle une **langue indienne ou autochtone**, indiquez la langue précise, si la personne parle ou connaît une langue indienne de l'Inde (tel le pendjabi ou l'hindi) ou une langue autochtone (tel le cri ou l'ojibway), **n'indiquez pas** «indien».

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1986, 1991 et 1996.

Langue : Première langue officielle parlée

Variable élaborée pour l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 9, 11 et 12

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La méthode de dérivation est décrite dans le règlement concernant l'emploi des langues officielles dans la prestation de services au public. Elle tient compte premièrement de la connaissance des deux langues officielles, deuxièmement de la langue maternelle et troisièmement de la langue parlée à la maison.

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle parlée des personnes qui peuvent parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie «Français» les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie «Anglais». Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie «Français» les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour la catégorie «Anglais». La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : d'une part le français et d'autre part l'anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais.

Veuillez consulter les documents suivants pour obtenir plus de renseignements : *Règlement concernant l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles dans les communications avec le public et la prestation des services au public*, enregistré le 16 décembre 1991 conformément à l'article 85 de la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C., ch. 32 (4e supplément) et *Estimations de la population selon la première langue officielle parlée, 1991*, n° 94-320 au catalogue, Division de la démographie, Statistique Canada.

Lien avec la personne repère (Personne 1)

Lien de chaque membre du ménage avec la personne repère (Personne 1). Un membre du ménage peut être **apparenté** à la Personne 1 par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (par exemple, conjoint ou conjointe, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère) ou encore être **non apparenté** (par exemple, chambreur, colocataire, employé).

Recensements : 1996*, 1991, 1986, 1981**, 1976***, 1971****

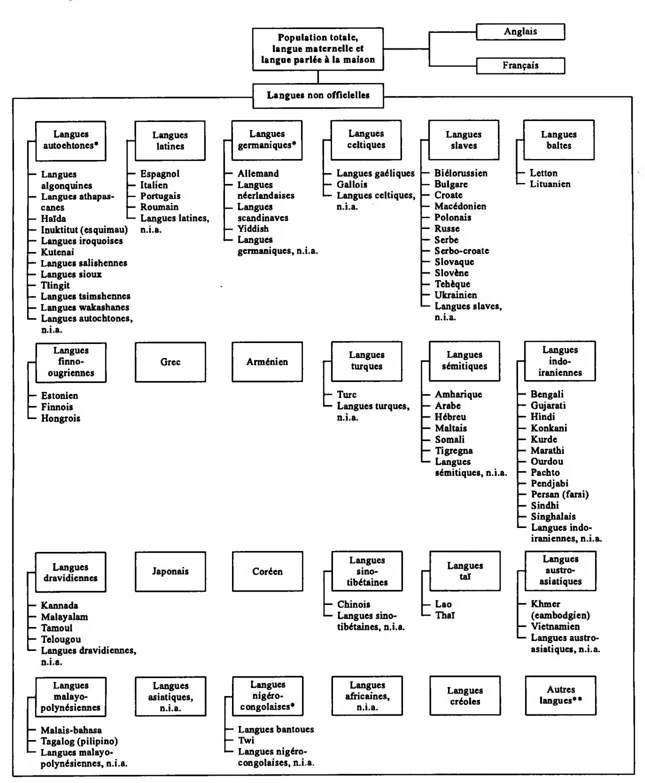
Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 2

Réponses : Personne 1

Apparenté à la Personne 1 – conjoint ou conjointe, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère, frère ou soeur, gendre ou bru, beau-père ou belle-mère, beau-frère ou belle-soeur,

Figure 5. Langue maternelle, langue parlée à la maison et connaissance des langues non officielles



n.i.a. = non incluses ailleurs
Nota : Des données seront également disponibles dans les cas où le recensé déclare plus d'une langue à la question 7 de la formule 2A ou à la question 10, 11 ou 12 de la formule 2B.
* Voir les figures 5A, 5B et 5C à la page suivante pour les catégories détaillées de langues autochtones, de langues germaniques et de langues nigéro-congolaises.
** Pour la connaissance des langues non officielles, les langues non verbales sont distinguées.

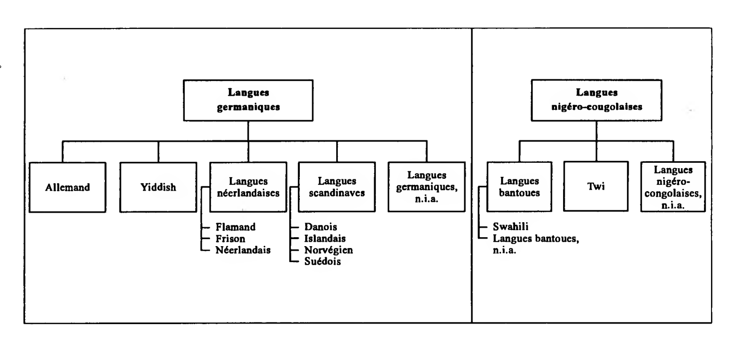
Figure 5A. Langues autochtones

Langues autochtones

- Langues algonquines
  - Algonquin
  - Attikamek
  - Cri
  - Malécite
  - Micmac
  - Montagnais-naskapi
  - Oji-cri
  - Ojibway
  - Pied-noir
  - Langues algonquines, n.i.a.
- Langues athapascanes
  - Chilcotin
  - Chipewyan
  - Déné
  - Esclave du Nord (peau-de-lièvre)
  - Esclave du Sud
  - Flanc-de-chien
  - Kutchin-gwich'in (loucheux)
  - Porteur
  - Langues athapascanes, n.i.a.
- Haïda
- Langues iroquoises
  - Mohawk
  - Langues iroquoises, n.i.a.
- Kutenai
- Langues salishennes
  - Shuswap
  - Thompson (ntlakapamux)
  - Langues salishennes, n.i.a.
- Langues sioux
  - Dakota/sioux
- Tlingit
- Langues tsimshennes
  - Gitksan
  - Nishga
  - Tsimshian
- Langues wakashanes
  - Nootka
  - Langues wakashanes, n.i.a.
- Langues autochtones, n.i.a.
- Inuktitut (esquimau)

Figure 5B. Langues germaniques

Figure 5C. Langues nigéro-congolaises



n.i.a. = non incluses ailleurs

grand-père ou grand-mère, petit-fils ou petite-fille, neveu ou nièce, autre personne apparentée à la Personne 1 (non précisée ailleurs) et son conjoint ou sa conjointe, son ou sa partenaire en union libre, ses fils ou filles

Non apparentée à la Personne 1 – chambreur ou chambreuse, conjoint de la chambreuse ou conjointe du chambreur, partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse, fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse, colocataire, conjoint de la colocataire ou conjointe du colocataire, partenaire en union libre du colocataire ou de la colocataire, fils ou fille du colocataire ou de la colocataire, employé(e), conjoint de l'employée ou conjointe de l'employé, partenaire en union libre de l'employé(e), fils ou fille de l'employé(e), associé(e) dans une colonie huttérite, conjointe ou conjoint de l'associé(e) dans une colonie huttérite, fils ou fille de l'associé(e) dans une colonie huttérite, pensionnaire d'un établissement institutionnel

Remarques :

* Au recensement de 1996, les réponses écrites de la question 2 (Lien avec la Personne 1) de la formule 2A ont été saisies et traitées comme «Autres réponses écrites». Les réponses écrites des formules 2B, 2C, 2D et 3 (des logements collectifs) ont été saisies telles que déclarées par les répondants. Contrairement aux recensements précédents, les données publiées du recensement de 1996 sur les familles seront tirées de la base de données-échantillon. Pour de plus amples renseignements, voir le *Rapport technique du recensement de 1996 sur les familles.*

** Au recensement de 1981, l'expression «**Personne 1**» a remplacé celle de «**chef de ménage**» pour désigner la personne repère du ménage. La Personne 1 peut être l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- soit le conjoint ou la conjointe au sein d'un couple marié vivant dans le logement;
- l'un ou l'autre des partenaires vivant en union libre;
- soit le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vit avec son ou ses enfants célibataires (jamais mariés), quel que soit leur âge.

Si aucune de ces catégories ne s'applique, n'importe quel adulte du ménage peut être considéré comme la Personne 1.

*** Lors du recensement de 1976, le chef du ménage était :

- l'époux ou l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

**** Lors du recensement de 1971, le chef du ménage était :

- l'époux plutôt que l'épouse;
- le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires (jamais mariés);
- tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

Lieu de naissance

Province ou territoire de naissance pour les personnes nées au Canada ou pays de naissance pour les personnes nées à l'extérieur du Canada.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 13

Réponses : Consultez l'annexe H pour une comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996, 1991 et 1986.

Remarques : Les recensés devaient déclarer leur lieu de naissance d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 14 mai 1996.

Les personnes nées dans une région du Canada qui faisait partie des Territoires du Nord-Ouest au moment de leur naissance, mais qui depuis fait partie d'une province du Canada, devaient indiquer leur lieu de naissance d'après les frontières actuelles des provinces. Les personnes nées à Terre-Neuve ou au Labrador avant l'entrée de cette province dans la Confédération en 1949 devaient déclarer «Terre-Neuve».

Les personnes nées dans un des six comtés de l'Irlande du Nord devaient répondre «Royaume-Uni», alors que les personnes nées dans un des autres comtés de la République d'Irlande devaient inscrire «Éire» dans l'espace prévu.

Les personnes nées dans l'ancienne URSS, dans l'ancienne Yougoslavie ou dans l'ancienne Tchécoslovaquie devaient inscrire le nom de la république ou du pays indépendant selon les frontières au 14 mai 1996, jour du recensement.

Les recensés qui n'étaient pas sûrs de leur pays de naissance à cause des changements de frontières devaient écrire le nom de la ville, de la province ou de l'État le plus proche, dans l'espace prévu à cet effet.

Les pays pour lesquels il existe des données de 1996, ainsi que les pays correspondants en 1991 et en 1986, figurent à l'annexe H. La classification des pays selon les régions géographiques et les continents est également présentée à l'annexe H.

Minorités visibles

Voir ***Groupe de population***.

Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 1996 où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence un an auparavant est classé rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 1996 de la SDR de résidence 1 an auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence un an auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 1996 de la population rurale et urbaine de la SDR «mixte» dans laquelle ils résidaient un an auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable ***Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de ***Région rurale*** et ***Région urbaine (RU),*** consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant.

Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code à sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire à deux chiffres suivi d'un code de division de recensement à deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable ***Division de recensement de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable ***Division de recensement (DR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, genre de SDR selon la classification de 1996

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 5, dans la section portant sur la géographie.

Figure 6. Variables sur la mobilité du recensement de 1996

Variables sur la mobilité 1

Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant

Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*
Division de recensement de résidence 1 an auparavant*
Province ou territoire de résidence 1 an auparavant
Pays de résidence 1 an auparavant

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant*
Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*
Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant*

Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*
Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle*

Variables sur la mobilité 5

Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant

Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
Division de recensement de résidence 5 ans auparavant
Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant
Pays de résidence 5 ans auparavant

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant
Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant

Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

* Nouvelle variable pour le recensement de 1996.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux «Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications» dans la section portant sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 1 an auparavant est déterminé selon les limites et le statut municipal de 1996.

Cette nouvelle variable en 1996 permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au statut migratoire.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient un an plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habitait à l'adresse actuelle; Habitait la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habitait une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité] et de la province ou du territoire); Habitait en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

En 1991, contrairement à la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant***, le lieu de résidence 1 an auparavant a été limité à l'échelon provincial. En 1996, la couverture géographique du lieu de résidence 1 an auparavant est identique à celle du lieu de résidence 5 ans auparavant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut migratoire, reportez-vous à la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 7.

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable ***Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe I.

Dans le cas des personnes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question, les données sur la mobilité (1 an auparavant) ont été imputées selon l'ordre de priorité suivant : a) par un ajustement déterministe; b) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; c) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables; d) par la méthode d'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 1 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par un autre membre de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, les données sur la mobilité (1 an auparavant) ont été imputées d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada un an auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable ***Immigration : Année d'immigration***. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence un an auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles. Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada un an auparavant mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, DR, RMR). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Le concept de «migrants» est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs, comme les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant au SD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même s'ils sont passés d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

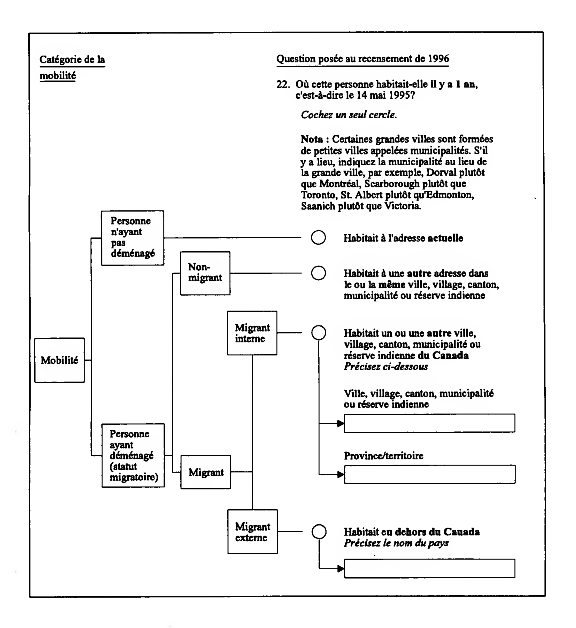
Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence un an auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 1996, même s'il est question du lieu de résidence en 1995. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement, subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables ***Mobilité 1*** suivantes : ***Division de recensement de résidence 1 an auparavant, Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant, Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, Pays de résidence 1 an auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, Province ou territoire de résidence 1 an auparavant, Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant.*** Consultez également la figure 6 et la section portant sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 7, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 1 an auparavant posée lors du recensement de 1996 et le cadre théorique de la mobilité (1 an auparavant).

Figure 7. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence un an auparavant



Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du «pays» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à trois chiffres selon la classification des lieux de naissance.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient en dehors du Canada» (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence un an auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable ***Pays de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable «Pays actuel de résidence» correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada un an auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la

section portant sur la géographie). Le code à deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code à sept chiffres de la CGT.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 1 an auparavant est le même que la province ou le territoire de résidence actuel. La variable ***Province ou territoire de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables ***Province*** et ***Territoire*** dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22

Réponses : Sans objet

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence un an auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est zéro (0). Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type de 1996*, volumes I et II, n°s 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue.

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Les migrants dont la SDR de résidence un an auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites de 1996) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 14 mai 1996) est dans une autre RMR/AR qu'il y a un an sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui demeuraient dans une RMR/AR un an auparavant (14 mai 1995) et dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des sortants (émigrants internes) de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada un an auparavant sont des entrants (immigrants internes) de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous aux variables ***Région métropolitaine de recensement (RMR)*** et ***Agglomération de recensement (AR)*** dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 22

Réponses : À la question sur la mobilité un an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence un an auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» un an auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable ***Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable ***Subdivision de recensement (SDR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Taille de la population actuelle (1996) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (14 mai 1996).

Pour certaines SDR, la taille de la population est «zéro».

Pour obtenir la définition du concept de **subdivision de recensement (SDR),** consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante ***Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant***, aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1995, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 22, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé un an auparavant, soit le 14 mai 1995.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population de 1996. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeuraient un an auparavant, dont la population soit nulle en 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable ***Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de **subdivision de recensement (SDR),** consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante ***Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle,*** aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 5 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 1996 où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence cinq ans auparavant est classé rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 1996 de la SDR de résidence 5 ans auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence cinq ans auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 1996 de la population rurale et urbaine de la SDR «mixte» dans laquelle ils résidaient cinq ans auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable ***Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de ***Région rurale*** et ***Région urbaine (RU),*** consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 5 : Division de recensement de résidence 5 ans auparavant

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est

ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code à sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire à deux chiffres suivi d'un code de division de recensement à deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable ***Division de recensement de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable ***Division de recensement (DR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 5 : Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, genre de SDR selon la classification de 1996

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 5, dans la section portant sur la géographie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux «Notes spéciales, considérations d'ordre qualitatif et applications» dans la section portant sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminé selon les limites et le statut municipal de 1996.

Cette variable permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (5 ans auparavant). Dans la catégorie des **personnes ayant déménagé**, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au statut migratoire.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habitait à l'adresse actuelle; Habitait la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habitait une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité]

et de la province ou du territoire); Habitait en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

Bien que le cadre théorique de la mobilité (5 ans auparavant) n'ait pas changé depuis 1991, certaines modifications ont été apportées à la question sur la mobilité pour 1996. La question-filtre (question 21 en 1991), qui permettait de distinguer les personnes n'ayant pas déménagé, a été supprimée, de sorte que la question est similaire à celle posée en 1986.

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable ***Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe J.

Dans le cas des personnes âgées de 15 ans et plus qui n'ont pas répondu à cette question, les données sur la mobilité (5 ans auparavant) ont été imputées, selon l'ordre de priorité suivant : a) par un ajustement déterministe; b) d'après les renseignements obtenus sur les autres membres de la famille; c) d'après les renseignements fournis par un autre recensé ayant le même profil démographique pour certaines variables; d) par la méthode d'imputation par défaut, c'est-à-dire un choix arbitraire.

Pour les personnes âgées de 5 à 14 ans, les données sur la mobilité ont été imputées d'après les réponses fournies par un autre membre de la famille. Dans le cas des personnes hors famille de recensement (ne demeurant pas dans un logement collectif), l'imputation a été effectuée d'après l'information déclarée par la Personne 1 du ménage en question. Pour ce qui est des personnes hors famille de recensement demeurant dans un logement collectif, les données sur la mobilité (5 ans auparavant) ont été imputées d'après les renseignements fournis par un autre recensé dont les valeurs étaient les mêmes pour certaines variables.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus»; reportez-vous à la variable ***Immigration : Année d'immigration***. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence cinq ans auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles. Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada cinq ans auparavant mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, DR, RMR). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **entrants (immigrants internes)**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **sortants (émigrants internes)**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'entrants (immigrants internes) arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des cinq années ayant précédé le recensement, moins le nombre de sortants (émigrants internes) ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposés.

Le concept de «migrants» est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs, comme les secteurs de dénombrement (SD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant au SD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même si elles sont passées d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

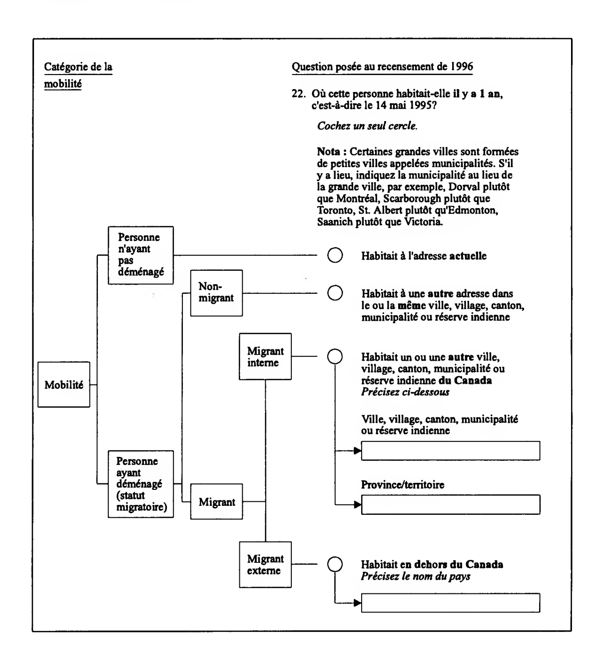
Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 1996, même s'il est question du lieu de résidence en 1991. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement, subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables ***Mobilité 5*** suivantes : ***Division de recensement de résidence 5 ans auparavant, Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant, Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Pays de résidence 5 ans auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant, Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans*** **auparavant.** Consultez également la figure 6 et la section portant sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 8, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant posée lors du recensement de 1996 et le cadre théorique de la mobilité (5 ans auparavant).

Figure 8. Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du recensement de 1996 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant



Mobilité 5 : Pays de résidence 5 ans auparavant

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du «pays» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à trois chiffres selon la classification des lieux de naissance.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient en dehors du Canada» (migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence cinq ans auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable ***Pays de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable «Pays actuel de résidence» correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 5 : Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province » de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Le code à deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code à sept chiffres de la CGT.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 5 ans auparavant est le même que la province ou le territoire de résidence actuel. La variable ***Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables ***Province*** et ***Territoire*** dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 5 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Réponses : Sans objet

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence cinq ans auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est zéro (0). Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type de 1996*, volumes I et II, n°s 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue.

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Les migrants dont la SDR de résidence cinq ans auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites de 1996) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 14 mai 1996) est dans une autre RMR/AR qu'il y a cinq ans sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui demeuraient dans une RMR/AR cinq ans auparavant (14 mai 1991) et dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des sortants (émigrants internes) de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (14 mai 1996) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada cinq ans auparavant sont des entrants (immigrants internes) de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous aux variables ***Région métropolitaine de recensement (RMR)*** et ***Agglomération de recensement (AR)*** dans la section portant sur la géographie.

Consultez également les «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et la figure 6.

Mobilité 5 : Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité cinq ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la «municipalité» et de la «province» de résidence cinq ans auparavant. Cette réponse en lettres est ensuite convertie en code à sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section portant sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils «Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada» cinq ans auparavant (migrants internes) devaient

indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites de 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable ***Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable ***Subdivision de recensement (SDR)*** dans la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Taille de la population actuelle (1996) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (14 mai 1996).

Pour certaines SDR, la taille de la population est «zéro».

Lors des recensements antérieurs à celui de 1986, les tailles de population étaient groupées en catégories de taille.

Pour obtenir la définition du concept de ***subdivision de recensement (SDR)***, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante ***Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant***, aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 6.

Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 14 mai 1991, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 1996 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé cinq ans auparavant, soit le 14 mai 1991.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population de 1996. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeuraient cinq ans auparavant, dont la population soit nulle en 1996.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable ***Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant*** ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de ***subdivision de recensement (SDR)***, consultez la section portant sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante ***Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle***, aux «Remarques» pour la variable ***Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant*** et à la figure 6.

Origine ethnique

Groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) auquel (auxquels) appartenaient les ancêtres du recensé.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{o} de question : Variable directe : question 17

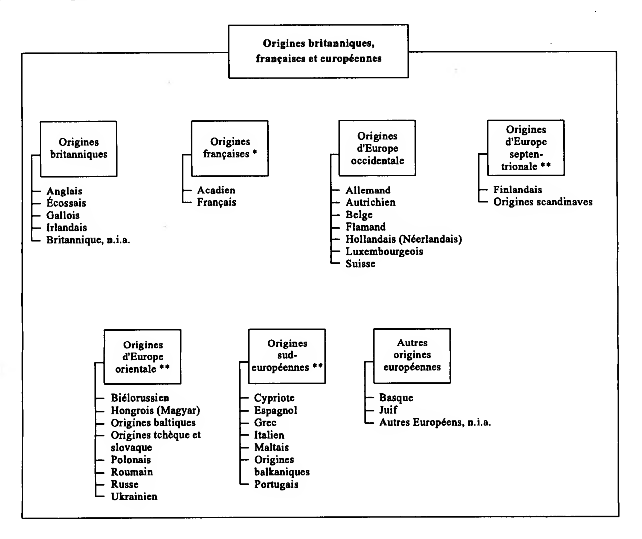
Réponses : Les recensés devaient préciser tous les groupes applicables. Quatre cases pour réponse écrite étaient fournies. Reportez-vous aux figures 9, 10 et 11 pour connaître les origines et catégories ethniques et à l'annexe K pour obtenir une comparaison des groupes de 1996, 1991 et 1986.

Remarques : En 1996, les recensés avaient reçu les instructions suivantes :

> Cette question a trait à l'origine ethnique ou culturelle des ancêtres d'une personne. Un ancêtre est une personne dont on descend et qui est habituellement plus éloignée que les grands-parents. Si l'on fait exception des Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.
>
> Inscrivez le groupe ethnique ou culturel précis auquel les ancêtres de la personne appartenaient et non la langue qu'ils parlaient. Par exemple, indiquez «Haïtien» au lieu de «Français», ou «Autrichien» au lieu d'«Allemand».
>
> Dans le cas des personnes ayant une origine **indienne de l'Inde** ou **sud-asiatique**, indiquez l'origine précise, n'indiquez pas **Indien**. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un «Indien de l'Inde», d'un «Indien de la Guyane», ou indiquez un groupe précis comme «Pendjabi» ou «Tamoul».
>
> Dans le cas des personnes ayant des ancêtres **autochtones**, indiquez un groupe précis. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un «Cri», d'un «Micmac», d'un «Ojibway», d'un «Indien de l'Amérique du Nord» ou d'un «Métis». N'inscrivez pas **Indien**.

En 1991 et en 1996, on demandait aux recensés : «À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils?». Toutefois, en 1996, la présentation de la question sur l'origine ethnique a été modifiée. La question du recensement de 1991 comportait 15 catégories de réponse à cocher et deux cases pour réponse écrite alors que la question de 1996 ne proposait aucune catégorie de réponse à cocher. Les recensés devaient inscrire leur(s) origine(s) ethnique(s) dans quatre cases pour réponse écrite.

Figure 9. Origines britanniques, françaises et européennes



n.i.a. = non incluses ailleurs

* Avant 1996, les réponses «Québécois» étaient incluses dans la catégorie ethnique des origines françaises. En 1996, elles ont été incluses dans la catégorie ethnique «Autres origines».

** Pour une répartition plus détaillée de cette catégorie, voir les figures 9A, 9B et 9C.

Figure 9A. Origines d'Europe septentrionale

Figure 9B. Origines sud-européennes

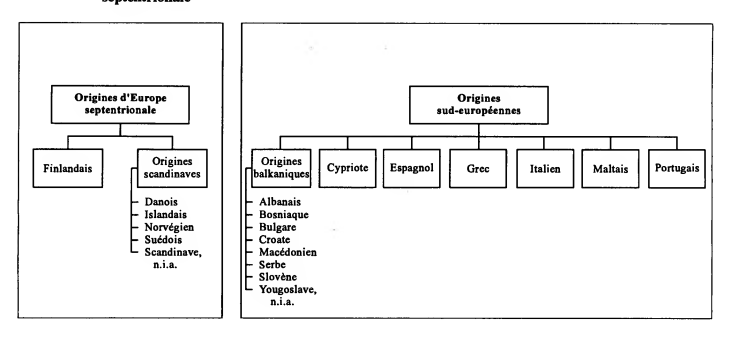
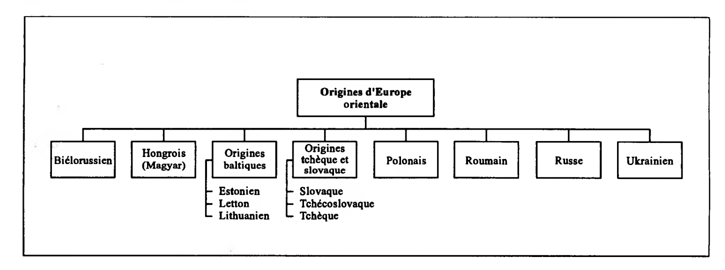


Figure 9C. Origines d'Europe orientale



n.i.a. = non incluses ailleurs

Figure 10. Origines asiatiques, arabes, africaines et des îles du Pacifique

Origines asiatiques, arabes, africaines et des îles du Pacifique

Origines d'Asie occidentale
- Afghan
- Arménien
- Iranien
- Israélien
- Kurde
- Turc
- Asie occidentale, n.i.a.

Origines arabes
- Égyptien
- Irakien
- Libanais
- Origines du Maghreb*
- Palestinien
- Syrien
- Arabe, n.i.a.

Origines africaines**
- Érythréen
- Éthiopien
- Ghanéen
- Somalien
- Noir africain, n.i.a.
- Noir, n.i.a.
- Autres Africains, n.i.a.

Origines sud-asiatiques
- Bangladeshi
- Bengali
- Cingalais
- Pakistanais
- Pendjabi
- Sri-Lankais
- Tamoul
- Indien de l'Inde, n.i.a.
- Sud-Asiatique, n.i.a.

Origines asiatiques d'Est et du Sud-Est
- Chinois
- Coréen
- Indonésien
- Japonais
- Malaisien
- Origines indochinoises***
- Philippin
- Autres Asiatiques, n.i.a.

Origines des îles du Pacifique
- Fidjien
- Polynésien

Figure 10A. Origines du Maghreb

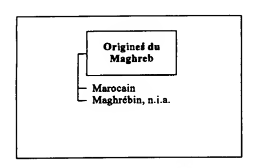
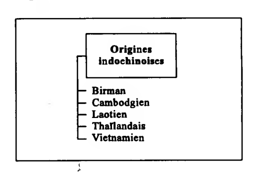


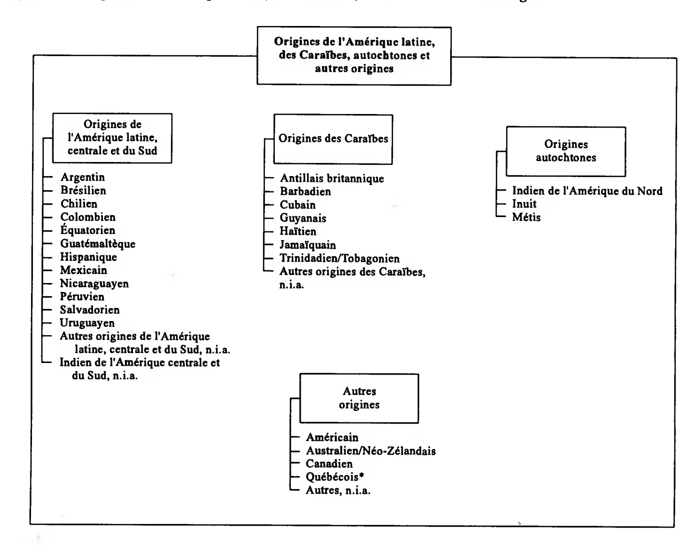
Figure 10B. Origines indochinoises



n.i.a. = non incluses ailleurs

* Pour de plus amples détails, voir la figure 10A.
** Avant 1996, les origines Noir, Ghanéen et Noir africain, n.i.a. étaient incluses dans la catégorie ethnique des origines noires. En 1996, ces origines ont été incluses dans la catégorie ethnique des origines africaines.
*** Pour de plus amples détails, voir la figure 10B.

Figure 11. Origines de l'Amérique latine, des Caraïbes, autochtones et autres origines



n.i.a. = non incluses ailleurs

* Avant 1996, les réponses «Québécois» étaient incluses dans la catégorie ethnique des origines françaises.

En 1996, la question sur l'origine ethnique donnait 24 exemples : Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien et Somalien. Les vingt premiers exemples ont été déterminés en fonction de la fréquence (plus grand nombre) des origines ethniques uniques déclarées au recensement de 1991. En outre, les termes qui ont été mal compris par certains recensés au recensement de 1991 ont été remplacés par des termes désignant des groupes précis en 1996. Par exemple, «Indien de l'Amérique du Nord» a été remplacé par «Cri» et «Micmac», et «Noir» a été remplacé par «Haïtien» et «Jamaïquain», soit les réponses écrites fournies le plus souvent par les personnes noires en 1991. Les quatre derniers exemples ont été ajoutés à la question sur l'origine ethnique de 1996 pour qu'au moins un groupe de chaque catégorie ethnique ou de chaque région géographique soit inclus. Les exemples Vietnamien, Libanais, Chilien et Somalien ont été ajoutés à la liste des exemples parce qu'ils constituent les groupes les plus importants parmi les personnes ayant déclaré des origines sud-asiatiques, arabes, latino-américaines et africaines en 1991.

Divers facteurs ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique du recensement de 1996 et des autres recensements, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de la question, aux exemples inclus, aux instructions données et au traitement des données, de même que le contexte social au moment de la tenue du recensement.

En 1996, les changements apportés à la structure de la question et aux exemples inclus dans le questionnaire auront une incidence sur la comparabilité des données avec celles des recensements antérieurs. Le fait que l'on ait opté pour une question ouverte en 1996 influera probablement sur les schémas de réponse, particulièrement dans le cas des groupes qui étaient inclus dans les réponses à cocher au recensement de 1991. En outre, la présence d'exemples comme «Canadien», qui n'étaient pas inclus dans les recensements précédents, pourrait aussi modifier les schémas de réponse.

Depuis 1981, les changements apportés à la présentation de la question et aux exemples donnés ont eu probablement une incidence sur la comparabilité des données sur les origines ethniques «Noir» et «Indien de l'Amérique du Nord». En 1981, la réponse «Noir» ne figurait pas sur le questionnaire du recensement bien que les recensés pouvaient inscrire l'origine ethnique «Noir» dans la case pour réponse écrite. À la lumière des recommandations du Comité spécial sur la participation des minorités visibles à la société canadienne formulées dans le rapport *L'égalité ça presse!* et de la Commission d'enquête sur l'égalité en matière d'emploi présidée par la juge Abella, la réponse à cocher «Noir» a été ajoutée au questionnaire de 1986 et incluse de nouveau dans le questionnaire de 1991. En 1996, la catégorie «Noir» a été remplacée par les exemples «Haïtien» et «Jamaïquain» dans la question sur l'origine ethnique. Par contre, la catégorie «Noir» figurait dans la liste des réponses à la question distincte sur le groupe de population incluse en 1996 (voir ***Groupe de population***).

Au recensement de 1981, les recensés ayant une ascendance autochtone devaient cocher la réponse Indien inscrit, Indien non inscrit, Métis ou Inuit. En 1986 et en 1991, les Autochtones devaient indiquer Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit en cochant les cercles appropriés. En 1996, les catégories «Métis» et «Inuit» figuraient toujours dans la question sur

l'origine ethnique alors que la catégorie «Indien de l'Amérique du Nord» a été remplacée par les exemples «Cri» et «Micmac».

Depuis 1986, l'instruction indiquant de préciser tous les groupes qui s'appliquent a été incluse dans la question sur l'origine ethnique, ce qui a eu une incidence sur la comparabilité des données pour tous les groupes et catégories ethniques en raison de l'augmentation du nombre de réponses multiples. Antérieurement au recensement de 1981, les recensés devaient déclarer uniquement les antécédents ethniques ou culturels du côté paternel. Même si plusieurs origines ethniques avaient été déclarées, une seule était saisie, autrement dit, une seule origine ethnique était retenue pour chaque recensé. En 1981, les recensés pouvaient déclarer plusieurs origines ethniques, et une case pour réponse écrite a été ajoutée à la question. Toutefois, on ne demandait pas aux recensés d'inscrire plus d'une origine. En 1986, les recensés pouvaient déclarer jusqu'à trois origines ethniques en plus de celles qui étaient proposées dans les cercles de réponse. En 1991, ils pouvaient indiquer deux origines ethniques en plus de celles qui étaient fournies dans les catégories de réponse. En 1996, quatre cases pour réponse écrite étaient prévues et jusqu'à six origines ethniques ont été saisies pour chaque recensé.

En raison de l'évolution des tendances de l'immigration et de l'accroissement de la diversité culturelle au Canada, des modifications sont apportées aux groupes et catégories ethniques spécifiques saisis à chaque recensement. En 1991, plusieurs origines ethniques ont été ajoutées à la liste des origines ethniques qui avaient été saisies en 1986. D'autres origines ethniques ont été ajoutées en 1996 lorsque les chiffres le justifiaient. Ces modifications ont eu une incidence sur la composition de certaines catégories ethniques. Les utilisateurs devraient noter, en particulier, les changements apportés aux catégories et groupes ethniques suivants : Autochtone, Arabe, Africain/Noir, Asiatique, Européen de l'Est, Français et origines d'Amérique latine, centrale et du Sud.

Outre les facteurs susmentionnés, la transformation du contexte social dans lequel les questions sont posées, et l'évolution de la conception qu'ont les répondants de l'origine ethnique et de leurs opinions à cet égard ont une incidence sur le dénombrement des groupes ethniques. La connaissance des antécédents familiaux ou la période écoulée depuis l'immigration peuvent influer sur les réponses données à la question sur l'origine ethnique, de même que la confusion avec d'autres concepts comme la citoyenneté, la nationalité, la langue et l'identité culturelle. Les réponses données à la question sur l'origine ethnique peuvent être influencées par des considérations d'ordre social ou personnel. Les choix faits par les recensés ont une incidence sur les chiffres et sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre.

Les données du recensement de 1996 sur les combinaisons d'origines ethniques multiples ne seront pas toutes publiées. Les données non publiées pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité.

Pensionnaire d'un établissement institutionnel

Résident d'un logement collectif «institutionnel», autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 2

Réponses : Malade, résident, jeune contrevenant, détenu

Remarques : Les logements collectifs «institutionnels» comprennent les foyers collectifs pour enfants (orphelinats), les maisons de repos, les hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques, les foyers pour personnes âgées, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, les centres de traitement et établissements pour handicapés physiques, les établissements pénitentiaires et établissements de correction, les foyers pour jeunes contrevenants et les prisons.

Aux recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981, les renseignements recueillis pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel se sont limités aux données de base : âge, sexe, état matrimonial et langue maternelle. Par conséquent, les totalisations présentant d'autres variables pour lesquelles les données ont été recueillies auprès d'un ménage sur cinq ne comprennent pas les pensionnaires d'un établissement institutionnel. En revanche, un bon nombre de totalisations des recensements de 1976 et de 1971, fondées sur des variables-échantillon, comprennent les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

En 1981, l'expression «pensionnaires d'institution» était utilisée.

Population rurale agricole

Toutes les personnes demeurant dans des **régions rurales** qui font partie de ménages d'**exploitants agricoles** ayant résidé dans leur **ferme** pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976**, 1971**, 1966**, 1961**

Population : Population rurale

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques :

* Un exploitant agricole est la personne responsable de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Avant 1991, on ne pouvait inscrire qu'un seul exploitant agricole par ferme. En 1991 et en 1996, jusqu'à trois exploitants agricoles pouvaient être inscrits par ferme. Étant donné ce changement, la population rurale agricole inclut maintenant toutes les personnes résidant dans une ferme qui font partie du ménage du premier, du deuxième ou du troisième exploitant de la ferme (non inclus avant 1991). Il faut prendre note que, dans la plupart des cas, les deuxième et troisième exploitants d'une ferme font partie du même ménage que le premier exploitant (habituellement un conjoint, ou un fils ou une fille) et auraient été probablement inclus dans la population agricole selon l'ancienne méthode de dénombrement.

** Avant le recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des **logements** situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

Revenu : Autre revenu en espèces

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 qui n'a pas été déclaré dans l'une des neuf autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, indemnités de cessation d'emploi, redevances, prestations d'assurance-salaire et indemnités de grève.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 j)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981, cette variable était combinée avec la variable «Pensions de retraite et rentes». Aux autres recensements, les données correspondant aux pensions de retraite et rentes étaient recueillies séparément. Voir la variable ***Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR***.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***

Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (prestations fiscales fédérales pour enfants, pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-chômage), reçus dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux durant l'année civile 1995. Cette source comprend les paiements versés aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont inclus les suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées ainsi que les paiements des provinces aux personnes âgées pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, par exemple les prestations reçues dans le cadre de programmes de formation parrainés par l'administration fédérale et les provinces, les paiements du LSPA aux travailleurs de l'industrie des pêches, les paiements réguliers reçus d'un programme d'assurance-automobile provincial, les pensions et allocations aux anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnisations des accidentés du travail. Enfin, sont aussi inclus les crédits d'impôt remboursables par les provinces et les crédits pour la taxe fédérale sur les produits et services reçus en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 g)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1961 et de 1971, les prestations d'assurance-chômage étaient une composante de cette source alors qu'en 1981, 1986, 1991 et 1996, elles faisaient l'objet d'une question distincte.

En 1981, 1986, 1991 et 1996, les suppléments de revenu versés aux personnes âgées par les provinces étaient inclus dans cette catégorie, alors qu'aux recensements antérieurs ils faisaient partie des pensions de vieillesse de sources publiques.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Composition du revenu

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu agrégé de ce groupe ou de cette région.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

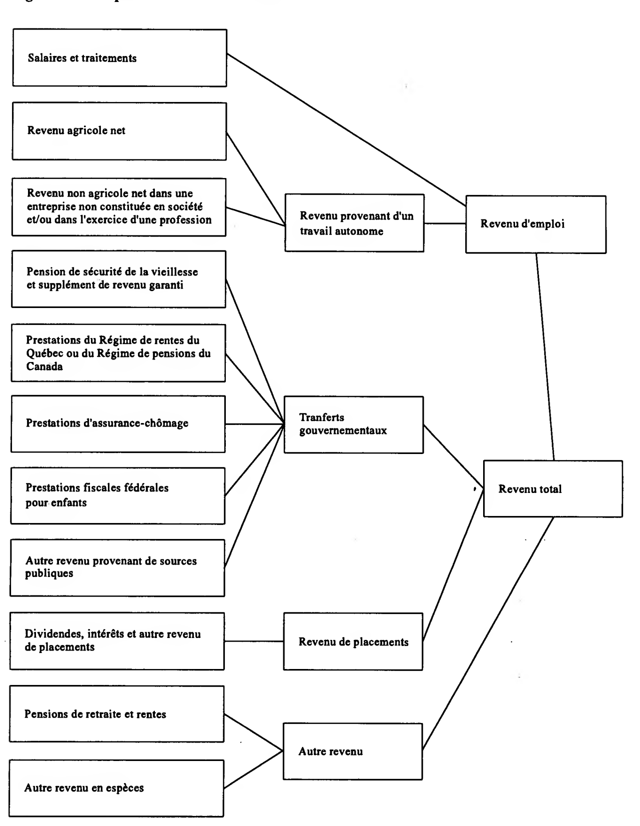
Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Voir «Remarques».

Remarques : Les composantes du revenu total ainsi que les combinaisons pour lesquelles des pourcentages peuvent être publiés sont indiquées à la figure 12. Les pourcentages qui sont publiés sont calculés à partir de données agrégées non arrondies.

Figure 12. Composantes du revenu en 1995



Revenu : Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Intérêts perçus durant l'année civile 1995 au titre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuel, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds mutuels. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant de la location d'une propriété, les intérêts sur les prêts et les hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 h)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les données relatives a) aux intérêts et aux dividendes et b) aux autres revenus de placements étaient recueillies séparément.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Erreur type du revenu moyen

Estimation de l'erreur type du revenu moyen pour une répartition par tranches de revenu. Si elle est interprétée de la façon décrite ci-après, elle sert d'indicateur grossier de la précision avec laquelle le revenu moyen a été estimé. Pour environ 68 % des échantillons qui peuvent être tirés de la base de sondage, la différence entre l'estimation du revenu moyen calculée pour un échantillon et le chiffre correspondant obtenu par un dénombrement exhaustif est inférieure à une erreur type. Pour près de 95 % des échantillons possibles, la différence est de moins de deux erreurs types et dans environ 99 % des échantillons, elle est inférieure à environ deux fois et demie l'erreur type.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti

Pensions de sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés, par l'administration fédérale seulement, aux personnes âgées de 65 ans et plus et aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse, durant l'année civile 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 d)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1971 et en 1981, cette source était combinée avec les «Prestations du régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec». En 1996, 1991 et 1986, elle a fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable ***Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada***.

En 1961, ni les Régimes de rentes du Québec et de pensions du Canada, ni le supplément de revenu garanti n'existaient. La source de revenu correspondante s'intitulait «Pensions de vieillesse et assistance-vieillesse».

Les suppléments de revenu versés par l'administration provinciale sont inclus dans la catégorie ***Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques***.

Les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et de la GRC retraités sont incluses dans la catégorie ***Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR***.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 1995 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) venu à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs ou aux veuves, ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REÉR et les remboursements de cotisations payées en trop.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 i)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Au recensement de 1981, cette variable était combinée avec la catégorie «Autre revenu en espèces».

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Prestations d'assurance-chômage

Total des prestations d'assurance-chômage reçues au cours de l'année civile 1995, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations d'assurance-chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé et de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance-chômage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 f)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les prestations d'assurance-chômage étaient incluses dans la catégorie «Revenu provenant d'autres sources publiques».

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada

Prestations reçues au cours de l'année civile 1995 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple les pensions de retraite, les prestations de survivant(e) et les pensions d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 e)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981 et en 1971, cette source était combinée avec les pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) et les suppléments de revenu garanti (SRG). Aux recensements de 1996, 1991 et 1986, ces deux dernières variables ont fait l'objet d'une question distincte. Reportez-vous à la variable ***Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti.***

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Prestations fiscales fédérales pour enfants

Prestations fiscales fédérales pour enfants versées, pendant l'année civile 1995, aux parents d'enfants à charge âgés de moins de 18 ans.

Recensement : 1996 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Les recensés n'ont pas eu à fournir de renseignements sur les prestations fiscales pour enfants. Ces prestations ont été calculées au moment du traitement des données et attribuées, s'il y avait lieu, à l'un des parents de la famille de recensement d'après les renseignements fournis sur les enfants et sur le revenu de la famille. Ces calculs tenaient compte de la variation des taux de prestation au Québec et en Alberta, de même que des allocations familiales supplémentaires versées au Québec.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

* Avant 1995, deux allocations pour enfants étaient versées soit les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants. Ces deux programmes ont été agrégés en un seul programme : le programme de prestations fiscales pour enfants.

Revenu : Principale source de revenu

Composante représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Voir «Remarques».

Remarques : Plusieurs combinaisons des sources de revenu peuvent servir à établir cette classification. Ainsi, au niveau le plus détaillé, les sources de revenu sont réparties dans cinq catégories : salaires et traitements, travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. On compare les valeurs absolues obtenues dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après la valeur la plus élevée.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Revenu agricole net

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans le revenu net les avances en espèces, les dividendes reçus de coopératives, le produit brut des assurances, et les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché). Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 b)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Revenu d'emploi

Revenu total reçu au cours de l'année civile 1995 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 47 a), b) et c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Consultez également les définitions détaillées de chacune des composantes.

Revenu : Revenu en dollars constants

Présentation de statistiques sur le revenu de deux recensements ou plus exprimées selon la valeur du dollar d'un des recensements.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour convertir les revenus de 1990 en dollars de 1995, les valeurs de 1990 ont été majorées de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation entre 1990 et 1995.

Revenu : Revenu médian des particuliers

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu, d'un groupe donné de personnes ayant un revenu; la première partie regroupe les personnes ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les personnes ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une répartition par tranches de revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

$M \quad = \quad L_m + c_m \left(d / f_m\right)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure de la tranche de revenu dans lequel

$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où

N = Nombre (après pondération) de personnes de 15 ans et plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée par la répartition

W_i = Coefficient de pondération de chaque personne de 15 ans ou plus ayant un revenu qui correspond à la catégorie visée

c_m = Taille (étendue) de la tranche de revenu médian

d = Nombre de personnes de 15 ans et plus qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale

c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des personnes de 15 ans et plus qui se situent dans la tranche de revenu médiane.

(2) Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). **En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.**

Revenu : Revenu moyen des particuliers

Revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu en 1995. Pour établir le revenu moyen à partir des données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de particuliers donné (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) par le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu dans ce groupe.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes.

$$\bar{Y} = \frac{\sum (Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

$\bar{Y}$ = Revenu moyen des personnes de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque personne de 15 ans ou plus dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération de chaque personne de 15 ans ou plus ayant déclaré un revenu dans ce groupe

Les revenus moyen et médian des particuliers, ainsi que les erreurs types du revenu moyen correspondant, sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif). **En ce qui concerne tous les autres univers, ces statistiques sont calculées pour toutes les unités, qu'un revenu ait été déclaré ou non.**

Revenu : Revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers, l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 1995. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus également le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des pêcheurs, chasseurs et trappeurs qui travaillent à leur compte, celui des exploitants d'entreprises de distribution directe, par exemple des entreprises de vente et de livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains, les professeurs de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières, etc., tirent de leurs activités autonomes.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Revenu total

Revenu total en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile 1995, provenant des sources suivantes :

- salaires et traitements (total);
- revenu agricole net;
- revenu non agricole net dans une entreprise non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-chômage;
- autre revenu provenant de sources publiques;
- dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, et autre revenu de placements;
- pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REÉR et de FERR;
- autre revenu en espèces.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Bien que l'on ait demandé expressément aux répondants d'indiquer leur revenu total sans inclure la prestation fiscale fédérale pour enfants, le revenu total déclaré est remplacé par un revenu total dérivé dans lequel on a inclus un montant pour la prestation fiscale fédérale pour enfants.

Des données sur le revenu total en espèces ont été recueillies aux recensements de 1961, 1971, 1981, 1986, 1991 et 1996. Les principales différences d'un recensement à un autre, en ce qui a trait au revenu, sont résumées ci-après. Pour en obtenir un aperçu, reportez-vous à la figure 13.

Concept

a) Au recensement de 1961, on n'a pas recueilli de données sur le revenu provenant d'une exploitation agricole. Par conséquent, cette source de revenu a été exclue des données sur le revenu total pour ce recensement.

b) Au recensement de 1986, les crédits d'impôt fédéral pour enfants étaient inclus pour la première fois dans le revenu total en espèces. Ces crédits et les allocations familiales ont été remplacés au recensement de 1996 par la prestation fiscale fédérale pour enfants.

c) À tous les recensements, le revenu touché par les immigrants avant leur arrivée au Canada n'était pas inclus dans le revenu total.

d) À tous les recensements, le concept du revenu excluait les gains et les pertes au jeu, les prix gagnés à la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les remboursements de prêts reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les remboursements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

Période de référence

Sauf en 1961, les recensés devaient déclarer leur revenu pour l'année civile ayant précédé le recensement. Au recensement de 1961, les recensés pouvaient déclarer leur revenu pour les 12 mois ayant précédé le recensement ou pour l'année civile 1960.

Champ d'observation

a) L'univers visé par le recensement de 1961 excluait tous les ménages agricoles, tous les ménages collectifs et tous les ménages dans les Territoires du Nord-Ouest.

b) Le recensement de 1971 est le seul où l'on ait recueilli des données sur le revenu des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

c) En 1991 et en 1996, les renseignements sur le revenu ont été recueillis auprès des résidents non permanents (voir la définition de la variable ***Immigration : Résident non permanent***).

Méthodologie

a) En 1971, les données sur le revenu ont été recueillies auprès d'un ménage sur trois. Pour tous les autres recensements, la taille de l'échantillon était de 1/5. (Dans certaines régions, l'échantillonnage a été remplacé par un dénombrement exhaustif.)

b) En 1961, les données ont été recueillies dans le cadre d'interviews. Lors des recensements subséquents, la méthode utilisée était principalement l'autodénombrement.

c) Aux recensements de 1981, 1986, 1991 et 1996, on a attribué un revenu nul aux membres des colonies huttérites parce que les réponses fournies n'étaient pas homogènes.

d) La façon dont les sources de revenu sont combinées diffère pour certains recensements. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la figure 13.

e) Les recensés n'ont pas fourni de données sur les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants en 1986 et en 1991, ni sur les prestations fiscales pour enfants en 1996. Ces montants ont été calculés d'après les données relatives à la famille et attribués, s'il y avait lieu, à la personne appropriée.

Figure 13. Contenu et couverture du revenu des recensements du Canada

	Recensements					
Sources	1961	1971	1981	1986	1991	1996
Salaires et traitements	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome non agricole (revenu net)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Travail autonome agricole (revenu net)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Allocations familiales	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	7
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	Non	Non	Non	Oui	Oui	7
Prestations fiscales fédérales pour enfants	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	–	2	3	Oui	Oui	Oui
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	–	2	3	Oui	Oui	Oui
Prestations d'assurance-chômage	1	1	Oui	Oui	Oui	Oui
Autre revenu provenant de sources publiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Intérêts et dividendes	Oui	Oui	4	4	4	4
Autre revenu de placements	Oui	Oui	4	4	4	4
Pensions de retraite et rentes	Oui	Oui	5	Oui	Oui	Oui
Autre revenu en espèces	Oui	Oui	5	Oui	Oui	Oui
<u>Période de référence</u>	Juin 1960-mai 1961	1970	1980	1985	1990	1995
<u>Taille de l'échantillon</u>	20 %	33 %	20 %	20 %	20 %	20 %
<u>Couverture</u>	Fermes et T.N.-O non compris	Tous	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise	Population d'un établissement institutionnel non comprise 6	Population d'un établissement institutionnel non comprise 6

1 Comprises dans «Autre revenu provenant de sources publiques».
2 Une seule question inclut la PSV, le RRQ/RPC et l'assistance-vieillesse provinciale.
3 La question comprend les prestations du RRQ/RPC, mais les suppléments de revenu provinciaux sont compris dans «Autre revenu provenant de sources publiques».
4 Une question comprend tous les revenus de placements.
5 Une question comprend à la fois «Pensions de retraite et rentes» et «Autre revenu en espèces».
6 Comprend les résidents non permanents âgés de 15 ans et plus.
7 L'allocation familiale et le crédit d'impôt fédéral pour enfants ont été remplacés par la prestation fiscale fédérale pour enfants.

Revenu : Salaires et traitements

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pensions et au programme d'assurance-chômage. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications et les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 1995. Est exclue la valeur des allocations et avantages imposables fournis gratuitement par l'employeur tels que le logement, l'utilisation d'un véhicule automobile.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 47 a)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux «Remarques» pour la variable ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Transferts gouvernementaux

Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces et les municipalités au cours de l'année civile 1995. Cette variable est dérivée en additionnant les montants provenant des sources suivantes :

- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-chômage;
- prestations fiscales fédérales pour enfants;
- autre revenu provenant de sources publiques.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Voir les définitions détaillées et les «Remarques» de chacune des composantes.

Cette variable peut être dérivée pour toute année de recensement ci-dessus, en additionnant les transferts gouvernementaux.

Scolarité : Certificat d'études secondaires

Détention d'un certificat d'études secondaires ou l'équivalent, peu importe si la personne possède ou non d'autres titres scolaires.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 25, 26 et 28

Réponses : Total
- Aucun certificat d'études secondaires
  - Sans autre formation
  - Avec autre formation
    - Certificat d'une école de métiers
    - Autres études non universitaires
- Certificat d'études secondaires
  - Sans autre formation
  - Avec autre formation

Remarques : Il s'agit d'une variable sommaire publiée pour la première fois dans les produits du recensement de 1986 (voir le tableau 7 dans la publication n° 93-110 au catalogue) qui sert essentiellement à répartir la population en deux groupes : les personnes n'ayant pas de certificat d'études secondaires ou l'équivalent et celles ayant un tel certificat. Elle permet également de déterminer si la personne a reçu ou non une autre formation. Pour établir cette variable, il faut faire appel aux variables ***Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires, Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires*** et ***Scolarité : Nombre d'années d'autres études non universitaires***. On a présumé que les personnes ayant déclaré des années d'études universitaires détenaient un certificat d'études secondaires ou l'équivalent.

* Les données relatives à cette variable n'ont pas été publiées en 1981, mais il est possible de les extraire de la base de données de 1981 sous la forme de totalisations spéciales à l'aide d'algorithmes normalisés.

Scolarité : Certificat universitaire supérieur au baccalauréat

Détention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire supérieur au baccalauréat, peu importe si la personne possède d'autres titres scolaires. Habituellement, ce genre de certificat suit un premier grade obtenu dans le même domaine d'études, ou encore une maîtrise ou un premier grade professionnel.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28, cercle 07

Réponses : Aucun certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat; Certificat ou diplôme supérieur au baccalauréat

Remarques : Cette variable dérivée fournit un compte plus exact des personnes qui possèdent un ou des certificats universitaires supérieurs au baccalauréat, qu'elles aient ou non d'autres titres scolaires. Les diplômes ou les certificats obtenus après un premier grade dans un même domaine d'études (par exemple, un diplôme en pédagogie) sont comptés par la variable ***Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme.*** Toutefois, ce genre de certificat ou de diplôme peut aussi être obtenu après une maîtrise ou un premier grade professionnel (par exemple, un diplôme en médecine). Dans ce cas, le plus haut grade a la préséance dans la variable «plus haut grade» et il est impossible d'obtenir un compte des personnes qui possèdent à la fois une maîtrise ou un premier grade professionnel **et** un certificat universitaire **supérieur** au baccalauréat. Ce genre de certificat est décerné notamment dans des disciplines telles que la médecine spécialisée, le génie appliqué et la technologie de pointe.

Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires

Détention d'un certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un certificat ou diplôme d'autres études non universitaires, ou les deux, peu importe si la personne détient ou non d'autres titres scolaires. Cette variable indique également si la personne a obtenu ou non un certificat d'études secondaires.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28, cercles 03 et 04

Réponses : Aucun certificat d'une école de métiers ni autre certificat non universitaire; Certificat d'une école de métiers sans certificat d'études secondaires; Autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire sans certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers avec certificat d'études secondaires; Autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires; Certificat d'une école de métiers et autre certificat non universitaire avec certificat d'études secondaires

Remarques : Cette variable dérivée indique toutes les combinaisons possibles quant à la détention de certificats d'une école de métiers et d'autres certificats ou diplômes non universitaires et à l'obtention ou non d'un certificat d'études secondaires. Ces renseignements sont très utiles parce qu'ils indiquent les chevauchements possibles et les liens existant entre ces deux secteurs.

En général, on obtient un certificat d'une école de métiers au terme de plusieurs années de formation à titre d'apprenti ou de compagnon dans des métiers comme la soudure, la plomberie ou la menuiserie; cette période de stage peut également être assortie de périodes de formation scolaire dans des écoles de métiers, des collèges communautaires ou d'autres établissements du même genre.

On peut également obtenir un certificat d'une école de métiers en suivant uniquement des cours dans un établissement d'enseignement (par opposition à la formation en cours d'emploi), soit dans une école de métiers ou une école de formation professionnelle, dans un centre d'emploi ou dans un collège communautaire. Pour obtenir un certificat ou diplôme d'études non universitaires, il faut fréquenter un établissement qui ne décerne pas de grade, comme une école de sciences infirmières, un collège communautaire, un cégep, un institut de technologie ou un collège commercial privé.

* En 1971, une série spéciale de questions et de données portaient sur l'apprentissage et la formation professionnelle. Les données de 1996, 1991, 1986 et 1981 relatives aux certificats d'une école de métiers ne peuvent pas être comparées directement avec les données de 1971 sur les cours de formation professionnelle, qui étaient définis comme des cours à plein temps d'une durée de trois mois ou plus. En outre, dans les données de 1971, on a fait une distinction entre l'apprentissage et la formation professionnelle à plein temps, et on a demandé la durée de la formation et la date à laquelle celle-ci s'était terminée.

Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

Détention d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe si la personne possède ou non des titres scolaires plus élevés (c.-à-d. maîtrise ou doctorat acquis).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28, cercle 09

Réponses : Aucun diplôme médical; Diplôme en médecine (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.); Diplôme en médecine et maîtrise; Diplôme en médecine et doctorat acquis

Remarques : Cette variable dérivée complète la variable ***Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme*** en fournissant des chiffres additionnels relatifs aux diplômes en médecine pour les personnes qui détiennent à la fois un diplôme en médecine et une maîtrise ou un doctorat acquis. Par conséquent, cette variable offre une mesure plus juste des ressources médicales existant au Canada que les chiffres obtenus pour la variable dérivée ***Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme***. Ainsi, les personnes travaillant dans le domaine des sciences naturelles, dans la

recherche médicale ou dans l'enseignement universitaire sont comptées comme possédant une maîtrise et un diplôme en médecine ou un doctorat et un diplôme en médecine.

Il convient de souligner certains points en ce qui concerne le classement recoupé de cette variable avec la variable ***Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ).*** Dans le cas de la combinaison d'une maîtrise et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études est déterminé d'après le diplôme en médecine. Par contre, dans le cas de la combinaison d'un doctorat acquis et d'un diplôme en médecine, le principal domaine d'études correspond au doctorat.

Scolarité : Fréquentation scolaire

Fréquentation à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) d'une école, d'un collège ou d'une université au cours de la période de huit mois allant de septembre 1995 au 14 mai 1996. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 27

Réponses : Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois; Oui, à plein temps; Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Remarques : La fréquentation scolaire ne tient pas compte des cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel. Il s'agit d'une fréquentation à plein temps si la personne avait une charge de cours correspondant à au moins 75 % de la charge de cours normale pour l'année où elle était inscrite. Les cours suivis le jour pendant une période de six semaines ou moins comptent pour une fréquentation à temps partiel. Si la personne avait fréquenté l'école à plein temps et à temps partiel au cours de la période de référence, il fallait indiquer uniquement la fréquentation à plein temps.

* En raison d'une erreur de réponse ayant entraîné un biais important dans les données de 1976 sur la fréquentation scolaire, il est impossible d'établir des comparaisons avec les données sur la fréquentation des établissements d'études secondaires, surtout pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans; cependant, les estimations de 1976 pour la fréquentation des universités et des établissements d'études postsecondaires non universitaires n'ont pas été touchées.

** En 1971, on a utilisé l'expression «école ou université» plutôt que le terme «établissement d'enseignement», et l'expression «à un moment quelconque» n'était pas

employée. Les recensés n'avaient pas à indiquer le genre d'établissement. Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population.

*** En 1961, on n'a pas recueilli de données sur la fréquentation à temps partiel. La question était : «Depuis septembre dernier, avez-vous fréquenté une école ou une université? Oui (fréquentation normale de jour); Non». Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population. Le concept de fréquentation scolaire ne comprenait pas la fréquentation d'établissements tels que les instituts techniques, les collèges communautaires, les écoles normales, les cégeps, les écoles de sciences infirmières, les écoles de métiers et les collèges commerciaux.

Scolarité : Nombre d'années d'autres études non universitaires

Nombre total d'années d'études terminées (ou moins d'une année de cours terminés) dans un établissement d'enseignement, autre qu'une école primaire ou secondaire, où des grades ne sont pas décernés.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 26

Réponses : Aucune; Moins de une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans ou plus de cours terminés

Remarques : Il s'agit de la scolarité reçue dans tout établissement autre qu'une université ou une école primaire ou secondaire, que l'établissement en question exige ou non un diplôme d'études secondaires comme condition d'admission. Les cours suivis comme passe-temps ou par intérêt personnel ne sont pas censés être compris.

Comme pour les recensements de 1991 et de 1986, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec sont censées être comptées respectivement comme «1 année» et «2 années» d'autres études non universitaires.

Les recensés devaient indiquer le nombre d'années scolaires qu'ils avaient terminées avec succès, quel que soit le temps qu'ils avaient effectivement mis pour le faire. Les personnes qui avaient reçu une autre formation non universitaire, que ce soit par correspondance ou dans le cadre de cours à temps partiel (de jour ou de soir), devaient déclarer le nombre d'années de scolarité auxquelles correspondaient, dans un programme régulier à plein temps, les crédits qu'elles avaient accumulés. Les études faites au cégep, formation générale et professionnelle, sont incluses dans cette catégorie.

En 1976, les cours de passage à l'université dispensés dans les collèges communautaires étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Depuis 1981, ces cours ont été

classés dans la catégorie «Autres études non universitaires». Ainsi, les recensés n'avaient pas à convertir au niveau universitaire les cours de passage à l'université suivis dans un collège communautaire. La raison de ce changement est qu'il n'existe pas de critères nationaux pour définir en quoi consiste un cours de passage à l'université, et que le contenu de ces cours varie même à l'intérieur des provinces. Par conséquent, le critère déterminant à ce chapitre est l'établissement où cette formation a été dispensée (les cégeps et les collèges communautaires sont des établissements non universitaires).

* En 1981, les études en Belles-Lettres et en Rhétorique dans les collèges classiques du Québec étaient comptées respectivement comme «1 année» et «2 années» d'études universitaires.

** En 1976, les cours suivis au cégep (formation générale) étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune, 1 année ou moins, 2 années, 3 années ou plus.

*** En 1971, cette variable correspondait au «nombre d'années d'études terminées» depuis le secondaire. Les réponses possibles, pour ce qui était de la formation non universitaire, étaient : aucune; 1; 2; 3+. Cette variable n'était pas comprise dans le recensement de 1961.

Scolarité : Nombre d'années d'études universitaires

Nombre total d'années d'études (ou moins d'un an de cours terminés) dans un établissement d'enseignement décernant des grades, certificats ou diplômes aux personnes qui ont réussi un programme d'études.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)**, 1971 (échantillon de 1/3)***, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 25

Réponses : Aucune; Moins de une année (de cours terminés); 1 an; 2 ans; 3 ans; 4 ans; 5 ans; 6 ans; 7 ans; 8 ans; 9 ans; 10 ans; 11 à 15 ans

Remarques : Le nombre d'années d'études correspond au «nombre d'années universitaires» terminées, peu importe le temps qu'il a fallu pour le faire. Deux semestres comportant une charge normale de cours sont considérés comme l'équivalent d'une année universitaire. Si le recensé avait fait des études universitaires par correspondance ou à temps partiel (le jour ou le soir), il devait convertir les crédits accumulés en nombre équivalent d'années normales de formation universitaire à plein temps.

Comme pour les recensements de 1991 et de 1986, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec sont censés être comptés respectivement comme «1 année» et «2 années» d'études universitaires.

Les personnes qui ont reçu une formation d'enseignant dans une faculté d'éducation associée à une université devaient indiquer avoir reçu une formation universitaire. Par contre, les personnes qui recevaient ou avaient reçu une formation d'enseignant dans un établissement non affilié à une université étaient considérées comme ayant fait d'«autres études non universitaires».

* En 1981, les niveaux Philo I et Philo II dans les collèges classiques du Québec étaient comptés respectivement comme «3 années» et «4 années» d'études universitaires.

** En 1976, les cours de passage à l'université et les cours de formation générale dispensés au cégep étaient censés être comptés comme étant de niveau universitaire. Toutefois, la plupart des répondants qui avaient fait des études générales au cégep n'ont pas fait cette distinction. En 1976, les réponses possibles étaient : aucune; 1 année ou moins; 2 années; 3 années; 4 années; 5 années; 6 années ou plus.

*** En 1971, les réponses possibles étaient : aucune; 1; 2; 3; 4; 5; 6+. En 1961, on a demandé aux recensés d'indiquer la dernière année de cours à laquelle ils étaient inscrits, peu importe s'ils l'avaient terminée ou non, et les réponses possibles étaient : 1-2; 3; 4+; grade universitaire. Aux recensements de 1971 et 1961, on n'a donné aucune indication particulière au sujet des cours de passage à l'université.

Scolarité : Nombre total d'années de scolarité

Somme des années (ou grades) de scolarité aux niveaux primaire, secondaire, universitaire et non universitaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)*, 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 24, 25 et 26

Réponses : De 0 à 29 ans et plus

Remarques : Il s'agit d'une variable présentée surtout dans des agrégations de données sommaires (comme 0, 1 à 4, 5 à 8, 9 et 10, 11 à 13, 14 à 17 et 18 et plus) et sous la forme de dérivées secondaires telles que la moyenne et la médiane.

* Lors des recensements de 1981, 1976 et 1971, cette variable n'a pas été publiée. Toutefois, il est possible de l'obtenir à partir de la base de données en préparant des totalisations spéciales.

Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme

Indique le **plus haut** grade, certificat ou diplôme obtenu.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 28

Réponses : Aucun grade, certificat ou diplôme; Certificat d'études secondaires ou l'équivalent; Certificat ou diplôme d'une école de métiers; Autre certificat ou diplôme non universitaire; Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat; Baccalauréat(s); Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat; Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie; Maîtrise; Doctorat acquis

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses à la question où l'on demandait de déclarer **tous** les grades, certificats ou diplômes obtenus. Bien que la liste présentée ne soit pas nécessairement hiérarchique, elle donne quand même une idée générale des différentes étapes des progrès scolaires.

Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants : a) un certificat d'études secondaires est un diplôme au niveau de l'immatriculation ou de l'immatriculation supérieure, de formation générale, technique ou commerciale; b) un certificat ou diplôme d'école de métiers est obtenu à la suite d'un apprentissage (certificat de compagnon) et/ou d'une formation scolaire comportant des cours de formation professionnelle et pré-professionnelle au niveau des métiers donnés dans des collèges communautaires, des instituts de technologie et d'autres établissements similaires où l'on exige comme condition minimale d'admission un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires, à l'immatriculation ou à l'immatriculation supérieure, ou l'équivalent; c) un autre certificat ou diplôme non universitaire est obtenu dans un collège communautaire (programmes de passage à l'université et programmes menant à une carrière semi-professionnelle), un cégep (formation générale et professionnelle), un institut de technologie ou tout autre établissement ne décernant pas de grade. Cette catégorie comprend aussi les certificats d'enseignement décernés par les ministères provinciaux de l'Éducation, mais elle n'inclut pas les diplômes d'enseignant au niveau du baccalauréat obtenus dans une faculté d'éducation affiliée à une université; d) les certificats ou diplômes universitaires sont habituellement liés à des associations professionnelles dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances. Si un baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, celui-ci est alors classé comme un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

* En 1976, les catégories «certificats ou diplômes de métiers» et «certificats ou diplômes universitaires **supérieurs** au baccalauréat» n'étaient pas incluses.

** En 1971, cette question portait uniquement sur les grades, certificats ou diplômes d'études universitaires. Les réponses possibles, en 1971, étaient les suivantes : Aucun certificat, diplôme ou grade universitaire; Certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat); Baccalauréat; Premier grade professionnel; Maîtrise ou l'équivalent, ou Doctorat acquis.

*** En 1961, tous les diplômes universitaires étaient inclus dans la même catégorie, sans distinction de genre.

Scolarité : Plus haut niveau atteint

Dernière année d'études primaires ou secondaires, terminée ou non, ou dernière année universitaire ou non universitaire terminée. Dans la hiérarchie de la scolarité, les études universitaires sont classées au-dessus des autres études non universitaires. En outre, la personne qui a obtenu un grade, certificat ou diplôme se trouve classée à un échelon au-dessus de celle qui a un nombre d'années de scolarité plus élevé, terminées ou non, mais qui n'a pas de titre scolaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961**

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 24, 25, 26 et 28

Réponses : Dans les produits du recensement de 1996, le plus haut niveau de scolarité peut être indiqué de diverses façons. Voici la liste générale des niveaux possibles :

- Études primaires ou secondaires seulement
  - Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
  - De la 1re à la 4e année
  - De la 5e à la 8e année
  - 9e et 10e année
  - De la 11e à la 13e année
  - Certificat d'études secondaires
  - Certificat ou diplôme d'une école de métiers
- Autres études non universitaires seulement
  - Sans certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'autres études non universitaires
  - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
  - Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
- Études universitaires
  - Études universitaires sans grade universitaire
    - Sans autres études non universitaires
      - Sans grade, certificat ou diplôme
      - Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
      - Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat

Avec autres études non universitaires
Sans grade, certificat ou diplôme
Avec certificat ou diplôme d'une école de métiers
Avec certificat ou diplôme d'autres études non universitaires
Avec certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
Études universitaires, avec grade universitaire
Avec baccalauréat ou premier grade professionnel
Avec certificat universitaire supérieur au baccalauréat
Avec maîtrise
Avec doctorat acquis

Remarques : Cette variable, qui correspond au **Plus haut niveau de scolarité,** présuppose une hiérarchie de la scolarité; toutefois, il existe certains cas où cette hiérarchie ne s'applique pas. Par exemple, le fait de classer les certificats ou diplômes d'une école de métiers au-dessus des diplômes d'études secondaires est justifié parce que, d'une part, ces titres sont obtenus surtout en vue de l'exercice d'un métier ou de l'obtention d'un emploi et, d'autre part, parce que la plupart des titulaires de ces titres, à l'époque où ils faisaient leurs études, étaient plus âgés que les élèves du niveau secondaire. Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires. Par conséquent, cette hiérarchie se révèle inadéquate pour ce groupe de personnes. Par contre, on ne résoudrait pas le problème en plaçant cette catégorie au-dessous du niveau secondaire parce qu'on ne tiendrait alors pas compte des personnes qui, dans ce même groupe, ont un diplôme d'études secondaires. C'est pour cette raison que les données sur les certificats ou diplômes d'une école de métiers (et les autres titres non universitaires) sont désagrégées dans des catégories distinctes associées à la variable ***Scolarité : Certificats d'une école de métiers et autres certificats non universitaires.***

Un autre exemple des lacunes de cette hiérarchie est le cas des personnes qui ont fait à la fois des études universitaires et des études non universitaires. Une personne qui aurait suivi des cours universitaires et non universitaires pour lesquels elle n'aurait pas obtenu de grade, de certificat ou de diplôme serait quand même considérée comme ayant une scolarité «plus élevée» que la personne qui aurait fait **seulement** d'autres études non universitaires sanctionnées par un certificat ou un diplôme.

* En 1976 et 1971, cette variable était appelée «Niveau de scolarité». En 1971, elle était définie comme la dernière année d'études primaires, secondaires ou universitaires, terminée ou non, peu importe si les personnes avaient reçu ou non une formation professionnelle ou une formation postsecondaire non universitaire. En 1976, cette définition a été révisée de manière à insister sur le nombre d'années **terminées** (au lieu de la fréquentation) au-delà du niveau secondaire. Elle se lisait comme suit : «Dernière année d'études primaires/secondaires, terminée ou non, ou dernière année d'études postsecondaires non universitaires ou universitaires achevée par le recensé».

** En 1961, les niveaux primaire, secondaire et universitaire étaient regroupés sous une seule question dans laquelle on demandait au recensé d'indiquer la dernière année d'études qu'il avait **faite**, sans l'avoir nécessairement terminée. D'ailleurs, le titre de la variable indiquait bien qu'il s'agissait de la dernière année de cours suivis.

Scolarité : Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire

Dernière année d'études primaires ou secondaires, **terminée ou non**, selon la province où l'enseignement a été reçu ou, dans le cas des personnes qui ont fait leurs études primaires ou secondaires à l'extérieur du Canada, l'équivalent du niveau de scolarité atteint selon le système scolaire en usage dans leur province de résidence.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)*, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961***

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 24

Réponses : Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle, **OU** plus haut niveau atteint (de la 1re à la 13e année) à l'école secondaire ou primaire

Remarques : Les personnes inscrites dans un établissement scolaire au moment du recensement devaient indiquer l'année d'études en cours. Les niveaux de scolarité exprimés en années peuvent être différents d'une province à une autre. Ils ont également varié au fil des ans.

Les recensés qui avaient fait leurs études primaires ou secondaires dans le cadre de leçons particulières, par correspondance ou à temps partiel, devaient indiquer l'année correspondante dans un programme régulier (de jour à plein temps). Les personnes qui avaient fait leurs études dans un établissement décloisonné (non divisé en années d'études) ou à progression par matière avaient la possibilité de donner une estimation de leur niveau ou d'inscrire le nombre réel d'années de fréquentation scolaire.

* En 1976, le plus haut niveau d'études secondaires dans la province de Québec était la 12e année tandis qu'en 1981 et en 1986, c'était la 11e année. Par ailleurs, en 1976, 1971 et 1961, les personnes n'ayant aucune scolarité et celles ayant fréquenté uniquement l'école maternelle étaient classées dans des catégories distinctes.

** En 1971, l'échantillon visé par la question sur les études primaires ou secondaires était composé de toutes les personnes âgées de 5 ans et plus.

*** En 1961, les données ont également été recueillies pour les personnes âgées de 5 ans et plus. À ce recensement, les réponses possibles étaient les suivantes : aucune scolarité; maternelle; primaire, de la 1re à la 4e année; primaire, 5e année ou plus; secondaire 1; 2; 3; 4; 5.

Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ)

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut grade, certificat ou diplôme postsecondaire. En ce qui a trait au principal domaine d'études, la classification adoptée comporte 10 grandes catégories : enseignement, loisirs et orientation; beaux-arts et arts

appliqués; lettres, sciences humaines et disciplines connexes; sciences sociales et disciplines connexes; commerce, gestion et administration des affaires; sciences et techniques agricoles et biologiques; génie et sciences appliquées; techniques et métiers du génie et des sciences appliquées; professions, sciences et technologies de la santé; mathématiques et sciences physiques. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en plus de 100 «sous-catégories» et environ 425 groupes de «base».

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3) – formation professionnelle et apprentissage seulement

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un grade, certificat ou diplôme d'études postsecondaires, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 29

Réponses : Reportez-vous à la classification adoptée à l'annexe L.

Remarques : La classification relative à la variable ***PDÉ*** peut être utilisée indépendamment ou combinée avec la variable ***Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme.*** Quand on combine cette dernière variable avec le PDÉ, il faut se rappeler que chacune des qualifications postsecondaires, du certificat ou diplôme d'une école de métiers au doctorat acquis, présente une répartition différente. En conséquence, différentes désagrégations de la variable PDÉ peuvent être employées selon la représentativité numérique des groupes de base propre à chaque niveau de qualification.

Dans le cas du classement recoupé des qualifications médicales avec la variable PDÉ, il est recommandé d'utiliser la variable ***Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie*** plutôt que le code correspondant au plus haut grade, puisque la variable en question fait état d'un diplôme en médecine, que l'intéressé ait ou non une maîtrise ou un doctorat acquis. Cette variable inclut également les personnes qui ont à la fois un doctorat acquis et un diplôme en médecine.

Le concept de domaine d'études sous-entend la notion de sous-domaine ou de spécialisation. Dans le *Guide du recensement de 1996* qui accompagnait le questionnaire, il était indiqué que le recensé devait préciser le domaine de spécialisation de son programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études de deuxième ou troisième cycle ou d'un autre genre de formation supérieure. La fréquence de déclaration des codes correspondant aux groupes de base de la classification du PDÉ est un indice de la mesure dans laquelle les recensés se sont conformés à cette instruction. En général, on note une tendance à déclarer des degrés de spécialisation plus élevés pour les maîtrises, diplômes en médecine et doctorats acquis.

Sexe

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 4

Réponses : Masculin; Féminin

Remarques : Comme certains prénoms (par exemple, Claude, Dominique ou Camille) ne permettent pas toujours de déterminer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer «Masculin» ou «Féminin».

Union libre

Situation de deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme, mais qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre.

Recensements : 1996, 1991

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 6

Réponses : Oui; Non

Remarques : Lors des recensements de 1986 et de 1981, les données sur l'union libre étaient tirées des réponses à la question sur le lien avec la Personne 1. Avant le recensement de 1981, on ne recueillait pas de données sur l'union libre.

Il est possible d'obtenir des données relatives aux personnes vivant en union libre, classées selon l'état matrimonial légal, pour 1991 et 1996. En 1986 et 1981, ces personnes étaient incluses dans la catégorie des personnes «Mariées». On peut maintenir la comparabilité des données de 1991 et de 1996 avec les données antérieures en incluant les personnes vivant en union libre dans la catégorie des personnes «Mariées (y compris l'union libre)». Voir ***État matrimonial***.

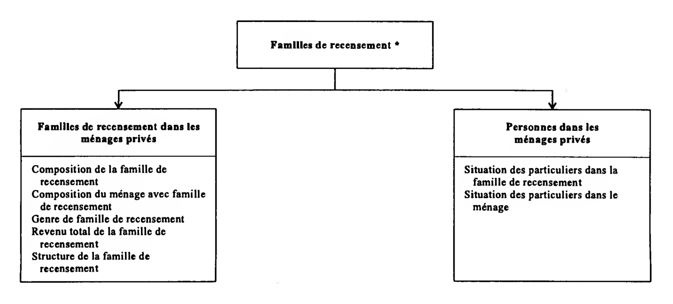


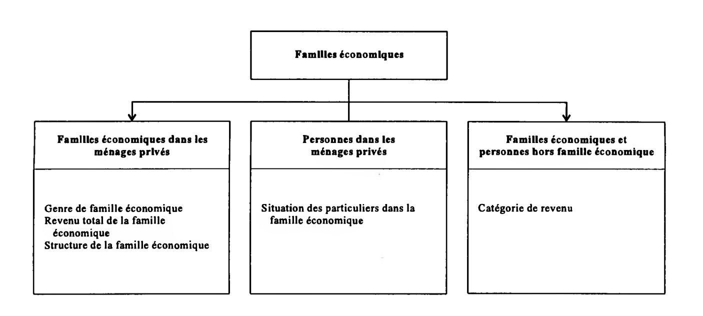
UNIVERS DES FAMILLES

Introduction

L'**univers des familles** comprend deux grandes catégories : les familles de recensement et les familles économiques. (Voir les figures 14 et 15.)

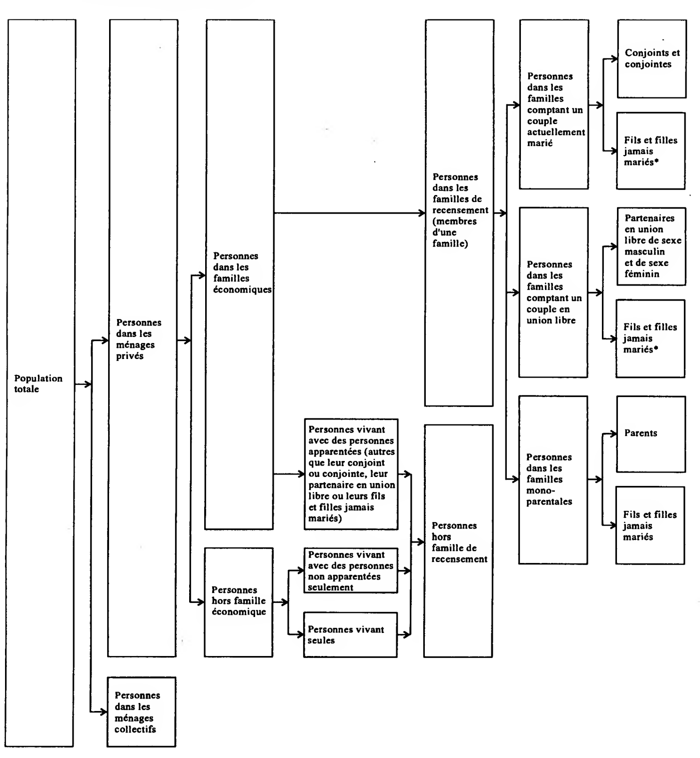
Figure 14. Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques





* Comprend les familles dénombrées à l'extérieur du Canada et les ménages collectifs huttérites.

Figure 15. Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



* Peuvent ou non être présents.

Composition de la famille de recensement

Classement des familles de recensement selon le nombre et/ou le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : **Familles selon le nombre de fils et/ou de filles jamais mariés à la maison**

Les familles sont classées de sorte que l'on puisse distinguer les familles sans fils ni filles jamais mariés à la maison de celles qui en comptent de un à huit ou plus, selon le cas.

Familles selon le groupe d'âge des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison

Les familles comptant des fils et/ou des filles jamais mariés à la maison sont classées de façon à distinguer les familles :

- dont tous les fils et/ou les filles jamais mariés ont 18 ans ou plus;
- dont au moins un fils ou une fille a 18 ans ou plus et au moins un fils ou une fille a 17 ans ou moins;
- dont tous les fils et/ou les filles jamais mariés ont 17 ans ou moins.

Il est possible de subdiviser la dernière catégorie afin d'illustrer, par exemple, les groupes d'âge suivants pour les fils et les filles jamais mariés à la maison.

Tous de moins de 6 ans
Tous de 6 à 14 ans
Tous de 15 à 17 ans
Certains de moins de 6 ans et certains de 6 à 14 ans
Certains de moins de 6 ans et certains de 15 à 17 ans
Certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans
Certains de moins de 6 ans, certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans
(«Certains» indique au moins un fils ou une fille dans chaque groupe d'âge)

Remarques : Certains tableaux peuvent contenir des groupes d'âge différents de ceux qui sont décrits ci-dessus.

Lors des recensements antérieurs, la composition de la famille de recensement était déterminée selon le nombre et/ou le groupe d'âge des enfants à la maison. Depuis le recensement de 1991, il s'agit des fils et/ou des filles jamais mariés, peu importe leur âge. Ce changement de terminologie ne compromet en rien la comparabilité historique.

Pour le recensement de 1971, les chiffres ont été publiés selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans seulement.

* Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Composition du ménage avec famille de recensement

Classement des familles de recensement selon la présence et le nombre d'«**autres personnes**» dans le ménage.

L'expression **autres personnes** désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille de recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable permet de produire des données sur la composition du ménage du point de vue de la famille de recensement.

Famille de recensement

Couple actuellement marié (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un fils ou une fille jamais marié.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966*, 1961*

Population : Personnes dans les ménages privés (y compris les ménages dénombrés à l'extérieur du Canada) et les ménages collectifs huttérites

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Lors du recensement de 1996, les réponses en lettres fournies à la question 2 (Lien avec la Personne 1) sur la formule 2A étaient saisies et traitées dans la catégorie «Autres réponses en lettres», alors que sur les formules 2B, 2C, 2D et 3 (dans les ménages collectifs), elles étaient saisies telles qu'elles étaient fournies par les répondants. Pour le recensement de 1996, contrairement aux autres recensements, les publications sur les familles seront produites à partir de la base de données-échantillon. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Rapport technique sur les familles du recensement de 1996.*

Avant le recensement de 1991, les familles comptant un couple actuellement marié et celles comptant un couple en union libre constituaient les «**familles époux-épouse**» et étaient présentées comme telles dans la plupart des tableaux de données portant sur les familles de recensement.

La famille de recensement, la catégorie à laquelle elle appartient et ses variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire et des réponses à la question sur l'union libre, qui a été posée pour la première fois en 1991.

La figure 16 à la page suivante présente un résumé des diverses catégories auxquelles peuvent appartenir les familles de recensement.

* Lors des recensements antérieurs à celui de 1976, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Famille économique

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*

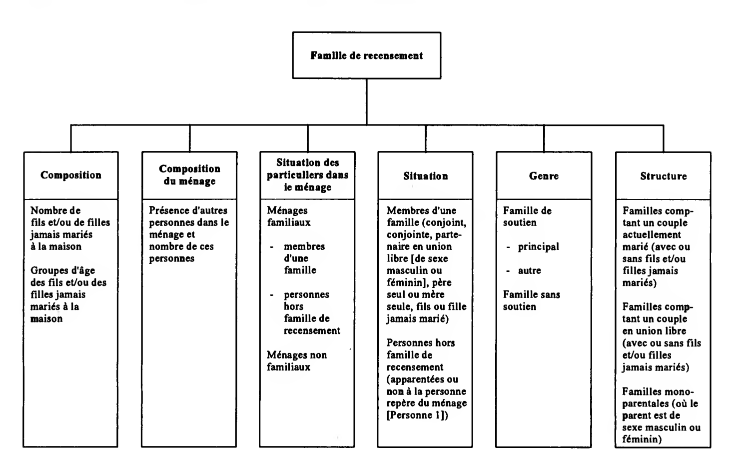
Population : Personnes dans les ménages privés et les ménages collectifs huttérites

N^{os} de question : Ce concept est fondé sur les réponses fournies aux questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.) Il s'agit d'une variable dérivée.

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour former une famille économique, les membres d'un ménage doivent être apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. En revanche, pour former une famille de recensement, les membres d'une famille doivent nécessairement être un conjoint et une conjointe, des partenaires en union libre de sexe opposé ou un parent seul vivant avec un fils ou une fille jamais marié. Par conséquent, la famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement. Par exemple, une veuve vivant avec son fils et sa bru est considérée comme une personne hors famille, selon la définition de famille de recensement, mais fait partie de la famille économique incluant son fils et sa bru. De même, deux ou plusieurs familles

Figure 16. Aperçu des variables relatives à la famille de recensement



apparentées vivant ensemble constituent **une** famille économique (par exemple, un homme et son épouse vivant avec leur fils et leur bru). Deux ou plusieurs frères ou soeurs vivant ensemble, sans leur(s) parent(s), forment une famille économique, mais non une famille de recensement puisqu'ils ne répondent pas à la définition de cette dernière. Tous les membres d'une famille de recensement appartiennent également à une famille économique.

La famille économique, la catégorie à laquelle elle appartient et ses variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance et l'état matrimonial. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire et des réponses à la question sur l'union libre, qui a été posée pour la première fois en 1991.

* Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Genre de famille de recensement

Classement des familles de recensement selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille de soutien principal – Famille de recensement dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne identifiée comme étant responsable des paiements du ménage).

Dans les cas où aucun membre du ménage ne s'occupe de faire ces paiements, on ne désigne aucune famille de soutien principal, bien que la Personne 1 soit considérée comme le soutien du ménage aux fins de la classification. Dans le contexte du genre de famille de recensement, la famille de cette Personne 1 est considérée comme une famille sans soutien.

Autre famille avec soutien – Famille de recensement comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille sans soutien – Famille de recensement ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981*, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^os de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.) Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : En raison des modifications apportées à la conception du questionnaire et à la saisie des données pour la question H1, la méthode utilisée en 1996 pour déterminer le principal soutien du ménage diffère légèrement de celle employée en 1991. Ces changements peuvent toucher

les familles et les ménages dont deux membres ou plus assument les dépenses du logement. Par conséquent, les données sur les caractéristiques des familles de soutien principal peuvent ne pas être tout à fait comparables avec les données diffusées pour le recensement de 1991. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Rapport technique sur les familles de 1996.*

Une modification conceptuelle majeure a été apportée à la variable ***Soutien(s) du ménage*** au recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement. Le maximum permis était de six.

Lors des recensements de 1986 et de 1981, il y avait deux genres de familles de recensement : les familles principales et les familles secondaires. La famille de soutien principal du recensement de 1991 équivaut à la famille principale de 1986 et de 1981. Les autres familles avec soutien et les familles sans soutien combinées sont équivalentes aux familles secondaires de 1986 et de 1981.

Les catégories «Famille de soutien principal», «Autre famille avec soutien» et «Famille sans soutien» s'appliquent uniquement aux membres d'une famille.

* Le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié en 1981. Une question a été ajoutée au questionnaire afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes, de l'électricité, et de déterminer les familles principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.

Lors des recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage.

Genre de famille économique

Classement des familles économiques selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille économique de soutien principal – Famille économique dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne inscrite comme étant responsable des paiements du ménage).

Autre famille économique avec soutien – Famille économique comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille économique sans soutien – Famille économique ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981*, 1976, 1971**

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N^os de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.) Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : En raison des modifications apportées à la conception du questionnaire et à la saisie des données pour la question H1, la méthode utilisée en 1996 pour déterminer le principal soutien du ménage diffère légèrement de celle employée en 1991. Ces changements peuvent toucher les familles et les ménages dont deux membres ou plus assument les dépenses du logement. Par conséquent, les données sur les caractéristiques des familles de soutien principal peuvent ne pas être tout à fait comparables avec les données diffusées pour le recensement de 1991. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le *Rapport technique sur les familles de 1996*.

Reportez-vous également aux «Remarques» pour la variable ***Genre de famille de recensement***.

Une modification conceptuelle majeure a été apportée à la variable ***Soutien(s) du ménage*** au recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement. Le maximum permis était de six.

Certains ménages familiaux ne comprendront pas de famille de soutien principal (par exemple, lorsque le principal soutien est une personne hors famille économique ou lorsqu'il habite ailleurs). Par conséquent, toute famille économique dans un tel ménage est considérée comme une autre famille économique avec soutien ou une famille économique sans soutien.

Lors des recensements antérieurs, la famille économique principale était celle du chef du ménage. Bien que nous prévoyions que, dans la majorité des cas, la personne responsable des paiements du ménage sera également considérée comme la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

* En 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une question a été ajoutée au questionnaire du recensement afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes, de l'électricité, et de déterminer les familles économiques principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.

** Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Revenu : Catégorie de revenu

Situation de la famille économique ou de la personne hors famille économique âgée de 15 ans et plus par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : ABOVELINE; BELOWLINE; NOTAPPCBL

Remarques : (1) Les trois codes de cette variable dérivée indiquent où se situe le revenu de la famille économique ou de la personne hors famille économique.

ABOVELINE : Le revenu total de la famille économique ou de la personne hors famille économique n'était pas inférieur au seuil de faible revenu établi.

BELOWLINE : Le revenu total de la famille économique ou de la personne hors famille économique était inférieur au seuil de faible revenu établi.

NOTAPPCBL : Le concept de faible revenu ne s'applique pas à la famille économique ou à la personne hors famille économique.

(2) Les familles économiques et les personnes hors famille économique du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des réserves indiennes sont exclues. Les seuils de faible revenu sont fondés sur certaines compositions du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population.

(3) Bien que cette variable soit calculée pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, elle peut être appliquée aux familles de recensement, aux personnes hors famille de recensement et aux personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages,* rapport destiné au personnel n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada.

(4) Voir également ***Revenu : Fréquence des unités à faible revenu*** et ***Revenu : Seuils de faible revenu (SFR).***

Revenu : Fréquence des unités à faible revenu

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu. Ces taux de fréquence sont calculés d'après des estimations non arrondies des familles économiques et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeurs en pourcentage

Remarques : (1) La fréquence des unités à faible revenu peut également être calculée pour les familles de recensement, les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages,* rapport destiné au personnel n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages, Statistique Canada.

(2) Les taux de fréquence sont calculés d'après les estimations non arrondies des familles et des personnes hors famille économique.

(3) Voir également ***Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)*** et ***Revenu : Catégorie de revenu***.

(4) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de familles de recensement ou de personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

(1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une répartition par tranches de revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante.

$M = L_m + c_m \left(d / f_m\right)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure de la tranche de revenu dans lequel $\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où

N = Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille de recensement qui correspond à la catégorie visée par la répartition

W_i = Coefficient de pondération de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans la catégorie visée

c_m = Taille (étendue) de la tranche de revenu médiane

d = Nombre de familles de recensement et de personnes hors famille de recensement qui doivent être comptées pour atteindre la valeur centrale

c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement qui se situent dans la tranche de revenu médiane.

(2) Les revenus moyen et médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, ainsi que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de familles économiques ou de personnes hors famille économique de 15 ans et plus; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Revenu : Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus*** au sujet de la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette statistique.

Revenu : Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

Revenu total moyen pondéré des familles de recensement en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement et personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de familles donné (par exemple, les familles époux-épouse dans lesquelles l'épouse travaille) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes hors famille de recensement à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe en question par le nombre de personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes :

$$\overline{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

$\overline{Y}$ = Revenu moyen des membres de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération de chaque famille de recensement ou de chaque personne hors famille de recensement dans ce groupe

Les revenus moyen et médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement, de même que les erreurs types de revenu moyen correspondantes, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille économique de 15 ans et plus

Revenu total moyen pondéré des familles économiques en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de familles donné (par exemple, les familles époux-épouse dans lesquelles l'épouse travaille) par le nombre de familles dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non. De même, pour calculer le revenu moyen d'un groupe de personnes hors famille économique à partir de données non arrondies, on divise le revenu agrégé du groupe en question par le nombre de personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Voir «Remarques» sous ***Revenu : Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus*** au sujet de la méthode de calcul utilisée pour obtenir cette statistique.

Revenu : Revenu total de la famille de recensement

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir «Remarques» sous ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Revenu total de la famille économique

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille économique donnée.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir «Remarques» sous ***Revenu : Revenu total***.

Revenu : Seuils de faible revenu (SFR)

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu (SFR) ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu à ces biens de première nécessité sont «dans le besoin». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille.

Par la suite, les seuils de faible revenu ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978, 1986 et 1992. Selon ces données, les familles canadiennes consacraient en moyenne 42 % de leur revenu aux biens de première nécessité en 1969, contre 38,5 % en 1978, 36,2 % en 1986 et 34,7 % en 1992. En ajoutant la différence initiale de 20 points au niveau de base des dépenses au titre des biens de première nécessité, de nouveaux seuils de faible revenu ont été fixés selon la taille de la famille et le degré d'urbanisation. Depuis, ces seuils de faible revenu ont été mis à jour chaque année d'après les changements subis par l'indice des prix à la consommation.

La matrice des seuils de faible revenu de 1995 figure ci-après.

Seuils de faible revenu pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 1995

	Taille du secteur de résidence				
Taille de la famille	500 000 ou plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	Petites régions urbaines	Régions rurales (agricoles et non agricoles)
1	16 874	14 473	14 372	13 373	11 661
2	21 092	18 091	17 965	16 716	14 576
3	26 232	22 500	22 343	20 790	18 129
4	31 753	27 235	27 046	25 167	21 944
5	35 494	30 445	30 233	28 132	24 530
6	39 236	33 654	33 420	31 096	27 116
7 et plus	42 978	36 864	36 607	34 061	29 702

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N^os de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir également ***Revenu : Catégorie de revenu*** et ***Revenu : Fréquence des unités à faible revenu***.

Situation des particuliers dans la famille de recensement

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement. (Voir la figure 15.)

Membres d'une famille de recensement – Membres d'un ménage qui appartiennent à une famille de recensement. Ces personnes se répartissent dans les catégories suivantes :

Conjoints et conjointes – Personnes de sexe opposé qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habite le même logement.

Partenaires en union libre – Personnes de sexe opposé qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme mari et femme dans le même logement.

Parent seul – Mère ou père, sans conjoint ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses fils et/ou une de ses filles n'ayant jamais été marié.

Fils et/ou filles jamais mariés – Fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui ne se sont jamais mariés, peu importe leur âge, et qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s). Les fils et les filles qui sont mariés ou qui l'ont déjà été, ou qui vivent en union libre, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles jamais mariés qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de ce(s) dernier(s).

Personnes hors famille de recensement – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une **famille de recensement**. Ils peuvent être **apparentés** à la Personne 1, personne repère du ménage (p. ex., frère divorcé, beau-frère, cousine ou grand-père de la Personne 1), ou **non apparentés** (p. ex., chambreur, colocataire ou employé). Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976*, 1971**

Population : Personnes dans les ménages privés

N^os de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Conjoint, partenaire en union libre de sexe masculin; conjointe, partenaire en union libre de sexe féminin; père seul; mère seule; fils jamais marié, fille jamais mariée; personne hors famille de recensement

Remarques : L'état matrimonial des partenaires en union libre **ne doit pas être** «légalement marié (et non séparé)».

Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, le terme «enfants» était utilisé pour désigner les fils et/ou les filles jamais mariés, peu importe leur âge.

* Depuis le recensement de 1976, les pupilles non apparentés, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle, peu importe si une rémunération a été versée ou non pour leur garde, sont considérés comme des chambreurs et non comme des enfants de la famille (comme c'était

le cas aux recensements précédents) afin de respecter davantage la définition et le sens littéral du terme enfant (c'est-à-dire fils et fille) dans la famille de recensement.

** Les données publiées de 1971, 1976, 1981 et 1986 sur la situation des particuliers dans la famille de recensement peuvent être comparées, quoique la définition de ce concept dans le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* corresponde à la définition actuelle de la structure de la famille de recensement.

Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Situation des particuliers dans la famille économique

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille économique. (Voir la figure 14.)

Membres d'une famille économique – Deux ou plusieurs membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption et qui, de ce fait, constituent une famille économique.

Personnes hors famille économique – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une famille économique. Une personne vivant seule est toujours considérée comme une personne hors famille économique.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*

Population : Personnes dans les ménages privés

N^os de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : * Au recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Situation des particuliers dans le ménage

Classement des personnes selon qu'elles sont des **membres d'un ménage familial ou non familial*** et selon qu'elles sont des **membres d'une famille de recensement ou des personnes hors famille de recensement***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Personnes dans les ménages privés

Nos de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable permet de produire des données sur la situation des particuliers dans le ménage au niveau de la population.

Elle comporte les catégories suivantes :

Total des personnes dans les ménages privés
- Total des personnes dans les ménages familiaux
  - Conjoints, conjointes, partenaires en union libre ou parents seuls
  - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles comptant un couple marié
  - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles comptant un couple en union libre
  - Fils et/ou filles jamais mariés dans les familles monoparentales
  - Personnes hors famille de recensement
    - Vivant avec des personnes apparentées uniquement
    - Vivant avec des personnes apparentées et d'autres personnes
    - Vivant avec des personnes non apparentées uniquement**
- Total des personnes dans les ménages non familiaux
  - Vivant avec des personnes apparentées uniquement
  - Vivant avec des personnes non apparentées uniquement
  - Vivant avec des personnes apparentées et d'autres personnes
  - Vivant seules

* Voir également ***Genre de ménage*** et ***Situation des particuliers dans la famille de recensement.***

** Puisqu'il s'agit d'un ménage familial, au moins deux de ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement.

Structure de la famille de recensement

Classement des familles de recensement en **familles comptant un couple actuellement marié** (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux conjoints ou de l'un d'eux), en **familles comptant un couple en union libre** (avec ou sans fils et/ou filles jamais mariés des deux partenaires ou de l'un deux) et en **familles monoparentales** selon le sexe du parent.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

Nos de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, le terme «**familles époux-épouse**» dans les publications désignait tant les familles comptant un couple actuellement marié que celles comptant un couple en union libre. Les données sur les couples vivant en union libre ne sont disponibles que depuis 1981.

Structure de la famille économique

Classement des familles économiques en **familles comptant un couple actuellement marié**, en **familles comptant un couple en union libre** et en **autres familles économiques**.

Familles économiques comptant un couple actuellement marié – Familles dont un des conjoints est la personne repère de la famille économique.

Familles économiques comptant un couple en union libre – Familles dont un des partenaires en union libre est la personne repère de la famille économique.

Autres familles économiques – Familles monoparentales dont le père ou la mère, selon le cas, est la personne repère de la famille économique, ou familles au sein desquelles une personne hors famille de recensement est la personne repère de la famille économique.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N[os] de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 6 a été posée pour la première fois au recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Bien qu'il n'y ait qu'une personne repère par ménage, il peut y avoir plusieurs familles économiques dans un même ménage et chacune de ces familles compte une personne repère.

* Lors des recensements de 1986 et de 1981, les familles économiques comptant un couple actuellement marié et les familles économiques comptant un couple en union libre constituaient les familles économiques époux-épouse.

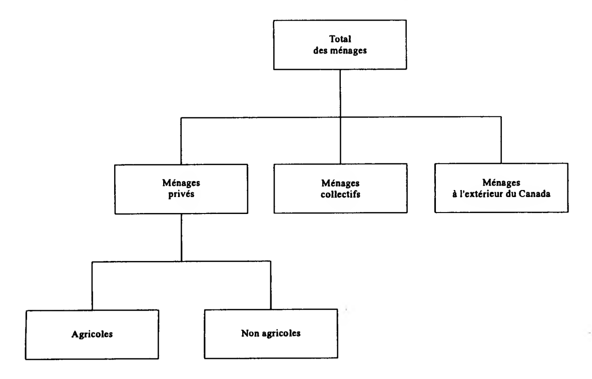


UNIVERS DES MÉNAGES

Introduction

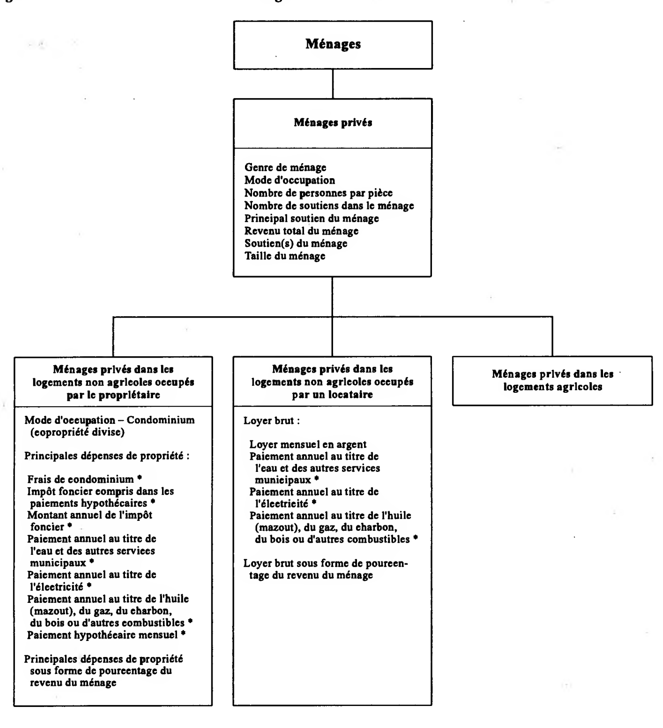
L'**univers des ménages** comprend des sous-univers et des variables (voir les figures 17 et 18) ayant trait à une personne ou à un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement. Les variables relatives aux ménages se distinguent de celles se rapportant au logement, du fait que ces dernières ont trait aux caractéristiques du logement et **non** à celles des personnes qui occupent le logement.

Figure 17. Univers des ménages de 1996



Voir la figure 18 à la page suivante pour une représentation graphique des sous-univers des ménages pour lesquels des variables sont disponibles.

Figure 18. Univers et sous-univers des ménages



* Ces composantes des coûts d'habitation sont agrégées pour former les principales dépenses de propriété et le loyer brut. Elles ne sont pas publiées séparément, mais on peut les obtenir sur demande spéciale.

Code postal

Se reporter à la section sur la géographie.

Frais de condominium

Frais versés tous les mois aux fins de l'entretien et des divers services d'un immeuble en copropriété divise (condominium).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire et faisant partie d'une copropriété divise enregistrée

N° de question : Variable directe : question H8 f)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques » sous ***Mode d'occupation – Condominium***.

Genre de ménage

Répartition fondamentale des ménages privés en **ménages familiaux** et en **ménages non familiaux**. Un **ménage familial** est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un couple vivant en union libre avec ou sans fils ou filles jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs fils ou filles jamais mariés (famille monoparentale). Un **ménage unifamilial** se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes hors famille) qui occupe un logement privé. Un **ménage multifamilial** se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes hors famille de recensement) qui occupent le même logement privé.

Un **ménage non familial** est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé, mais qui ne forment pas une famille de recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N^os de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans les publications du recensement de 1996, un des modes de présentation le plus détaillé de la variable est le suivant :

Tous les ménages
- Ménages familiaux
  - Ménages unifamiliaux
    - Tous les couples
      - Couples actuellement mariés
        - Sans fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
        - Avec fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
      - Couples vivant en union libre
        - Sans fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
        - Avec fils ou filles jamais mariés
          - Sans autres personnes
    - Familles monoparentales
      - Sans autres personnes
  - Ménages multifamiliaux
- Ménages non familiaux
  - Une personne seulement
  - Deux personnes ou plus

Contrairement aux recensements précédents, la légende ne contient pas de ventilation selon les genres de familles; les comparaisons historiques sont toutefois possibles (voir «Remarques» sous ***Genre de famille de recensement***). Comme c'était le cas en 1991, il est possible de distinguer les couples actuellement mariés des couples vivant en union libre.

Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires

Indique si l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est inclus dans le total des paiements hypothécaires mensuels réguliers ou autres remboursements similaires pour un logement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 b)

Réponses : Oui; Non

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété***.

Loyer brut

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)**, 1971 (échantillon de 1/3)**, 1961 (échantillon de 1/5)**

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

N^os^ de question : Variable dérivée : questions H6 a), b), c) et H7

Réponses : Sans objet

Remarques : Le loyer brut comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable (sauf sur le loyer mensuel en argent). Seules les données sur le total des principales dépenses des locataires (loyer brut) sont publiées.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir «Remarques» sous ***Mode d'occupation***).

* En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie «Dans une réserve» et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

** En 1961, 1971 et 1981, les logements dans les réserves étaient inclus dans l'univers de cette variable.

Loyer mensuel en argent

Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

N° de question : Variable directe : question H7

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Comprend également, s'il y a lieu, les frais de stationnement payés avec le loyer.

Voir «Remarques» sous ***Loyer brut***.

Ménage

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Aux fins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Les ménages sont classés en trois catégories : les **ménages privés**, les **ménages collectifs** et les **ménages à l'extérieur du Canada**.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Sans objet

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir ***Ménage à l'extérieur du Canada***.

Ménage à l'extérieur du Canada

Personne demeurant à l'extérieur du Canada ou groupe de personnes qui demeurent ensemble à l'extérieur du Canada et qui sont fonctionnaires du gouvernement ou membres des Forces armées ou du corps diplomatique. Seules des données fragmentaires sont disponibles sur ces ménages.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages à l'extérieur du Canada

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : En 1971, l'expression **«ménages à l'étranger»** était utilisée. Avant le recensement de 1971, ces ménages étaient comptés avec les ménages privés, et les données sur le logement étaient imputées en conséquence. En 1971, ces ménages ont été également inclus dans le nombre de ménages privés, mais les données sur le logement **n'**ont **pas** été imputées. Depuis 1976, les ménages à l'extérieur du

Canada ainsi que leurs logements n'ont pas été inclus dans le nombre des ménages privés et des logements privés occupés.

Ménage collectif

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Les données sur les ménages collectifs qui comptent uniquement des résidents étrangers et/ou temporaires ne sont pas présentées.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Ménages collectifs

N[os] de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir ***Logement collectif***.

Ménage privé

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N[os] de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir ***Ménage à l'extérieur du Canada***.

Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés pour les recensements de 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir ***Logement privé occupé***).

Mode d'occupation

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991, 1986*, 1981**, 1976**, 1971**, 1966**, 1961 (échantillon de 1/5)**

Population : Ménages privés

N° de question : Variable directe : question H2

Réponses : Propriétaire; Locataire; Logement de bande

Remarques : Un logement est considéré comme «possédé» même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non.

Un logement est classé «loué» même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale appelée «logement de bande» a donc été créée pour les produits du recensement de 1991. Les données sur le logement de bande figurent aussi dans les produits du recensement de 1996.

* En 1986, les logements dans les réserves indiennes étaient tous classés dans la catégorie «Dans une réserve».

Il est possible, dans certaines publications ou à l'aide de totalisations spéciales, d'obtenir des données comparables pour 1986 et 1991 en regroupant ensemble les données portant sur les réserves ou établissements indiens.

** En 1961, 1966, 1971, 1976 et 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient classés comme «possédés» ou «loués».

Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise)

Indique si le logement fait partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 e)

Réponses : Oui; Non

Remarques : Un condominium (immeuble en copropriété) est un immeuble à logements multiples dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe.

* En 1986, la variable Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise) ne s'appliquait pas aux logements dans les réserves.

Montant annuel de l'impôt foncier

Montant annuel de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 c)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Comprend les taxes d'amélioration locale même si elles sont facturées séparément.

Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété***.

Nombre de personnes par pièce

Nombre de personnes par pièce du logement. (Voir la définition de **Pièces**.)

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H3 a)

Réponses : 0,5 ou moins; 0,6-1,0; 1,1-1,5; 1,6-2,0; 2,1 ou plus

Remarques : Sans objet

Nombre de soutiens dans le ménage

Nombre de personnes d'un même ménage ayant été indiquées comme soutien du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable peut prendre les valeurs suivantes :

Un soutien
Deux soutiens
Trois soutiens
Quatre soutiens
Cinq soutiens
Six soutiens

Paiement annuel au titre de l'eau et des autres services municipaux

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

N° de question : Variable directe : question H6 c)

Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété*** et ***Loyer brut***.

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse «Rien» et «Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements» étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et en 1971, les données pour la variable «Paiement mensuel moyen au titre de l'eau» ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement annuel au titre de l'électricité

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

N° de question : Variable directe : question H6 a)

Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété*** et ***Loyer brut***.

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse «Rien» et «Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements» étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et en 1971, les données pour la variable «Paiement mensuel moyen au titre de l'électricité» ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement annuel au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)*, 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

N° de question : Variable directe : question H6 b)

Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars

Remarques : Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété*** et ***Loyer brut***.

Avant le recensement de 1991, les catégories de réponse «Rien» et «Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements» étaient regroupées en une seule catégorie.

* En 1961 et en 1971, les données pour les variables «Paiement mensuel moyen au titre du gaz» et «Paiement annuel moyen au titre du charbon, de l'huile, du bois ou du kérosène» ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement hypothécaire mensuel

Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 a)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Lorsque les paiements hypothécaires ne sont pas mensuels (par exemple, s'ils sont effectués une ou deux fois par année, ou encore à chaque trimestre), il faut diviser par 12 la somme de tous les paiements faits dans l'année, pour obtenir le montant moyen versé chaque mois.

Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété***.

Principal soutien du ménage

Première personne dans le ménage indiquée comme soutien du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable désigne le premier soutien du ménage inscrit à la question H1. Il s'agira normalement de la personne qui verse le plus gros montant pour les paiements pour le logement; dans le cas d'un ménage où deux personnes contribuent également, la première personne apparaissant à la question H1 est choisie comme principal soutien du ménage.

En raison de changements apportés à la présentation du questionnaire et aux méthodes de saisie des données, la méthode utilisée pour déterminer le principal soutien du ménage en 1996 diffère légèrement de celle qui avait été utilisée en 1991. Ces changements peuvent avoir une incidence sur le nombre de ménages où deux soutiens ou plus contribuent aux coûts du logement. En conséquence, les caractéristiques du principal soutien du ménage en 1996 ne sont pas directement comparables à celles qui ont été diffusées au recensement de 1991.

Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec les recensements de 1996 et de 1991 pourront être effectuées avec la variable ***Principal soutien du ménage***.

Principales dépenses de propriété

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)*, 1981 (échantillon de 1/5)**

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N^{os} de question : Variable dérivée : questions H6 a), b), c), H8 a), c) et f)

Réponses : Sans objet

Remarques : Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) ainsi que, pour 1991 et 1996, les frais de condominium.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable; seules les données sur le total des principales dépenses de propriété sont publiées.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir «Remarques» sous ***Mode d'occupation***).

* En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie «Dans une réserve» et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

** En 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient inclus dans l'univers de cette variable.

Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 1995 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Voici comment ces résultats sont obtenus :

a) **Logements non agricoles occupés par leur propriétaire :**

$$\frac{\text{Principales dépenses de propriété}}{\text{(Revenu annuel total du ménage en 1995) /12}} \times 100 = ____ \%$$

b) **Logements non agricoles occupés par un locataire :**

$$\frac{\text{Loyer brut}}{\text{(Revenu annuel total du ménage en 1995) /12}} \times 100 = ____ \%$$

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire ou par un locataire

N[os] de question : Variable dérivée : questions 45, H6 a), b), c), H7, H8 a), c) et f)

Réponses : Sans objet

Remarques : Les catégories de réponse utilisées dans les publications du recensement sont les suivantes : moins de 15 %; 15-19 %; 20-24 %; 25-29 %; 30-34 %; 35-39 %; 40-49 %; 50 % et plus.

Ne comprend pas les ménages qui ont déclaré une perte pour leur revenu total du ménage, ni ceux qui n'ont pas eu de revenu en 1995. La catégorie «Moins de 15 %» comprend les ménages avec revenu qui n'ont pas eu de principales dépenses de propriété ou de loyer brut.

Voir «Remarques» sous ***Principales dépenses de propriété*** et ***Loyer brut***.

Revenu : Revenu médian des ménages

Valeur centrale séparant en deux parties égales la répartition par tranches de revenu d'un groupe donné de ménages; la première partie regroupe les unités ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les unités ayant un revenu supérieur à la médiane.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N[o] de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : (1) Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Dans une répartition par tranches de revenu, la médiane est habituellement estimée de la façon suivante :

$M = L_m + c_m \left(d / f_m\right)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure de la tranche de revenu dans lequel $\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2}$ se trouve, où

N = Nombre de ménages qui correspond à la catégorie visée par la répartition

W_i = Coefficient de pondération de chaque ménage dans la catégorie visée

c_m = Taille (étendue) de la tranche de revenu médiane

d = Nombre de ménages qui doivent être comptés pour atteindre la valeur centrale

c'est-à-dire $\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$

f_m = Fréquence ou total (après pondération) des ménages qui se situent dans la tranche de revenu médiane

(2) Les revenus moyen et médian des ménages, de même que l'erreur type de revenu moyen correspondante, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu moyen des ménages

Revenu total moyen pondéré des ménages en 1995.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Pour calculer le revenu moyen à partir de données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe de ménages donné (par exemple, les ménages familiaux) par le nombre de ménages dans ce groupe, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Cette variable n'est pas stockée dans la base de données. Elle est calculée de la façon suivante pour tous les groupes.

$$\overline{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}$$, où

$\overline{Y}$ = Revenu moyen des ménages de ce groupe

Y_i = Revenu réel de chaque ménage dans ce groupe

W_i = Coefficient de pondération de chaque ménage dans ce groupe

Les revenus moyen et médian des ménages, de même que l'erreur type de revenu moyen correspondante, sont normalement calculés pour toutes les unités comprises dans le groupe donné, qu'un revenu ait été déclaré ou non.

Revenu : Revenu total du ménage

Somme des revenus totaux de tous les membres du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir «Remarques» sous ***Revenu : Revenu total***.

Soutien(s) du ménage

La ou les personnes dans le ménage qui paient le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si personne dans le ménage n'est responsable de ces paiements, la Personne 1 est considérée comme le seul soutien du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991, 1986, 1981

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Une modification conceptuelle majeure a été apportée à cette variable au recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement. Le maximum permis était de six.

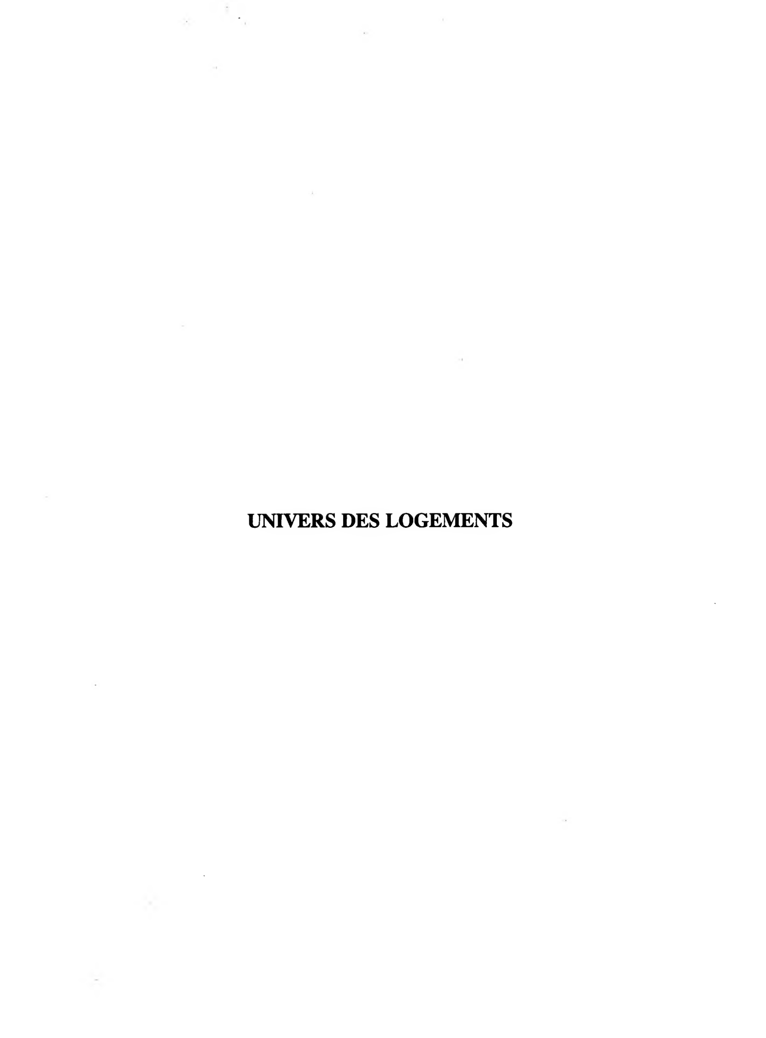
Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec le recensement de 1991 pourront être effectuées avec la variable ***Principal soutien du ménage***.

Pour qu'une personne désignée comme responsable des paiements du ménage soit considérée comme soutien du ménage, elle doit être âgée de 15 ans ou plus et avoir un lien avec la Personne 1 autre que chambreur(se) ou employé(e) [ou qu'un membre de la famille de recensement du (de la) chambreur(se) ou de l'employé(e)].

Taille du ménage

Nombre de personnes dans un **ménage privé**.

Recensements :	1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961
Population :	Ménages privés
N^{os} de question :	Sans objet
Réponses :	Sans objet
Remarques :	Les ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada n'entrent pas dans les calculs visant à établir la taille du ménage.

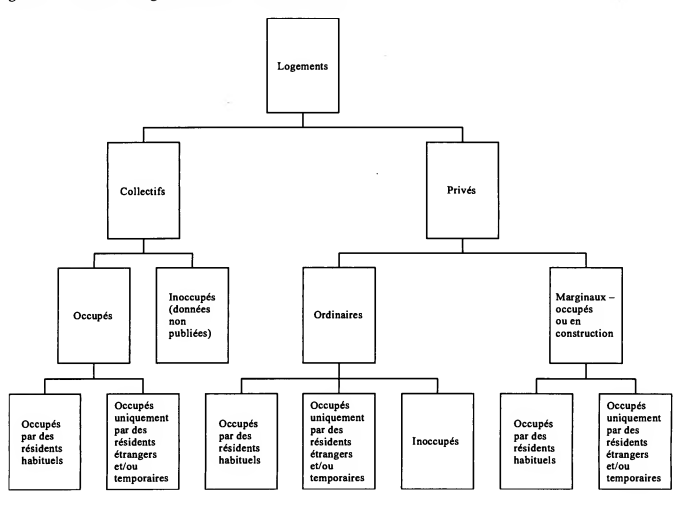


UNIVERS DES LOGEMENTS

Introduction

L'**univers des logements** comprend des sous-univers (voir la figure 19) et des variables relatives aux caractéristiques des logements au Canada. Les logements se distinguent des ménages. Les caractéristiques d'un logement sont les attributs physiques d'un ensemble de pièces d'habitation, alors que les caractéristiques d'un ménage ont trait à la personne ou au groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe le logement.

Figure 19. Univers des logements du recensement de 1996



Chambres à coucher

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami par exemple).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

N° de question : Variable directe : question H3 b)

Réponses : 0; 1; 2; 3; 4; 5 ou plus

Remarques : Les pièces utilisées comme chambres à coucher la nuit, mais à d'autres fins le jour (par exemple un salon utilisé comme chambre à coucher la nuit) ne sont pas incluses.

Par définition, les logements d'une seule pièce et les garçonnières ne comptent pas de chambre à coucher.

État du logement

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1961 (échantillon de 1/5)*

Population : Logements privés occupés

N° de question : Variable directe : question H5

Réponses : Non, seulement un entretien régulier; Oui, des réparations mineures; Oui, des réparations majeures

Remarques : L'**entretien régulier** correspond à des travaux comme la peinture, le nettoyage du système de chauffage, etc.

Des **réparations mineures** sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. Il faut effectuer des **réparations majeures** lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

* En 1961, les réponses à la question sur l'état du logement étaient les suivantes : logement en bon état, logement nécessitant des réparations mineures ou logement nécessitant des réparations majeures. L'état du logement était déterminé par le recenseur.

Logement

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habite ou pourrait habiter.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Logement collectif

Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (camps militaires), les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Types de logement collectif

Hôtel, motel et maison de chambres pour touristes

Établissement commercial habituellement construit en vue d'héberger de façon temporaire des personnes en voyage d'affaires ou d'agrément.

Pension et maison de chambres

Établissement commercial (qui peut être un logement privé réaménagé) ayant des chambres meublées à louer, ou logement privé occupé le jour du recensement par 10 personnes ou plus non apparentées à la Personne 1. Le recenseur peut déterminer qu'il s'agit d'une pension ou d'une maison de chambres grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc.

Résidence scolaire et résidence de centres de formation

Un ou plusieurs bâtiments qui servent habituellement à l'hébergement des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement ou un centre de formation, par exemple, un pensionnat, un collège ou une université. Ces bâtiments peuvent être situés sur le terrain de l'établissement ou ailleurs, et ils peuvent héberger d'autres personnes que des étudiants le jour du recensement.

Refuge, centre d'accueil et YM/YWCA

Bâtiment ou installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans domicile fixe, ou pour des personnes en voyage d'agrément, qui peut également héberger des résidents habituels dans la mesure où ces derniers considèrent qu'ils n'ont **aucun** domicile habituel.

Terrain de camping et parc

Installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans domicile fixe, ou pour des personnes en voyage d'agrément.

Camp de chantier

Logement offert aux travailleurs d'une industrie telle que l'exploitation minière, l'abattage du bois ou la construction hydroélectrique, qui est ordinairement situé dans une région éloignée. Il s'agit habituellement de baraquements, de tentes, de remorques, etc.

Établissement religieux

Établissement tel qu'un couvent ou un séminaire où logent les membres d'une communauté religieuse.

Foyer collectif pour enfants (orphelinat)

Établissement institutionnel qui héberge les orphelins et les pupilles sous tutelle judiciaire.

Hôpital pour personnes souffrant de maladies chroniques

Établissement assurant la prestation continue de soins médicaux, infirmiers et spécialisés à des personnes hospitalisées pour longue maladie qui ne sont pas assez autonomes pour se livrer à toutes les activités quotidiennes, et qui sont incapables d'assurer, en tout ou en partie, leurs propres soins d'hygiène corporelle.

Maison de repos

Établissement de soins de longue durée offrant, à des personnes âgées, des services allant de l'aide modérée et périodique à des soins infirmiers continus.

Foyer pour personnes âgées

Établissement offrant une aide et une surveillance minimales à des personnes âgées qui sont assez autonomes pour se livrer à la plupart des activités quotidiennes.

Hôpital

Établissement qui offre des services de diagnostic et des traitements médicaux ou chirurgicaux aux malades et aux blessés. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour enfants, les maternités, etc.

Hôpital psychiatrique

Établissement qui offre des services de diagnostic et de traitements psychiatriques.

Centre de traitement et établissement pour handicapés physiques

Établissement qui offre des soins et des traitements aux handicapés physiques.

Colonie huttérite

Groupe de personnes de religion huttérite qui vivent dans des logements appartenant à la collectivité et exploitent leur terre à des fins agricoles.

Établissement de correction et établissement pénitentiaire

Établissement fédéral ou provincial où les pensionnaires (adultes pour la plupart) sont incarcérés pour une période prolongée et qui offre un programme quelconque de réadaptation.

Foyer pour jeunes contrevenants

Établissement ou foyer où sont gardés en milieu ouvert ou fermé les mineurs qui attendent leur procès, qui font l'objet d'une ordonnance de la cour ou qui ont été reconnus coupables d'un délit.

Prison

Établissement rattaché à une municipalité ou à un comté et où les pensionnaires (adultes pour la plupart) sont incarcérés pour une courte période. Les prisons peuvent être administrées par un corps policier, par une municipalité ou par les autorités provinciales.

Camp militaire

Bâtiment collectif situé dans une base militaire au Canada et appartenant aux Forces armées canadiennes.

Autre

Logement qui répond à la définition de logement collectif, mais qui ne correspond à aucun des genres de logement collectif décrits. Sont inclus les logements du personnel des pistes de course, les chalets de pourvoyeur, les campements de cirque et de fête foraine, les communautés non religieuses, etc.

Navire marchand et navire de la garde côtière*

Navire marchand de plus de 1 000 tonnes, navire de la garde côtière ou plate-forme pétrolière en mer dont les occupants, le jour du recensement, n'ont pas déclaré d'autre domicile que le navire sur lequel ils travaillaient.

Navire de guerre*

Navire des Forces armées canadiennes dont les occupants, le jour du recensement, ont été dénombrés en mer ou au port.

Remarques : Les données publiées portent uniquement sur les **logements collectifs occupés** et sont fragmentaires.

* Les personnes à bord des navires marchands, des navires de guerre et des navires de la garde côtière battant pavillon canadien sont dénombrées dans les secteurs de dénombrement collectifs spéciaux de leur port d'attache. Chaque port constitue un secteur de dénombrement de ce genre.

*Logement en construction, en cours de rénovation ou de transformation**

Un **logement en construction** est un nouveau logement dont la construction n'est pas terminée et qui, de ce fait, ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. La construction est considérée comme terminée quand les services tels que l'électricité, la plomberie et l'arrivée d'eau ont été raccordés et que certains éléments d'architecture tels que les portes, les fenêtres, le toit et les murs (de même que les ascenseurs dans le cas des tours d'habitation) ont été installés. Par contre, il n'est pas nécessaire que les travaux de peinture, le pavage des entrées de voiture, la finition extérieure et l'aménagement paysager soient achevés.

Un **logement en cours de rénovation ou de transformation** est un logement dans lequel ont lieu des travaux majeurs de rénovation ou de transformation (par exemple une maison individuelle que l'on transforme en immeuble à logements multiples, ou inversement), et qui de ce fait ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N[os] de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les catégories «Logement marginal» et «Logement en construction» de 1996, de 1991 et de 1986 correspondent à la variable «Logement saisonnier/marginal» du recensement de 1981.

* Ces logements n'ont été dénombrés que s'ils étaient occupés le jour du recensement.

Logement marginal

Logement privé occupé qui, n'ayant pas été construit, maintenu ou transformé en vue d'être utilisé toute l'année, ne respecte pas les trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. Pour être inclus dans le recensement, le logement marginal doit être occupé en permanence par une personne ou un groupe de personnes n'ayant pas d'autre domicile habituel. Les chalets et les pavillons non hivérisés ainsi que les granges et les garages non transformés en habitations constituent des exemples de logements marginaux.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981*

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : * Les catégories «Logement marginal» et «Logement en construction» de 1996, de 1991 et de 1986 correspondent à la variable «Logement saisonnier/marginal» du recensement de 1981.

Logement ordinaire

Logement privé construit ou transformé de façon à répondre aux trois conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries. Ces logements sont classés comme **logements occupés**, **logements inoccupés** et **logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires.**

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Logement privé

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux trois conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

a) avoir une source de chauffage ou d'énergie (comme en atteste la présence d'une cheminée, de fils électriques, de tuyaux ou compteurs pour l'huile [mazout] ou le gaz, d'une génératrice, de bois de chauffage, d'ampoules électriques, d'une thermopompe, de panneaux solaires, etc.);

b) avoir accès à une source d'eau potable toute l'année (comme en atteste la présence de robinets, de tuyaux d'écoulement, d'un puits, d'une pompe à eau, etc.);

c) fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries (comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige).

Aux fins du recensement, on classe les logements privés comme **logements privés ordinaires**, **logements marginaux** et **logements en construction**. Les logements privés ordinaires se subdivisent en trois grandes catégories : les **logements occupés** (par des résidents habituels), les **logements inoccupés** et les **logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires**. Les logements marginaux et en construction sont classés comme logements occupés par des résidents habituels ou comme logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires. Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

Recensements : 1996, 1991*, 1986*, 1981*, 1976, 1971**, 1966**, 1961**

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N[os] de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans certains cas, il est possible que des ménages privés occupent des logements structuralement distincts à l'intérieur d'un logement collectif (par exemple les pièces d'habitation distinctes réservées au personnel ou aux employés et leur famille). Le cas échéant, les pièces d'habitation sont dénombrées comme des logements privés habités par des ménages privés.

* La répartition des logements privés en logements privés ordinaires et logements saisonniers/marginaux n'a été établie que pour le recensement de 1981. Pour les recensements de 1996, de 1991 et de 1986, la variable Logement saisonnier/marginal a été remplacée par les variables ***Logement marginal*** et ***Logement en construction***, cette dernière comprenant les logements en cours de transformation ou de rénovation considérable.

** Les logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'ont pas été dénombrés aux recensements de 1971, 1966 et 1961.

Logement privé inoccupé

Logement privé qui répond aux trois conditions essentielles à l'habitation permanente (être doté d'une source de chauffage ou d'énergie, avoir accès en permanence à une source d'eau potable et offrir un abri permanent contre les intempéries), mais que personne (résident habituel, temporaire ou étranger) n'habitait le jour du recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971*, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les logements marginaux et les logements en construction inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

* En 1971, on utilisait l'expression **logement vacant**. Elle désignait un logement habitable, autre qu'un logement saisonnier ou une maison de villégiature, qui était immédiatement disponible mais inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement, étaient considérés comme vacants. Cette catégorie ne comprenait toutefois pas les logements dont les occupants étaient temporairement absents.

Logement privé non agricole occupé par le propriétaire

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui appartient à un membre du ménage ou est payé par celui-ci.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Un logement est considéré comme «possédé» même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance.

Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non. Pour obtenir une définition du terme «condominium», voir **Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise).**

Logement privé non agricole occupé par un locataire

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui n'appartient pas à un membre du ménage.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Comprend les logements donnés en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit et les logements faisant partie d'une coopérative. Aux fins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Logement privé occupé

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les publications sur le logement ont trait aux logements privés occupés et non aux logements privés inoccupés ou aux logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires uniquement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

N^{os} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Le nombre de logements privés occupés est égal au nombre de ménages privés des recensements de 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir **Ménage privé**).

Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou temporaires

Logement privé occupé uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires le jour du recensement. Le **résident temporaire** d'un logement est une personne qui habitait ce logement le jour du recensement, mais dont le domicile habituel se trouve ailleurs au Canada. Un **résident étranger** est une personne dont le domicile habituel est à l'extérieur du Canada. Ces logements sont classés comme **logements ordinaires**, **logements marginaux** et **logements en construction**.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976*

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 1996.

Nos de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : * En 1976, les logements privés occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'étaient pas classés comme logements ordinaires ou logements saisonniers/marginaux.

Période de construction

Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

No de question : Variable directe : question H4

Réponses : 1920 ou avant; 1921-1945; 1946-1960; 1961-1970; 1971-1980; 1981-1985; 1986-1990; 1991-1995; 1996*

Remarques : Il s'agit de la période où la construction initiale a été achevée et non celle où des travaux ultérieurs de rénovation, d'ajout ou de transformation ont été faits. Les répondants devaient indiquer, à leur connaissance, la période de construction.

* Les cinq premiers mois.

Pièces

Nombre de pièces dans un logement. Une **pièce** est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971, 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

No de question : Variable directe : question H3 a)

Réponses : 1; 2; 3; ... 10 ou plus

Remarques : Les pièces partiellement divisées en forme de L sont considérées comme formant deux pièces distinctes si le recensé les juge distinctes (par exemple un salon et une salle à manger en forme de L). Ne sont pas considérés comme des pièces, les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

Type de construction résidentielle

Type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991*, 1986*, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

N^os^ de question : Sans objet

Réponses :

Maison individuelle non attenante – Logement individuel qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Maison jumelée – Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'avant), mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée – Logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement) comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant – Un de deux logements superposés mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Les deux unités réunies ne sont jointes à aucun autre logement par l'arrière, l'avant ou les côtés, et sont entourées d'espaces libres.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus – Logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages – Logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels dans un immeuble de moins de cinq étages.

Autre maison individuelle attenante – Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune autre catégorie. Il peut s'agir, par exemple, d'un logement individuel joint à une construction non résidentielle, comme un magasin ou une église, ou occasionnellement à une autre construction résidentielle, comme un immeuble d'appartements.

Habitation mobile – Logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut être placé sur des fondations temporaires comme des blocs, des poteaux ou un support préparé à cet effet, qui peuvent être recouvertes d'une jupe.

Autre logement mobile – Logement individuel, autre qu'une habitation mobile, servant de lieu de résidence et que l'on peut déplacer sans grand délai (tente, véhicule de plaisance, roulotte de tourisme ou bateau-maison).

Type de construction résidentielle : catégories des publications du recensement de 1996

Les catégories correspondant au type de construction résidentielle qui figureront dans les publications du recensement de 1996 dépendront de la qualité des données. En 1991, quatre catégories ont été publiées : maison individuelle non attenante, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, habitation mobile et autre logement. Les données détaillées ont été recueillies contre recouvrement des coûts, et les totalisations présentant la ventilation des données selon les neuf catégories devaient faire l'objet de demandes spéciales.

Remarques :

Une «**maison siamoise**» (maison individuelle non attenante à un autre logement au-dessus du sol) est considérée comme une maison individuelle non attenante. Deux logements superposés, attenants à d'autres logements ou bâtiments, sont classés comme «appartement dans un immeuble de moins de cinq étages» et **non** comme «appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant».

Dans les immeubles d'appartements, les étages réservés exclusivement au stationnement, à l'entreposage, à la lessive et aux activités de loisirs ne sont pas comptés comme des étages.

* En 1996, 1991 et 1986, les recenseurs sur le terrain se chargeaient de coder le type de logement. Leur champ d'observation était constitué des logements privés occupés, des logements privés inoccupés et des logements occupés uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

En 1971 et 1976, le type de logement était indiqué à la fois pour les logements privés occupés et pour les logements vacants (inoccupés).

Lors des recensements de 1996, de 1991 et de 1986, l'expression **maison individuelle non attenante** a remplacé «maison individuelle» et «logement individuel non attenant» utilisé précédemment.

Aux recensements de 1996, de 1991 et de 1986, l'expression **maison jumelée** a remplacé «maison jumelée ou maison double».

En 1996, 1991 et 1986, on a introduit la catégorie **autre maison individuelle attenante** afin d'y inclure les constructions précédemment comprises à la catégorie «maison attenante à une construction non résidentielle» ainsi que les maisons individuelles attenantes à des immeubles à logements multiples ou à vocations multiples.

En 1996, 1991 et 1986, la catégorie «duplex» a été rebaptisée **appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant**, expression qui correspond mieux à la définition.

En 1981, la catégorie **appartement ou logement multiple** a été remplacée par deux catégories : «appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus» et «appartement dans un immeuble de moins de cinq étages». En 1971, 1966 et 1961, la catégorie **appartement et plain-pied** se subdivisait en deux : «duplex» et «autres».

En 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976, l'expression **logement mobile** désignait les habitations mobiles ainsi que les autres logements mobiles.

Valeur du logement

Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

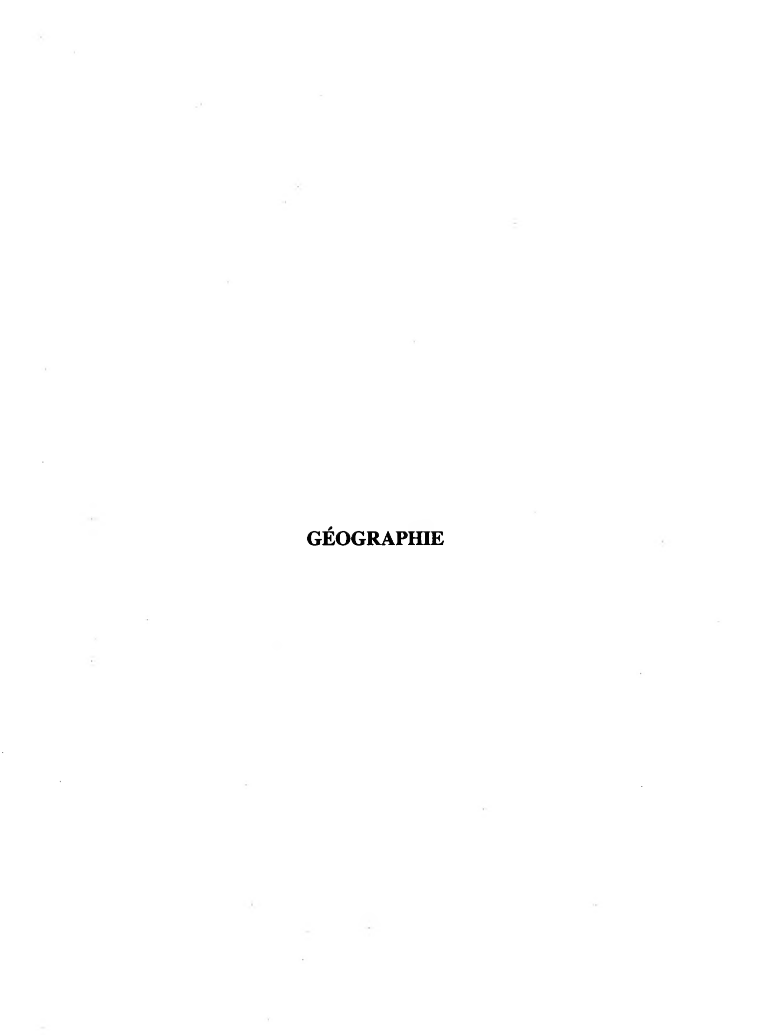
Population : Logements non agricoles occupés par le propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 d)

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Il s'agit de la valeur du logement entier, y compris celle du terrain et de toute autre construction, telle qu'un garage, sur la propriété. Si le logement qu'occupe le ménage est situé dans un immeuble qui en contient plusieurs ou qui contient aussi bien des locaux commerciaux que résidentiels, lesquels appartiennent tous au ménage, il faut estimer uniquement la valeur marchande du logement qu'habite le ménage. On peut également estimer la valeur du logement en multipliant par 100 le loyer mensuel que celui-ci pourrait procurer.

Compte tenu des modifications apportées lors du recensement de 1986 à la classification des logements des réserves selon le «mode d'occupation», la variable ***Valeur du logement*** ne s'applique, aux recensements de 1991 et de 1996 et dans toutes les publications du recensement de 1996, qu'aux logements qui ne se trouvent pas dans des réserves.



GÉOGRAPHIE

Introduction

Les termes relatifs à la géographie du recensement de 1996 sont définis dans la présente section. On y trouve une description des concepts reliés aux régions géographiques, à la cartographie du recensement et aux produits et services géographiques du recensement. Les définitions de tous les termes en **caractères gras** ci-après sont fournies.

Régions géographiques

Les données du recensement sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ces régions peuvent être soit administratives, soit statistiques.

Les régions administratives, définies à quelques exceptions près dans des lois fédérales ou provinciales, sont les suivantes :

provinces et territoires
circonscriptions électorales fédérales (CÉF)
divisions de recensement (DR)
subdivisions de recensement (SDR)
localités désignées (LD)
codes postaux

Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la collecte et la diffusion des données du recensement. Il s'agit des :

régions agricoles de recensement (RAR)
régions économiques (RÉ)
subdivisions de recensement unifiées (SRU)
régions métropolitaines de recensement (RMR)
agglomérations de recensement (AR)
régions métropolitaines de recensement unifiées
agglomérations de recensement unifiées
régions métropolitaines de recensement primaires (RMRP)
agglomérations de recensement primaires (ARP)
secteurs de recensement (SR)
noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale
régions urbaines (RU)
régions rurales
secteurs de dénombrement (SD)

L'ordre hiérarchique des régions géographiques normalisées est présenté à la figure 20.

Le nombre d'unités géographiques par province et par territoire est présenté dans le tableau 1.

Au recensement de 1996, les localités désignées ont été ajoutées à la hiérarchie géographique et les «secteurs de recensement provinciaux» y ont été rayés. Avant 1996, les régions agricoles de recensement étaient appelées

«régions agricoles»; les régions économiques étaient appelées «régions infraprovinciales» et le noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale étaient appelés «parties de RMR/AR».

Les autres termes connexes définis dans la présente section sont : ***chiffres ajustés, code géographique, date de référence géographique, emplacement du lieu de travail, ferme de recensement, nom de localité, Classification géographique type (CGT), localité non constituée, groupe de taille de la population urbaine et lieu habituel de résidence***.

Les données du recensement peuvent être totalisées non seulement pour les régions géographiques normalisées mais aussi pour des secteurs définis par les utilisateurs. Ces secteurs peuvent être des regroupements de régions géographiques administratives ou statistiques normalisées ou encore des secteurs personnalisés. Pour de plus amples renseignements sur la façon de créer des régions personnalisées, voir la section ci-dessous intitulée Produits et services géographiques du recensement.

Cartographie du recensement

Les **cartes de référence** publiées présentent les limites, les noms, les codes et les liens spatiaux qui existent entre les régions géographiques normalisées.

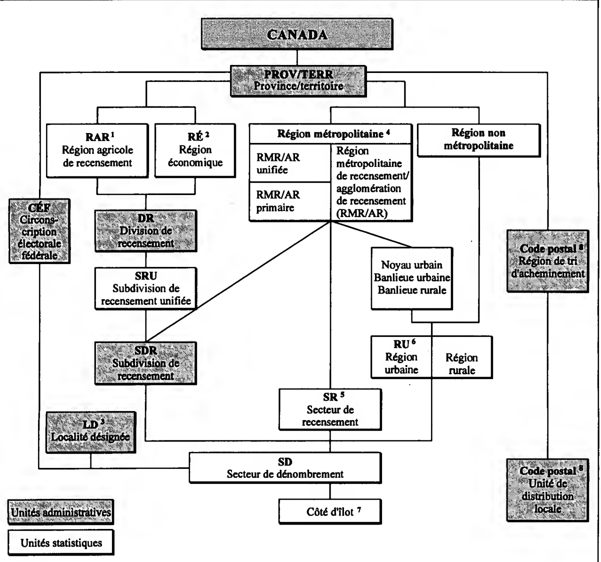
Les cartes servent également à certains calculs géographiques (par exemple, la ***superficie des terres***, l'***écoumène*** et la ***densité de la population***). Pour décrire ces cartes, certains termes de base, comme le ***système de coordonnées*** et la ***projection cartographique***, sont définis.

Produits et services géographiques du recensement

Les ***fichiers numériques des limites (FNL)*** et les ***fichiers numériques cartographiques (FNC)*** sont offerts pour la plupart des régions géographiques normalisées. Ces fichiers permettent aux utilisateurs ayant des systèmes d'information géographique (SIG) ou d'autres logiciels de cartographie de faire des analyses géographiques et de produire leurs propres cartes.

Les régions géographiques personnalisées sont créées en regroupant des petites unités géographiques de base, soit des **côtés d'îlot** dans les grandes régions urbaines (définies à partir de plans de rues informatisés appelés ***fichiers du réseau routier***), soit des secteurs de dénombrement ailleurs. Il est possible de délimiter des secteurs personnalisés grâce aux coordonnées (***points représentatifs***) attribuées à chaque secteur de dénombrement du Canada et à chaque côté d'îlot dans la plupart des grandes régions urbaines (50 000 habitants ou plus). À l'aide du système de ***géocodage***, les ménages et les données connexes sont appariés géographiquement ou «géocodés» selon le point représentatif correspondant. Les données du recensement relatives aux secteurs définis par les utilisateurs sont ensuite extraites en regroupant les points représentatifs de SD ou de côté d'îlot dans chaque secteur défini par l'utilisateur.

Figure 20. Hiérarchie des unités géographiques nationale, métropolitaine et code postal, 1996



1 Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont composées de subdivisions de recensement unifiées.
2 Les régions économiques de l'Ontario sont composées de municipalités (subdivisions de recensement).
3 Actuellement, il n'y a pas de localité désignée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, au Territoire du Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.
4 Cinq RMR/AR chevauchent des limites provinciales.
5 Toutes les RMR, ainsi que les AR dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus, d'après les résultats du recensement précédent, sont divisées en secteurs de recensement.
6 Cinq RU chevauchent des limites provinciales.
7 Seulement dans les régions couvertes par un Fichier du réseau routier (FRR).
8 Le code postal est saisi tel qu'il est indiqué par le recensé sur tous les questionnaires de 1996. Même s'il est indiqué et traité comme faisant partie de la hiérarchie géographique, le code postal n'est pas une région géographique et il n'y a aucun lien précis entre les codes postaux et les secteurs de dénombrement.

Tableau 1. Unités géographiques selon la province et le territoire, 1996 (en date de novembre 1996)

Unité géographique	CANADA 1991	CANADA 1996	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
Circonscription électorale fédérale (OR* de 1987)	295	295	7	4	11	10	75	99	14	14	26	32	1	2
Circonscription électorale fédérale (OR* de 1996)	s/o	301	7	4	11	10	75	103	14	14	26	34	1	2
Région économique	68	74	4	1	5	5	16	11	8	6	8	8	1	1
Division de recensement	290	288	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	5
Communauté urbaine	3	3	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	–
Comté	60	60	–	3	18	15	–	24	–	–	–	–	–	–
District	10	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
District municipality	1	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Division de recensement	73	73	10	–	–	–	3	–	23	18	19	–	–	–
Metropolitan municipality	1	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
Municipalité régionale de comté	93	93	–	–	–	–	93	–	–	–	–	–	–	–
Région	7	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	5
Regional district	29	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	27	–	–
Regional municipality	10	10	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–
Territoire	s/o	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–
United counties	3	3	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–
Subdivision de recensement unifiée	2 630	2 607	87	68	52	148	1 143	518	128	302	73	82	1	5
Subdivision de recensement[1]	6 006	5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
Localité désignée	s/o	828	77	–	59	172	–	38	52	166	252	12	–	–
Région agricole de recensement	77	78	3	–	5	4	13	5	12	20	8	8	–	–
Région métropolitaine de recensement	25	25	1	–	1	1	6	10	1	2	2	2	–	–
Agglomération de recensement	115	112	4	2	4	5	27	32	3	7	9	21	1	1
Région métropolitaine de recensement primaire	12	11	1	–	–	–	3	5	–	–	2	1	–	–
Agglomération de recensement primaire	21	22	1	–	–	–	6	11	–	–	3	1	–	–
Secteur de recensement	4 068	4 223	41	–	75	69	1 108	1 799	158	99	386	488	–	–
Région urbaine	893	929	44	7	38	38	228	265	43	63	103	97	2	6
Secteur de dénombrement	45 995	49 361	1 236	267	1 511	1 393	11 684	16 469	2 050	2 844	4 746	6 880	111	170
Fichier du réseau routier (nombre de SDR)	342	344	2	–	3	16	114	113	10	5	4	77	–	–
Côté d'îlot[2]	763 626	817 734	5 068	–	9 707	17 110	187 563	330 658	35 024	21 375	79 954	131 275	–	–
Région de tri d'acheminement[3]	1 368	1 477	32	7	58	44	383	515	63	45	137	187	3	5
Code postal[3]	652 826	680 910	7 073	2 737	18 864	16 144	175 885	244 909	22 821	20 778	64 530	105 801	864	504

Nota : Les chiffres soulignés indiquent que les RMR, les AR, les RMRP et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles.

* Ordonnance de représentation

[1] Voir le tableau 5 pour une liste des genres de subdivisions de recensement.
[2] Chiffres préliminaires.
[3] Chiffres dérivés à partir du Fichier de conversion des codes postaux de décembre 1991 et de juillet 1996.

Agglomération de recensement (AR)

Se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP).***

Agglomération de recensement primaire (ARP)

Se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP).***

Agglomération de recensement unifiée

Se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP).***

Carte de référence

Les cartes de référence du recensement indiquent l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les principaux renseignements figurant sur les cartes de référence sont les limites, le nom et le code des régions géographiques du recensement, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les limites, noms et codes des régions géographiques du recensement figurant sur les cartes sont ceux qui étaient en vigueur le 1er janvier 1996 (***date de référence géographique*** du recensement du Canada de 1996) alors que les données du recensement sont à jour au 14 mai 1996 (jour du recensement). Toutefois, les limites et les codes des ***secteurs de dénombrement*** tiennent compte de tous les changements apportés le jour du recensement par suite d'une augmentation du nombre de logements qui n'avait pas été relevée avant le dénombrement.

Notes spéciales, qualité des données et applications

On peut obtenir des cartes de référence pour les régions géographiques suivantes :

- ***circonscriptions électorales fédérales*** (CÉF) selon l'Ordonnance de représentation de 1987 – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- ***divisions de recensement*** (DR) – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- ***divisions de recensement*** (DR) et ***subdivisions de recensement*** (SDR) – selon la province (21 cartes);

- ***régions économiques*** (RÉ) et ***divisions de recensement*** (DR) – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- ***régions métropolitaines de recensement*** (RMR) et ***agglomérations de recensement*** (AR) – une feuille de carte pour l'ensemble du Canada;
- ***secteurs de dénombrement*** (SD) – cartes établies pour des grands centres urbains selon le secteur de recensement (environ 4 200 cartes), les petits centres urbains (environ 875 cartes), les régions rurales (environ 2 400 cartes) et, nouveau pour 1996, les cartes établies pour le Canada selon la CÉF, d'après l'Ordonnance de représentation de 1987;
- ***secteurs de recensement*** (SR) – selon la RMR/l'AR (55 cartes établies pour 25 RMR et 29 cartes établies pour 18 AR). Les cartes montrent les limites et les noms de SR, les limites et les noms de SDR, le ***noyau urbain***, la ***banlieue urbaine*** et la ***banlieue rurale*** de même que la ***région métropolitaine de recensement primaire*** et les ***agglomérations de recensement primaires***, s'il y a lieu.

La production de la plupart des cartes est automatisée, mais certaines cartes sont produites manuellement. Les renseignements figurant sur le fond de carte, par exemple les traits culturels et physiques, proviennent de diverses sources numériques et analogues. Les renseignements fournis sur les fonds de carte ayant servi à tracer certaines cartes de référence ou certaines parties de cartes de référence peuvent être plus ou moins exacts et à jour.

Grâce aux cartes de référence, les utilisateurs peuvent faire le lien entre les données du recensement publiées et les endroits en question ou encore délimiter leurs propres régions géographiques personnalisées plutôt que d'utiliser les régions géographiques normalisées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Date de référence géographique*** et ***Secteur de dénombrement (SD)*** et au *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996*, volume II, Cartes de référence (n° 12-572-XPB au catalogue) et aux *guides de l'utilisateur* (les cartes de référence des SD, les cartes de référence de DR/SDR et les cartes de référence des RMR/AR/SR).

Remarques

Avant 1991, la plupart des cartes de référence étaient produites à l'aide de méthodes cartographiques manuelles.

Chiffres ajustés

Le terme «chiffres ajustés» désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement, lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956 (population)
1996 (logements)

Règles

Lorsque des limites sont modifiées, on détermine quels sont les logements et la population de la région touchée en examinant les documents ayant servi à la collecte lors du recensement précédent. En général, on se sert des cartes utilisées pour la collecte afin de repérer d'abord les logements touchés par le changement de limites. Quand les logements touchés ont été repérés, il est possible de déterminer quelle est la population touchée. Ces chiffres sont alors ajoutés à ceux de la région géographique dont la superficie a augmenté, et soustraits de ceux de la région géographique dont la superficie a diminué.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les changements de limites apportés aux régions géographiques normalisées entre deux recensements sont généralement signalés dans les produits du recensement. On veut ainsi prévenir les utilisateurs qui font des analyses tendancielles ou longitudinales que les régions qu'ils comparent ont changé dans le temps. Cependant, en comparant les chiffres définitifs de population et des logements du recensement précédent avec les chiffres ajustés, l'utilisateur peut juger de l'importance du changement de limites.

Dans le cas des nouvelles régions (lorsqu'il y a, par exemple, constitution de ***subdivisions de recensement***), des chiffres ajustés sont nécessaires simplement pour permettre le calcul du changement. Lorsqu'il s'agit de dissolutions ou de changements majeurs de limites, l'utilisation de chiffres ajustés plutôt que des chiffres définitifs du recensement précédent permet souvent de mieux mesurer les tendances, puisque le changement de limites n'a ainsi plus d'incidence sur le calcul.

Remarques

Sans objet

Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Une circonscription électorale fédérale est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : *Loi électorale du Canada*, 1990). Selon l'Ordonnance de représentation de 1987, il y a 295 CÉF au Canada et selon l'Ordonnance de représentation de 1996, il y a 301 CÉF au Canada.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de CÉF par province et territoire figure au tableau 1.

Un code à trois chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué à chaque circonscription électorale fédérale. Afin d'identifier de façon unique chaque CÉF du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-CÉF	Nom de CÉF
46 009	Winnipeg North (Man.)
59 009	Kamloops (C.-B.)

Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit chaque circonscription électorale déterminée par la Commission de délimitation des

circonscriptions électorales et en indique le nom ainsi que la population. Les descriptions légales des limites des CÉF sont publiées dans la *Gazette du Canada*.

Les limites des CÉF sont révisées après chaque recensement décennal. L'Ordonnance de représentation de 1987 est fondée sur les résultats du recensement de 1981 et indique 295 CÉF. L'Ordonnance de représentation de 1996 (proclamée le 8 janvier 1996), fondée sur les chiffres de population du recensement de 1991, indique 301 CÉF. Seules 31 CÉF ont conservé les mêmes limites que dans l'Ordonnance de représentation de 1987.

Le nom des CÉF peut être modifié en vertu d'une loi fédérale. La ***date de référence géographique*** pour les changements de nom des CÉF est le 1er janvier 1996, pour qu'ils soient reconnus dans le cadre du recensement de 1996.

La délimitation des secteurs de dénombrement de 1996 était fondée sur l'Ordonnance de représentation de 1987.

Remarques

Le recensement de 1991 tient compte des 295 circonscriptions électorales fédérales de l'Ordonnance de représentation de 1987.

Classification géographique type (CGT)

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du pays utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques : les ***provinces*** et ***territoires***, les ***divisions de recensement (DR)*** et les ***subdivisions de recensement (SDR).*** Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être regroupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique.

Province/territoire	Division de recensement	Subdivision de recensement
XX	XX	XXX
2 chiffres	2 chiffres	3 chiffres

Notes spéciales, qualité des données et applications

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Subdivision de recensement (SDR)*** et consulter le ***manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996*** (volumes I et II, nos 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue) publié par Statistique Canada.

Remarques

Depuis 1981, la Classification géographique type est le seul système de classification géographique officiel utilisé pour la diffusion des données.

En 1976 et 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à la diffusion des données.

En 1966 et 1961, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données.

Code géographique

Le code géographique est un numéro unique permettant d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les codes géographiques de certaines régions géographiques infraprovinciales sont utilisés en association avec le code de la province et du territoire afin d'identifier de façon unique des régions géographiques précises. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Agglomération de recensement (AR), Agglomération de recensement primaire (ARP), Circonscription électorale fédérale (CÉF), Classification géographique type (CGT), Division de recensement (DR), Localité désignée (LD), Province/territoire, Région agricole de recensement (RAR), Région économique (RÉ), Région métropolitaine de recensement (RMR), Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), Région urbaine (RU), Secteur de dénombrement (SD), Secteur de recensement (SR), Subdivision de recensement (SDR)*** et ***Subdivision de recensement unifiée (SRU).***

Notes spéciales, qualité des données et applications

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes uniques pour trois genres de régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique : provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

Pour obtenir de plus amples détails, consulter le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volumes I et II, n°s 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue).

Remarques

Depuis 1981, la Classification géographique type est le seul système de classification géographique officiel utilisé pour la diffusion des données sur les provinces et territoires, sur les divisions de recensement et sur les subdivisions de recensement.

En 1976 et 1971, les codes de la CGT et les codes du recensement ont servi à la diffusion des données.

Avant 1971, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données.

Code postal

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Recensements : 1996, 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Tous les ménages

N° de question : Le code postal est tiré des renseignements sur l'adresse fournis par le recensé sur la page couverture du questionnaire du recensement.

Réponses : Codes postaux valides au 14 mai 1996

Remarques

Le code postal prend la forme «ANA NAN», où A correspond à un caractère alphabétique et N à un caractère numérique. Le premier caractère du code postal correspond à la ***province*** ou au ***territoire***, ou encore à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la **région de tri d'acheminement** (RTA). Les RTA sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré. Une RTA comprend en moyenne 7 000 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à plus de 50 000. Cette grande variation du nombre de ménages s'explique du fait que certaines RTA englobent uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres RTA correspondent à de très vastes régions géographiques. On reconnaît les RTA rurales par la présence d'un zéro en deuxième position du code de RTA. En mai 1996, il y avait environ 1 500 RTA au Canada.

Les trois derniers caractères du code postal correspondent à l'**unité de distribution locale (UDL).** Chaque UDL est associée à un genre particulier de livraison du courrier (par exemple, distribution par facteur, poste restante) et correspond à un ou plusieurs points de distribution du courrier. Une UDL comprend en moyenne 15 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à 7 000. Cette grande variation du nombre de ménages s'explique du fait que certaines UDL englobent uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres UDL correspondent à de grandes régions géographiques. En mai 1996, il y avait plus de 650 000 unités de distribution locale.

Le code postal fourni par le recensé est accepté, qu'il corresponde ou non au code postal attribué par la Société canadienne des postes à cette adresse. On vérifie le code postal fourni par le recensé selon les critères suivants.

a) Le code postal est valide en mai 1996.

b) Le premier caractère du code postal désigne la province ou le territoire de la résidence permanente du recensé ou une province ou un territoire adjacent à la province ou au territoire où se trouve la résidence du recensé.

Si le code postal n'est pas fourni par le recensé, ou si celui qui est indiqué n'est pas valide actuellement, un code postal valide est attribué par imputation.

Le tableau 1 présente le nombre de codes postaux et de RTA valides en mai 1996 selon la province et le territoire.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les codes postaux sont utilisés comme régions géographiques. Les régions géographiques normalisées se rapportent à l'emplacement exact des logements. Le code postal indique l'emplacement de la boîte postale où les gens désirent recevoir leur courrier.

Dans la plupart des cas, l'emplacement de la boîte postale est le même que le logement, mais ce n'est pas toujours le cas. Le code postal fourni par un répondant pourrait indiquer par exemple un bureau de poste (comme dans le cas d'une livraison générale) ou même une adresse d'entreprise. Ainsi, pour une RTA donnée, certains répondants dont le logement est situé dans la présente RTA fourniront un code postal à l'extérieur de la présente RTA ou vice versa.

Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. Un côté d'îlot est également formé lorsque la rue rencontre un autre trait physique visible (comme une voie ferrée, une ligne à haute tension ou une rivière) et lorsque la rue rencontre les limites des ***secteurs de dénombrement***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Les côtés d'îlot sont définis uniquement dans les grands centres urbains inclus dans les ***fichiers du réseau routier*** de Statistique Canada.

Les côtés d'îlot sont définis de sorte que leurs limites respectent celles des secteurs de dénombrement (SD) (et, par conséquent, toutes les autres limites d'unités géographiques, comme celles des municipalités et des ***secteurs de recensement***).

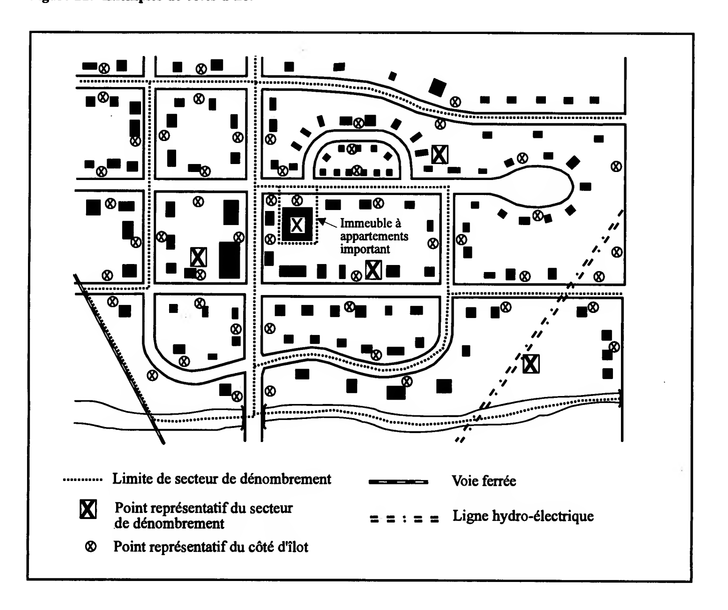
Une impasse (cul-de-sac) a deux côtés d'îlot.

Lorsqu'une limite de SD fractionne un îlot de grande taille, deux côtés d'îlot sont alors formés. Lorsqu'un SD est plus petit qu'un îlot, comme dans le cas des ***logements collectifs*** ou lorsqu'un grand immeuble d'appartements comprend un SD ou plus, un côté d'îlot distinct est défini pour chaque SD.

Pour chaque côté d'îlot défini, on calcule un ***point représentatif*** correspondant pour les fins du ***géocodage*** et d'extraction des données du recensement.

Les exemples de côtés d'îlot sont présentés à la figure 21.

Figure 21. Exemples de côtés d'îlot



Notes spéciales, qualité des données et applications

Pour des raisons de confidentialité, seuls les chiffres de population et des logements sont diffusés par côté d'îlot.

Les données du recensement recueillies auprès des ménages demeurant sur un côté d'îlot sont géocodées au point représentatif de ce côté d'îlot. Il est ainsi possible de produire des totalisations de données du recensement pour des régions géographiques définies par les utilisateurs.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux définitions de ***Fichiers du réseau routier (FRR), Géocodage, Point représentatif*** et ***Secteur de dénombrement,*** ainsi qu'aux *guides de l'utilisateur* appropriés (Fichiers du réseau routier et Fichier de données des côtés d'îlot).

Remarques

Avant 1991, on ne créait pas de côtés d'îlot supplémentaires lorsque des limites de SD divisaient des îlots.

Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le recensement de 1996, la date de référence géographique est le **1er janvier 1996.**

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, annexions, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée assez à l'avance du jour du recensement pour que tous les changements soient intégrés à temps. En outre, les autorités fédérales et provinciales compétentes ne donnent avis de ces changements, en règle générale, qu'une fois qu'ils ont été apportés. Ce sont les raisons pour lesquelles les données du recensement sont établies selon les régions géographiques qui existaient le 1er janvier 1996, si les renseignements sur les changements sont parvenus à Statistique Canada avant le 1er mars 1996.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Comme les données du recensement décrivent une situation qui existait le jour du recensement (le 14 mai 1996), alors que le cadre géographique est établi d'après les régions géographiques existant le 1er janvier 1996, les données peuvent avoir trait à des régions géographiques ayant changé dans l'intervalle écoulé.

Il se peut que le cadre géographique établi aux fins du recensement ne corresponde pas au cadre actuel en vigueur le 1er janvier 1996, si les autorités fédérales et provinciales compétentes n'ont pas donné avis des changements, ou que l'avis en question a été reçu après le 1er mars 1996.

Remarques

Avant le recensement de 1981, la date de référence géographique était fixée à la même date que le jour du recensement. À partir du recensement de 1981, elle a été fixée au 1er janvier de l'année du recensement, ce qui a permis de diffuser plus tôt les produits du recensement.

Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Pour obtenir la densité de la population, on divise la population totale par la ***superficie des terres***.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les données sur la densité de la population sont produites pour toutes les régions géographiques de recensement normalisées, à l'exception des ***secteurs de dénombrement*** (SD) et des ***circonscriptions électorales fédérales*** (CÉF).

Les données sur la densité de la population ont diverses applications, telles que la détermination des écoumènes et l'analyse spatiale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Écoumène*** et ***Superficie des terres***.

Remarques

Avant 1976, les données sur la densité de la population étaient exprimées au mille carré seulement.

Division de recensement (DR)

Division de recensement (DR) est le terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (***subdivision de recensement***) et la ***province***. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales et d'autres genres de régions créées en vertu des lois provinciales.

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces, pour la diffusion des données statistiques. Au Territoire du Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les divisions de recensement sont identifiées par les quatre premiers chiffres de la ***Classification géographique type (CGT)***. Les deux premiers chiffres correspondent à la province ou au territoire et les deux derniers désignent la division de recensement.

Afin d'identifier de façon unique chaque DR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-DR	**Nom de DR**
13 01	Saint John County (N.-B.)
24 01	Les Îles-de-la-Madeleine (Qc)

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Subdivision de recensement*** et au *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volumes I et II, n[os] 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue).

Genre de division de recensement

Le genre correspond à la forme juridique de la division de recensement, selon l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales. Fait exception le genre de DR «division de recensement», qui désigne les unités créées par Statistique Canada comme équivalents, de concert avec les provinces.

Les genres de DR sont indiqués dans le tableau 2 ci-après, selon la répartition par province et territoire.

Tableau 2. Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, 1996

Genre de DR	T.-N.	Î.-P.-É	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Canada
Communauté urbaine	–	–	–	–	3		–	–	–	–	–	–	3
Comté	–	3	18	15	–	24	–	–	–	–	–	–	60
District	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	10
District Municipality	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Division de recensement	10	–	–	–	3	–	23	18	19	–	–	–	73
Metropolitan Municipality	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Municipalité régionale de comté (MRC)	–	–	–	–	93	–	–	–	–	–	–	–	93
Région	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	5	6
Regional District	–	–	–	–	–	–	–	–	–	27	–	–	27
Regional Municipality	–	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	10
Territoire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
United Counties	–	–	–	–	–	3	–	–	–	–	–	–	3
TOTAL	10	3	18	15	99	49	23	18	19	28	1	5	288

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de DR par ***province*** et ***territoire*** est indiqué au tableau 1 et au tableau 2 ci-dessus.

Les divisions de recensement ont été établies en vertu de lois provinciales afin de faciliter la planification régionale et la prestation de services qui peuvent être fournis avec plus d'efficacité à une plus grande échelle que la municipalité.

Après les provinces, les divisions de recensement constituent les régions géographiques administratives les plus stables; elles sont donc souvent utilisées dans le cadre d'analyses longitudinales.

Au Nouveau-Brunswick, les limites des divisions de recensement établies par Statistique Canada ne respectent pas toujours les limites légales des comtés. Afin de maintenir l'intégrité des municipalités qui les composent (subdivisions de recensement), les limites des DR ont été modifiées. Notamment, les six municipalités ci-après débordent des limites de comté et le comté souligné correspond à la DR dans laquelle ces municipalités ont été incluses entièrement :

Belledune (Restigouche/Gloucester);
Fredericton (York/Sunbury);
Grand Falls (Victoria/Madawaska);
Meductic (Carleton/York);
Minto (Sunbury/Queens);
Rogersville (Kent/Northumberland).

Pour 1996, un nombre important de changements a été apporté aux limites des divisions de recensement :

- Au Nouveau-Brunswick, la SDR de Belledune, VL (15 034) et une partie de la SDR de Beresford, PAR (15 012) du comté de Gloucester (13 15) ont été annexées au comté de Restigouche (13 14).

- Au Québec, quatre MRC ont subi des changements de limites lorsque la SDR de Saint-Thomas, P (52 025) faisant partie de D'Autray (24 52) a été annexée à Joliette (24 61) et lorsque la SDR de Entrelacs, M (77 005) faisant partie de Les Pays-d'en-Haut (24 77) a été annexée à Matawinie (24 62).

- En Alberta, une grande partie de la SDR appelée Improvement District No. 18, ID (16 030) de la Division No. 16 (48 16) a été ajoutée à la SDR de Bonnyville No. 87, MD (12 004) dans la Division No. 12 (48 12). De plus, pour éviter que la Division No. 15 (48 15) soit divisée en plusieurs polygones, les SDR de Blood 148A, R (15 823) et de l'Improvement District No. 4, ID (15 001) ont été rayées de la Division No. 15 et assignées à la Division No. 3 (48 03).

- En Colombie-Britannique, une grande DR a été créée lorsque les Regional Districts de Fraser-Cheam (59 09), Central Fraser Valley (59 11) et Dewdney-Alouette (59 13) ont été combinés pour former le Fraser Valley Regional District (59 09). Enfin, la pointe sud-ouest de Kitimat-Stikine Regional District (59 49) a été annexée au Skeena-Queen Charlotte Regional District (59 47).

Remarques

En 1991, le nombre de divisions de recensement au Québec est passé de 76 à 99 en raison de l'implantation des «municipalités régionales de comté (MRC)» ou de leurs équivalents (par exemple, les «communautés urbaines» et le «territoire conventionné»). La structure des divisions de recensement s'en est trouvée complètement changée. Pour qu'il soit possible d'intégrer ces MRC dans la structure de codage de la Classification géographique type et de leur attribuer un code à deux chiffres, la province a accepté de grouper des MRC ou leurs équivalents pour

maintenir le nombre total d'unités à 99. Ces groupes de MRC (appelés divisions de recensement) sont les suivants :

- l'Administration régionale Kativik et la région de la Baie James forment la division de recensement Nord-du-Québec;
- la MRC de Minganie et les municipalités de la Basse-Côte-Nord forment la division de recensement Minganie - Basse-Côte-Nord;
- la MRC de Sept-Rivières et la MRC de Caniapiscau forment la division de recensement Sept-Rivières - Caniapiscau.

Écoumène

Le terme «écoumène» est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976 (écoumène national de population)
1986 (écoumène urbain de population)
1996, 1991, 1986, 1981, 1976 (écoumène national agricole)

Règles

Les écoumènes de population et les écoumènes agricoles ont été définis et délimités par Statistique Canada, de la façon décrite ci-après.

Écoumène de population

L'écoumène **national** de population comprend tous les ***secteurs de dénombrement*** (SD) dont la ***densité de population*** est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ 1 habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle, les limites détaillées de l'écoumène sont généralisées manuellement, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque ***division de recensement*** (DR) compte au moins une zone d'écoumène.

L'écoumène **urbain** de population a été créé expressément pour la *Série d'Atlas métropolitains de 1986*. Il est délimité en fonction de l'utilisation des terres à des fins résidentielles et à certaines fins institutionnelles. Tout comme celles de l'écoumène national, les limites détaillées de l'écoumène urbain sont généralisées manuellement. Il y a au moins une zone d'écoumène dans chaque ***secteur de recensement*** (SR).

Écoumène agricole

L'écoumène **national** agricole comprend tous les secteurs de dénombrement (SD) où règne une activité agricole «importante», qui est déterminée d'après des indicateurs agricoles tels que le rapport entre la superficie des terres agricoles des fermes de recensement et la superficie totale des terres, ainsi que la valeur économique totale de la

production agricole. Les variations régionales sont également prises en considération. L'écoumène est généralisé en vue de la production de cartes à petite échelle. Il y a au moins une zone d'écoumène dans chaque division de recensement (DR) pour laquelle des données sont publiées dans le cadre du Recensement de l'agriculture.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Pour 1996, l'écoumène national de population n'est offert que contre recouvrement des coûts.

Le terme «écoumène» est formé des racines grecques *oixos* (habité) et *nenon* (espace).

L'écoumène national de population et l'écoumène national agricole permettent la production de cartes à petite échelle uniquement, alors que des cartes à échelle moyenne peuvent être produites au moyen de l'écoumène urbain.

Il est recommandé d'utiliser le concept d'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes. Si aucun écoumène n'est utilisé pour produire des cartes de répartition par points, il se peut que le nombre requis de points se trouve réparti au hasard dans l'**ensemble** des régions de base, ce qui va à l'encontre des principaux attributs de la cartographie par points (c.-à-d. indiquer exactement l'endroit, l'étendue et la densité des points). Une des limites inhérentes aux cartes choroplèthes est le fait qu'on suppose que la distribution statistique est homogène ou répartie uniformément dans chaque région de base; par conséquent, elle est représentée par des tons ou des couleurs recouvrant **toute** la région. L'utilisation d'un écoumène permet donc une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Fichiers numériques cartographiques (FNC)*** et ***Densité de la population***. Pour obtenir de l'information supplémentaire sur la délimitation de l'écoumène urbain de population et de l'écoumène agricole, consulter la *Série d'Atlas métropolitains de 1986* (n°s 98-101 à 98-112 au catalogue) et *Un coup d'oeil sur l'agriculture canadienne* (n° 96-301 au catalogue) respectivement.

Remarques

Avant 1991, les critères utilisés pour délimiter ou mettre à jour l'écoumène national de population et l'écoumène national agricole étaient légèrement différents.

Emplacement du lieu de travail

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 1995. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 1995, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période. Les données sur l'emplacement du lieu de travail sont offertes pour la plupart des régions géographiques normalisées.

Recensements : 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Sans objet

N^{o} de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les données du recensement sont totalisées habituellement selon le lieu de résidence. En utilisant la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***, les données du recensement peuvent être totalisées selon l'emplacement du lieu de travail uniquement ou encore selon le lieu de résidence et l'emplacement du lieu de travail.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, reportez-vous à la variable ***Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail***.

Ferme de recensement

Ferme, ranch ou autre exploitation agricole où est produit dans l'intention de vendre au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel et produits de la sève d'érable.

Recensements : 1996, 1991, 1986*, 1981*, 1976**, 1971***, 1966***, 1961***

Remarques

* Lors des recensements de 1981 et de 1986, on entendait par ferme de recensement une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont la vente des produits agricoles, au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement, s'élevait à 250 $ ou plus. Les exploitations agricoles dont l'exploitant prévoyait des ventes de 250 $ ou plus étaient également incluses.

** Aux fins du recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une superficie d'un acre ou plus, dont la vente de produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à 1 200 $ ou plus. L'unité de base pour laquelle un questionnaire était établi était appelée «exploitation agricole». Ce terme correspondait à une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un âcre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à 50 $ ou plus.

*** Avant le recensement de 1976, un ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à 50 $ ou plus.

Fichiers du réseau routier (FRR)

Les fichiers du réseau routier (FRR) sont des fichiers numériques renfermant le réseau routier de la plupart des grands centres urbains au Canada. Ils contiennent aussi d'autres traits physiques et culturels visibles (comme les réseaux hydrographiques, les voies de chemin de fer, les oléoducs) et des renseignements sur les attributs (par exemple le nom des rues et des cours d'eau, et les tranches d'adresses pour les rues comportant des adresses).

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les FRR ont été établis à l'origine pour les centres urbains englobant au moins une ***subdivision de recensement*** (municipalité) ayant une population de 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. Les régions avec FRR sont habituellement incluses dans le programme des ***secteurs de recensement.*** Un FRR type renferme des renseignements qui ont été introduits à divers moments sur une période de plusieurs années.

Des FRR ont été établis pour 344 municipalités au total – 328 pour des ***régions métropolitaines de recensement*** (RMR) et des ***agglomérations de recensement*** (AR) divisées en secteurs de recensement, 5 pour des AR non divisées en secteurs de recensement et 11 pour des municipalités ne faisant pas partie d'une RMR ou d'une AR, ce qui représente 62 % de la population du Canada mais moins de 1 % de la superficie des terres. L'annexe M contient la liste des RMR et des AR incluses en entier ou en partie dans des FRR.

Les ***points représentatifs de côtés d'îlot*** sont déterminés le long des rues comportant des adresses. Toutefois, les coordonnées de ces points sont conservées dans un autre fichier (fichier de données des côtés d'îlot).

Comme les FRR ont été élaborés principalement pour soutenir les activités du recensement, la précision topologique a préséance sur la précision absolue de localisation. En conséquence, les FRR ne conviennent pas pour des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie.

Les FRR contribuent à toute une gamme d'applications relatives au recensement, notamment le ***géocodage***, la délimitation automatisée des ***secteurs de dénombrement*** (SD), la production assistée par ordinateur de cartes pour la collecte et de ***cartes de référence*** et la création de ***fichiers numériques des limites*** et de ***fichiers numériques cartographiques.***

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Carte de référence, Côté d'îlot, Fichiers numériques cartographiques (FNC), Fichiers numériques des limites (FNL), Géocodage, Point représentatif*** et ***Secteur de dénombrement (SD),*** ainsi qu'aux *guides de l'utilisateur* connexes (fichiers du réseau routier et fichier de données des côtés d'îlot).

Remarques

Dans le *Dictionnaire du recensement de 1991*, les fichiers du réseau routier étaient appelés «fichiers principaux de région (FPR)».

En 1991, les segments de limites de SD qui ne suivaient pas des traits physiques visibles ont été ajoutés aux FRR en vue de permettre le codage des limites de SD.

Les FRR ont été créés à l'origine pour le recensement de 1971 à seule fin de fournir de petites unités (côtés d'îlot) auxquelles les ménages pouvaient être reliés en vue de l'extraction des données pour des secteurs définis par l'utilisateur. À cette époque, les fichiers renfermaient un nombre restreint de traits physiques autres que des rues et dans certains cas la représentation des traits était assez imprécise. Toutefois, depuis cette date, le contenu des fichiers a été augmenté en vue d'améliorer la production des cartes de collecte. On a, notamment, ajouté des traits physiques autres que des rues et amélioré la représentation de l'ensemble des traits physiques.

En 1971, les municipalités couvertes par des FRR englobaient seulement 35 % environ de la population du Canada. Ce pourcentage est passé à plus de 50 % en 1981, à environ 57 % en 1986 et à près de 62 % en 1991.

Fichiers numériques cartographiques (FNC)

Les fichiers numériques cartographiques (FNC) sont des fichiers informatiques qui décrivent les limites des régions géographiques de recensement normalisées qui ont été modifiées afin de suivre les rives et inclure les lacs.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976

Règles

Les FNC ont été créés en combinant les limites officielles des ***secteurs de dénombrement*** (SD) dans le ***fichier numérique des limites*** (FNL) avec les traits hydrographiques. Les limites de SD se prolongeant dans les masses d'eau ont été «supprimées» et remplacées par les rives. Ensuite, les limites de SD révisées ont été agrégées de façon à créer les autres régions des niveaux de la géographie du recensement. La figure 22 illustre la différence entre les fichiers numériques cartographiques montrant les rives et les fichiers numériques des limites sans les rives.

Les rives et autres traits hydrographiques utilisés dans le FNC sont tirés de deux principales sources numériques. On s'est servi des rives tirées des ***fichiers du réseau routier*** (FRR) pour les SD inclus dans ces fichiers, et des rives provenant du Service d'information de l'Atlas national (SIAN), Ressources naturelles Canada, pour les SD hors FRR. Dans certains cas, les rives du SIAN ont été remplacées par les rives du FNL, parce que ce dernier renfermait des renseignements plus détaillés, surtout lorsque les limites des SD suivaient exactement les rives des îles. De plus, il est possible que les rives du SIAN initiales aient été déplacées afin que les ***points représentatifs*** des SD ne se retrouvent pas dans des masses d'eau.

Les limites des régions géographiques sont celles qui étaient en vigueur le 1er janvier 1996 (il s'agit de la ***date de référence géographique*** pour le Recensement du Canada de 1996). Les limites des SD constituent la seule exception. Les modifications apportées aux limites des SD le jour du recensement à cause d'une augmentation importante du nombre de logements sont incluses dans les fichiers numériques cartographiques des SD.

Notes spéciales, qualité des données et applications

En 1996, un fichier numérique cartographique pour les secteurs de dénombrement a été créé pour la première fois.

Il existe des FNC pour les régions géographiques suivantes :

- provinces et territoires;
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- secteurs de recensement (SR);
- localités désignées (LD);
- régions urbaines (RU);
- secteurs de dénombrement (SD);
- écoumène agricole (national).

Dans les FNC, les limites sont représentées sous forme de polygones (coordonnées de latitude et de longitude); les codes géographiques (et les noms s'il y a lieu) des régions sont également indiqués.

Statistique Canada distribue les FNC sous un nombre limité de formats (MapInfo[MD] et Arc/Info[MD] pour Export). Les utilisateurs doivent consulter la documentation relative à leur logiciel afin de déterminer quels sont les formats qu'ils peuvent utiliser. Les fichiers numériques cartographiques ne sont pas distribués avec un logiciel.

Les FNC sont destinés uniquement à des applications de cartographie thématique. Leur précision de localisation ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie. Les FNC peuvent être utilisés avec les données du Recensement de la population, du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada. L'appariement des données avec la région géographique voulue est possible grâce aux codes géographiques.

Les utilisateurs doivent consulter le *Guide de l'utilisateur des FNC* afin d'en savoir plus sur les problèmes de qualité des données touchant les fichiers numériques cartographiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Date de référence géographique, Fichiers du réseau routier (FRR), Fichiers numériques des limites (FNL), Point représentatif, Projection cartographique*** et ***Secteur de dénombrement (SD),*** ainsi qu'aux *guides de l'utilisateur* appropriés (fichiers numériques cartographiques).

Remarques

Dans le *Dictionnaire du recensement de 1991*, les fichiers numériques cartographiques portaient le nom de CARTLIB. De plus, certaines rives étaient tirées de sources différentes de celles utilisées en 1996.

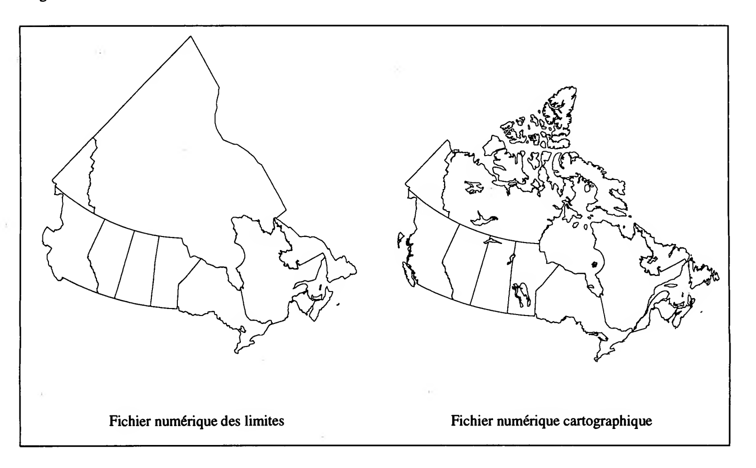
Avant 1996, les LD, les SD et les RU n'étaient pas disponibles.

L'écoumène national de population était disponible de 1976 à 1991.

Les régions de tri d'acheminement (RTA) et l'écoumène urbain de population étaient disponibles uniquement en 1986.

En 1976 et en 1981, les SRU et les SDR n'étaient pas disponibles.

Figure 22. Cartes de FNL et de FNC du Canada



Fichier numérique des limites | Fichier numérique cartographique

Fichiers numériques des limites (FNL)

Les fichiers numériques des limites (FNL) sont des fichiers informatiques qui décrivent les limites officielles des régions géographiques de recensement normalisées. Les limites sont parfois situées au-delà des rives, dans les masses d'eau.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976

Règles

Les limites se prolongent dans les masses d'eau, au lieu de suivre les rives, afin que les limites officielles soient bien respectées et que toutes les terres et les îles soient incluses dans le cadre du dénombrement. Par conséquent, les limites peuvent traverser des lacs, se prolonger dans l'océan ou suivre approximativement le centre des rivières.

Les limites des ***secteurs de dénombrement*** (SD) sont agrégées pour former les limites d'autres régions géographiques du recensement. Ce processus d'agrégation est fondé sur les codes de SD et sur l'appariement de

ceux-ci avec les codes des niveaux géographiques supérieurs. Par conséquent, les limites numériques de tous les niveaux sont cohérentes entre elles.

Les limites des régions géographiques sont celles qui étaient en vigueur le 1er janvier 1996 (il s'agit de la ***date de référence géographique*** pour le recensement du Canada de 1996). Les limites des SD constituent la seule exception. Les modifications apportées aux limites des SD le jour du recensement à cause d'une augmentation importante du nombre de logements sont incluses dans le fichier numérique des limites des SD.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Il existe des FNL distincts pour les régions géographiques suivantes :

- provinces et territoires;
- circonscriptions électorales fédérales (CÉF);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- secteurs de recensement (SR) selon la RMR et l'AR;
- localités désignées (LD);
- régions urbaines (RU);
- secteurs de dénombrement (SD).

Dans les FNL, les limites sont représentées sous forme de polygones (coordonnées de latitude et de longitude); les codes géographiques (et les noms s'il y a lieu) des régions sont également indiqués.

Statistique Canada distribue les FNL sous un nombre limité de formats (MapInfoMD et Arc/InfoMD pour Export). Les utilisateurs doivent consulter la documentation relative à leur logiciel afin de déterminer quels sont les formats qu'ils peuvent utiliser. Les fichiers numériques des limites ne sont pas distribués avec un logiciel.

Les FNL sont utiles à une vaste gamme d'activités du recensement au sein de Statistique Canada, notamment la création de ***fichiers numériques cartographiques*** (FNC). Les fichiers numériques des limites peuvent également servir à créer de nouvelles régions géographiques parce qu'ils permettent d'agréger des régions géographiques normalisées.

Les FNL ne peuvent pas être utilisés pour le calcul de la ***superficie des terres***, pour des applications telles que la cartographie thématique ou pour d'autres genres d'analyses nécessitant une représentation réaliste des rives et des masses d'eau. La précision de localisation des FNL ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie. Les FNL peuvent être utilisés avec les données du Recensement de la population, du Recensement de l'agriculture et d'autres données de Statistique Canada. L'appariement des données avec la région géographique voulue est possible grâce aux codes géographiques.

Les utilisateurs des fichiers numériques des limites doivent consulter le *Guide de l'utilisateur des FNL* afin d'en savoir plus sur les problèmes de qualité des données touchant les fichiers numériques des limites.

Les cartes présentées à la figure 22 ci-dessus illustrent les différences entre les FNL et les FNC.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Date de référence géographique, Fichiers numériques cartographiques (FNC), Projection cartographique, Secteur de dénombrement (SD), Superficie des terres*** et ***Système de coordonnées,*** ainsi qu'aux *guides de l'utilisateur* appropriés (fichiers numériques des limites).

Remarques

En 1991, un fichier numérique des limites pour les SD a été créé pour la première fois.

Avant 1991, les FNL étaient utilisés à l'interne seulement et n'étaient donc pas diffusés.

Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes et aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apparier géographiquement les données. Le service de géocodage de Statistique Canada permet d'apparier les ménages du recensement à de petites unités géographiques. Ce processus permet de produire des totalisations de données du recensement pour des régions géographiques non normalisées, par exemple les circonscriptions électorales provinciales et les districts municipaux, les zones d'aménagement local et les arrondissements scolaires.

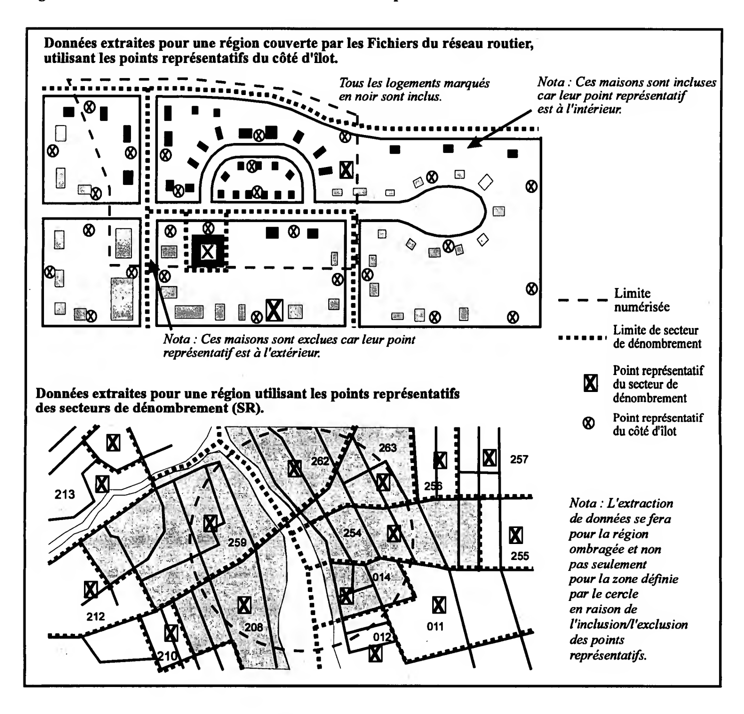
Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Aux fins de la prestation des services de géocodage, tous les ménages du recensement et les codes postaux sont appariés à des ***points représentatifs*** de ***côté d'îlot*** ou de ***secteur de dénombrement***. Dans le cas des régions comprises dans le champ d'observation du ***Fichier de réseau routier (FRR)***, les ménages et les codes postaux sont géocodés au point représentatif du côté d'îlot lorsque les renseignements de rue et d'adresse sont disponibles dans les FRR; sinon, les ménages et les codes postaux sont appariés au point représentatif du secteur de dénombrement (SD). Les ménages et les codes postaux sont tous assignés à des points représentatifs de SD seulement lorsque les régions sont localisées hors FRR.

Lorsqu'on totalise les données du recensement pour des secteurs géographiques personnalisés, il faut soit inclure, soit exclure tous les ménages dans le côté d'îlot ou le SD (selon que les points représentatifs sont à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur en question). Se reporter à la figure 23.

Figure 23. Extraction des données en utilisant des limites personnalisées



Notes spéciales, qualité des données et applications

Les côtés d'îlot dans les grands centres urbains et les secteurs de dénombrement dans les petits centres urbains et dans les régions rurales représentent le niveau géographique le plus détaillé offert pour la plupart des applications géographiques.

Pour préciser davantage l'extraction des données pour les grands centres urbains, il est recommandé que les secteurs définis par l'utilisateur se conforment aux côtés d'îlot figurant dans les FRR.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Code postal, Côté d'îlot, Fichiers du réseau routier (FRR), Point représentatif*** et ***Secteur de dénombrement (SD)***.

Remarques

Sans objet

Groupe de taille de la population urbaine

Le groupe de taille de la population urbaine désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations où la répartition des ***régions urbaines***, selon leur population au recensement de 1996, est indiquée selon les groupes de taille suivants :

Moins de	–	1 000
1 000	–	2 499
2 500	–	4 999
5 000	–	9 999
10 000	–	24 999
25 000	–	49 999
50 000	–	99 999
100 000	–	249 999
250 000	–	499 999
500 000	–	999 999
1 000 000 ou plus		

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Alors que les données sont totalisées selon ces groupes normalisés de taille de la population dans les publications du recensement, la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Région urbaine (RU)***.

Remarques

Avant le recensement de 1986, les groupes de taille de la population utilisés étaient les suivants :

1 000	-	2 499
2 500	-	4 999
5 000	-	9 999
10 000	-	29 999
30 000	-	99 999
100 000	-	499 999
500 000 ou plus		

Avant le recensement de 1976, l'expression «groupe de taille de municipalité» servait à décrire ce même concept.

Lieu habituel de résidence

Généralement, le lieu habituel de résidence est le logement au Canada où la personne demeure la plupart du temps. C'est le concept de base qui sert à associer un emplacement géographique aux personnes en vue de la collecte, du traitement et de la diffusion des données.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Dans la plupart des cas, le dénombrement des Canadiens à leur lieu habituel de résidence est fort simple; il suffit en effet d'inscrire tous les résidents habituels du logement le jour du recensement en suivant les instructions pas à pas pour remplir le questionnaire du recensement. Toutefois, dans certains cas, il est plus difficile de déterminer le lieu habituel de résidence d'un recensé; des règles spéciales ont donc été élaborées en vue de définir ce qu'est le lieu habituel de résidence d'une personne.

1. Personnes ayant plus d'un domicile

   Cette catégorie inclut toutes les personnes ayant plus d'un domicile au Canada qu'elles pourraient considérer comme leur lieu habituel de résidence. En général, le lieu habituel de résidence est le logement où la personne passe la plus grande partie de l'année. Si la personne passe autant de temps à chaque domicile ou n'est pas certaine du domicile qu'elle doit choisir, il faut considérer comme son lieu habituel de résidence le logement où elle a passé la nuit du 13 au 14 mai 1996 (jour du recensement).

   Il y a toutefois deux exceptions à cette règle :

   a) Les fils ou filles qui habitent ailleurs pendant leurs études, mais qui retournent vivre chez leurs parents une partie de l'année, doivent considérer le domicile de leurs parents comme leur lieu habituel de résidence, même si ces personnes vivent ailleurs la plus grande partie de l'année.

   b) Les époux, épouses ou partenaires en union libre qui n'habitent pas avec leur famille à cause de leur travail, mais qui retournent à la maison régulièrement (par exemple, les fins de semaine) doivent

considérer le domicile partagé avec leur conjoint ou partenaire comme étant leur lieu habituel de résidence, même si ces personnes vivent ailleurs la plus grande partie de l'année.

2. Personnes vivant dans un établissement institutionnel (comme un hôpital, un foyer pour personnes âgées, une prison ou un établissement de correction)

   Les personnes qui n'ont pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada ou les personnes qui ont demeuré dans un ou plusieurs établissements institutionnels pour une période continue de six mois ou plus sont considérées comme des résidents habituels de l'établissement institutionnel.

3. Résidents n'ayant pas de lieu habituel de résidence

   Les personnes n'ayant pas de lieu habituel de résidence doivent être dénombrées dans le logement où elles ont passé la nuit du recensement.

4. Personnes résidant à l'extérieur du Canada

   Les personnes habitant à l'extérieur du Canada, qui n'ont pas de domicile fixe au Canada occupé par un ou plusieurs membres de leur famille, devaient indiquer l'adresse qu'elles utilisaient aux fins des élections ou l'adresse de leur dernier domicile fixe au Canada. On se sert de ces renseignements pour déterminer l'emplacement géographique.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le concept de lieu habituel de résidence est nécessaire pour assurer que les résidents du Canada sont dénombrés une fois et seulement une fois. L'utilisation de ce concept signifie que le recensement canadien est un recensement «de jure» plutôt qu'un recensement «de facto»; les personnes sont dénombrées à leur lieu habituel de résidence peu importe où elles se trouvaient le jour du recensement. La méthode «de jure» a été utilisée depuis le recensement de 1871.

Remarques

Sans objet

Localité désignée (LD)

Les localités désignées sont des régions créées par les provinces aux fins de la prestation de services et de l'adoption d'ententes financières pour des régions inframunicipales qui sont souvent situées à l'intérieur des territoires non organisés.

Le concept de localité désignée s'applique généralement à de petites collectivités qui peuvent être constituées en vertu d'une loi, mais qui ne respectent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des municipalités; il s'agit de régions «inframunicipales» ou non constituées.

Recensement : 1996

Règles

Pour être délimitées par Statistique Canada, les localités désignées (LD) doivent avoir des limites définissables.

Les genres de localités désignées sont énumérés ci-après selon la province.

Genre de LD	Province *
Local Service District	Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick
Class IV Area	Nouvelle-Écosse
Local Service Board	Ontario
Northern Community	Manitoba
Organized Hamlet	Saskatchewan
Unincorporated Place, Métis Settlement	Alberta
Island Trust	Colombie-Britannique

* Actuellement, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne comptent aucune localité désignée.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de localités désignées par province ou territoire est indiqué au tableau 1.

Un code à trois chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué à chaque localité désignée. Afin d'identifier de façon unique chaque LD du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Dans le cas de LD qui chevauchent des limites de SDR, si l'on désire obtenir des données sur les parties situées dans chaque SDR, il est recommandé de faire précéder le code de LD du code à sept chiffres de la CGT (PR-DR-SDR). Par exemple :

Code de PR-DR-SDR - LD	Nom de LD
47 09 046 029	Crystal Lake (Sask.)
47 09 049 029	Crystal Lake (Sask.)
48 17 027 093	Grouard Mission (Alb.)
48 17 836 093	Grouard Mission (Alb.)

Les administrations provinciales ont besoin de données du recensement pour administrer les subventions versées et/ou les services offerts aux localités désignées. Avant 1996, Statistique Canada facilitait l'extraction de données du recensement en délimitant ces régions au niveau du ***secteur de dénombrement*** uniquement. Depuis 1981, le nombre de localités désignées s'est accru considérablement, ayant passé de moins de 50 «northern communities» au Manitoba à plus de 800 localités désignées dénombrées en 1996 dans l'ensemble du Canada. Comme les provinces souhaitent de plus en plus obtenir des chiffres de population pour les localités désignées, ces dernières ont été reconnues comme nouvelle unité géographique de diffusion pour le recensement de 1996.

Statistique Canada compte sur les autorités provinciales pour déterminer quelles sont les régions devant être considérées comme des localités désignées et pour fournir une bonne description des limites ou des cartes

appropriées. Par conséquent, les régions reconnues comme étant des localités désignées peuvent ne pas représenter **toutes** les localités ayant ce même statut dans la province.

Remarques

Sans objet

Localité non constituée (LNC)

Statistique Canada entend par localité non constituée (LNC) un groupe de cinq logements ou plus (par exemple, un établissement) connu localement sous un nom précis mais n'ayant pas de limites légales ni d'administration locale. Les localités non constituées sont situées dans des ***régions rurales*** uniquement.

Recensements : 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Par le passé, Statistique Canada a produit des chiffres de population uniquement pour les localités non constituées dont l'existence a été établie par les recenseurs au cours de la collecte sur le terrain. Afin que la méthode de repérage et de présentation des LNC soit le plus uniforme possible, les recenseurs ont eu pour instruction de repérer tous les groupes d'au moins cinq logements occupés, connus localement sous un nom précis mais n'ayant pas d'administration locale. Pour l'aider dans son travail, chaque recenseur a reçu la liste des LNC qui se trouvaient dans son ***secteur de dénombrement*** lors du dernier recensement. Le recenseur ajoutait des localités non constituées sur cette liste ou en supprimait, selon ce qu'il observait dans le cadre du dénombrement.

Des chiffres de population et des renseignements de localisation ont été présentés pour les LNC dans le cadre de nombreux recensements; toutefois, **dans le cas du recensement de 1996, ces données sont offertes contre recouvrement des coûts uniquement**.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Localité désignée (LD)***, ***Nom de localité*** et ***Région rurale***.

Remarques

Depuis 1981, les LNC ne sont pas présentées si elles se trouvent dans une région définie par le recensement comme étant une région urbaine, parce que les ***régions urbaines***, telles qu'elles sont définies aux fins du recensement, étaient elles-mêmes présentées comme des régions géographiques dans les publications du recensement. En outre, étant donné que les régions urbaines sont des zones bâties en continu et que les LNC sont des grappes de logements, il était difficile de distinguer les localités non constituées les unes des autres.

Nom de localité

Le nom de localité est un terme général pour désigner les localités qui sont considérées comme des lieux, par exemple les villes, les régions urbaines, les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées. Les noms de localité comprennent également les noms de localités inhabitées, les anciens noms de municipalités ainsi que les autres appellations de localités et les variantes orthographiques.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les principales sources de Statistique Canada pour obtenir des renseignements sur les localités et sur l'orthographe des noms de localité sont les suivantes :

a) les noms relevés par les recenseurs lors du recensement;

b) les dossiers chronologiques sur les subdivisions de recensement (changements de nom/dissolutions);

c) les noms approuvés par les autorités provinciales et territoriales responsables des appellations [représentées au fédéral par le Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG)].

Une liste exhaustive de noms de localité est publiée par Statistique Canada dans le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volume I, n° 12-571-XPB au catalogue). Tous les noms de localité sont associés à un code de la plus récente Classification géographique type (CGT).

Remarques

Sans objet

Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Les concepts de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une ***région métropolitaine de recensement*** (RMR), d'une ***région métropolitaine de recensement primaire*** (RMRP), d'une ***agglomération de recensement*** (AR) ou d'une ***agglomération de recensement primaire*** (ARP).

Le noyau urbain est une grande ***région urbaine*** autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100 000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10 000 et 99 999 habitants dans le cas d'une AR.

La banlieue urbaine est la région urbaine située à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas contiguë au noyau urbain.

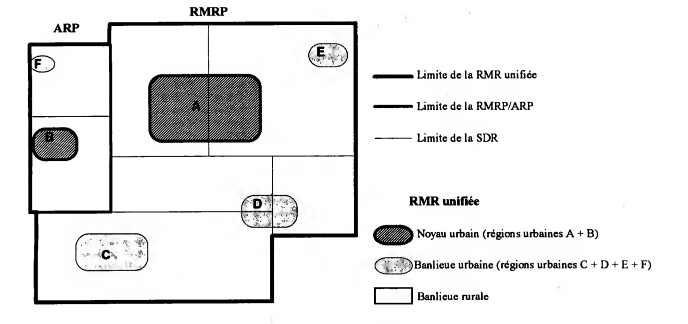
La banlieue rurale est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Région urbaine (RU)***.

Figure 24. RMR unifiée, par noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale



Notes spéciales, qualité des données et applications

Aux recensements antérieurs, l'expression «**parties de RMR/AR**» servait à décrire ce même concept. À compter de 1996, l'expression «**noyau urbain**» remplace «**noyau urbanisé**». L'expression «noyau urbanisé» a été utilisée de 1971 à 1991.

Bien que chaque RMR et AR ait un noyau urbain, elle peut avoir ou non une banlieue urbaine ou une banlieue rurale. De même, dans les RMR et les AR unifiées qui sont divisées en RMRP et/ou en ARP, chacune des RMRP et des ARP constituantes a un noyau urbain, mais n'a pas nécessairement une banlieue urbaine ou rurale.

Dans les RMR et AR unifiées, le noyau urbain total, la banlieue urbaine totale et la banlieue rurale totale correspondent respectivement à la somme des noyaux urbains, des banlieues urbaines et des banlieues rurales des RMRP et/ou des ARP qui les composent.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Région urbaine (RU).***

Remarques

À partir de 1986, on a délimité des RMRP et des ARP au sein de certaines RMR et AR. En raison de ce changement, certaines ***régions urbaines*** qui étaient des banlieues urbaines de RMR ou d'AR en 1981 sont devenues des noyaux urbains de RMRP ou d'ARP en 1986.

En 1976 et en 1971, le noyau urbanisé était subdivisé en deux parties : la «ville principale» et le «reste».

En 1966 et en 1961, la partie urbaine de la RMR était divisée en «metropolitan area - urban» (partie de la RMR située dans la zone bâtie en continu) et en «metropolitan area - outside urban» (partie de la RMR à l'extérieur de la zone bâtie en continu); la partie rurale restante était appelée «metropolitan area - rural».

Point représentatif

Un point représentatif est un point unique qui indique l'emplacement d'un trait linéaire (***côté d'îlot***) ou d'un trait aérien (***secteur de dénombrement***). L'emplacement du point représentatif indique généralement une concentration de logements ou encore le centre du secteur en question.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Règles

Pour le recensement de 1996, on a défini des points représentatifs pour les ***côtés d'îlot*** et pour les ***secteurs de dénombrement*** (SD). Les points représentatifs ont été déterminés à l'aide des méthodes ci-après.

Points représentatifs de côté d'îlot

1. Les points représentatifs de côté d'îlot sont calculés dans tous les ***fichiers du réseau routier*** (FRR) le long des rues pouvant comporter des adresses, à mi-chemin entre deux intersections créées par deux rues, d'autres traits visibles ou des segments de limites de secteur de dénombrement qui ne suivent pas des traits physiques visibles.

2. Les points représentatifs sont situés en retrait perpendiculairement au centre de la rue à une distance de 22 m, de 11 m, de 5 m ou de 1 m. On procède de cette façon pour s'assurer que tous les points ont des coordonnées uniques, qu'ils sont situés dans le bon îlot et le plus près possible de la rue à laquelle ils sont attribués.

Points représentatifs de SD

1. Pour les SD dans les FRR, les points représentatifs sont calculés au moyen d'une méthode automatisée qui situe le point au centre visuel approximatif de la partie des terres du SD. Si un SD se présente en plusieurs parties, le point représentatif est situé, dans la mesure du possible, dans la partie du SD qui compte le plus grand nombre de logements privés occupés selon les chiffres des côtés d'îlot tirés du recensement de 1991. Toutefois, dans certains cas, le point représentatif est situé dans la partie du SD ayant la plus grande ***superficie des terres***.

2. Dans le cas des SD hors FRR, les points représentatifs sont déterminés à l'aide d'une méthode manuelle fondée sur un examen visuel de la disposition des rues et/ou des immeubles sur les cartes de référence de SD (dont certains renferment des renseignements topographiques). Le point représentatif est situé, dans la mesure du possible, dans un groupement prédominant d'immeubles et/ou de rues. S'il n'y a pas de groupement prédominant, le point est situé entre deux groupements ou plus. S'il n'y a aucun groupement de rues ou d'immeubles, le point représentatif est placé au centre visuel du SD. Si le SD se présente en plusieurs parties, le point est situé dans la partie qui compte le plus de logements. De plus, il est normalement situé dans la partie des terres du SD.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Une vérification topologique automatisée permet de s'assurer que les points représentatifs de SD se situent tous dans les limites du SD approprié.

Dans les secteurs avec FRR, les ménages et les ***codes postaux*** sont reliés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque les renseignements sur la rue et sur l'adresse figurent dans le FRR; autrement, ils sont reliés à un point représentatif de SD. Dans les secteurs hors FRR, les ménages et les codes postaux sont associés à des points représentatifs de SD uniquement.

Les points représentatifs de côté d'îlot et de SD permettent le ***géocodage*** des ménages et des codes postaux. Ils servent également pour l'extraction et l'analyse des données et pour des applications cartographiques.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Code postal, Côté d'îlot, Fichiers du réseau routier (FRR), Géocodage, Secteur de dénombrement (SD)*** et ***Superficie des terres,*** ainsi qu'aux *guides de l'utilisateur* connexes (fichiers du réseau routier, fichier de données des côtés d'îlot, fichiers numériques des limites et fichier de conversion des codes postaux).

Remarques

Dans le *Dictionnaire du recensement de 1991*, les points représentatifs étaient appelés «centroïdes».

Avant 1996, certains des points représentatifs de côté d'îlot ne présentaient pas des coordonnées uniques et tous les points représentatifs étaient situés en retrait à une distance perpendiculaire de 22 mètres du centre de la rue.

En 1991, certains points représentatifs de secteurs de dénombrement avec FRR étaient situés dans des masses d'eau. En outre, dans le cas des SD inclus dans les FRR et comportant plusieurs parties, aucune règle n'avait été établie pour sélectionner la partie du SD dans laquelle le point représentatif était déterminé.

Avant 1991, les segments de limites de SD qui ne suivaient pas des traits physiques visibles n'avaient pas de côtés d'îlot d'établis. En outre, la méthode de calcul visant à déterminer les points représentatifs de SD dans les FRR était différente. Un algorithme permettait de sélectionner, comme point représentatif du SD, un des points représentatifs de côté d'îlot (en fonction de leur nombre et de leur concentration) situés dans le SD.

Projection cartographique

Le concept de projection cartographique désigne à la fois le processus et le résultat de la représentation, sur une surface plane, de points situés sur une surface sphérique, soit celle de la terre.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 (projection conique conforme de Lambert)
1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (projection transverse de Mercator)

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

On ne peut aplanir la surface de la terre sans que certaines propriétés géométriques, comme la superficie, la forme, la distance ou l'orientation, ne subissent une certaine distorsion. Ces propriétés spatiales peuvent être conservées séparément (du moins localement) et dans certaines combinaisons de projection cartographique. Toutefois, on ne peut conserver simultanément les quatre propriétés de base, soit la superficie, la forme, la distance et l'orientation. Par conséquent, il est important de choisir une projection qui présente les propriétés convenant à la carte que l'on veut produire.

Deux projections cartographiques utilisées couramment à Statistique Canada sont la **projection conique conforme de Lambert** et la **projection transverse de Mercator**.

La projection conique conforme de Lambert est largement utilisée pour produire des cartes à petite échelle du Canada. Elle permet de représenter de façon précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions des latitudes moyennes s'étendant principalement d'est en ouest. Les parallèles de référence situés au 49e degré de latitude nord et au 77e degré de latitude nord sont le plus souvent utilisés. L'échelle est exacte le long de ces parallèles uniquement. C'est la projection utilisée pour les ***fichiers numériques des limites*** et les ***fichiers numériques cartographiques***.

L'une des plus importantes applications de la projection transverse de Mercator est de servir de base au quadrillage et au ***système de coordonnées*** UTM (système universel transverse de Mercator). L'échelle est exacte le long du méridien central uniquement; les écarts d'échelle, de superficie et d'orientation sont minimes dans une bande étroite autour du méridien central.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Fichiers numériques cartographiques (FNC), Fichiers numériques des limites (FNL)*** et ***Système de coordonnées***.

Remarques

Sans objet

Province/territoire

Les termes «province» et «territoire» désignent les principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'unités de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées et recoupées. Les dix provinces ajoutées aux deux territoires forment l'ensemble du Canada.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Un nouveau territoire appelé **Nunavut** sera reconnu officiellement en 1999. Le territoire de Nunavut a été délimité dans la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest. Pour faciliter l'extraction des données du recensement de 1996 pour ce nouveau territoire, on a tenu compte des limites de Nunavut au moment de la délimitation des ***secteurs de dénombrement***.

Statistique Canada utilise les codes et abréviations normalisés ci-après pour désigner les provinces et les territoires. Le code à deux chiffres propre à chaque province et territoire du Canada est tiré de la Classification géographique type (CGT). Les différents codes sont attribués d'est en ouest. Le premier chiffre correspond à la région du Canada dans laquelle la province ou le territoire est situé et le second chiffre désigne l'une des dix provinces ou l'un des deux territoires. Voir le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3. Abréviations et codes des provinces et des territoires

Province/territoire	Abréviations normalisées françaises/ anglaises	Code alphabétique approuvé à l'échelle internationale (source : Postes Canada)	Code de la Classification géographique type (CGT)	Nom de région
Terre-Neuve	T.-N. / Nfld.	NF	10	Atlantique
Île-du-Prince-Édouard	Î.-P.-É / P.E.I.	PE	11	Atlantique
Nouvelle-Écosse	N.-É. / N.S.	NS	12	Atlantique
Nouveau-Brunswick	N.-B. / N.B.	NB	13	Atlantique
Québec	Qc / Que.	QC	24	Québec
Ontario	Ont. / Ont.	ON	35	Ontario
Manitoba	Man. / Man.	MB	46	Prairies
Saskatchewan	Sask. / Sask.	SK	47	Prairies
Alberta	Alb. / Alta.	AB	48	Prairies
Colombie-Britannique	C.-B. / B.C.	BC	59	Colombie-Britannique
Territoire du Yukon	Yn / Y.T.	YT	60	Territoires
Territoires du Nord-Ouest	T.N.-O./ N.W.T.	NT	61	Territoires

Remarques

Sans objet

Région agricole de recensement (RAR)

Les régions agricoles de recensement sont des régions géographiques infraprovinciales constituées d'un groupe de ***divisions de recensement*** adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de ***subdivisions de recensement unifiées*** adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des ***divisions de recensement.***

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981

Règles

Pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, on n'a pas défini de régions agricoles de recensement.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Dans les Prairies, les régions agricoles de recensement sont appelées couramment **districts agricoles**.

Le nombre de régions agricoles de recensement par ***province*** et ***territoire*** est indiqué au tableau 1.

Un code à deux chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué aux régions agricoles de recensement. Afin d'identifier de façon unique chaque RAR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RAR	**Nom de RAR**
48 02	Région agricole de recensement 2 (Alb.)
59 02	Région de l'Okanagan (C.-B.)

Les régions agricoles de recensement sont utilisées dans le cadre du Recensement de l'agriculture pour la diffusion des statistiques agricoles.

Remarques

Avant 1996, les régions agricoles de recensement étaient appelées **régions agricoles**.

Région économique (RÉ)

Une région économique est constituée d'un groupe de ***divisions de recensement*** complètes (sauf dans le cas de l'Ontario). L'Île-du-Prince-Édouard et les deux territoires consistent chacun en une région économique. Les régions économiques servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Recensements : 1996 (régions économiques)
1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (régions infraprovinciales)

Règles

Au Québec, les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom «régions administratives»). Dans toutes les autres provinces, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province en question.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de régions économiques par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Un code à deux chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué aux régions économiques. Afin d'identifier de façon unique chaque RÉ du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RÉ	**Nom de RÉ**
10 10	Avalon Peninsula (T.-N.)
35 10	Ottawa (Ont.)

Avec le recensement de 1996, les régions économiques remplacent les régions infraprovinciales (RI) dans la hiérarchie des unités géographiques.

À partir des années 1970, les régions économiques de l'Enquête sur la population active (EPA) ont été mises à jour séparément des régions infraprovinciales normalisées. Les limites entre ces deux groupes de régions

géographiques étaient différentes parce que les cycles de mise à jour différaient (tous les cinq ans pour les régions infraprovinciales et tous les dix ans pour les régions de l'EPA).

Afin d'uniformiser ces sources pour 1996, les onze régions économiques de l'EPA pour l'Ontario ont remplacé les cinq régions infraprovinciales du recensement de 1991. Ces régions sont constituées de comtés (divisions de recensement complètes), sauf dans le cas du comté de Halton, dont une partie (la ville de Burlington en entier) est attribuée à la RÉ de Hamilton – Niagara Peninsula, le reste du comté étant inclus dans la RÉ de Toronto.

Les codes et les noms des régions économiques ont été normalisés pour 1996. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter au *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volumes I et II, n°s 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue).

Remarques

Sans objet

Région infraprovinciale (RI)

Pour le recensement de 1996, les régions infraprovinciales ont été remplacées par les régions économiques. Se reporter à la définition de ***Région économique (RÉ).***

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP)

Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les régions métropolitaines de recensement unifiées, les agglomérations de recensement unifiées, les régions métropolitaines de recensement primaires et les agglomérations de recensement primaires sont délimitées en fonction de la même base conceptuelle. Le concept général qui est appliqué consiste à relier une grande ***région urbaine*** aux ***régions*** urbaines et ***rurales*** adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec cette grande région est élevé. **Région métropolitaine** est un terme général désignant toutes ces régions. Toute région située en dehors d'une région métropolitaine est désignée par le terme **région non métropolitaine**.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une très grande ***région urbaine*** (appelée ***noyau urbain***) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées ***banlieues urbaines*** et ***rurales***) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une RMR compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Lorsqu'une région devient une RMR, elle le reste même si la population de son noyau urbain devient inférieure à 100 000 habitants. Toutes les RMR sont divisées en ***secteurs de recensement***. Une RMR peut être unie à des ***agglomérations de recensement***

(AR) adjacentes s'il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé ***RMR unifiée;*** la RMR et l'AR ou les AR sont désignées par les termes ***région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)*** et ***agglomérations de recensement primaires (ARP***). Une RMR ne peut être unie à une autre RMR.

Agglomération de recensement (AR)

Une agglomération de recensement (AR) est composée d'une grande ***région urbaine*** (appelée ***noyau urbain***) ainsi que de régions urbaines et rurales adjacentes (appelées ***banlieues urbaines*** et ***rurales***) dont le degré d'intégration économique et sociale avec le noyau urbain est élevé. La population du noyau urbain d'une AR compte au moins 10 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent. Cependant, si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Lorsque la population du noyau urbain d'une AR atteint 100 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent, cette AR peut devenir une RMR. Les AR dont le noyau urbain compte au moins 50 000 habitants, d'après les résultats du recensement précédent, sont divisées en ***secteurs de recensement***. Les secteurs de recensement sont maintenus même si la population du noyau urbain de l'AR tombe par la suite à moins de 50 000 habitants. Une AR peut être unie à des AR adjacentes s'il y a des liens sociaux et économiques entre elles. Ce nouveau groupe est appelé ***AR unifiée***, et les AR qui le composent sont désignées par le terme ***agglomérations de recensement primaires (ARP)***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1941

Région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée)

Une région métropolitaine de recensement unifiée (RMR unifiée) est un groupe formé d'une ***région métropolitaine de recensement*** (RMR) et de la ou des ***agglomérations de recensement*** (AR*)* adjacentes ayant des liens sociaux et économiques avec elle. Une RMR et une AR adjacente peuvent être unifiées pour former une seule RMR (RMR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans l'AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une RMR; chaque combinaison RMR-AR est alors évaluée. Par exemple, la RMR unifiée de Toronto se compose de la RMRP de Toronto et des ARP de Georgina, Milton, Halton Hills, Orangeville et Bradford West Gwillimbury.

La liste des RMR et des AR unifiées, ainsi que des RMRP et des ARP qui les composent, figure à l'annexe N.

Agglomération de recensement unifiée (AR unifiée)

Une agglomération de recensement unifiée (AR unifiée) est un groupe formé d'***agglomérations de recensement*** (AR) adjacentes ayant des liens économiques et sociaux entre elles. Des AR adjacentes sont unifiées pour former une seule AR (AR unifiée) si le nombre total de navetteurs entre elles représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite AR. Plusieurs AR peuvent être unifiées à une AR de plus grande taille; chaque paire d'AR est alors évaluée. Par exemple, l'AR unifiée de Chatham se compose de l'ARP de Chatham et de l'ARP de Wallaceburg.

La liste des AR unifiées et des ARP qui les composent figure à l'annexe N.

Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)

Une ***région métropolitaine de recensement*** qui fait partie d'une ***région métropolitaine de recensement unifiée*** est appelée région métropolitaine de recensement primaire (RMRP).

Agglomération de recensement primaire (ARP)

Une ***agglomération de recensement*** qui fait partie d'une ***région métropolitaine de recensement unifiée*** ou d'une ***agglomération de recensement unifiée*** est appelée agglomération de recensement primaire (ARP).

Recensements : 1996, 1991, 1986

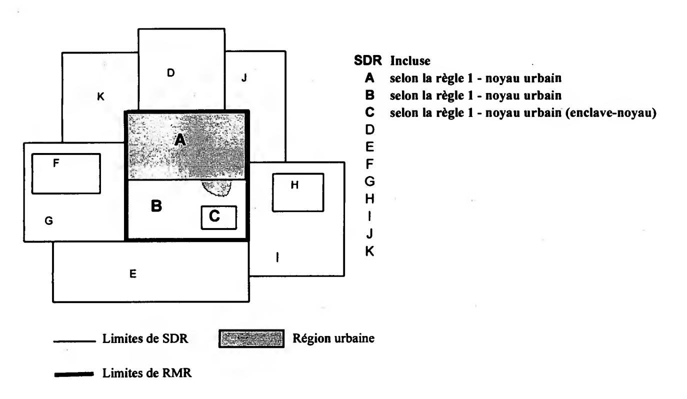
Règles de délimitation des RMR et des AR

Pour délimiter les RMR ou les AR, on se sert des ***subdivisions de recensement*** (SDR) adjacentes comme unités de base. Ces SDR sont incluses dans les RMR ou les AR si elles respectent au moins une des règles décrites ci-après, qui sont classées par ordre d'importance. Si une SDR respecte certaines de ces règles pour deux RMR ou AR ou plus, elle est incluse dans celle qui correspond à la règle la plus importante. Si les règles ont la même importance, la décision doit alors être fondée sur le nombre de navetteurs. Les RMR ou les AR sont délimitées de façon à maintenir la contiguïté spatiale.

1. **La règle du noyau urbain :** La SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbain. Une enclave-noyau est une SDR située à l'intérieur d'une SDR qui est comprise au moins en partie dans le noyau urbain; cette enclave-noyau doit être incluse afin de maintenir la contiguïté spatiale.

   Nota : À la figure 25, les SDR A, B et C sont incluses dans la RMR ou l'AR conformément à la règle du noyau urbain.

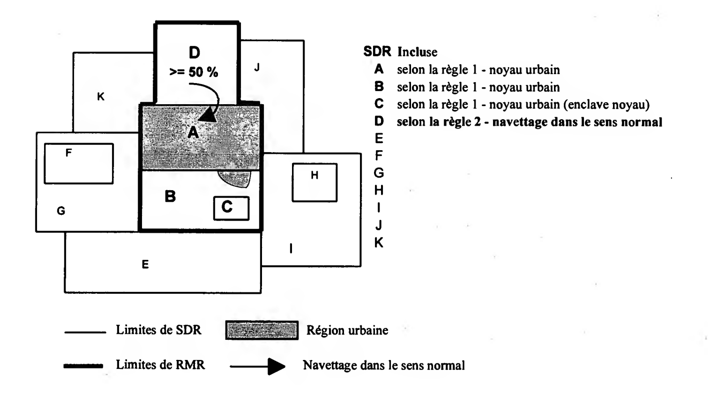
Figure 25. La règle du noyau urbain



2. **La règle du navettage dans le sens normal :** Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 50 % de la population active occupée qui **demeure** dans la SDR **travaille** dans le noyau urbain de délimitation (voir le nota ci-dessous). Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du recensement de 1991.

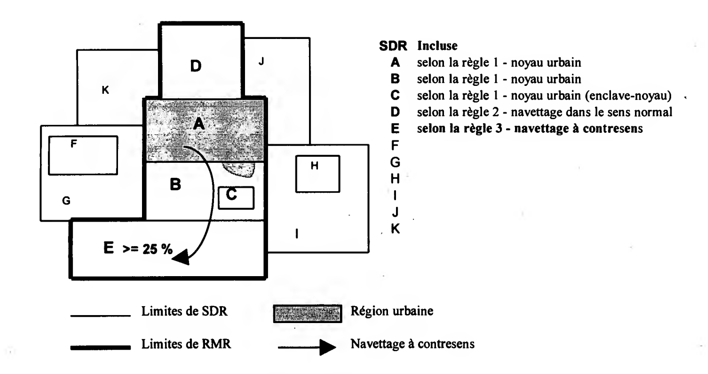
Nota : Pour délimiter les RMR et les AR, on crée un **noyau urbain de délimitation** respectant les limites des SDR. Pour qu'une SDR soit incluse dans le **noyau urbain de délimitation**, il faut qu'au moins 75 % de sa population réside dans le noyau urbain. Dans la figure 26, la SDR A fait partie du **noyau urbain de délimitation**, puisque l'ensemble de sa population réside dans le noyau urbain. La SDR B serait également incluse dans le **noyau urbain de délimitation** si au moins 75 % de sa population résidait dans le noyau urbain. Dans cet exemple, nous avons supposé que moins de 75 % de la population de la SDR B demeurait dans le noyau urbain; par conséquent, la SDR B et son enclave-noyau, la SDR C, ne sont pas considérées comme incluses dans le **noyau urbain de délimitation**. Cependant, aux fins de la diffusion des données, la population du noyau urbanisé est celle correspondant à la région urbaine représentée en gris.

Figure 26. La règle du navettage dans le sens normal



3. La règle du navettage à contresens : Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 25 % de la population active occupée qui **travaille** dans la SDR **demeure** dans le noyau urbain de délimitation (voir la note de la règle n° 2). Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du recensement de 1991. Voir la figure 27.

Figure 27. La règle du navettage à contresens



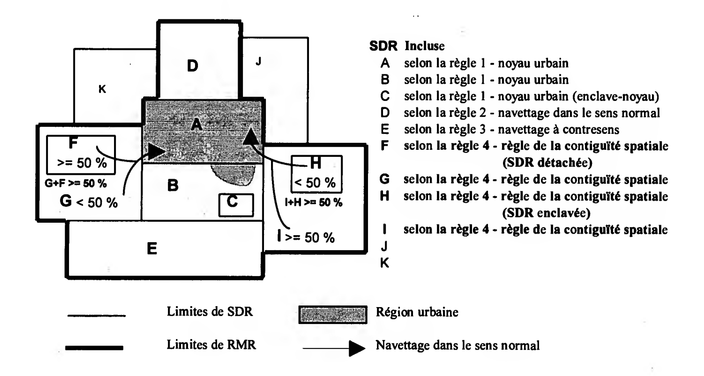
4. <u>**La règle de la contiguïté spatiale**</u> : Lorsqu'il est nécessaire d'éliminer des enclaves, des SDR affichant un pourcentage de navetteurs insuffisant peuvent être incluses dans une RMR ou une AR, et des SDR ayant un pourcentage de navetteurs suffisant peuvent être exclues d'une RMR ou d'une AR.

   Voici les deux situations pouvant mener à l'inclusion ou à l'exclusion d'une SDR dans une RMR ou une AR afin de maintenir la contiguïté spatiale.

   <u>SDR détachée</u> - Une SDR (F dans la figure 28) affichant un pourcentage suffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (G dans la figure 28) adjacente à la RMR ou à l'AR, mais qui n'a pas un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former un ensemble minimal de SDR (F + G). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR. En revanche, si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) pour l'ensemble minimal de SDR est insuffisant, toutes les SDR de cet ensemble sont exclues de la RMR ou de l'AR.

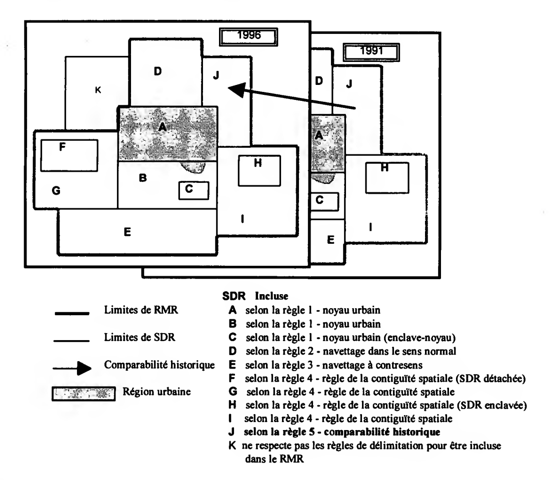
SDR enclavée – Une SDR (H dans la figure 28) affichant un pourcentage insuffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (I dans la figure 28) adjacente à la RMR ou à l'AR, qui a un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former une unité, appelée ensemble minimal de SDR (H + I). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR. En revanche, si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) pour l'ensemble minimal de SDR est insuffisant, toutes les SDR de cet ensemble sont exclues de la RMR ou de l'AR.

Figure 28. La règle de la contiguïté spatiale



5. La règle de la comparabilité historique : Afin de maintenir la comparabilité historique d'une RMR ou d'une AR qui est divisée en secteurs de recensement (d'après le recensement précédent), on conserve les SDR même si le pourcentage de navetteurs devient inférieur au minimum requis (règles 2 et 3). On fait exception à cette règle dans les cas de SDR ayant été restructurées en vertu d'une loi ou dont les limites ont été modifiées; les SDR nouvellement créées peuvent alors être exclues. Voir la figure 29.

Figure 29. La règle de la comparabilité historique



Enfin, les SDR qui ne respectent aucune des règles ci-dessus à cause de leur forme sont incluses ou exclues afin de maintenir la contiguïté spatiale. Les SDR suivantes sont donc incluses :

a) Compton Station (SD) est inclus dans la RMR de Sherbrooke.
   La SDR de Compton Station (SD) est en deux parties et a dû être incluse pour maintenir la contiguïté spatiale.
b) Madawaska (PAR) est inclus dans l'AR d'Edmundston.
   La SDR de Madawaska (PAR) est en trois parties et a dû être incluse pour maintenir la contiguïté spatiale.
c) Elton (RM) est inclus dans l'AR de Brandon.
   La SDR de Brandon (C) est en deux parties séparées par Elton (RM), qui a dû être incluse pour maintenir la contiguïté spatiale.

D'importants changements administratifs apportés aux limites municipales peuvent entraîner l'exclusion d'un territoire qui était inclus dans une RMR ou une AR comptant des secteurs de recensement lors du recensement précédent. Le territoire suivant est donc exclu.

Une partie de l'ancienne municipalité de St. John's Metropolitan Area (T) est exclue de la RMR de St. John's.

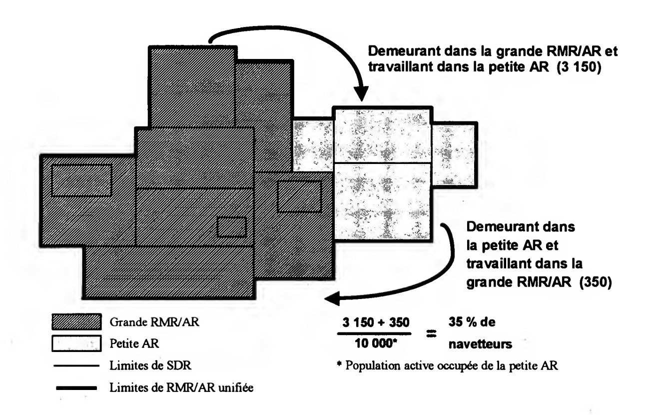
Règles de délimitation des RMR et des AR unifiées

Une RMR et des AR adjacentes peuvent être groupées pour former une RMR unifiée, tout comme des AR adjacentes peuvent être réunies en une AR unifiée. L'unification est possible si, d'après les résultats du recensement précédent concernant le lieu de travail, le pourcentage total de navetteurs qui se déplacent entre une RMR et une AR ou entre deux AR représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite AR. On calcule le pourcentage total de navetteurs se déplaçant entre l'unité la plus grande et chaque AR dont l'inclusion est envisagée. Ce pourcentage est la somme des déplacements dans les deux sens entre la RMR et l'AR ou entre deux AR, exprimé en pourcentage de la population active demeurant dans l'AR de plus petite taille (population active occupée résidente).

$$\frac{\text{POPULATION ACTIVE OCCUPÉE TOTALE DEMEURANT DANS LA PETITE AR ET TRAVAILLANT DANS LA GRANDE RMR/AR} + \text{POPULATION ACTIVE OCCUPÉE TOTALE DEMEURANT DANS LA GRANDE RMR/AR ET TRAVAILLANT DANS LA PETITE AR}}{\text{POPULATION ACTIVE OCCUPÉE DEMEURANT DANS LA PETITE AR}} \times 100\ \%$$

Après l'unification, les RMR ou les AR initiales deviennent une composante (appelée RMR primaire ou AR primaire) au sein de la RMR ou de l'AR unifiée. La délimitation des RMRP et des ARP est telle qu'elle permet d'établir des comparaisons statistiques entre toutes les RMRP et ARP du Canada. Les RMR et les AR unifiées sont souvent connues simplement sous le nom de RMR et AR, comme si elles n'avaient pas été unifiées. Ces unités sont alors utilisées à des fins d'analyse statistique comme niveaux géographiques comparables. Voir la figure 30.

Figure 30. Règles de délimitation des RMR et des AR unifiées



<u>Comparabilité historique des RMR et des AR unifiées</u>

Les agglomérations de recensement primaires (ARP) ne sont pas exclues des RMR ou des AR unifiées (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent), même si le pourcentage de navetteurs devient inférieur à 35 %. Cette règle suit la règle de la comparabilité historique applicable aux composantes des RMR et des AR (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent). Un pareil cas s'est présenté pour la première fois au recensement de 1996, depuis que l'unification a été mise en oeuvre en 1986. L'ARP de Fort Erie restera donc dans la RMR de St. Catharines - Niagara.

Une RMR ne peut être unifiée qu'à des AR, et non à une autre RMR. Lors des recensements de 1991 et de 1986, cette règle était énoncée de façon plus générale, de sorte qu'il était permis d'unifier une RMR à une autre. Cependant, cette situation ne s'est présentée pour la première fois qu'au recensement de 1996. La RMR d'Oshawa pourrait être unifiée à la RMR de Toronto.

Changements apportés aux règles de délimitation des RMR/AR pour 1996

Essentiellement, les règles de délimitation des RMR et des AR appliquées en 1996 sont identiques à celles en vigueur en 1991. Cependant, deux changements ont été apportés afin de préserver la comparabilité des données dans le temps.

Les RMR peuvent être unifiées avec des AR, mais elles ne peuvent l'être avec d'autres RMR.

Une ARP ne peut être retirée d'une RMR ou d'une AR unifiée (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent) même si son pourcentage total de navetteurs devient inférieur à 35 %. Il pourrait y avoir des exceptions à cette règle si des changements étaient apportés à la structure physique des régions urbaines servant à déterminer les noyaux urbains.

Afin de mieux représenter le degré d'intégration économique et sociale, on se sert d'ensembles minimaux de SDR plutôt que des ***subdivisions de recensement unifiées*** (SRU) pour assurer le respect de la règle de la contiguïté spatiale. Voir la règle 4 ci-dessus.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Structure des noms et du codage

Le **nom** des RMR et des AR est habituellement établi d'après le nom de la principale région urbaine ou subdivision de recensement de la RMR ou de l'AR en question. On attribue aux RMR et aux AR un **code** à trois chiffres qui identifie chaque région métropolitaine du Canada de façon unique. Le premier chiffre correspond au deuxième chiffre du code de la province où la RMR ou l'AR est située. Si la RMR ou l'AR chevauche une limite provinciale, le code de province attribué est celui de la province où se trouve la plus forte proportion de la population du noyau urbain. Les codes des RMR et des AR du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest commencent par le même chiffre que ceux des RMR et des AR de la Colombie-Britannique.

Code de RMR/AR	Nom de RMR/AR
001	RMR de St. John's (T.-N.)
215	AR de Truro (N.-É.)
462	RMR de Montréal (Qc)
995	AR de Yellowknife (T. N.-O.)

Si une RMR ou une AR devient une RMRP ou une ARP, son code de RMR ou d'AR devient un code de RMRP ou d'ARP, qui est alors ajouté aux codes de RMR unifiée ou d'AR unifiée indiquant le lien entre ces régions. La structure de codage des RMR unifiées de Montréal et de Toronto est présentée ci-après.

	Code de RMR	Code de RMRP/ARP
RMR de Montréal	462	–
RMRP de Montréal	462	462
ARP de Beloeil	462	458
ARP de Châteauguay	462	463
ARP de Saint-Jérôme	462	475
ARP de Varennes	462	461
RMR de Toronto	535	–
RMRP de Toronto	535	535
ARP de Georgina	535	542
ARP de Milton	535	548
ARP de Halton Hills	535	549
ARP de Orangeville	535	551
ARP de Bradford West Gwillimbury	535	552

Pour les RMR/AR ou RMRP/ARP qui chevauchent des limites provinciales, si l'on désire obtenir des données sur les parties situées dans chaque province, il est recommandé de faire précéder le code de RMR/AR ou RMRP/ARP du code de province à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR – RMR/AR – RMRP/ARP	Nom de RMR/AR ou RMRP/ARP
24 505 505	RMRP d'Ottawa – Hull (Qc)
35 505 505	RMRP d'Ottawa – Hull (Ont.)

Code de PR – RMR/AR	Nom de RMR/AR
47 840	AR de Lloydminster (Sask.)
48 840	AR de Lloydminster (Alb.)

Noms d'AR ayant été modifiés pour le recensement de 1996

1996	1991
Abbotsford, AR	Matsqui, AR [La fusion de Matsqui (DM) avec Abbotsford (DM) s'est traduite par la création de Abbotsford (C).]
Cape Breton, AR	Sydney, AR [La fusion de Sydney (C), de Sydney Mines (T), de Cape Breton Subd. A (SCM), de Cape Breton Subd. B (SCM), de Cape Breton Subd. C (SCM), de Dominion (T), de Glace Bay (T), de Louisbourg (T), de New Waterford (T) et de North Sydney (T) s'est traduite par la création de Cape Breton, Regional Municipality (RGM). Par conséquent, l'AR unifiée et l'ARP de Sydney et l'ARP de Sydney Mines de 1991 ont été renommées AR de Cape Breton pour le recensement de 1996.]

1996	**1991**
Wood Buffalo, AR	Fort McMurray, AR [Une partie du Improvement District No. 18 (Part) (ID) a été combinée avec Fort McMurray (C), et la SDR a pris le nouveau nom de Wood Buffalo (SM).]
Sarnia, AR	Sarnia - Clearwater, AR [Sarnia - Clearwater (C) a été renommée Sarnia (C).]

Entre 1991 et 1996, un certain nombre de SDR faisant partie de RMR et d'AR ont également connu des changements (nouveau nom, fusion, annexion ou dissolution).

Changements quant au nombre de RMR et d'AR pour le recensement de 1996

Le nombre de RMR et d'AR par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Aucune nouvelle RMR n'a été créée.

Deux nouvelles AR ont été créées en Ontario : Strathroy et Smiths Falls (réactivées pour 1996).

Trois nouvelles ARP ont été créées : Georgina (Ont.) (RMR unifiée de Toronto), Bradford West Gwillimbury (Ont.) (RMR unifiée de Toronto) et Varennes (Qc) (RMR unifiée de Montréal). Deux AR de 1991 sont devenues des ARP : Saint-Jérôme (Qc) (RMR unifiée de Montréal) et Wallaceburg (Ont.) (AR unifiée de Chatham).

Trois AR ont été supprimées parce que la population de leur noyau urbain est devenue inférieure à 10 000 habitants en 1991 : Kirkland Lake (Ontario), Selkirk (Manitoba) et Weyburn (Saskatchewan).

Deux ARP ont été supprimées : l'ARP de Newcastle (Ont.) et l'ARP de Central Okanagan, Subd. B (C.-B.). Dans le cas de l'ARP de Newcastle, l'extension du noyau urbain d'Oshawa dans la SDR de Clarington (anciennement Newcastle) a empêché l'utilisation de cette SDR comme noyau urbain d'une agglomération distincte à des fins de délimitation. Suite à la suppression de l'ARP de Newcastle, la RMR d'Oshawa n'est plus une RMR unifiée et Oshawa (C) n'est plus une RMR primaire. Quant à l'ARP de Central Okanagan, Subd. B, son noyau urbain a été fusionné avec le noyau urbain de l'AR de Kelowna.

Qualité des données

Une RMR ou une AR regroupe des régions ayant entre elles des liens économiques et sociaux. Cependant, il y a des limites à la mesure dans laquelle on peut atteindre cet idéal. Étant donné que les SDR utilisées comme unités de base aux fins de la délimitation des RMR et des AR sont des unités administratives, leurs limites ne sont pas toujours des plus appropriées pour délimiter les RMR et les AR. Notamment, dans l'ouest du Canada, les SDR peuvent comporter de grands territoires peu peuplés, de sorte que ce n'est que la population demeurant près du noyau urbain qui a des liens étroits avec ce noyau.

Les limites des SDR servant à la délimitation des RMR et des AR sont les limites qui étaient en vigueur le 1er janvier 1996 (il s'agit de la ***date de référence géographique*** pour le recensement de 1996) et qui étaient parvenues à Statistique Canada avant le 1er mars 1996.

De plus, pour délimiter les RMR et les AR, on se sert des données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent. Les limites des RMR et des AR de 1996 sont donc fondées sur les données du recensement de 1991 sur la population et le lieu de travail, alors que les limites des RMR et des AR de 1991 et de 1986 sont fondées sur les données du recensement de 1981.

Applications

Parce qu'elles sont délimitées de la même façon dans l'ensemble du Canada, les RMR et les AR sont statistiquement comparables. Elles diffèrent des autres régions, telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale établies par les autorités locales à des fins de planification ou autres; il faut donc faire preuve de prudence si on les utilise à des fins non statistiques.

Remarques

1986
- Introduction des concepts de RMR et d'AR unifiée et primaire.
- Le pourcentage minimum de navetteurs dans le sens normal est passé de 40 % à 50 %, en raison des différences dans la manière dont les données sur le lieu de travail ont été dépouillées entre 1971 et 1981.
- Introduction du critère prévoyant un minimum de 100 navetteurs dans le sens normal et à contresens, tant pour les RMR que pour les AR.
- Il est maintenant permis de créer des AR se composant d'une seule SDR.

1981
- Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les AR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens, pour les RMR et les AR.
- Pour les AR, le nombre minimal d'habitants dans le noyau urbanisé est passé de 2 000 à 10 000.
- Les AR pouvaient être divisées en secteurs de recensement si elles comportaient une SDR comptant au moins 50 000 habitants selon le recensement précédent. Il était possible de créer des AR se composant d'une seule SDR pour les diviser en secteurs de recensement.

1976
- Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les RMR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens.
- Pour les AR, voir 1971.

1971
- La RMR était définie comme le principal marché du travail, mais était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance démographique et l'accessibilité.
- Les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2 000 habitants et plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1 000 habitants ou plus, et sa densité était d'au moins 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

1966 – Voir 1961.

1961 – La RMR était délimitée autour d'une ville de 50 000 habitants et plus, si les critères de densité de population et de composition de la population active étaient satisfaits et que la RMR comptait au moins 100 000 habitants.
– Les AR s'appelaient «grandes agglomérations urbaines»; voir 1951.

1956 – Voir 1951.

1951 – Le terme «région métropolitaine de recensement» a été utilisé pour la première fois. Il désignait les villes de plus de 50 000 habitants et les municipalités de banlieue ayant avec elles des liens géographiques, économiques et sociaux étroits, le tout constituant une unité de plus de 100 000 habitants.
– Le concept de «grande agglomération urbaine», précurseur du concept d'AR, a été introduit. Il désignait les régions urbaines au sein desquelles la plus grande ville avait une population d'au moins 25 000 habitants et d'au plus 50 000 habitants.

1941 – Des données ont été publiées sur les «grandes villes» : il s'agissait des villes ayant des municipalités satellites bien définies, dont les liens économiques avec ces villes étaient étroits.

Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP)

Se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire (ARP).***

Région métropolitaine de recensement unifiée

Se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement*** **(RMR)**, ***agglomération de recensement*** **(AR)**, ***région métropolitaine de recensement unifiée, agglomération de recensement unifiée, région métropolitaine de recensement primaire (RMRP), agglomération de recensement primaire*** **(ARP)**.

Région rurale

Les régions rurales sont des régions ayant une population clairsemée, situées à l'extérieur des ***régions urbaines***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Région urbaine (RU).***

Notes spéciales, qualité des données et applications

Dans les régions rurales du Canada, la densité de la population et les conditions de vie peuvent varier considérablement. Les régions rurales comprennent :

- les petites villes, les villages et les autres localités comptant moins de 1 000 habitants selon le recensement précédent;
- les ***banlieues rurales*** des ***régions métropolitaines de recensement*** et des ***agglomérations de recensement*** pouvant comporter des domaines fonciers, des terres agricoles, des terres non bâties ainsi que des terres sur lesquelles il est impossible de bâtir;
- les régions éloignées et les réserves naturelles;
- les terres agricoles.

Remarques

Sans objet

Région urbaine (RU)

Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

La délimitation des régions urbaines est fondée principalement sur l'analyse de la concentration démographique et de la ***densité de la population***. Les unités géographiques utilisées comme unités de base des régions urbaines sont présentées ci-après, de la plus grande unité à la plus petite :

a) ***subdivisions de recensement*** (SDR), selon les limites **en vigueur au recensement de 1996**;

b) ***localités désignées*** (LD), selon les limites **en vigueur au recensement de 1996**;

c) ***secteurs de dénombrement*** (SD), selon les limites en vigueur au **recensement précédent** ou au **recensement de 1996** si des modifications ont été apportées à ces limites.

Les règles de délimitation des régions urbaines sont classées par ordre de priorité :

1. Les SDR comptant au minimum 1 000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon les résultats du **recensement précédent** sont considérées comme des régions entièrement

urbaines. Si, par la suite, des modifications sont apportées aux limites de la SDR, la délimitation de la région urbaine est révisée.

2. Les LD comptant au minimum 1 000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon les résultats du **recensement précédent** sont considérées comme des régions entièrement urbaines. Si, par la suite, des modifications sont apportées aux limites de la LD, la délimitation de la région urbaine est révisée.

3. Si un SD ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon le **recensement précédent**, est adjacent à une SDR urbaine ou à une LD urbaine, il est ajouté à la région urbaine. Les cas de tous les SD adjacents à une SDR urbaine ou à une LD urbaine, dont les limites ont été modifiées, ont été examinés. Si le SD avait une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré selon ses limites **en vigueur au recensement de 1996**, il a été ajouté à la région urbaine.

4. Si un SD ou un groupe de SD adjacents, ayant chacun une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon le **recensement précédent**, compte une population totale d'au moins 1 000 habitants, alors le SD ou le groupe de SD adjacents est considéré comme urbain. Si en raison de changements apportés à leurs limites, certains SD atteignent une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon les limites **en vigueur au recensement de 1996**, et une population totale d'au moins 1 000 habitants, alors ces SD sont considérés comme urbains.

5. Pour 1996, on a conservé les zones commerciales et industrielles, les gares de triage, les parcs, les aéroports et les cimetières désignés comme urbains aux recensements précédents, sans en ajouter d'autres.

6. Par souci de confidentialité, la différence entre la superficie des terres d'une SDR (ou d'une LD) et celle d'une concentration urbaine au sein de cette SDR (ou de cette LD) est mesurée. Si cette différence est inférieure à 10 kilomètres carrés, alors les limites de la région urbaine sont modifiées de façon à correspondre aux limites de la SDR (ou de la LD).

7. On mesure la distance par voie terrestre entre les concentrations urbaines. Si cette distance est de moins de deux kilomètres, les concentrations sont combinées pour former une seule région urbaine.

Convention d'attribution des noms de région urbaine

Le nom attribué à la région urbaine est le nom de la SDR principale, si celle-ci est une ville ou un village et qu'au moins 75 % de sa population réside dans la région urbaine. Le nom attribué à la région urbaine est un ***nom de localité*** approprié si moins de 75 % de la population de la SDR demeure dans la région urbaine. Si une région urbaine compte deux ou plusieurs SDR principales, un nom composé peut lui être attribué.

Les codes de région urbaine sont des codes uniques à quatre chiffres attribués dans l'ordre au moment de la délimitation des RU. Ces codes demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Si une région urbaine est supprimée parce qu'elle est annexée à une autre région ou parce qu'elle ne respecte plus les seuils de population ou de densité de population, le code est retiré.

Il est recommandé de faire précéder le code de RU du code de province à deux chiffres pour identifier de façon unique chaque RU avec la province correspondante ou le territoire correspondant. Par exemple :

Code de PR-RU	**Nom de RU**
11 0159	Charlottetown (Î.-P.-É.)
13 0122	Campbellton (N.-B.)
24 0122	Campbellton (Qc)
46 0282	Flin Flon (Man.)
47 0282	Flin Flon (Sask.)
60 1023	Whitehorse (Yn)

Notes spéciales, qualité des données et applications

L'application des règles ci-devant peut faire en sorte que certaines régions urbaines présentent une densité de population inférieure à 400 habitants au kilomètre carré et que leurs limites ne correspondent pas aux limites de leurs secteurs à forte densité de population. En général, cette situation a peu d'incidence sur la population totale dans les régions urbaines, mais pourrait avoir des répercussions importantes sur certaines superficies de régions urbaines. Les programmes ou les recherches fondés sur une évaluation précise de la distance ou de la superficie des terres pour les régions urbaines prises individuellement en seraient touchés.

Les données démographiques utilisées pour délimiter les régions urbaines sont tirées du recensement **précédent**. Si une région a connu une forte hausse ou une forte baisse de la population depuis le recensement précédent, il se peut que le terme urbain ou rural ne s'applique plus à la région en question compte tenu du nombre de ses habitants et de la densité de sa population. En conséquence, il est possible qu'elle ne respecte plus les règles de délimitation des régions urbaines.

Une fois que la population d'une RU atteint 10 000 habitants, elle peut devenir le ***noyau urbain*** d'une ***agglomération de recensement***. Lorsque sa population atteint 100 000 habitants, elle peut devenir le **noyau urbain** d'une ***région métropolitaine de recensement***. Si une région urbaine comptant au moins 50 000 habitants est aussi le **noyau urbain** d'une **agglomération de recensement**, cette AR devient admissible au programme des ***secteurs de recensement***.

Le nombre de régions urbaines par province et par territoire est indiqué au tableau 1.

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Groupe de taille de la population urbaine*** et ***Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale***.

Remarques

En 1986, 1991 et 1996, cinq RU chevauchaient les limites provinciales. Il s'agit de Campbellton (Nouveau-Brunswick-Québec), Hawkesbury (Québec-Ontario), Ottawa - Hull (Québec-Ontario), Flin Flon (Manitoba-Saskatchewan) et Lloydminster (Alberta-Saskatchewan).

Au recensement de 1976, les régions urbaines devaient avoir une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré). Les régions urbaines étaient combinées si elles étaient séparées par moins d'un mille (1,6 kilomètre).

Aux recensements de 1971, 1966 et 1961, les régions urbaines comprenaient : a) les cités, villes et villages constitués comptant 1 000 habitants ou plus; b) les ***localités non constituées*** ayant une population de 1 000 habitants ou plus et une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré; c) les banlieues urbanisées des régions décrites aux points a) et b) appelées noyau urbanisé d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement, si elles avaient une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de 1 000 habitants ou plus au mille carré.

Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données du recensement sont établies. Tout le territoire du Canada est divisé en SD.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Les règles de délimitation des secteurs de dénombrement visent à répondre aux exigences en matière de collecte des données du recensement et à constituer les régions géographiques normalisées reconnues dans le cadre du recensement.

Exigences en matière de collecte des données du recensement

Pour que la livraison des questionnaires et le dénombrement soient effectués de façon efficace, il faut que les SD soient aussi compacts que possible. De plus, dans la mesure du possible, les limites des SD doivent suivre des traits visibles (comme des rues et des rivières).

Le nombre de logements compris dans un SD varie généralement entre un maximum de 440 dans les grandes ***régions urbaines*** et un minimum de 125 dans les ***régions rurales.***

Dans certains cas, comme pour les grands immeubles d'appartements, les grands groupements de maisons en rangée et les grands logements collectifs, on forme des SD ayant une très petite superficie. Sur les cartes et dans les fichiers numériques, l'emplacement et la superficie de ces SD sont indiqués approximativement.

Grands immeubles d'appartements

Un grand immeuble d'appartements peut former un SD ou plus à lui seul. Lorsqu'un même immeuble d'appartements se compose de plus d'un SD, chaque SD est constitué de plusieurs étages complets de l'immeuble.

Grands groupements de maisons en rangée

Un groupement de maisons en rangée comptant de nombreux logements sur une très petite superficie forme habituellement un SD distinct.

Grands logements collectifs institutionnels ou non institutionnels

Certains logements collectifs, à cause de leur taille, sont considérés comme des SD distincts. Le tableau 4 ci-après présente les différents types de logements collectifs, leur code et leur taille.

Tableau 4. Taille des logements collectifs nécessaire pour former des SD distincts

Type de logements collectifs	Code de type	Taille nécessaire pour former un SD distinct
Hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes	10	200 unités
Résidences scolaires et résidences de centres de formation	12	150 lits
YM/YWCA, centres d'accueil et refuges	13	200 lits
Terrains de camping et parcs	14	200 visiteurs
Camps de chantier	20	150 lits
Établissements religieux	30	150 lits
Foyers collectifs pour enfants (orphelinats)	40	75 lits
Hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques	50	75 lits
Maisons de repos	51	75 lits
Foyers pour personnes âgées	52	75 lits
Hôpitaux	60	75 lits
Établissements psychiatriques	61	75 lits
Centres de traitement et établissements pour handicapés physiques	62	75 lits
Colonies huttérites	70	Toutes
Établissements de correction et établissements pénitentiaires	80	75 lits
Foyers pour jeunes contrevenants	81	75 lits
Prisons	82	75 lits
Camps militaires (casernements, casernes, hôpitaux de bases militaires)	90	Tous
Navires marchands de plus de 1 000 tonnes, navires de la garde côtière et plates-formes pétrolières en mer	21	–
Navires des Forces armées canadiennes en mer ou au port	91	–
Autres	00	–

Dans le cas des navires et des plates-formes pétrolières, les SD sont délimités à proximité de leur port d'attache. Dans la mesure du possible, ces SD sont délimités dans les eaux de leur port d'attache.

Il peut arriver qu'un petit SD soit délimité autour de plusieurs logements collectifs. Ce cas se produit lorsque chacun des logements collectifs n'est pas assez grand pour former un SD distinct, mais que ces logements collectifs sont situés près les uns des autres. Il peut s'agir, par exemple, d'une rangée d'hôtels dans une rue. Plusieurs navires peuvent également se retrouver à l'intérieur d'un même SD de petite taille.

Constitution des régions géographiques normalisées

Les limites des SD respectent les limites de toutes les régions géographiques normalisées, telles que les ***subdivisions de recensement***, les ***secteurs de recensement***, les ***circonscriptions électorales fédérales***, les ***régions urbaines*** et les ***localités désignées***. Par conséquent, les limites des SD ne suivent pas toujours des traits visibles.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de SD par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Un code à trois chiffres propre à chaque circonscription électorale fédérale (CÉF) est attribué à chaque secteur de dénombrement. Afin d'identifier de façon unique chaque SD du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres et du code de CÉF à trois chiffres. Par exemple :

Code de PR-CÉF-SD	Description
35 009 251	Province 35 : Ontario CÉF 009 : Cambridge SD : 251
46 009 251	Province 46 : Manitoba CÉF 009 : Winnipeg North SD : 251

Les limites des SD peuvent changer d'un recensement à l'autre. Plus de la moitié des SD de 1996 avaient les mêmes limites qu'en 1991; les autres ont changé de limites pour les raisons suivantes :

a) l'augmentation du nombre de logements;
b) la modification des limites de régions géographiques normalisées;
c) la modification des critères de délimitation;
d) la mise en oeuvre du processus automatisé de délimitation des SD dans les secteurs couverts par les ***fichiers du réseau routier*** (FRR).

La principale modification apportée aux critères de délimitation pour le recensement de 1996 a trait au nombre maximal de logements par SD. Les SD des grandes régions urbaines pouvaient compter jusqu'à 440 logements lors du recensement de 1996, ce qui représente 40 logements de plus qu'en 1991.

Le processus automatisé de délimitation des SD, qui a été appliqué pour un certain nombre de FRR lors du recensement de 1991, a été entièrement mis en oeuvre pour les secteurs avec FRR lors du recensement de 1996. Ce processus automatisé a consisté à évaluer un groupe de SD de 1991, afin de déterminer si ces derniers

comptaient tous entre 350 et 440 logements. Si **un ou plusieurs** SD de 1991 d'un groupe donné ne se situaient pas dans cet intervalle, la région représentant ce groupe de SD de 1991 était délimitée à nouveau, ayant pour résultat des modifications de limites à **tous** les SD.

Remarques

Dans le cas des recensements de 1976 à 1991, le nombre de logements par SD dépassait rarement 400.

Dans le cas des recensements de 1961 à 1971, le nombre de logements par SD dépassait rarement 300.

Secteur de recensement (SR)

Les secteurs de recensement (SR) sont des petites unités géographiques représentant des collectivités urbaines ou rurales créées au sein de ***régions métropolitaines de recensement*** et d'***agglomérations de recensement*** dont le ***noyau urbain*** compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Les SR sont initialement délimités par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1941

Règles

Les règles initiales de délimitation des SR sont classées par ordre de priorité.

1. Les limites des SR doivent suivre des traits physiques permanents et facilement reconnaissables. Cependant, en l'absence de traits physiques à proximité ou tout simplement en l'absence de ces traits, on peut utiliser comme limites de SR des prolongements de rues, des servitudes pour les services publics ou le transport, des limites de propriétés ou des limites municipales.

2. La population d'un SR doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être, de préférence, de 4 000 habitants. Dans le cas des SR se trouvant dans le secteur du centre des affaires, dans les grandes zones commerciales ou industrielles ou dans les régions périphériques, le nombre d'habitants peut se situer en dehors de cet intervalle.

3. Les SR doivent être le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques socio-économiques, c'est-à-dire présenter des similitudes en ce qui touche la situation économique et les conditions de vie.

4. Les SR doivent avoir une forme aussi compacte que possible.

5. Les limites des SR doivent respecter les limites des ***régions métropolitaines de recensement***, des ***agglomérations de recensement***, des ***régions métropolitaines de recensement primaires*** et des ***agglomérations de recensement primaires***, ainsi que les limites provinciales. Cependant, les limites des SR ne doivent **pas** nécessairement respecter les limites des ***subdivisions de recensement.***

Un ensemble complet de règles de délimitation et de procédures opérationnelles s'appliquant aux SR sont décrites dans le *Manuel canadien des secteurs de recensement de 1996*, qu'on peut se procurer en s'adressant au service Info-GÉO, Division de la géographie, Statistique Canada.

On évite de modifier les limites des SR afin de maintenir la comparabilité des données d'un recensement à l'autre. Les limites sont rarement révisées, et seulement lorsque c'est essentiel. Il peut être nécessaire de modifier les limites des SR pour des raisons telles que la construction de routes, l'abandon de voies ferrées, le réaménagement urbain, la croissance de la banlieue et l'annexion de municipalités.

Le nombre minimal de 2 500 habitants permet la totalisation de données statistiques significatives, alors que le nombre maximal de 8 000 habitants permet la délimitation de secteurs homogènes. L'intervalle et la moyenne de population permettent également d'assurer la comparabilité des données entre les SR.

Règle d'attribution des noms de secteur de recensement

À chaque SR, on attribue un «nom» numérique de sept caractères (incluant des zéros en tête, le point décimal et des zéros traînants). Afin d'identifier de façon unique chaque SR à l'intérieur de la région métropolitaine correspondante, le nom du SR doit être précédé du code de RMR/AR à trois chiffres. Par exemple :

Code de RMR/AR – Nom de SR	**Nom de RMR/AR**
521 0007.00	AR de Kingston (Ont.)
933 0007.00	RMR de Vancouver (C.-B.)

Lorsqu'une RMR ou qu'une AR est incluse dans le programme des secteurs de recensement, c'est à la ***subdivision de recensement*** (SDR) qui donne son nom à la RMR ou à l'AR que sont attribués les premiers noms de SR, à partir de 0001.00. Une fois que tous les SR compris dans la première SDR ont un nom, on poursuit en nommant les SR des SDR adjacentes, puis de celles en périphérie.

Si un SR a été divisé en deux parties ou plus par suite d'une augmentation de la population, le nombre situé après le point désigne les diverses parties. Par exemple, le SR 0042.00 est divisé pour former le SR 0042.01 et le SR 0042.02. Ainsi, les utilisateurs sont en mesure d'agréger les diverses parties pour reconstituer le secteur de recensement initial.

Les noms des secteurs de recensement ne changent pas d'un recensement à l'autre, afin de maintenir la comparabilité historique.

Notes spéciales, qualité des données et applications

Les annexes M et N présentent la liste complète des RMR et des AR divisées en secteurs de recensement. Le nombre de secteurs de recensement par province et territoire est indiqué au tableau 1.

Pour le recensement de 1996, l'inclusion des agglomérations de recensement dans le programme des secteurs de recensement était fondée sur la taille de la population de leur noyau urbain (50 000 habitants ou plus selon le recensement précédent). Il s'agit d'un changement par rapport aux recensements précédents, alors que les agglomérations de recensement devaient comprendre une municipalité (subdivision de recensement) comptant 50 000 habitants ou plus selon le recensement précédent pour être incluses dans le programme des

secteurs de recensement. Pour le recensement de 1996, le programme des secteurs de recensement a été élargi afin d'inclure quatre agglomérations de recensement additionnelles, soit Nanaimo (Colombie-Britannique), Barrie et Belleville (Ontario), et Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), ce qui porte à 43 le nombre total de centres divisés en secteurs de recensement (25 RMR et 18 AR). Une nouvelle agglomération de recensement primaire, soit Saint-Jérôme (Québec), qui fait partie de la ***région métropolitaine de recensement unifiée*** de Montréal, a été divisée en secteurs de recensement en 1996.

Dans le cadre des préparatifs entourant le recensement de 1996, on a limité le nombre de fractionnements de secteurs de recensement, en raison de restrictions financières. C'est pourquoi certains SR comptent plus de 8 000 habitants.

Il est possible d'obtenir sur demande, en s'adressant au service Info-GÉO, Division de la géographie, Statistique Canada, un tableau de conversion montrant le lien entre les secteurs de recensement de 1996 et de 1991 pour chaque centre divisé en secteurs de recensement.

En raison de la nature du concept de SR et de l'existence d'une vaste gamme de données du recensement, les SR sont utiles dans de nombreuses applications, notamment :

- la planification et la recherche urbaines et régionales, comme l'élaboration, l'évaluation et la révision des plans officiels;
- les études scolaires et les projets de recherche dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités;
- les études de marché, visant entre autres à repérer les possibilités qui se présentent et à évaluer le marché potentiel ou la capacité de service dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs ou de la vente au détail.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SR sont utilisés à des fins non statistiques.

Remarques

Les secteurs de recensement étaient appelés «secteurs sociaux» en 1941 et 1946.

Secteur de recensement provincial (SRP)

Le programme des secteurs de recensement provinciaux a été supprimé en 1996. Consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (n° 92-301 F au catalogue) pour obtenir la définition de ce terme utilisé par le passé.

Subdivision de recensement (SDR)

Subdivision de recensement est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce terme désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités à des fins de diffusion des données statistiques.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

Un code à trois chiffres, tiré de la Classification géographique type (CGT) et unique à chaque province, est attribué à chaque subdivision de recensement. Afin d'identifier de façon unique chaque SDR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province à deux chiffres et du code de DR à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-DR-SDR	Nom et genre de SDR
12 06 006	Lunenburg, T (N.-É.)
35 06 006	Gloucester, C (Ont.)

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition de ***Classification géographique type (CGT)***.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. Afin de mieux distinguer les SDR les unes des autres, le nom de chaque subdivision de recensement est généralement accompagné d'une indication du **genre de subdivision de recensement** (par exemple, la **ville** de Kingston et le **township** de Kingston).

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de SDR par province et territoire est indiqué au tableau 2.

Le tableau 5 présente les genres de SDR, leurs abréviations et leur répartition par ***province*** et ***territoire***.

Tableau 5. Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, 1996

		Total	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.
Genre de subdivision de recensement		5 984	381	113	110	283	1 599	947	298	970	467	713	35	68
BOR	Borough	1	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–
C	Cité – City	145	3	2	2	7	2	51	5	13	15	43	1	1
CC	Chartered Community	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2
CM	County (Municipality)	28	–	–	–	–	–	–	–	–	28	–	–	–
COM	Community	163	130	33	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CT	Canton (Municipalité de)	88	–	–	–	–	88	–	–	–	–	–	–	–
CU	Cantons unis (Municipalité de)	8	–	–	–	–	8	–	–	–	–	–	–	–
DM	District Municipality	50	–	–	–	–	–	–	–	–	–	50	–	–
HAM	Hamlet	36	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	34
ID	Improvement District	10	–	–	–	–	–	2	–	–	8	–	–	–
IGD	Indian Government District	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–
LGD	Local Government District	21	–	–	–	–	–	–	21	–	–	–	–	–
LOT	Township and Royalty	67	–	67	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
M	Municipalité	557	–	–	–	–	557	–	–	–	–	–	–	–
MD	Municipal District	49	–	–	12	–	–	–	–	–	37	–	–	–
NH	Northern Hamlet	12	–	–	–	–	–	–	–	12	–	–	–	–
NT	Northern Town	2	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–
NV	Northern Village	13	–	–	–	–	–	–	–	13	–	–	–	–
P	Paroisse (Municipalité de)	344	–	–	–	–	344	–	–	–	–	–	–	–
PAR	Parish	152	–	–	–	152	–	–	–	–	–	–	–	–
R	Réserve indienne – Indian Reserve	996	1	4	24	19	30	140	77	120	88	487	4	2
RC	Rural Community	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–
RGM	Regional Municipality	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
RM	Rural Municipality	404	–	–	–	–	–	–	106	298	–	–	–	–
RV	Resort Village	42	–	–	–	–	–	–	–	42	–	–	–	–
S-E	Établissement indien – Indian Settlement	33	–	–	–	–	5	10	4	1	4	3	6	–
SA	Special Area	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	–	–
SCM	Subdivision of County Municipality	38	–	–	38	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SET	Settlement	31	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	18
SM	Specialized Municipality	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–
SRD	Subdivision of Regional District	71	–	–	–	–	–	–	–	–	–	71	–	–
SUN	Subdivision of Unorganized	91	91	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SV	Summer Village	54	–	–	–	–	–	–	–	–	54	–	–	–
T	Town	685	156	7	33	28	–	147	36	145	111	14	3	5
TI	Terre inuite	10	–	–	–	–	10	–	–	–	–	–	–	–
TP	Township	468	–	–	–	–	–	468	–	–	–	–	–	–
TR	Terres réservées	9	–	–	–	–	9	–	–	–	–	–	–	–
UNO	Non organisé – Unorganized	152	–	–	–	–	112	20	11	2	–	–	2	5
V	Ville	257	–	–	–	–	257	–	–	–	–	–	–	–
VC	Village cri	8	–	–	–	–	8	–	–	–	–	–	–	–
VK	Village naskapi	1	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–
VL	Village	863	–	–	–	76	154	108	38	322	117	43	4	1
VN	Village nordique	14	–	–	–	–	14	–	–	–	–	–	–	–

Au Canada, deux municipalités chevauchent une limite provinciale : ce sont Flin Flon (Manitoba et Saskatchewan) et Lloydminster (Saskatchewan et Alberta). Chacune des parties situées de part et d'autre de la limite provinciale est considérée comme une SDR distincte.

Six nouveaux genres de SDR ont été inclus pour le recensement de 1996 :

- chartered community (CC) dans les Territoires du Nord-Ouest;
- northern town (NT) en Saskatchewan;
- regional municipality (RGM) en Nouvelle-Écosse;
- rural community (RC) au Nouveau-Brunswick;
- specialized municipality (SM) en Alberta;
- terre inuite (TI) au Québec.

En 1996, afin de suivre la terminologie en vigueur au Québec, toutes les SDR sans désignation (SD) de cette province sont devenues des municipalités (M).

Une **réserve indienne** est un territoire appartenant à l'administration fédérale qui est réservé à l'usage et au bénéfice d'une bande indienne et qui est administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Seules les réserves indiennes qui sont habitées (ou qui peuvent être habitées) ont été reconnues comme des subdivisions de recensement (SDR) par Statistique Canada, ce qui représente un sous-ensemble des 2 300 réserves indiennes (chiffre approximatif) dans l'ensemble du pays. Pour 1996, on compte au total 996 réserves indiennes classées comme SDR. Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada afin de déterminer quelles sont les réserves devant s'ajouter aux SDR.

Un **établissement indien** est un lieu où réside de façon plus ou moins permanente un groupe autonome d'au moins 10 Indiens. Les établissements indiens sont en général situés sur des terres de la Couronne qui relèvent de la compétence fédérale ou provinciale. Ils n'ont pas de limites officielles et ne sont pas réservés à l'usage et au bénéfice exclusifs d'une bande indienne, comme c'est le cas pour les réserves indiennes. Statistique Canada compte sur AINC pour déterminer quels sont les établissements indiens devant être reconnus comme subdivisions de recensement; cette reconnaissance doit être faite avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales.

Le recensement de 1996 a été réalisé compte tenu des limites, des noms et des statuts des subdivisions de recensement (municipalités) en vigueur le **1er janvier 1996**, soit à la ***date de référence géographique*** du recensement de 1996. Les renseignements sur les changements touchant les SDR en vigueur le 1er janvier 1996 ou avant doivent être parvenus à Statistique Canada avant le 1er mars 1996 pour être intégrés à temps au recensement.

Un résumé des modifications apportées aux codes, aux noms et aux statuts des subdivisions de recensement durant la période intercensitaire est offert sous forme de tableaux figurant dans le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996* (volume I, n° 12-571-XPB au catalogue).

La diminution du nombre de municipalités depuis 1991, causée par un nombre accru de dissolutions et de fusions, a eu une incidence importante sur la composition des SDR de 1996. Cette baisse découle des mesures prises par les provinces pour réduire les coûts, en fusionnant des municipalités afin de créer de plus grandes municipalités ou des municipalités régionales. Depuis 1991, 226 dissolutions ont été enregistrées. Les provinces où le plus grand nombre de dissolutions a été observé sont le Québec (101), Terre-Neuve (34), l'Ontario (27), l'Île-du-Prince-Édouard (19), le Nouveau-Brunswick (13), la Nouvelle-Écosse (10) et l'Alberta (10).

Dans l'ensemble, le nombre total de SDR semble avoir diminué de façon moins radicale; de 6 006 qu'il était en 1991, il est descendu à 5 984 en 1996, ce qui représente un écart de seulement 22. Depuis 1991, on a enregistré 204 constitutions, la majorité étant liée à la création de nouvelles SDR découlant de fusions. Parmi ces 204 SDR nouvellement constituées, on compte également 79 réserves indiennes qui se sont ajoutées en 1996, à l'issue des discussions que Statistique Canada entretient avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Des renseignements supplémentaires sur la CGT sont fournis dans le *manuel de la Classification géographique type (CGT) de 1996*, (volumes I et II, n[os] 12-571-XPB et 12-572-XPB au catalogue) publié par Statistique Canada.

Remarques

Sans objet

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de ***subdivisions de recensement***. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la ***subdivision de recensement*** et la ***division de recensement***.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966

Règles

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées au sein des divisions de recensement, il faut appliquer les critères ci-après.

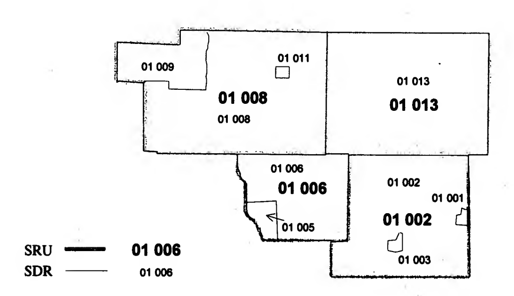
1. Une subdivision de recensement dont la ***superficie des terres*** est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule. Les subdivisions de recensement dont la superficie des terres est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille.

2. Une subdivision de recensement dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure.

3. Une subdivision de recensement comptant plus de 100 000 habitants d'après le recensement précédent constitue généralement une SRU à elle seule.

4. Le nom attribué à la subdivision de recensement unifiée est en général le nom de la subdivision de recensement, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie des terres est la plus grande.

Figure 31. Exemples de SRU et de SDR en Saskatchewan



Notes spéciales, qualité des données et applications

Le nombre de SRU par ***province*** et ***territoire*** est indiqué au tableau 1.

Un code à trois chiffres, qui n'est pas propre à chaque province, est attribué à chaque subdivision de recensement unifiée. Le code attribué à la SRU correspond au code à sept chiffres de la Classification géographique type (CGT) désignant l'une des SDR composantes, habituellement celle qui présente la plus grande superficie. Cette méthode d'attribution des codes fait en sorte que le code de SRU est unique dans l'ensemble du Canada. Par exemple :

Code de PR-DR-SRU	Nom de SRU
12 06 001	Lunenburg (N.-É.)
35 06 006	Gloucester (Ont.)

Les SRU servent principalement à la diffusion des données du Recensement de l'agriculture. Elles constituent l'unité de base des ***régions agricoles de recensement*** en Saskatchewan. Dans toutes les autres provinces, les régions agricoles de recensement sont constituées de groupes de divisions de recensement.

Les SRU sont des unités géographiques relativement stables parce que leurs limites changent rarement; elles sont donc utiles à des fins d'analyse longitudinale.

Remarques

En 1991, les limites des SRU du Québec ont été considérablement modifiées, lorsque les divisions de recensement ont été restructurées afin que soient reconnues les «municipalités régionales de comté».

Le terme «subdivision de recensement unifiée» a été adopté en 1976. Auparavant, les SRU étaient désignées par le terme «code de référence».

Superficie des terres

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties des terres des régions géographiques du recensement.

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Règles

La superficie des terres est mesurée à l'aide d'un planimètre digital. On mesure trois fois la superficie des terres de chaque unité géographique, puis on fait la moyenne des superficies obtenues. Les échelles des cartes utilisées varient généralement entre 1/50 000 et 1/250 000. Dans les régions à forte densité de population ou dans les régions où la population est clairsemée, on utilise parfois des cartes à plus grande ou à plus petite échelle. Seules les masses d'eau visibles figurant sur les cartes sont exclues.

Les planimètres digitaux donnent des résultats exacts seulement pour les petits secteurs. Par conséquent, les grandes unités géographiques sont subdivisées en plus petites unités, lesquelles sont mesurées séparément; les superficies de ces petites unités sont ensuite additionnées.

Les régions géographiques dont les limites ont changé d'un recensement à l'autre ne sont pas mesurées en entier. Seules les terres ajoutées ou supprimées par suite d'une modification ou d'une mise à jour des limites sont mesurées, puis leurs superficies sont ajoutées à la superficie des terres originale ou soustraites de celle-ci selon le cas.

Les superficies des terres des ***subdivisions de recensement*** (SDR) sont agrégées pour obtenir la superficie des terres des autres unités géographiques, notamment les ***régions métropolitaines de recensement primaires/agglomérations de recensement primaires*** (RMRP/ARP), les ***régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement*** (RMR/AR), les ***subdivisions de recensement unifiées*** (SRU), les ***divisions de recensement*** (DR), les ***régions économiques*** (RÉ) et les ***provinces/territoires***. Les superficies des terres des ***régions urbaines*** (RU), des ***localités désignées*** (LD) et des ***secteurs de recensement*** (SR) sont mesurées séparément.

Les superficies des terres sont calculées d'après les limites des régions géographiques du recensement en vigueur le 1er janvier 1996 (***date de référence géographique*** du recensement du Canada de 1996).

Notes spéciales, qualité des données et applications

Des données sur les superficies des terres sont produites pour toutes les régions géographiques du recensement, à l'exception des ***secteurs de dénombrement*** (SD) et des ***circonscriptions électorales fédérales*** (CÉF).

Les données sur les superficies des terres sont sujettes à erreur; il peut se produire notamment des erreurs de mesure, de codage, de transcription et de traitement ainsi que des erreurs cumulées dans le temps.

Les données sur les superficies des terres **ne sont pas officielles** et servent uniquement à calculer la ***densité de la population***.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Date de référence géographique*** et ***Densité de la population***.

Remarques

Avant 1996, on donnait comme nulle (0) la superficie des terres de certaines SDR parce qu'on ne connaissait pas leurs limites officielles.

En 1991, la superficie des terres était appelée «superficie nette».

Avant le recensement de 1976, toutes les superficies étaient calculées en milles carrés.

Système de coordonnées

Un système de coordonnées est une méthode mathématique pour spécifier les localisations. Les coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires planes (comme le système universel transverse de Mercator).

Recensements : 1996, 1991, 1986, 1981 (latitude et longitude)
1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (système universel transverse de Mercator)

Règles

Sans objet

Notes spéciales, qualité des données et applications

Le système des latitudes et des longitudes est un système de localisation sur la surface terrestre qui tient compte du fait que la terre est ronde. La latitude mesure la distance angulaire vers le nord ou le sud à l'équateur, allant de zéro (0) degré à l'équateur à 90 degrés aux pôles. La longitude correspond à la distance angulaire vers l'ouest ou l'est au méridien d'origine, qui traverse Greenwich, en Angleterre, allant de zéro (0) degré au méridien d'origine à 180 degrés. Pour la masse continentale du Canada, les latitudes varient approximativement entre 42 et 83 degrés

au nord de l'équateur, et les longitudes entre 52 et 141 degrés à l'ouest du méridien d'origine. La latitude et la longitude sont souvent appelées «coordonnées géographiques».

La latitude et la longitude sont utiles pour transférer et diffuser des données spatiales numériques, mais les cartes du Canada ne doivent pas être tracées au moyen de ces coordonnées. Celles-ci servent à la diffusion des données des ***fichiers numériques des limites*** (FNL) et des ***fichiers du réseau routier*** (FRR).

Le système universel transverse de Mercator (UTM) est un système de coordonnées normalisé à l'échelle internationale qui consiste à diviser la terre en 60 fuseaux de six degrés de longitude chacun. Un système de grille est superposé sur les fuseaux et des projections transverses de Mercator individuelles sont centrées sur chaque fuseau. Chaque fuseau a son propre méridien central. Le Canada se divise en 16 fuseaux portant les numéros 7 à 22 d'ouest en est.

La grille UTM est indiquée sur la plupart des cartes topographiques du Canada et sur nombre de cartes d'autres pays. Le système UTM est normalement le système de coordonnées d'entrée pour les fichiers du réseau routier (FRR), mais les données de ces fichiers sont diffusées sous forme de coordonnées de latitude et de longitude. Ce système ne convient pas à la cartographie numérique lorsque les limites des fuseaux UTM doivent être franchies.

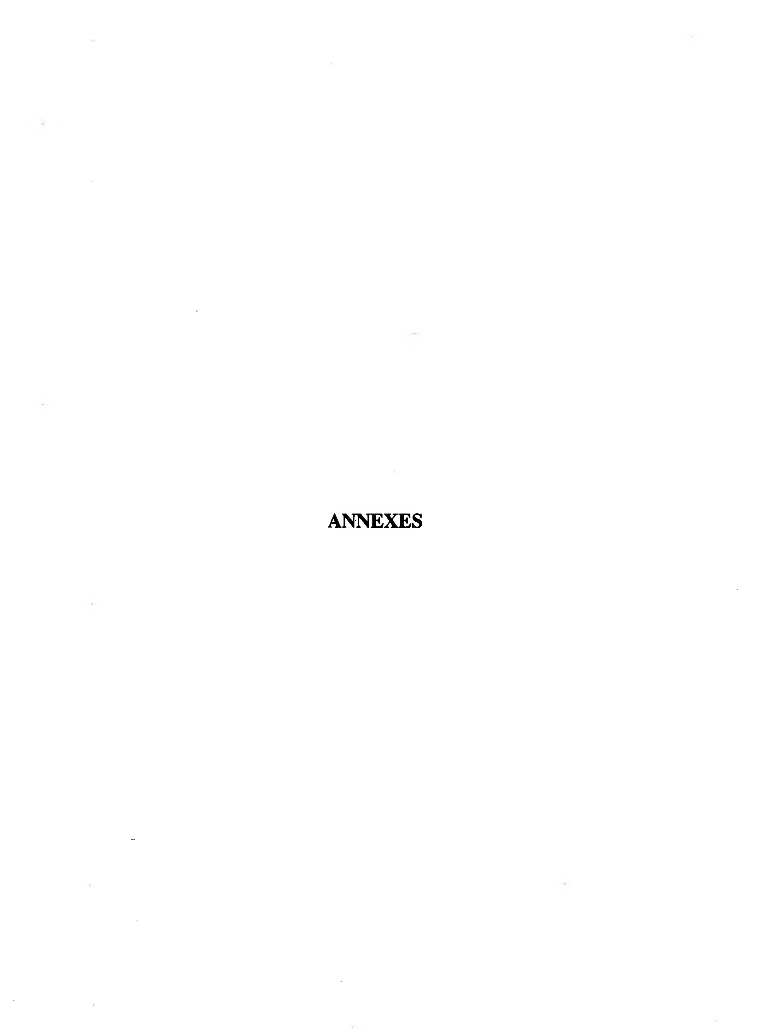
Un **système de référence géodésique** est un ensemble de paramètres définissant un système de coordonnées et un ensemble de points de contrôle dont les liens géométriques sont connus. Les fichiers géographiques de Statistique Canada sont fondés sur le système **NAD27**, soit le Système géodésique nord-américain de 1927, qui utilise le sphéroïde de Clarke de 1866 pour représenter la forme de la terre.

À l'heure actuelle, les logiciels de systèmes d'information géographique (SIG) peuvent ordinairement convertir les coordonnées d'un cadre de référence en coordonnées d'un autre cadre de référence (par exemple, transformer les coordonnées de latitude et de longitude en coordonnées UTM).

Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter aux définitions de ***Fichiers du réseau routier (FRR), Fichiers numériques cartographiques (FNC), Fichiers numériques des limites (FNL)*** et ***Projection cartographique***.

Remarques

Avant 1991, les données des FRR étaient diffusées uniquement sous forme de coordonnées UTM.



ANNEXES

Annexe A. Questions du recensement depuis la Confédération

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Caractéristiques démographiques							
Nom	1871	X	X	X	X	X	X
Lien avec la Personne 1	1891	X	X	X	X	X	X
Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X
Sexe	1871	X	X	X	X	X	X
État matrimonial	1871	X	X	X	X	–	–
État matrimonial légal	–	–	–	–	–	X	X
Union libre	–	–	–	–	–	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant	–	–	–	–	–	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant	1961	X	X	X	X	X	X
Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	–	X	–	–	–	–	–
Date du premier mariage	1941	X	–	X	–	–	–
Nombre d'enfants mis au monde	1941	X	–	X	–	X	–
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles							
Connaissance des langues officielles	1901	X	–	X	X	X	X
Connaissance d'une autre langue	–	–	–	–	–	X	X
Langue parlée à la maison	–	X	–	X	X	X	X
Langue maternelle	1901	X	X	X	X	X	X
Lieu de naissance	1871	X	–	X	X	X	X
Lieu de naissance des parents	1891	X	–	–	–	–	–
Citoyenneté	1901	X	–	X	X	X	X
Immigrant reçu	–	–	–	–	–	X	X
Période/année d'immigration	1901	X	–	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Langue et caractéristiques ethniques et culturelles – fin							
Origine ethnique	1871	X	–	X	X	X	X
Ascendance autochtone (perception du répondant)	–	–	–	–	X	–	–
Statut d'Indien inscrit	–	–	–	–	–	X	X
Bande indienne/première nation	–	–	–	–	–	X	X
Indien de l'Amérique du Nord, Métis, Inuit (autodéclaration)	–	–	–	–	–	–	X
Groupe de minorités visibles	–	–	–	–	–	–	X
Religion	1871	X	–	X	–	X	–
Limitations d'activité							
À la maison	–	–	–	–	X	X	X
À l'école	–	–	–	–	X	X	X
Dans d'autres activités	–	–	–	–	X	X	X
Incapacités ou handicaps de longue durée	–	–	–	–	X	X	X
Scolarité							
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	X	X	X	X	X
Années de scolarité (université)	–	–	X	X	X	X	X
Années de scolarité (autres)	–	–	X	X	X	X	X
Fréquentation scolaire	1871	X	X	X	–	X	X
Grades universitaires	–	–	X	X	X	X	X
Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	1971	X	–	–	–	–	–
Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	1971	X	–	–	–	–	–
Domaine de spécialisation	–	–	–	–	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Activités à la maison							
Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X
Heures consacrées à s'occuper des enfants, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X
Heures consacrées à offrir des soins à des personnes âgées, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X
Activités sur le marché du travail							
Heures réelles travaillées au cours de la dernière semaine	1951	X	X	X	X	X	X
Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	–	–	–	–	–
Date du dernier travail	–	X	–	X	X	X	X
Industrie	1901	X	–	X	X	X	X
Profession	1871	X	–	X	X	X	X
Catégorie de travailleurs	1891	X	–	X	X	X	X
Nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence	1911	X	–	X	X	X	X
Travail à plein temps/à temps partiel	–	X	–	X	X	X	X
Mise à pied temporaire/absence du travail	–	X	X	X	X	X	X
Nouvel emploi débutant dans quatre semaines ou moins	–	–	X	X	X	X	X
Recherche d'un emploi au cours de la dernière semaine	1961	X	X	X	X	X	X
Prêt(e) à travailler au cours de l'année précédente	–	–	X	X	X	X	X
Forme juridique	–	X	–	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Déplacement domicile-travail							
Lieu de travail	–	X	–	X	X	X	X
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail	–	–	–	–	–	–	X
Revenu							
Revenu pour l'année civile ayant précédé l'année de recensement	–	X	–	X	X	X	X
Salaires et traitements	1901	X	–	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	–	X	–	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole	–	X	–	X	X	X	X
Allocations familiales	–	X	–	X	X	X	X
Crédits d'impôt fédéral pour enfants	–	–	–	–	X	X	X
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	–	X	–	X	X	X	X
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	–	X	–	X	X	X	X
Prestations d'assurance-chômage	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu provenant de sources publiques	–	X	–	X	X	X	X
Intérêts et dividendes	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu de placements	–	X	–	X	X	X	X
Pensions de retraite et rentes	–	X	–	X	X	X	X
Autre revenu en espèces	–	X	–	X	X	X	X
Famille et ménage							
Exploitant agricole	–	–	–	–	–	X	X
Soutien(s) du ménage	–	–	–	X	X	X	X
Chef de ménage	1941	X	X	X	X	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Famille et ménage – fin							
Chef de famille	1921	X	–	–	–	–	–
Mode d'occupation (possédé/loué)	1921	X	X	X	X	X	X
Mode d'occupation (condominium)	–	–	–	X	X	X	X
Mode d'occupation (logement de bande)	–	–	–	–	–	X	X
Existence d'une hypothèque	1941	X	–	X	X	X	X
Détenteur de la première hypothèque	–	X	–	–	–	–	X
Nombre de personnes par ménage	–	X	X	X	X	X	X
Coûts d'habitation – Locataire	1941	X	–	X	X	X	X
Paiement de loyer réduit (p. ex., logement subventionné par le gouvernement)	–	X	–	–	–	–	–
Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	–	–	–	–	–
Propriétaire d'une maison de villégiature	–	X	–	–	–	–	–
Principaux appareils ménagers	1931	X	–	–	–	–	–
Paiements annuels	–	X	–	X	X	X	X
– électricité	–	X	–	X	X	X	X
– huile (mazout), charbon, bois, etc.	–	X	–	X	X	X	X
– gaz	–	X	–	X	X	X	X
– eau	–	X	–	X	X	X	X
– coûts d'habitation – Propriétaire	–	–	–	X	X	X	X
• hypothèque	–	–	–	X	X	X	X
• impôt foncier	–	–	–	X	X	X	X
• condominium (la copropriété)	–	–	–	X	X	X	X
• frais de condominium	–	–	–	–	–	X	X

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Logement							
Nombre de pièces	1941	X	–	X	X	X	X
Nombre de chambres à coucher	–	X	–	–	–	X	X
Nombre de salles de bain	–	–	–	X	–	–	–
Période de construction	1941	X	–	X	X	X	X
État du logement	–	–	–	X	–	X	X
Type de logement	1941	X	X	X	X	X	X
Valeur du logement	1941	X	–	X	X	X	X
Nombre de logements dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–
Garage	–	X	–	–	–	–	–
Eau courante dans le logement	1941	X	–	–	–	–	–
Baignoire ou douche	1941	X	–	–	–	–	–
Toilettes avec chasse d'eau dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–
Logement inoccupé (raison du)	–	–	X	–	X	–	–
Logement saisonnier/marginal	–	–	–	X	X	X	X
Durée d'occupation	1941	X	–	X	–	–	–
Source d'alimentation en eau	–	X	–	–	–	–	X
Méthode d'évacuation des eaux d'égouts	–	X	–	–	–	–	–
Système de chauffage principal	1941	X	–	X	X	–	–
Principal combustible utilisé pour :							
– la cuisson	–	X	–	–	–	–	–
– le chauffage	1941	X	–	X	X	–	–
– le chauffe-eau	–	X	–	X	–	–	–

	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996
Couverture							
Personnes non inscrites	–	X	–	X	X	X	X
Liste des membres du ménage	–	X	–	–	–	X	X
Nombre de résidents temporaires	–	X	–	X	X	X	X
Nombre de résidents habituels	–	X	–	X	X	X	X
Autre							
Service de guerre	1951	X	–	–	–	–	–

Annexe B. Guide sur la géographie du recensement et sur les applications

Introduction

La présente annexe contient des renseignements qui étaient auparavant fournis séparément dans la publication du recensement de 1991 intitulée *Guide sur la géographie* (n° 92-310 au catalogue). Elle est conçue à l'intention des utilisateurs qui n'ont pas l'habitude d'utiliser les données de Statistique Canada dans un contexte géographique. Par souci de simplification, nous n'abordons pas les caractéristiques plus complexes ou, du moins, nous en traitons de façon très superficielle. Le personnel des centres régionaux de consultation de Statistique Canada sera heureux de répondre aux questions se rapportant à votre cas particulier.

Les cinq études de cas décrites dans la présente annexe représentent des exemples précis de la façon d'aborder les aspects géographiques de demandes de données de type courant. Si les noms et les cas examinés relèvent de la fiction, les situations décrites sont très courantes. Les études de cas sont simplifiées et ne portent que sur les aspects géographiques des situations. Dans la plupart des cas, il faut prendre en considération d'autres facteurs relatifs à la recherche et à l'entreprise dont nous ne traiterons pas ici.

Structure géographique des données du recensement de Statistique Canada

Une perspective géographique se révèle nécessaire pour répondre à certaines questions, notamment : que se passe-t-il dans cette province? dans ce secteur de marché? dans ce quartier? La capacité de produire des données pour des régions géographiques précises dépend de la façon dont les données sont recueillies, stockées et extraites. Si on mesure un événement qui se produit partout au Canada et qu'on inclut toutes les personnes, il est possible de produire des données géographiques très détaillées. Pour cette raison, de tous les programmes de données de Statistique Canada, c'est le Recensement de la population et des logements qui fournit les données les plus détaillées sur les petites régions géographiques. La présente annexe traite de la géographie du Recensement de la population et des logements de 1996.

Le commencement

Le Recensement de la population et des logements (ci-après appelé recensement) permet de recueillir des données sur chaque personne vivant au Canada en fonction de l'endroit où elle demeure. L'unité de mesure de base est le logement. En d'autres termes, on commence, dans le cadre du recensement, par repérer tous les lieux de résidence au Canada. À chaque logement «privé occupé» correspond un ménage qui comprend une personne ou plus. (Des procédures spéciales ont été mises en oeuvre pour dénombrer les personnes n'habitant pas dans un logement.) On attribue à chaque logement une série d'identificateurs géographiques aux fins des totalisations de données qui seront faites ultérieurement.

Le premier identificateur géographique attribué découle directement de la première étape de la collecte. Comme tous les logements sont repérés au cours d'une recherche visuelle dans un secteur auquel est affecté un recenseur, on attribue à ce secteur un numéro d'identification géographique unique et on le délimite de façon précise pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'omission et qu'aucun ménage ne soit dénombré deux fois. Dans les régions rurales, ce « territoire » peut couvrir de vastes étendues de terres mais, dans les villes, il est habituellement formé de plusieurs îlots. Comme ce secteur correspond habituellement à la région géographique dénombrée par un recenseur, il est appelé ***secteur de dénombrement***, que l'on abrège SD. On attribue à chaque logement d'un secteur de dénombrement le code géographique unique désignant le secteur de dénombrement (ce qui facilite la classification des régions géographiques).

Jusqu'en 1971, on ne pouvait obtenir des données selon un découpage géographique plus détaillé. Dans les grands centres urbains, nous disposons maintenant d'un système d'identification géographique plus détaillé qui permet de présenter les données selon un découpage géographique plus fin. Il s'agit du ***côté d'îlot***, qui correspond habituellement à un côté de rue situé entre deux intersections consécutives ou traits physiques importants, comme une voie de chemin de fer, qui croisent une rue. En fait, il s'agit d'une petite rangée de maisons. Dans le cas d'un grand immeuble d'appartements, on attribue un numéro de côté d'îlot distinct si l'immeuble en question constitue un SD entier. En fait, un très grand immeuble d'appartements peut être divisé en plus d'un SD, et chacun de ces SD aura son propre côté d'îlot.

Les côtés d'îlot dans les grands centres urbains et les secteurs de dénombrement dans les plus petits centres urbains et dans les régions rurales représentent le niveau de découpage le plus détaillé pour la plupart des applications géographiques. En d'autres termes, lorsqu'on totalise les données du recensement selon des unités géographiques, il faut soit inclure, soit exclure tous les ménages compris dans l'unité de base (le côté d'îlot ou le SD selon l'endroit). Le cas C, présenté plus loin dans l'annexe, traite de la seule exception à cette règle.

Pour de nombreuses applications, il est plus commode de considérer le SD ou le côté d'îlot comme un point plutôt que comme une petite superficie ou bande de terrain. On détermine donc un ***point représentatif*** situé à un endroit approprié du SD ou du côté d'îlot. La figure 21 montre des exemples de points représentatifs de côtés d'îlot.

Les hiérarchies des unités géographiques

Le programme du recensement structure la diffusion des données selon des hiérarchies d'unités géographiques. Comme les unités géographiques ont des origines variées, il existe trois hiérarchies géographiques différentes : une hiérarchie nationale, dans laquelle l'ensemble des unités géographiques de chaque niveau couvre la superficie entière du pays, une hiérarchie métropolitaine (des régions urbaines) où chaque niveau d'unités géographiques s'applique uniquement aux centres urbains, et une hiérarchie des codes postaux établie pour aider les utilisateurs qui veulent des données du recensement pour des secteurs définis selon le code postal. Les hiérarchies géographiques comprennent plusieurs niveaux. Les régions de certains de ces niveaux s'emboîtent complètement dans les régions du niveau supérieur, mais ce n'est pas le cas pour les régions d'autres niveaux géographiques. Le terme «s'emboîter» signifie que lorsqu'on regroupe toutes les petites unités qui sont comprises dans une unité plus grande, toute la surface de la région plus grande est couverte et il n'y a aucun chevauchement. Certains des niveaux géographiques apparaissent dans plus d'une hiérarchie. Les hiérarchies ainsi que les relations qui existent entre elles sont illustrées à la figure 20.

Il importe de comprendre les hiérarchies ainsi que les relations qui existent entre elles pour être en mesure d'extraire correctement les données dans les bases de données du recensement. Les hiérarchies sont indiquées implicitement dans les codes géographiques utilisés pour obtenir des données du recensement, et il faut habituellement utiliser les codes correspondant à deux niveaux ou plus de la hiérarchie pour s'assurer d'obtenir les unités géographiques voulues.

La hiérarchie nationale des unités géographiques

Dans la hiérarchie nationale, le niveau le plus élevé correspond au Canada et le niveau le plus bas comprend les secteurs de dénombrement (SD). Le secteur de dénombrement est délimité de façon à respecter tous les niveaux supérieurs des hiérarchies et est donc souvent appelé «unité de base». Entre ces deux niveaux géographiques, il y a les provinces et territoires et de nombreux niveaux infraprovinciaux qui sont décrits plus en détail ci-après.

Les provinces et territoires peuvent être regroupés en «régions», comme la région de l'Atlantique ou la région des Prairies, bien que, dans la figure 20, ces régions ne constituent pas un niveau distinct de la hiérarchie nationale. Ces «régions» sont indiquées par le premier des deux chiffres du code géographique des provinces et territoires (pour plus de détails, se reporter à la définition de ***Province/territoire***).

Le fondement constitutionnel du recensement repose sur la nécessité de répartir la représentation électorale fédérale selon les chiffres de population. En conséquence, l'une des unités dans la hiérarchie nationale est la circonscription électorale fédérale (CÉF) qui correspond au comté d'un député fédéral. Les limites des secteurs de dénombrement respectent les limites des CÉF, et le regroupement des CÉF forme les provinces et territoires (pour plus de détails, se reporter à la définition de ***Circonscription électorale fédérale***).

De nombreuses provinces sont déjà divisées en régions officielles aux fins des administrations régionales et locales. La plupart d'entre nous connaissons les termes comté, district régional, municipalité régionale, municipalité, canton et réserve indienne utilisés pour désigner ces régions administratives infraprovinciales.

Division de recensement (DR) est le terme général qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales et qui sont des régions intermédiaires entre la municipalité et la province. Il peut s'agir de comtés, de districts régionaux, de municipalités régionales et d'autres genres de régions créées en vertu de lois provinciales. Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions géographiques administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces pour la diffusion des données statistiques. Au Territoire du Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire (pour plus de détails, se reporter à la définition de ***Division de recensement***).

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, ce terme désigne également les régions géographiques créées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités aux fins de diffusion des données statistiques (pour plus de détails, se reporter à la définition de ***Subdivision de recensement***).

Selon la hiérarchie nationale, les subdivisions de recensement sont regroupées pour former les divisions de recensement. Les DR forment les provinces et territoires. Deux autres niveaux géographiques sont définis dans la hiérarchie nationale pour faciliter les analyses de données spéciales. Il s'agit de la ***subdivision de recensement unifiée*** (SRU) qui est une agrégation spéciale de subdivisions de recensement et qui constitue un niveau géographique se situant entre le niveau des SDR et le niveau des DR. Dans les régions rurales, la SRU est un groupement de petites municipalités regroupées habituellement au sein d'une plus grande municipalité. Par exemple, un village situé dans un canton est regroupé au canton pour former une SRU. Dans les régions urbaines, les SRU sont formées de groupes contigus de SDR. Le Recensement de l'agriculture est l'un des principaux utilisateurs des SRU.

Les programmes de données agricoles utilisent des agrégations infraprovinciales appelées ***régions agricoles de recensement,*** ou districts agricoles dans les Prairies. Les régions agricoles de recensement sont constituées de groupes de ***divisions de recensement*** adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de ***subdivisions de recensement unifiées*** adjacentes qui ne respectent pas nécessairement les limites des ***divisions de recensement*** (pour plus de détails, se reporter à la définition de ***Région agricole de recensement***).

Un autre niveau de la hiérarchie nationale est utilisé principalement pour la diffusion de données économiques. Une ***région économique*** est constituée d'un groupe de ***divisions de recensement*** complètes (sauf dans le cas de l'Ontario). L'Île-du-Prince-Édouard et les deux territoires ne comptent qu'une région économique. Les régions économiques servent à l'analyse de l'activité économique régionale (pour plus de détails, se reporter à la définition de ***Région économique***).

Un nouveau niveau de la hiérarchie nationale a été établi pour le recensement de 1996 qui ne s'emboîte pas dans les niveaux supérieurs. Les ***localités désignées*** sont des régions créées par les provinces aux fins de la prestation de services et de l'adoption d'ententes financières pour des régions inframunicipales qui sont souvent situées à l'intérieur de territoires non organisés. Le concept de localité désignée s'applique généralement à de petites collectivités qui peuvent être constituées en vertu d'une loi, mais qui ne respectent pas les critères nécessaires pour être considérées comme des municipalités; il s'agit de régions «inframunicipales» ou non constituées. Les administrations provinciales ont besoin de données du recensement pour administrer les subventions versées et/ou les services offerts aux localités désignées. Avant 1996, Statistique Canada facilitait l'extraction de données du recensement en délimitant ces régions au niveau du ***secteur de dénombrement*** uniquement. Comme les provinces souhaitent de plus en plus obtenir des chiffres de population pour les localités désignées, ces dernières ont été reconnues comme nouvelle unité géographique de diffusion pour le recensement de 1996.

Statistique Canada compte sur les autorités provinciales pour déterminer quelles sont les régions devant être considérées comme des localités désignées et pour fournir une bonne description des limites ou des cartes appropriées. Par conséquent, les régions reconnues comme étant des localités désignées peuvent ne pas représenter **toutes** les localités ayant ce même statut dans la province.

Hiérarchie métropolitaine

La plus grande partie du vaste territoire canadien est peu densément peuplée; de plus, la proportion de la population totale habitant les régions urbaines s'accroît à chaque décennie. En fait, plus de 70 % de la population canadienne réside dans des centres urbains comptant 10 000 habitants ou plus. Conformément à certaines règles relatives à la population et à la densité, tout territoire est soit urbain, soit rural.

Le développement économique urbain tend à s'étendre au-delà des limites officielles des municipalités ou même des comtés, que les gens franchissent quotidiennement pour faire leurs courses ou aller au travail. C'est pour cela que Statistique Canada a créé des groupes de municipalités, ou ***subdivisions de recensement,*** afin d'englober toute la région se trouvant sous l'influence d'un grand centre urbain. Des lignes directrices précises sont suivies pour grouper les municipalités qui sont étroitement interreliées en raison du nombre de personnes travaillant dans une municipalité et résidant dans une autre. Les unités géographiques ainsi obtenues sont appelées ***régions métropolitaines de recensement*** (RMR) dans le cas des grands centres urbains (comptant 100 000 habitants ou plus dans le noyau urbain selon le dernier recensement) et ***agglomérations de recensement*** (AR) lorsqu'il s'agit de centres urbains de plus petite taille (dont le noyau urbain compte au moins 10 000 habitants mais moins de 100 000, selon le dernier recensement). Au recensement de 1996, il y avait 25 RMR et 112 AR (pour plus de détails, se reporter à la définition de ***Région métropolitaine de recensement***).

À partir du recensement de 1986, on a raffiné davantage le concept de RMR/AR afin de tenir compte des cas où la zone d'influence d'une RMR ou d'une AR continue de s'étendre jusqu'à des AR voisines. Lorsque cela se produit, Statistique Canada désigne ces composantes distinctes comme ***régions métropolitaines de recensement primaires*** (RMRP) et ***agglomérations de recensement primaires*** (ARP), dont le regroupement forme une ***région métropolitaine de recensement unifiée*** ou une ***agglomération de recensement unifiée*** de plus grande taille. Ainsi, dans certaines RMR, il peut y avoir une RMRP et au moins une ARP. Par exemple, la RMR d'Edmonton, en

Alberta, comprend la RMRP d'Edmonton, l'ARP de Leduc et l'ARP de Spruce Grove. Il est à noter que même si la RMR d'Edmonton est unifiée, elle est appelée RMR.

Dans les RMR et les AR, le territoire est désigné comme faisant partie d'un ***noyau urbain,*** d'une ***banlieue urbaine*** ou d'une ***banlieue rurale***. Pour déterminer ces désignations urbaines, on applique certaines règles relatives à la population et à la densité. En dehors des RMR et des AR, le territoire est aussi désigné comme une ***région urbaine*** selon les mêmes règles. Le territoire non désigné comme région urbaine est considéré comme étant rural.

Les utilisateurs ont souvent besoin de données sur des régions plus petites que les municipalités. Pour répondre à ce besoin, Statistique Canada a créé, dans toutes les RMR et les AR (dont le noyau urbain comptait 50 000 habitants ou plus lors du dernier recensement), des ***secteurs de recensement*** (SR) qui correspondent en gros à des quartiers comptant de 2 500 à 8 000 habitants (de préférence environ 4 000). Leurs limites suivent en général des traits physiques permanents, comme des rues importantes ou des voies ferrées; de plus, les SR correspondent approximativement à des régions présentant une certaine cohésion sur le plan des caractéristiques socio-économiques. Une des caractéristiques particulières des SR est que leurs limites sont généralement maintenues identiques d'un recensement à l'autre, pour qu'on puisse les comparer dans le temps. Il se peut qu'un SR soit fractionné dans le cadre d'un recensement subséquent, mais il est généralement possible d'en reconstituer facilement les limites pour qu'elles correspondent à celles des recensements antérieurs. Cette caractéristique fait toutefois en sorte que les limites des SR ne respectent pas nécessairement les limites des SDR ou des DR. L'impossibilité d'emboîter les SR dans des régions plus grandes est le plus souvent observable lorsque des municipalités voisines modifient leurs limites entre les recensements. Les limites des SR ne doivent respecter les limites des SDR ou des DR que lorsque ces dernières coïncident avec les limites d'une RMR ou d'une AR. Dans la pratique, toutefois, il existe peu de cas de SR qui ne s'emboîtent pas parfaitement dans une SDR ou une DR.

Les SR sont considérés depuis longtemps comme les unités géographiques de préférence pour l'analyse des quartiers, puisqu'il a toujours été facile de se procurer des données pour ces secteurs (et pendant longtemps, il s'agissait des seules régions inframunicipales pour lesquelles des données étaient diffusées sous une forme rapidement et facilement utilisable).

Système des codes postaux

Le système des codes postaux est un système géographique conçu par Postes Canada uniquement pour faciliter la livraison du courrier. Il est fort différent des systèmes géographiques utilisés par Statistique Canada.

Le système des codes postaux est un système hiérarchique puisque de petits secteurs constituent l'unité de base (souvent un côté d'îlot comme l'unité utilisée dans les centres urbains) à partir de laquelle sont formés de plus vastes territoires. Le code postal bien connu formé de six caractères alphanumériques reflète cette hiérarchie. Les trois premiers caractères correspondent aux régions de tri d'acheminement (RTA) dont la taille dans les régions urbaines équivaut à peu près à celle de quatre à six secteurs de recensement. Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL) qui, dans les régions urbaines, équivaut souvent à un côté d'îlot (généralement, un côté de rue situé entre deux intersections consécutives). Chaque RTA englobe un grand nombre d'UDL. Dans les secteurs desservis par un facteur, des groupes d'UDL forment l'itinéraire du facteur appelé tournée du facteur (TF), secteur plus grand qu'un SD mais plus petit qu'un SR. Contrairement au système géographique du recensement qui demeure inchangé pendant cinq ans, des modifications sont constamment apportées au système géographique postal.

La plupart des limites des districts postaux et des routes postales correspondent fort peu aux limites des régions établies en vue du recensement, même si, dans les régions urbaines, elles sont déterminées à partir de la même

unité de base (le côté d'îlot). En outre, en raison de la complexité des procédures de livraison du courrier, que l'on songe seulement aux boîtes postales, aux boîtes postales communautaires («superboîtes»), aux gros expéditeurs de courrier et aux routes rurales, il est souvent difficile d'établir des correspondances exactes entre le système géographique postal et les unités géographiques utilisées par Statistique Canada et inversement. Pour aider les utilisateurs du système géographique postal, Statistique Canada a créé un fichier d'appariement appelé Fichier de conversion des codes postaux (FCCP). Le FCCP indique, lorsque c'est possible, dans quel(s) SD est situé chaque code postal (RTA-UDL). Il indique également le ou les points représentatifs pour le secteur défini selon le code postal, d'après les renseignements sur les côtés d'îlot ou sur les SD. Le FCCP facilite l'analyse des données codées selon le code postal en les combinant aux données codées selon le système géographique du recensement. Les utilisateurs doivent prendre note que le système géographique postal et le système géographique du recensement ne peuvent être appariés parfaitement.

Autres systèmes géographiques

De nombreuses autres façons de structurer le Canada mettent en jeu un cadre spatial, par exemple, les subdivisions selon les circonscriptions téléphoniques, les zones pédologiques, les zones d'écoute (radiodiffusion) ou «empreintes», les secteurs de vote, les circonscriptions provinciales, les quartiers délimités aux fins des élections municipales, les zones climatiques et les bassins hydrographiques. Il n'est pas toujours facile d'établir des correspondances entre ces systèmes et le système géographique du recensement. Toutefois, il est toujours possible de compiler des estimations assez proches à l'aide des données du recensement du moment qu'on puisse tracer des lignes sur une carte. La section portant sur le cas C traite de façon plus détaillée ce genre de situation.

Nota sur la numérotation et la désignation

Les principales composantes de la hiérarchie nationale (SDR, DR, provinces et territoires) se trouvent dans la Classification géographique type (CGT). Il s'agit d'un système de codage à trois paliers selon lequel on attribue un numéro unique à chaque région incluse dans la classification.

D'autres systèmes de numérotation sont utilisés pour les SD (liés au code de CÉF et de province ou de territoire), pour les SR (liés au code de AR/RMR), pour les RMR/AR (incluant le code unique de la province sauf pour la Colombie-Britannique, le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dont le code commence par 9). Nous offrons, à titre de référence, des manuels indiquant tous les codes ainsi que l'emplacement sur une carte de tous les endroits.

Statistique Canada respecte certaines conventions toponymiques. La CGT renferme le nom officiel de toutes les municipalités reconnues comme unités administratives. Pour les unités géographiques désignées à des fins statistiques (SD et SR), on utilise des caractères numériques. Dans le cas de groupements de plusieurs unités géographiques établies par Statistique Canada, comme les RMR et les SRU, le nom de la localité la plus importante sert à désigner la région entière.

Considérations principales relatives à l'utilisation des unités géographiques du recensement

Comme dans tout travail de recherche, il faut toujours prêter attention aux avertissements et aux difficultés qui peuvent survenir lorsqu'on analyse des données et leurs éléments géographiques. Les principaux avertissements sont énumérés ci-après.

Modifications des limites

Les limites géographiques des villes, des cantons, etc., sont «gelées» par Statistique Canada dans l'année du recensement (habituellement le 1er janvier de l'année du recensement). En conséquence, les totalisations géographiques des données du recensement ne refléteront pas les modifications des limites mises en vigueur après cette date par une ville ou un village. Par exemple, si une municipalité annexe une partie d'un canton adjacent le 15 mars 1997, les résultats officiels du recensement de 1996 pour cette municipalité seront présentés en fonction des anciennes limites (les cartes de référence du recensement indiqueront elles aussi les anciennes limites) même si les données sont diffusées plus tard, en 1997 ou en 1998. Le personnel de Statistique Canada devra effectuer des calculs spéciaux pour être en mesure de présenter les données selon les nouvelles limites (voir cas E).

À l'occasion de chaque recensement, Statistique Canada apporte des modifications aux limites des unités géographiques dont la délimitation relève du Bureau (comme les SD et les RMR). Ces modifications sont nécessaires pour augmenter l'efficacité des opérations de collecte ou pour tenir compte de la croissance démographique ou de l'évolution des régions urbaines.

Modifications apportées depuis 1991

Le nombre total de RMR en 1996 est demeuré à 25, soit le même nombre qu'en 1991. Il y a 112 AR en 1996; il y en avait 115 en 1991. Deux nouvelles AR ont été créées, mais trois AR du recensement de 1991 ont été supprimées parce que la population de leur noyau urbain a baissé sous le minimum requis de 10 000 habitants. Deux AR ont été converties en des ARP.

Comme les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement sont conçues de sorte qu'elles englobent toute la région située dans la zone d'influence d'une région fonctionnelle, sans qu'on tienne compte des limites administratives, leurs limites changent en fonction de l'expansion de la région urbaine. Les données sur une région particulière ne sont donc pas toujours comparables d'un recensement à l'autre même si le nom de la région n'a pas changé. De même, les modifications apportées aux limites administratives (comme des annexions) entre les recensements entraînent des problèmes sur le plan de la comparabilité des données. Les produits de données publiés de Statistique Canada renferment des indications sur les changements qui se sont produits.

Arrondissement aléatoire et suppression de données sur des régions

Tous les produits du recensement diffusés font l'objet de procédures élaborées en vue d'éviter que des données statistiques puissent être associées à une personne identifiable; les données font l'objet d'un arrondissement aléatoire ou sont supprimées pour certaines régions géographiques.

La méthode de l'arrondissement aléatoire consiste à arrondir de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) tous les chiffres d'une totalisation, y compris les totaux, à un multiple de cinq, et, dans certains cas, à un multiple de dix. Cette méthode est très efficace pour prévenir les risques de divulgation directe, de divulgation par recoupement et de divulgation par soustraction, sans augmenter de façon significative l'erreur des données du recensement. Toutefois, les chiffres de population ne sont pas arrondis puisqu'ils ne fournissent aucun renseignement sur les caractéristiques de ces segments de population.

La suppression de données sur des régions consiste à éliminer les données relatives aux caractéristiques pour les régions géographiques dont la population se situe en deçà d'un chiffre donné. Par exemple, si des données sont diffusées pour des secteurs définis selon les codes postaux ou selon les régions de tri d'acheminement (RTA), les données sur les régions dont la population compte moins de 100 personnes sont supprimées ou si des données contiennent une répartition des revenus, ces régions dont la population compte moins de 250 personnes sont supprimées; dans les autres cas, les données sur les régions dont la population s'élève à moins de 40 personnes sont supprimées. Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux et totaux partiels aux agrégations supérieures appropriées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la publication *Le recensement de 1996 en bref* (n° 92-352-XPF au catalogue).

Démographie de jour et démographie de nuit

Il importe également de prendre en considération l'endroit où l'activité se produit par rapport à l'endroit où elle est mesurée. Par exemple, si un détaillant veut des renseignements sur la nature du marché des consommateurs dans le district de Portage et Main (en plein centre-ville de Winnipeg), il obtiendrait un tableau fort incomplet s'il n'utilisait que les données du recensement sur le quartier entourant le site en question. En combinant les données sur le domicile et celles totalisées selon l'emplacement du lieu de travail, l'analyste peut obtenir un portrait beaucoup plus complet de la région à l'étude. On utilise parfois l'expression «démographie de jour» par opposition à «démographie de nuit» lorsqu'on traite de ce phénomène. Des détails sur l'emplacement du lieu de travail sont donnés dans la section «Déplacement domicile-travail» du dictionnaire.

Régions à vocation touristique et zones de villégiature

Les chiffres de population des régions touristiques et des zones de villégiature (qui comptent principalement des chalets) sont un autre exemple de chiffres ne tenant compte que des résidents permanents. En effet, dans ces régions, le recensement ne dénombre que les résidents permanents. En conséquence, les données démographiques de ces régions ne font état que des résidents qui y vivent toute l'année.

Noms de localité couramment utilisés (mais non officiels)

Statistique Canada adopte les noms et limites établis selon la *Loi sur les municipalités* (ou son équivalent) de chaque province et territoire. Souvent les noms et limites ne sont pas les mêmes que ceux qui sont utilisés traditionnellement ou qui sont utilisés par certains organismes comme Postes Canada pour certaines régions qui sont considérées comme des unités distinctes. Par exemple, certains secteurs de la communauté urbaine de Toronto tels que Don Mills, Willowdale et Mimico n'existent plus officiellement en tant que municipalités, et, par conséquent, on ne publie plus de données du recensement sur ces localités comme on le ferait pour des subdivisions de recensement.

De même, dans de nombreuses régions rurales, certaines localités ne sont pas des municipalités reconnues par l'administration provinciale ou territoriale. Toutefois, de nombreuses personnes utilisent encore leurs noms dans leur adresse postale. Statistique Canada a traditionnellement publié une liste de ces localités dans les régions rurales sous le nom de «localités non constituées» ainsi que leurs chiffres de population de base. Ces listes ne sont pas disponibles comme produits normalisés en 1996. On peut obtenir des données démographiques plus détaillées pour ces régions, en agrégeant des données sur les SD, comme il est décrit dans certains des cas présentés plus loin dans l'annexe.

Il faut suivre certaines directives générales lorsqu'on utilise des données présentées selon les régions géographiques.

1. Prenez soin de ne pas compter des données deux fois lorsque vous agrégez des unités géographiques de divers types. Par exemple, si vous agrégez des RMR et des DR (comtés) d'une même province, assurez-vous qu'il n'y a pas de chevauchement géographique. Il est impossible de compter deux fois certains chiffres lorsqu'on agrège des unités géographiques du même type (sauf dans le cas où l'on combine les données de RMRP et de ARP à celles de RMR ou d'AR entières).

2. N'oubliez pas que de nombreuses régions géographiques portent un nom identique ou fort semblable. Par exemple, en Ontario, une ville, un comté, une AR et une région urbaine portent le nom de Peterborough. Dans les produits de Statistique Canada, où on mentionne le nom de localité, le type de localité dont il s'agit et la province où elle se situe sont également indiqués.

3. Prenez note que certaines régions géographiques chevauchent les limites d'autres unités géographiques normalisées comme les limites provinciales. La RMR d'Ottawa - Hull, par exemple, chevauche la limite entre l'Ontario et le Québec. Ainsi, si vous voulez calculer la proportion de la population de l'Ontario vivant dans les RMR, vous ne pouvez prendre en considération la population totale de la RMR d'Ottawa - Hull dans vos calculs mais seulement les personnes vivant dans la partie de la RMR située en Ontario.

   En outre, deux municipalités sont situées à cheval sur une frontière provinciale : Flin Flon et Lloydminster. Toutefois, on a attribué aux parties situées dans chacune des provinces un code de la Classification géographique type unique. En conséquence, il faut agréger les données sur les deux parties pour obtenir la population totale.

4. Lorsque vous utilisez des données de divers programmes statistiques de Statistique Canada ou des données tirées d'autres sources, vérifiez si les définitions géographiques sont les mêmes, même si les données portent sur la même période. L'Enquête sur la population active, par exemple, peut utiliser les délimitations des RMR des recensements précédents.

5. Dans certains cas spéciaux, un SD peut comprendre une population relativement nombreuse mais seulement un ménage et un logement. Il s'agit d'un «SD collectif» qui correspond généralement à un établissement institutionnel comme une maison de retraite, un établissement pour malades chroniques ou une prison. Il faut prendre soin de s'assurer que les SD collectifs sont indiqués lorsqu'on utilise des données du recensement qui englobent ces secteurs.

6. Les utilisateurs doivent prendre note du niveau de détail géographique des données lorsqu'ils obtiennent des données pour des régions non normalisées. Les distributeurs secondaires autorisés (voir l'encadré) offrent un certain nombre de produits et de services obtenus en totalisant des données sur les SD arrondies de façon aléatoire. Par ailleurs, seul le personnel de Statistique Canada a accès à la gamme complète des données du recensement selon les côtés d'îlot et aux données non arrondies et n'ayant pas fait l'objet de suppressions. Ainsi, si vous avez besoin de données sur des régions non normalisées qui divisent de nombreux SD urbains et dont la taille équivaut environ à celle d'un ou de deux SD, une demande de totalisation spéciale adressée à Statistique Canada vous permettra probablement d'obtenir des données beaucoup plus exactes que celles que vous fournirait un distributeur secondaire parce que Statistique Canada a accès à des données non arrondies qui n'ont fait l'objet d'aucune suppression. Toutefois, ce problème s'atténue à mesure qu'augmente le nombre de secteurs de dénombrement agrégés.

Le rôle des distributeurs secondaires

Statistique Canada passe des contrats de licence avec un certain nombre d'organismes en vue de la distribution d'une variété de données du recensement de 1996, y compris des renseignements sur la géographie. Il s'agit d'une des composantes importantes du programme de commercialisation et de diffusion des données du recensement de 1996. De fait, seuls les distributeurs autorisés peuvent redistribuer les données du recensement puisque toutes les données (y compris les fichiers des limites) sont achetées pour utilisation finale, sauf autorisation contraire de Statistique Canada. Vous pouvez obtenir sur demande la liste des distributeurs secondaires autorisés auprès du centre régional de consultation de Statistique Canada le plus près.

Endroits vides?

Un certain nombre de SD, de côtés d'îlot, de SR et de SDR n'ont pas de population. Cela découle de la répartition de la population et du fait que plusieurs secteurs comme les aéroports, les parcs industriels et les régions éloignées ne sont pas peuplés. Pour diverses raisons, les régions sans population ont des limites établies même si elles ne comptent pas d'habitants. Les unités géographiques «vides» peuvent parfois causer des surprises lorsque des «trous» apparaissent dans les parties ombrées des cartes dessinées par ordinateur.

Cas A : Délimitation de territoires de vente nationaux et locaux

John Cooper vient d'être nommé premier directeur national des ventes dans une entreprise qui veut lancer sur le marché canadien une nouvelle gamme de pièces d'automobile qui seront vendues par un important réseau de représentants internes sur le terrain chargés de visiter les points de vente. Entre autres tâches, il doit établir les zones de responsabilité de ses directeurs régionaux et les aider à délimiter les districts des gestionnaires régionaux et les territoires de vente des représentants sur le terrain.

Comme l'entreprise pour laquelle John travaille entend réaliser des études de marché et évaluer l'efficacité mesurée en termes de ventes en suivant de près l'évolution des parts de marché, il doit veiller à ce que les limites des territoires correspondent à celles des secteurs pour lesquels il est facile d'obtenir rapidement, de diverses sources, des renseignements sur les marchés. De plus, comme le régime de rémunération offert est fort intéressant, il veut s'assurer que les territoires sont délimités de façon claire et équitable. L'entreprise a établi un système de territoires à trois paliers : les grandes régions (sous la direction du directeur régional des ventes), les districts de vente (gérés par un directeur des ventes) et les territoires de vente individuels (pour chaque représentant sur le terrain).

Division du Canada en grandes régions de vente

Se fondant sur l'expérience acquise aux États-Unis, John décide qu'il faudra environ six directeurs régionaux pour s'occuper d'un marché de la taille du Canada. Aux États-Unis, son entreprise déterminait habituellement les territoires des directeurs régionaux selon les limites des États. John décide donc d'utiliser les limites provinciales pour délimiter les grandes régions au Canada.

Le premier problème que John rencontre tient au fait que l'Ontario comprend environ le tiers de la population canadienne, ce qui veut dire qu'il faudra probablement diviser cette province en deux régions; et il est possible

qu'il faille aussi diviser le Québec en deux régions. Comme il ne connaît pas bien le territoire du Canada, il demande à son assistant «de trouver les documents qu'il lui faut pour décider comment diviser les deux plus grandes provinces».

À l'aide des cartes routières provinciales qui indiquent où se trouvent les villes principales, l'assistant de John décide de diviser les deux provinces en deux parties par une ligne nord-sud. De plus, étant de Toronto, il décide de fractionner l'Ontario en utilisant comme ligne de démarcation la rue Yonge qui, comme il sait, fait partie de la route 11 qui s'étend jusqu'au nord de l'Ontario. Il répond ainsi à une exigence de son patron selon laquelle il fallait choisir une limite qui serait claire pour tout le monde.

John doit alors compiler des données de profils de base pour les deux régions de l'Ontario. Pour obtenir les renseignements nécessaires, il se rend au centre régional de consultation de Statistique Canada à Toronto. Sur place, il se rend compte que les limites qu'il a choisies ne correspondent pas aux limites utilisées par Statistique Canada et certaines autres sources de données comme les compendiums et les almanachs. Ces documents font surtout état des limites des comtés et des municipalités (DR et SDR). Il se trouve que la route 11, ou rue Yonge, traverse un grand nombre de ces DR et SDR. Pour obtenir des réponses à ses questions, il s'adresse alors à l'agent de diffusion des données qui lui explique qu'il peut utiliser les limites qu'il a choisies pour demander des totalisations personnalisées pour les régions qu'il a délimitées, ou encore, délimiter à nouveau les territoires (voir l'exemple ci-après qui illustre ce dilemme).

John se rend compte qu'il ne sera pas facile ni commode de toujours demander des totalisations personnalisées. Il décide donc de repenser le fractionnement initial de la province. Il avait remarqué plus tôt des indications territoriales sur la carte routière et se demande ce qu'elles représentent. Comme la légende de la carte indique qu'il s'agit des limites des comtés (DR), il demande si Statistique Canada produit aussi des cartes de ces comtés. L'agent de diffusion des données lui montre un exemplaire des Cartes de référence – Divisions de recensement et subdivisions de recensement (n° 12-572-XPB au catalogue). John achète un exemplaire de la série de cartes pour l'Ontario et consulte ensuite les chiffres de population des comtés, qu'il inscrit sur la carte. Il finit par trouver une façon de diviser la province en deux parties dont la population est à peu près égale, façon qui permet en outre de faciliter les déplacements.

Division des régions en districts de vente

Son prochain défi sera d'établir des districts de vente à l'intérieur de chacune des grandes régions. Comme, à la suite de ses recherches, il en connaît un peu plus sur la publication des données, il sait qu'il y a des façons plus efficaces de procéder que de tracer des lignes arbitraires sur une carte ou de suivre aveuglément les routes principales.

John décide rapidement d'utiliser les limites établies par Statistique Canada pour délimiter ses districts. Comme il lui semble logique de créer ses districts en fonction du marché, il décide de commencer avec les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) qui sont délimitées par Statistique Canada en fonction de la zone d'influence économique des régions urbaines et qui sont formées par le regroupement de municipalités. Toutefois, comme l'ensemble des RMR et des AR ne représente pas toute la superficie de la province, il doit tenir compte des zones situées entre les marchés urbains et inclure les municipalités et divisions de recensement restantes dans des districts de vente. Les cartes des divisions et subdivisions de recensement, mentionnées précédemment, sont fort utiles à cet égard puisqu'elles montrent les limites des RMR et des AR, de même que les autres municipalités.

Division des districts de vente en territoires individuels de vente

La prochaine étape consiste à diviser les principaux centres urbains en territoires de vente pour les représentants locaux sur le terrain. Plusieurs options se présentent à John : les secteurs de recensement (SR), ses propres délimitations ou les régions de tri d'acheminement (RTA) du système postal. Puisqu'il n'aurait pas à se servir souvent des listes de renseignements sur les clients particuliers dans le cadre de ses activités, il décide de ne pas tenir compte des RTA pour délimiter les territoires (se reporter à l'encadré à la page suivante). Il peut donc soit utiliser les limites établies des SR, soit délimiter ses propres secteurs et demander à Statistique Canada (ou à un distributeur du recensement autorisé) de compiler les données du recensement pour ces secteurs. Il choisit d'utiliser les SR pour deux raisons d'ordre pratique : il s'agit d'une solution moins coûteuse et par ailleurs il pourrait ainsi éviter les discussions sur la façon dont les secteurs sont délimités en expliquant qu'il s'est servi des limites établies par Statistique Canada.

Il existe une série spéciale de publications de profils (appelée couramment la série Profils des SR) qui présente un sommaire d'un large éventail de données du recensement pour chaque RMR et chaque AR subdivisée en secteurs de recensement (seules les AR ayant un noyau urbain d'au moins 50 000 habitants lors d'un recensement antérieur sont subdivisées en secteurs de recensement). Ces publications renferment aussi une carte des secteurs de recensement de la RMR ou de l'AR.

Il existe en outre une série de cartes des secteurs de recensement intitulée Série «Cartes de référence» - Régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement. John utilise cette dernière série puisqu'il veut analyser les données sur un certain nombre de localités. Ici encore, il inscrit les chiffres de population directement sur la carte, puis regroupe plusieurs secteurs de recensement pour obtenir des regroupements dont la population est de même taille. En pratique, cette méthode peut s'avérer très fastidieuse lorsqu'il s'agit de diviser de grandes régions urbaines en territoires de vente locaux. Une autre solution consisterait à faire appel à une société de recherche qui serait en mesure de faire cette répartition à l'aide d'un système informatique. De cette façon, on pourrait prendre en considération un certain nombre d'autres facteurs comme le revenu et la situation des particuliers dans la famille. John pourrait également acquérir un progiciel de cartographie qui permettrait de faire la même chose à son lieu de travail (voir le cas E). On pourrait additionner les populations des SR plus facilement en achetant les données de Statistique Canada sur disquette et en les important dans un tableur électronique standard ou en utilisant le logiciel SIG avec le fichier numérique des limites des secteurs de recensement ou le fichier numérique cartographique.

Que faire si les secteurs ont déjà été établis sans qu'on ait tenu compte des limites des SR ou d'autres unités géographiques du recensement? Se reporter au cas C.

Codes postaux ou géographie du recensement

Pour la plupart des organismes, une importante question se pose lorsqu'il s'agit de délimiter des territoires : faut-il utiliser la géographie postale ou la géographie du recensement? Si les listes d'adresses comme les dossiers de clients représentent les principales sources de renseignements et qu'on prévoit n'utiliser qu'occasionnellement les données du recensement avec ces autres sources, il est préférable d'utiliser la géographie postale pour délimiter les territoires, plus particulièrement les RTA. Toutefois, si on ne se sert pas de sources de données établies selon le système postal, il est plus logique d'utiliser la géographie du recensement. Il existe des façons de convertir les données présentées selon un des systèmes afin de les adapter à l'autre système, par exemple à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux de Statistique Canada. Toutefois, comme ces conversions ne donnent pas toujours des résultats exacts, il est préférable de choisir le système de base en fonction de la plus importante source de renseignements utilisée aux fins de l'analyse.

Cas B : Évaluation du marché local autour de l'emplacement d'un magasin

Une jeune entrepreneuse, Renée St-Jacques, a obtenu les droits pour ouvrir une nouvelle franchise d'un magasin à succursales ayant pour clientèle les entreprises à domicile. Elle envisage deux emplacements possibles à Sherbrooke et a besoin d'aide pour évaluer le marché autour de chacun de ceux-ci. Au siège social du franchiseur, on lui a donné quelques renseignements sur les marchés cibles et les tendances de déplacement types des clients. Compte tenu de son manque d'expérience dans la recherche d'emplacement pour un magasin de détail, elle décide de se rendre au centre régional de consultation de Statistique Canada à Montréal pour obtenir les données démographiques requises.

Renée était disposée à apprendre afin de faire elle-même la recherche nécessaire. En réfléchissant à ce dont elle aurait besoin et en examinant certains des documents fournis par le siège social, elle a constaté qu'il lui faudrait déterminer les éléments suivants :

a) l'étendue de la zone de chalandise d'un magasin. Il s'agit de la zone englobant la région géographique autour du site du magasin, d'où provient la plus grande partie de la clientèle compte tenu des voies de transport, de l'emplacement des concurrents et de la mesure dans laquelle les clients sont disposés à se déplacer sur une certaine distance;
b) les caractéristiques démographiques de son groupe cible formé d'entreprises à domicile ou d'éventuelles entreprises à domicile (fournies par le franchiseur);
c) le nombre de clients éventuels résidant dans la zone desservie par les deux emplacements (à calculer), et si ce nombre atteint le seuil recommandé par le franchiseur.

Au siège social du franchiseur, on lui a expliqué que la zone de chalandise normale pour son nouveau magasin s'étend sur quelques kilomètres compte tenu des moyens de transport et d'autres facteurs d'ordre physique. Elle a acquis un plan des rues de Sherbrooke et a dessiné en gros les limites de la zone de chalandise en tenant compte de la rivière et du pont qui resserraient et étendaient celle-ci. Elle a ensuite apporté sa carte au centre régional de consultation de Montréal.

En discutant avec le personnel du centre régional de consultation, elle a vite appris que pour délimiter géographiquement les zones de chalandise dans les grandes villes du Canada, on utilisait le plus souvent

les secteurs de recensement. Il s'agit d'unités géographiques statistiques conçues pour subdiviser les grandes villes en quartiers et pour lesquelles on diffuse un grand nombre de données du recensement qui peuvent être obtenues facilement.

Elle a comparé la carte des secteurs de recensement pour la ville de Sherbrooke qu'on lui a montrée avec le plan des rues sur lequel elle avait dessiné des limites. Sans trop de difficultés (voir l'exemple sur la carte ci-après), elle a été en mesure de déterminer quels secteurs de recensement correspondaient le plus étroitement à la région délimitée sur son plan. Dans certains cas, les limites ne coïncidaient pas exactement et elle devait décider alors s'il fallait inclure ou exclure le secteur de recensement en question. Elle a procédé de cette façon pour les deux emplacements et a obtenu ainsi, pour chacun d'eux, une liste des secteurs de recensement compris dans les zones de chalandise éventuelles. Il lui a été facile ensuite d'obtenir toutes les données démographiques dans les publications Profils des recensements de 1996 et de 1991 pour ces secteurs. Comme les limites des secteurs de recensement restent généralement les mêmes d'un recensement à l'autre, des données comparables pour les deux périodes ont pu être compilées facilement.

Renée a appris, au cours d'autres entretiens au sujet de sa demande de données avec le personnel de Statistique Canada, qu'elle aurait pu suivre de façon plus étroite les limites qu'elle avait tracées en faisant extraire des données totalisées à un niveau géographique plus détaillé (voir encadré ci-après), au moyen d'une méthode assistée par ordinateur dans le genre de la méthode décrite dans la deuxième partie du cas C présenté ci-après.

Conseils à suivre pour les cas plus compliqués

Lorsqu'il faut tenir compte de nombreux secteurs de recensement (ou de nombreux sites), Statistique Canada offre un service de totalisations automatisées des données. Ou encore, l'utilisateur peut acheter les fichiers électroniques de données et effectuer les calculs lui-même à son entreprise.

On peut obtenir des données correspondant de façon plus précise aux limites des zones de chalandise à l'aide des données totalisées à l'échelle des secteurs de dénombrement ou des côtés d'îlot dans les grands centres urbains. Il faut recourir à cette méthode si les zones de chalandise sont petites (moins de un ou de deux kilomètres de rayon).

Cas C : Conception de limites géographiques personnalisées

Jill Stasiuk est planificatrice dans un ministère des Affaires municipales provincial. Elle siège également à un groupe de travail interministériel ayant pour mandat d'examiner un certain nombre de questions relatives à l'aménagement régional. Comme elle est une analyste régionale accomplie, elle connaît à fond une grande diversité d'outils analytiques et de sources de données régionales, et on lui demande souvent de l'aide sur des sujets de recherche complexes. Cette semaine, elle doit répondre à deux questions : quelle est la population d'un segment de canton précis qui sera probablement annexé par une ville voisine, et quelles sont les tendances démographiques dans une série de districts sanitaires situés dans la partie sud de la province?

Demande spéciale de compilation démographique

Jill s'est d'abord attaquée au dossier de l'annexion. Une carte fournie par un collègue lui indiquait la région devant faire l'objet de l'annexion. Elle pouvait procéder de plusieurs façons pour calculer la population de cette

région. Elle pouvait, par exemple, demander au groupe responsable de la mise à jour des rôles d'évaluation d'accéder à leur base de données sur les propriétés situées dans la région à l'étude. Dans sa province, cette base de données inclut également une liste des habitants ainsi que leur âge. Elle pouvait aussi décider de commander sa propre enquête et demander à l'enquêteur de parcourir la région et d'obtenir les renseignements directement. Finalement, elle pouvait chercher dans les données du dernier recensement les renseignements dont elle avait besoin. Les trois options présentaient des lacunes en ce qui a trait à l'exactitude des données (les données des rôles d'évaluation et du recensement datant déjà de quelques années) et au coût (la réalisation d'une enquête sur le terrain peut être onéreuse). Elle a décidé d'obtenir les données des rôles d'évaluation et du recensement avant de décider s'il fallait ou non recommander la tenue d'une enquête.

L'utilisation des données du recensement s'est révélée fort complexe. En effet, en comparant la carte fournie par son collègue et les cartes des secteurs de dénombrement du recensement pour la région, Jill a constaté que la superficie de terrain devant faire l'objet de l'annexion englobait des parties de SD. Dans quelques cas, les limites de la région correspondaient aux rues dans une zone bâtie; toutefois, même si ces limites fractionnaient les SD, Jill savait que Statistique Canada avait aussi codé les données à l'échelle des côtés d'îlot (un côté de rue entre deux intersections) et pourrait facilement extraire ces données. De fait, le ministère pour lequel elle travaillait disposait du Fichier de données des côtés d'îlot, diffusé pour la première fois par Statistique Canada après le recensement de 1991. Elle pouvait ainsi faire ses propres calculs pour la partie urbaine de l'annexion prévue, à l'aide d'un logiciel approprié et des fichiers géographiques de référence. Toutefois, la région de l'annexion prévue comprenait aussi des territoires ruraux qui ne sont pas inclus dans le programme des côtés d'îlot.

À ce moment, elle a communiqué avec le centre régional de consultation de Statistique Canada pour faire appel au service de compilations démographiques personnalisées. Le personnel de ce service de Statistique Canada utilise les registres des visites originaux utilisés par les recenseurs lors du recensement de 1996 pour déterminer où sont situés les ménages. Il s'agit d'une opération manuelle qui doit être effectuée par le personnel de Statistique Canada pour protéger la confidentialité des renseignements fournis par les répondants.

Établissement de vos propres limites de districts

La deuxième demande ayant trait aux districts sanitaires était semblable à la première puisque ces districts avaient été délimités sans tenir compte des limites municipales ni de la géographie du recensement, en vue de réduire au minimum les distances des déplacements pour se rendre aux hôpitaux et aux cliniques. Les totalisations publiées standard du recensement ne seraient donc d'aucune utilité. De plus, comme il y avait beaucoup de grands districts, il aurait été peu commode de rechercher manuellement sur de nombreuses cartes l'emplacement des SD.

En discutant avec le personnel de Statistique Canada, Jill a appris qu'elle pouvait demander des extractions personnalisées des données du recensement pour des régions géographiques qui ne correspondent pas aux unités géographiques du recensement. La première étape consistait à indiquer **clairement** les limites des districts sanitaires et leurs noms sur les cartes fournies par Statistique Canada. Jill avait d'abord fourni une carte routière provinciale ordinaire sur laquelle elle avait tracé ces limites à l'aide d'un surligneur. Toutefois, on n'a pu utiliser cette carte parce que, comme le trait du surligneur était plus large que certaines des marques indiquant les villes, on ne pouvait déterminer s'il fallait inclure ces villes ou non. Pour éviter ce problème, le personnel de Statistique Canada fournit des fonds de carte à ses clients.

Les limites des districts sanitaires sont ensuite codées «numériquement» (voir l'encadré) à partir de la carte afin de créer un fichier «numérique» des limites. Statistique Canada produit ensuite des tracés des limites et des chiffres de population pour chaque district sanitaire, qui seront vérifiés par Jill, avant de procéder à l'extraction des données du recensement. Les données seront extraites dès que Jill aura approuvé les limites numériques.

Géocodage et codage numérique

Le «géocodage» est la technique utilisée pour attribuer un code géographique aux ménages et les lier à de petites unités géographiques aux fins de l'extraction des données. Par exemple, les adresses de clients peuvent être géocodées en appariant leur code postal aux régions géographiques établies par Statistique Canada à l'aide du Fichier de conversion des codes postaux. Ainsi, les fichiers d'adresses des clients peuvent être totalisés selon la géographie du recensement; on peut ensuite examiner les données démographiques correspondantes pour les régions où demeurent les clients.

Statistique Canada procède au géocodage des ménages en les liant au point représentatif du côté d'îlot dans les grands centres urbains (régions pour lesquelles Statistique Canada produit des fichiers informatisés des rues et d'autres caractéristiques du réseau routier; voir le terme ***Fichiers du réseau routier***), ou au point représentatif du secteur de dénombrement (SD) dans les petites régions urbaines et les régions rurales. Cette technique permet de relier toutes les données du recensement pour les ménages à un point représentatif de SD ou de côté d'îlot spécifique.

Le «codage numérique» consiste à convertir des données cartographiques sur papier en données numériques. Il s'agit de la première étape d'une opération d'extraction de données statistiques pour des régions non normalisées. Un traitement informatique permet alors d'extraire les données pour une région donnée. Cela consiste habituellement à déterminer si le point représentatif se situe à l'intérieur ou à l'extérieur des limites numérisées (voir l'illustration ci-après). Si le ou les points représentatifs sont situés à l'intérieur de la région, toutes les données pour le SD ou le côté d'îlot sont incluses. **Nota :** Les données du recensement sont liées à chaque côté d'îlot (pour les régions incluses dans le programme du Fichier du réseau routier) et à chaque secteur de dénombrement. Ce processus de liaison complexe permet l'extraction des données sur les régions non normalisées comme sur les régions normalisées.

Cas D : Promotion d'un magasin de détail par la commercialisation directe

Kim et Carol Lee sont propriétaires d'un magasin de jouets haut de gamme dans un centre commercial de la région de Vancouver. Au cours des années, elles se sont assuré une clientèle fidèle parmi les personnes habitant le quartier autour du centre commercial. Elles aimeraient étendre leurs activités en ajoutant un service de commande par correspondance. Elles croient fermement à l'importance de la promotion et voudraient promouvoir leur magasin dans les secteurs avoisinants en ayant recours à de la publicité directe. Carol décide de prendre en charge la planification de la campagne de promotion.

Après avoir discuté de la stratégie à adopter avec le personnel d'une agence de publicité, Carol choisit de faire une distribution de dépliants publicitaires dans la région avoisinante pour promouvoir le magasin.

Planification d'une campagne de distribution de dépliants publicitaires dans les environs d'un magasin

Carol a décidé de faire distribuer des dépliants dans le voisinage du magasin pour profiter du coût avantageux à la pièce des envois sans adresse même si ce type de courrier est moins susceptible d'attirer l'attention du résident que le courrier adressé personnellement. Carol téléphone tout d'abord au bureau de poste pour connaître les directives à suivre en ce qui a trait à la distribution de dépliants. Elle téléphone ensuite au centre commercial pour savoir si d'autres magasins ont déjà réalisé une campagne de distribution de dépliants du même genre. Elle apprend que les propriétaires de la boutique de cadeaux ont fait une campagne à l'occasion de Noël mais qu'ils ont fait appel à une entreprise de distribution de dépliants plutôt qu'au bureau de poste. Après avoir comparé les prix et tenu compte d'autres facteurs, elle opte pour le service postal parce qu'il y a beaucoup d'immeubles d'appartements dans le secteur et il lui semble que les facteurs prendront davantage soin de livrer le dépliant dans la boîte aux lettres de chaque appartement.

Au cours de ses discussions avec le représentant du service de la publicité par correspondance du bureau de poste, ce dernier lui demande de décider quels quartiers inclure dans sa campagne. Il lui montre une carte des RTA (les régions de tri d'acheminement sont des districts postaux qui sont identifiés par les trois premiers caractères du code postal). Il s'agit de territoires délimités aux fins de la livraison du courrier.

On a ensuite demandé à Carol de préciser quelles RTA elle voulait inclure dans sa campagne. Elle choisit comme critère la distance tout en essayant de cibler certains secteurs en fonction des caractéristiques démographiques. Elle sait par expérience que son magasin intéresse autant les grands-parents que les parents et les enfants. Étant donné qu'elle vend des produits haut de gamme, elle choisit certains quartiers plutôt que d'autres en fonction de l'âge, du revenu et de la situation des particuliers dans la famille. Afin de choisir les RTA qui conviendront le mieux à sa campagne de promotion, elle consulte une carte pour trouver celles qui correspondent aux quartiers choisis, et comme elle doit choisir les RTA qui seront incluses et celles qui seront exclues, elle décide de consulter leurs profils démographiques dans la série Profils des RTA du recensement de 1996. Elle fait son choix en tenant compte du coût à la pièce, des taux de succès probables et de son budget. En se fondant sur l'expérience acquise avec le temps, Carol a pu améliorer la liste des RTA incluses.

Pour mieux planifier l'envoi de matériel de promotion, il fallait déterminer l'étendue exacte de la zone de chalandise du magasin, c'est-à-dire de la zone où habitaient la majorité de leurs clients. Bien que Carol et Kim en aient une idée générale, elles ont décidé de vérifier si leur perception était exacte à l'aide d'une simple enquête menée auprès des clients qui fréquentaient le magasin. Elles ont accroché sur un mur un plan montrant le secteur de la ville où est situé le magasin et ont demandé à chaque client qui a visité le magasin au cours du mois suivant d'indiquer sur la carte au moyen d'une épingle l'emplacement de sa maison ou de son appartement. Il suffisait ensuite de dessiner des limites autour des secteurs où il y avait une forte concentration de clients et de modifier en conséquence la liste des RTA choisies.

Solution de rechange aux cartes de localisation et de pointage

Il est facile de réaliser une enquête auprès des clients d'un magasin de quartier au moyen d'un plan et d'épingles, mais, dans de nombreux cas, cette solution se révèle peu pratique. Les commerçants qui possèdent des connaissances en informatique peuvent adapter cette méthode en se servant d'un programme de cartographie informatisée et du Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada. Ce fichier contient un ensemble de coordonnées géographiques correspondant aux codes postaux à six caractères au Canada. On peut donc, après avoir effectué l'appariement avec le FCCP, introduire dans un programme de cartographie informatisée une liste des clients classés selon leur code postal; le programme représentera graphiquement les endroits d'où

viennent les clients selon leur code postal. On peut aussi demander à Statistique Canada ou à certains distributeurs secondaires d'effectuer cette opération.

Cas E : Mise en place d'un système de cartographie assistée par ordinateur

Jim Thompson vient de commencer un nouvel emploi dans le service de l'immobilier d'un grand magasin de détail à succursales. Comme l'entreprise a acquis récemment un logiciel de cartographie afin de planifier les parcours de distribution, Jim s'est demandé s'il pouvait l'utiliser pour planifier l'emplacement des futurs magasins et les campagnes de promotion des magasins. Il avait travaillé auparavant pour une société d'études de marchés qui utilisait une diversité de systèmes, et connaissait donc bien les diverses applications possibles, mais il n'avait jamais élaboré un système en entier.

En lisant la documentation technique du logiciel acheté par son nouvel employeur, il a constaté que ce logiciel présentait plusieurs possibilités en matière de cartographie et d'analyse. À la lumière des renseignements fournis dans cette documentation et de son expérience dans le domaine, il savait qu'un logiciel cartographique était un excellent outil qui permettait de présenter l'information visuellement et d'analyser de nombreuses questions relatives à l'emplacement géographique. Son nouveau progiciel semblait présenter toutes les caractéristiques voulues et il était impatient de l'utiliser.

Comme l'objectif premier de l'entreprise lorsqu'elle avait acquis le logiciel était de déterminer les meilleurs trajets en vue de la livraison, les seuls renseignements géographiques stockés dans le système étaient une série de fichiers de rues obtenus auprès de Statistique Canada : le Fichier du réseau routier (FRR). Il s'agit d'un fichier informatique très détaillé qui contient les rues et les traits physiques principaux de la plupart des grandes villes canadiennes, y compris les parties urbaines des RMR et des grandes AR.

Toutefois, Jim devait être en mesure de représenter les régions selon lesquelles les données du recensement sont publiées, comme les municipalités et les secteurs de recensement. Il a constaté que s'il pouvait tracer lui-même les limites des régions qu'il voulait analyser, il ne pouvait par contre produire une carte du Canada présentant les comtés (divisions de recensement) puisqu'il n'avait pas les fichiers des limites et ne voulait pas tracer lui-même les limites de 288 DR.

Pour représenter quelque chose géographiquement, on a besoin de fichiers numériques des limites. Il s'agit de coordonnées informatisées codées qui permettent de tracer des points et des lignes et d'afficher les renseignements relatifs à ces coordonnées. Comme chaque progiciel se présente dans un format particulier, il importe que ces instructions soient codées sous une forme compatible. Jim savait donc qu'il devrait s'assurer que les fichiers des limites achetés pourraient être transformés par son système si leur format n'était pas déjà compatible avec son logiciel.

Jim devait tout d'abord décider quels fichiers des limites il devait acquérir. Sachant qu'il devrait faire de nombreuses analyses à l'aide des données du recensement, il se devait de choisir des fichiers qui lui permettraient d'afficher la plupart des unités géographiques du recensement.

Comment la cartographie assistée par ordinateur et les systèmes d'analyse géographique peuvent être utiles à la recherche démographique

Ces systèmes offrent actuellement plusieurs possibilités, notamment :

- établissement de cartes de répartition par points des données du recensement et des clients, de cartes ombrées (cartes choroplèthes), de cartes de répartition par colonnes, de cartes en relief, etc.;
- détermination de l'étendue de la zone de chalandise d'où provient x % de la clientèle;
- calcul et délimitation la plus efficace possible des territoires de vente, compte tenu de l'emplacement des détaillants, des concurrents et des clients;
- superposition de diverses répartitions et des traits géographiques;
- combinaison de modèles démographiques tels que les équations de projections démographiques avec des présentations visuelles des données;
- combinaison des analyses statistiques avec des graphiques comme les diagrammes circulaires et les diagrammes de dispersion;
- extraction et calcul de données démographiques pour des régions géographiques dessinées par l'utilisateur (en fonction de limites codées numériquement ou dessinées directement sur l'écran);
- calcul de distances, tracé de routes, calcul de la densité de population.

Vous devriez examiner les possibilités offertes par votre propre progiciel de cartographie ou système d'information géographique (SIG) car elles varient énormément.

Jim a appris en téléphonant au fournisseur du logiciel (il aurait pu tout aussi bien communiquer avec Statistique Canada) que Statistique Canada produisait des fichiers cartographiques numériques (FCN) pour presque toutes les unités géographiques pour lesquelles les données sont diffusées, notamment les provinces, les divisions de recensement, les circonscriptions électorales fédérales, les subdivisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les régions urbaines, les secteurs de recensement et les secteurs de dénombrement. Après avoir examiné quelles données avaient été analysées par l'entreprise par le passé, Jim a choisi de se procurer d'abord les fichiers des limites des secteurs de recensement, des subdivisions de recensement et des divisions de recensement.

Jim s'est aussi rendu compte qu'il aurait besoin d'autres genres de fichiers géographiques. Il voulait être en mesure, par exemple, de représenter graphiquement l'endroit d'où venaient les clients. Pour ce faire, il lui fallait pouvoir représenter graphiquement une adresse de voirie. Le Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) de Statistique Canada, qui contient les coordonnées «x,y» pour les secteurs définis selon les codes postaux (formés de six caractères), peut être utilisé par des logiciels de cartographie pour représenter graphiquement un emplacement. Il s'agit habituellement, dans les régions urbaines, d'un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. De fait, à l'aide du FCCP, il est possible de représenter automatiquement une liste de codes postaux sur une carte, par des points indiquant un emplacement approximatif.

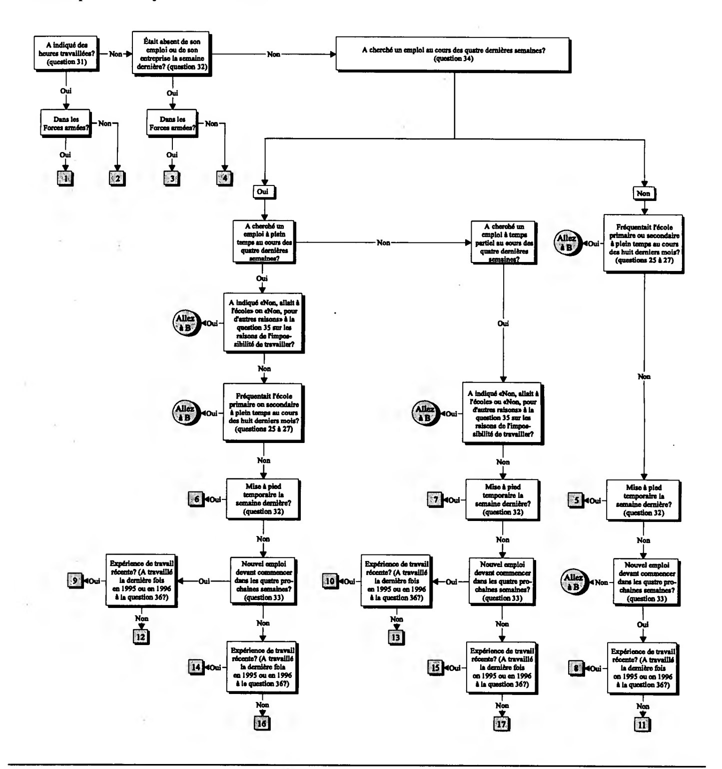
Jim pouvait déjà analyser des données selon un niveau géographique fort détaillé parce qu'il utilisait le Fichier du réseau routier. Il a donc choisi d'utiliser le FCCP, qui lui permettait de détailler ses données au niveau du côté

d'îlot dans les régions urbaines. En d'autres termes, il voulait pouvoir positionner les emplacements où se trouvaient ses clients au côté d'îlot près.

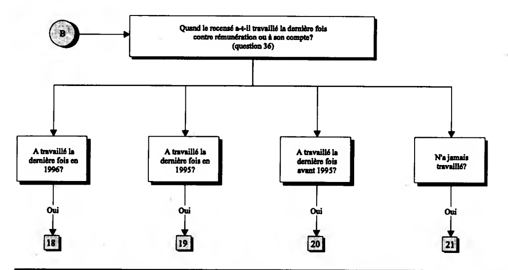
Si Jim était parti de zéro dans son incursion dans la cartographie assistée par ordinateur, il aurait dû prendre un certain nombre de décisions clés. Certains logiciels de cartographie sont offerts uniquement comme logiciels autonomes; leur utilisateur doit donc acquérir en plus des fichiers de limites et de données. Certaines entreprises qui commercialisent principalement des logiciels de cartographie peuvent aider les clients dans le choix des fichiers de données et de limites, alors que d'autres entreprises vendent ensemble le logiciel et les fichiers de données et de limites. D'autres systèmes de cartographie et d'analyse sont vendus comme des progiciels complètement intégrés qui présentent des possibilités d'analyse, de cartographie et de traitement graphique et qui contiennent également des données. Seuls les organismes qui ont passé un contrat de licence avec Statistique Canada peuvent vendre ou fournir selon d'autres arrangements des fichiers de données ou de limites élaborés par Statistique Canada.

Annexe C. Graphique sur la classification de la variable Activité – Page 1

Le présent graphique démontre comment les réponses aux questions sur l'activité sont utilisées pour classer les personnes de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel) selon leur activité dans la semaine précédant le jour du recensement.



Annexe C. Graphique sur la classification de la variable Activité – Page 2



La population âgée de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel) est divisée en 21 catégories au total :

Personnes occupées

1. A travaillé durant la semaine de référence – Forces armées
2. A travaillé durant la semaine de référence – Population civile
3. Absence du travail durant la semaine de référence – Forces armées
4. Absence du travail durant la semaine de référence – Population civile

Chômeurs

5. Expérimenté – Mise à pied temporaire – N'a pas cherché d'emploi
6. Expérimenté – Mise à pied temporaire – A cherché un emploi à plein temps
7. Expérimenté – Mise à pied temporaire – A cherché un emploi à temps partiel
8. Expérimenté – Nouvel emploi devant commencer – N'a pas cherché d'emploi
9. Expérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à plein temps
10. Expérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à temps partiel
11. Inexpérimenté – Nouvel emploi devant commencer – N'a pas cherché d'emploi
12. Inexpérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à plein temps
13. Inexpérimenté – Nouvel emploi devant commencer – A cherché un emploi à temps partiel
14. Expérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à plein temps
15. Expérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à temps partiel
16. Inexpérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à plein temps
17. Inexpérimenté – A cherché un emploi – A cherché un emploi à temps partiel

Inactifs

18. A travaillé pour la dernière fois en 1996
19. A travaillé pour la dernière fois en 1995
20. A travaillé pour la dernière fois avant 1995
21. N'a jamais travaillé

Annexe D. Comparabilité des données sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 1996) et de l'Enquête sur la population active

Comparabilité des données des divers recensements

Les concepts du recensement relatifs à l'*Activité* sont demeurés assez semblables depuis 1971. Cependant, dans le cadre des cinq derniers recensements, certains changements ont été apportés en ce qui a trait aux méthodes de traitement, aux questions posées et aux concepts (changements mineurs dans ce dernier cas). Il faut tenir compte de ces différences lorsque vient le temps de comparer des données provenant de deux ou plusieurs recensements. Il existe des variables dérivées qui tiennent compte du plus grand nombre possible de ces différences; il convient de les utiliser pour établir des comparaisons d'un recensement à l'autre.

Population

Pour tous les recensements, les questions sur l'activité ont été posées aux personnes âgées de 15 ans et plus. Depuis 1981, ces questions ne s'adressent plus aux **pensionnaires d'un établissement institutionnel,** qui sont donc exclus de la population active. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ont été classés parmi les «inactifs» même si les questions sur l'activité leur avaient été posées.

Personnes occupées

En 1971, les personnes occupées se classaient dans trois catégories : les personnes ayant travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine de référence; les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale au cours de la semaine de référence; les personnes ayant un emploi, mais n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence. Les données ont été recueillies au moyen de trois questions distinctes.

Également en 1971, les travailleuses agricoles ayant travaillé sur la ferme familiale moins de 20 heures par semaine «sans être rémunérées» étaient exclues de la catégorie des «personnes occupées» et classées dans le groupe des «inactifs». De même, en 1971, les personnes ayant indiqué qu'elles étaient à la fois «absentes du travail» et «à la recherche d'un emploi» étaient considérées comme étant en chômage.

En 1976, le groupe des «personnes occupées» a été établi d'après des questions similaires à celles posées en 1971. Cependant, les travailleuses agricoles ayant travaillé moins de 20 heures par semaine sans être rémunérées étaient considérées comme des personnes occupées. En outre, les personnes qui étaient à la fois «absentes du travail» et «à la recherche d'un emploi» ont été incluses dans le groupe des «personnes occupées». Les personnes absentes du travail sans rémunération pour suivre des cours de formation ou prendre un congé d'études devaient indiquer «Oui, absent» si elles prévoyaient reprendre leur poste au retour.

En 1981, une seule question sur les heures travaillées au cours de la semaine de référence a été posée. Les personnes devaient déclarer les heures travaillées contre rémunération ou à leur compte et les heures travaillées sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale. Une question portant à la fois sur la «mise à pied temporaire» et sur l'«absence du travail» a été posée pour la première fois en 1981. Seules les absences payées pour suivre des cours de formation devaient être considérées comme des absences du travail. Aucune modification n'a été apportée à la catégorie des «personnes occupées» en 1986, en 1991, ni en 1996.

Chômeurs

En 1971, la catégorie des «chômeurs» comprenait deux groupes : les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et les personnes qui étaient mises à pied temporairement au cours de cette semaine-là. Selon le Guide du recensement de 1971, les recensés devaient cocher «Oui» à la question relative à la «recherche d'un emploi» dans le cas où ils auraient cherché du travail mais ne l'ont pas fait parce qu'ils étaient temporairement malades ou qu'ils croyaient qu'aucun emploi ne s'offrait à eux au sein de leur communauté. Le Guide indiquait également que les recensés devaient se considérer comme étant mis à pied seulement s'ils étaient dans cette situation depuis 30 jours ou moins.

En 1976, deux nouvelles questions se sont ajoutées au questionnaire afin de déterminer la population des chômeurs. La première question demandait au recensé s'il était «prêt à travailler» au cours de la semaine de référence. Les deux seules réponses possibles étaient «Oui» et «Non». Selon les instructions du Guide, les personnes qui étaient encore aux études, celles qui avaient déjà un emploi, celles qui étaient temporairement malades et celles qui avaient des responsabilités familiales ou personnelles devaient se considérer comme n'étant pas prêtes à travailler. Les personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler ont été classées dans la catégorie des «inactifs». La question demandant si les recensés étaient prêts à travailler a été posée uniquement aux personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence. À la deuxième nouvelle question, les recensés devaient indiquer s'ils avaient pris des dispositions pour commencer un nouvel emploi à une date ultérieure. Outre ces nouvelles questions, une nouvelle restriction en matière de traitement a été appliquée. Les personnes mises à pied ou devant commencer un nouvel emploi, qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1975, étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. Par conséquent, en 1976, les personnes étaient considérées comme chômeuses si elles avaient été mises à pied ou si elles devaient commencer un nouveau travail ultérieurement et si elles ne fréquentaient pas à plein temps une école primaire ou secondaire. Les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et qui étaient prêtes à travailler faisaient également partie des «**chômeurs**».

En 1981, la période de référence pour la question sur la «recherche d'un emploi» a été allongée afin de correspondre aux quatre dernières semaines plutôt qu'à la seule semaine de référence. La question demandant aux recensés s'ils étaient «prêts à travailler» a été assortie de catégories de réponses plus détaillées : avait déjà un emploi; temporairement malade ou invalide; pour des raisons personnelles ou familiales; allait à l'école; autres raisons. Seules les personnes ayant indiqué «allait à l'école» ou «autres raisons» étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. On a reformulé la question sur le «nouvel emploi à entreprendre à une date ultérieure» afin de préciser que cet emploi devait commencer au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence. On a déterminé les personnes «mises à pied temporairement» à l'aide d'une question portant à la fois sur les mises à pied et sur les absences du travail. Pour les mises à pied, la période de référence a été étendue à 26 semaines. Comme en 1976, les personnes mises à pied ou devant commencer un nouveau travail étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1980. Les personnes ayant «cherché du travail» qui ont répondu qu'elles «allaient à l'école» ou qu'elles avaient d'«autres raisons» étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler, peu importe si elles étaient mises à pied ou si elles devaient entreprendre un nouveau travail.

En 1986, la période de référence pour les mises à pied temporaires a été supprimée et l'énoncé accessoire «d'un emploi auquel je compte retourner» a été ajouté au questionnaire. Aucune question sur la fréquentation scolaire ne figurait dans le questionnaire de 1986. Il était donc impossible d'appliquer le critère de la fréquentation scolaire aux personnes mises à pied ou devant entreprendre un nouvel emploi.

En 1991 et en 1996, les questions posées afin de déterminer la population des chômeurs étaient les mêmes qu'en 1986. De plus, le questionnaire de 1991 et celui de 1996 renfermaient une question sur la fréquentation scolaire.

Le traitement des données sur le chômage en 1991 et en 1996 s'est fait de la même façon qu'en 1981. Une modification a toutefois été apportée pour les étudiants ayant fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre dernier. En 1991 et en 1996, ces personnes étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient cherché du travail à plein temps au cours des quatre dernières semaines.

Inactifs

La catégorie des «inactifs» constitue un groupe résiduel. Les personnes qui ne sont ni «occupées» ni «chômeuses» se classent dans cette catégorie si elles font partie de la population à laquelle le concept d'activité s'applique. Pour ce groupe, les principales différences sont l'inclusion des **pensionnaires d'un établissement institutionnel** en 1976 et 1971, et l'inclusion, à tous les recensements réalisés de 1976 à 1996, des personnes ne faisant pas partie de la catégorie des «chômeurs» parce qu'elles étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. En 1971, les travailleuses agricoles non rémunérées ayant travaillé moins de 20 heures par semaine étaient classées dans la catégorie des «inactifs».

Comparabilité avec les données de l'Enquête sur la population active

Différence dans la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité

Au cours des dernières années, on s'est efforcé de faire en sorte que la définition de la population active utilisée dans le cadre du recensement corresponde le plus possible à celle qui est employée aux fins de l'enquête mensuelle sur la population active. La plupart des modifications apportées au libellé des questions visaient cet objectif. Il y a toutefois des différences entre ces deux sources de données quant à la détermination de la situation vis-à-vis de l'activité. Ces différences sont largement attribuables à la nature des questions posées. Dans le cadre du recensement, la situation vis-à-vis de l'activité est déterminée d'après les réponses à cinq questions, alors qu'une série beaucoup plus longue de questions sur l'activité sont posées aux fins de l'Enquête sur la population active. Voici un aperçu des différences dans les questions posées.

a) Pour le recensement, on pose une question visant à déterminer si le recensé «a cherché du travail» au cours des quatre dernières semaines. Les personnes ayant indiqué qu'elles avaient cherché du travail devaient répondre à la question leur demandant si elles étaient «prêtes à travailler» (Auriez-vous pu commencer à travailler la semaine dernière?). Dans le cadre de l'enquête, deux questions visent à déterminer si le répondant «a cherché du travail». La période de référence correspond aux six derniers mois pour la première question, et aux quatre dernières semaines pour la deuxième. La question permettant de savoir si le répondant était «prêt à travailler» est posée aux personnes ayant cherché du travail au cours des quatre dernières semaines **ainsi** qu'aux personnes ayant cherché un emploi au cours des six derniers mois, mais non au cours des quatre dernières semaines.

b) Dans le cadre de l'enquête, les répondants doivent indiquer s'ils ont fréquenté l'école **la semaine dernière**. Lors du recensement de 1996, les recensés devaient indiquer s'ils avaient fréquenté l'école au cours des huit derniers mois (c'est-à-dire depuis septembre 1995).

Ce renseignement sert à déterminer si le répondant était prêt à travailler. Le recensement et l'Enquête sur la population active diffèrent dans la façon de déterminer si les répondants sont prêts à travailler. Les étudiants à plein temps constituent le segment de la population le plus touché par cette différence.

Couverture

L'Enquête sur la population active exclut les personnes demeurant dans les réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ainsi que les habitants du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les ménages des membres du personnel diplomatique et autres employés du gouvernement canadien à l'étranger sont également exclus. Le recensement assure un dénombrement intégral de la population du Canada. Toutefois, en 1996, les questions sur l'activité n'ont pas été posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. De plus, le recensement de 1996 a dénombré les résidents non permanents (personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui réclament le statut de réfugié). L'Enquête sur la population active ne comprend pas ces personnes.

Méthodes de dénombrement

L'Enquête sur la population active est menée par des intervieweurs ayant reçu une formation à cet égard, alors que la méthode de l'autodénombrement est utilisée dans le cadre du recensement.

Périodes de référence

La semaine de référence pour l'Enquête sur la population active de mai 1996 allait du dimanche 12 mai au samedi 18 mai, alors que pour le recensement de 1996, il s'agissait de la semaine du dimanche 5 mai au samedi 11 mai.

L'Enquête sur la population active permet de recueillir des renseignements sur la profession et l'industrie pour les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs qui ont occupé un emploi au cours des cinq dernières années. Lors du recensement de 1996, seules les personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 1995 ont dû répondre aux questions sur l'industrie et la profession.

Taille de l'échantillon

Les questions sur l'activité figurent sur le questionnaire complet du recensement, qui a été distribué à un ménage sur cinq au Canada. Les données de l'Enquête sur la population active de mai 1996 ont été recueillies auprès d'un échantillon comptant 52 000 ménages.

Autres considérations

Dans le cadre de l'Enquête sur la population active, il est possible d'utiliser les données tirées des questionnaires du mois précédent pour améliorer les méthodes de collecte, de traitement, de contrôle et d'imputation.

Annexe E. Comparabilité historique des données sur le déplacement domicile-travail

A. Changements conceptuels

Les données sur le déplacement domicile-travail recueillies en 1971, 1981, 1991 et 1996 sont généralement comparables. Toutefois, certaines modifications ont été apportées d'un recensement à l'autre.

1. Changements apportés à la question sur le lieu de travail

La question sur le lieu de travail a été posée à presque tous les recensements depuis 1971 et sa présentation est demeurée à peu près la même. Toutefois, certains changements ont été apportés au cours des années.

En 1991, une case a été ajoutée pour inscrire le code postal. Trois changements ont été apportés en 1996. La catégorie de réponse «Sans adresse de travail fixe» a été ajoutée aux catégories de réponses. La case pour la réponse écrite «Comté» a été supprimée après qu'un examen des résultats a révélé que la plupart des personnes n'ont rien inscrit et qu'un grand nombre de recensés anglophones ont confondu «county» (comté) avec «country» et ont inscrit «Canada». Des instructions plus claires ainsi qu'un exemple d'adresse de voirie complète ont été inclus pour aider les recensés à fournir une adresse de travail complète.

2. Sans adresse de travail fixe

La catégorie «Sans adresse de travail fixe» n'existait pas en 1971. Les personnes qui n'avaient pas de lieu habituel de travail et ne devaient pas se présenter à un siège social ou à un entrepôt devaient donner l'adresse de l'endroit où elles travaillaient le plus souvent. Les personnes n'ayant pas d'adresse de travail fixe ont été incluses dans la catégorie des personnes ayant un lieu habituel de travail ou dans la catégorie «Non déclaré». En 1971, 9,2 % des répondants ont été inclus dans la catégorie «Non déclaré», dont un grand nombre travaillaient dans l'industrie de la construction ou dans des industries du secteur primaire – soit les industries dans lesquelles travaillent une grande partie des personnes sans lieu de travail habituel.

En 1981 et en 1991, les personnes qui n'avaient pas d'adresse de travail fixe et qui ne devaient pas se présenter à un siège social ou à un entrepôt devaient inscrire «sans lieu habituel de travail» dans les cases prévues pour l'adresse. Toutefois, ces instructions n'apparaissaient pas dans le questionnaire mais dans le Guide du recensement. En 1996, une catégorie de réponse «Sans adresse de travail fixe» a été explicitement ajoutée à la question sur le lieu de travail, ce qui a permis de réduire le fardeau de réponse.

B. Modifications touchant le dépouillement

D'un recensement à l'autre, les modifications touchant chacune des étapes de la collecte et du dépouillement n'ont pas eu une forte incidence sur la comparabilité des données sur le déplacement domicile-travail. Toutefois, les utilisateurs devraient prendre note de certains changements apportés au processus de dépouillement.

1. Codage du lieu de travail

En 1996, les emplacements du lieu de travail ont été codés à des points représentatifs. Les données sur les personnes qui travaillent dans un grand centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier a été établi sont codées au **point représentatif du côté d'îlot**. Les données sur les personnes qui travaillent dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif du secteur de dénombrement**. Par ailleurs, les données sur les personnes dont le lieu de travail est situé dans une région

rurale ou dans un petit centre urbain pour lequel un Fichier du réseau routier n'a pas été établi sont codées au **point représentatif de la subdivision de recensement** lorsqu'il est impossible de les coder au point représentatif du secteur de dénombrement. On diffuse généralement les données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des secteurs de recensement (SR) et des niveaux géographiques normalisés supérieurs (p. ex., subdivisions de recensement [SDR] et régions métropolitaines de recensement [RMR]). Elles peuvent aussi être diffusées pour des niveaux géographiques non normalisés, comme les zones de circulation, les zones de planification, etc.

Aux recensements antérieurs, les données sur l'emplacement du lieu de travail ont été d'abord codées au niveau des subdivisions de recensement, puis au niveau des secteurs de recensement dans le cadre de deux opérations de codage séparées. En 1971 et en 1981, les données au niveau des secteurs de recensement ont été produites pour toutes les régions divisées en secteurs de recensement. À partir du recensement de 1991, les données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des secteurs de recensement ont été produites pour la province de l'Ontario uniquement. En 1971 et en 1991, les données sur le lieu de travail au niveau des secteurs de recensement ont été codées à partir d'un sous-échantillon de répondants demeurant dans des secteurs déterminés.

2. Contrôle et imputation (C & I)

Un changement important a été apporté au processus de contrôle et d'imputation des données de 1981. Auparavant, les non-réponses étaient incluses dans la catégorie «Non déclaré». Toutefois, en 1981, la catégorie «Non déclaré» a été supprimée, et des réponses précises ont été imputées pour les cas de non-réponses à la question sur le lieu de travail. On a recouru à l'imputation pour les variables Catégories de lieu de travail et Emplacement du lieu de travail (niveau des subdivisions de recensement). Toutefois, les données au niveau des secteurs de recensement n'ont pas été imputées. Depuis le recensement de 1991, les données sur l'emplacement ont été imputées pour tous les niveaux géographiques manquants.

3. Calcul de la distance de navettage

La distance de navettage a été calculée en 1971, au demi-mille près, entre le point représentatif du secteur de dénombrement de la résidence et le point représentatif du secteur de recensement de l'emplacement du lieu de travail. Les valeurs de 251 milles et plus ont été incluses dans la catégorie 251 milles. En 1996, la distance a été calculée en kilomètres, au 0,1 km près, entre le point représentatif du secteur de dénombrement de la résidence et le point représentatif de l'emplacement du lieu de travail.

C. Changements touchant la structure géographique

Les changements conceptuels apportés à la structure géographique (par exemple, la définition des régions rurales, urbaines, agricoles, non agricoles et des régions métropolitaines de recensement) ainsi que les changements apportés aux limites des subdivisions de recensement (SDR), des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR), des agglomérations de recensement (AR) et des secteurs de recensement (SR) ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'emplacement du lieu de travail. Étant donné le grand nombre de régions géographiques et des changements de limites possibles apportés entre les recensements, on recommande aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données sur le lieu de travail d'un recensement à l'autre.

Annexe F. Connaissance des langues non officielles : classifications de 1996 et de 1991

Cette annexe présente les classifications des langues non officielles utilisées aux recensements de 1996 et de 1991. Ces classifications, à l'exception de l'anglais, du français et des langues non verbales, sont identiques à celles utilisées pour la langue maternelle et la langue parlée à la maison. Afin d'obtenir une information plus détaillée relativement aux modifications apportées à la classification des langues de 1991, voir l'annexe G.

Classification de 1996	**Classification de 1991**
Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues autochtones
Langues algonquines	Langues algonquines
Attikamek[1]	Non disponible
Pied-noir[2]	Pied-noir
Cri	Cri
Malécite[3]	Malécite
Micmac[4]	Micmac
Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi
Oji-cri[5]	Non disponible
Ojibway	Ojibway
Algonquin[5]	Non disponible
Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.i.a.*
Langues athapascanes[6]	Langues athapascanes (déné)
Porteur	Porteur
Chilcotin	Chilcotin
Chipewyan[7]	Chipewyan[8]
Déné[9]	Non disponible
Flanc-de-chien	Flanc-de-chien
Kutchin-Gwich'in (loucheux)	Kutchin-Gwich'in (loucheux)
Esclave du Nord (peau-de-lièvre)	Esclave du Nord (peau-de-lièvre)
Esclave du Sud	Esclave du Sud
Langues athapascanes, n.i.a.	Langues athapascanes, n.i.a.*
Haïda	Haïda
Langues iroquoises	Langues iroquoises
Mohawk	Mohawk
Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises, n.i.a.
Kutenai	Kutenai

Classification de 1996	Classification de 1991
Langues salishennes	Langues salishennes
Shuswap [10]	Non disponible
Thompson (ntlakapamux)[10]	Non disponible
Langues salishennes, n.i.a.[10]	Non disponible
Langues sioux [11]	Non disponible
Dakota/sioux[12]	Dakota
Tlingit	Tlingit
Langues tsimshennes[11]	Non disponible
Gitksan[13]	Non disponible
Nishga[14]	Non disponible
Tsimshian	Tsimshian*
Langues wakashanes	Langues wakashanes
Nootka[14]	Non disponible
Langues wakashanes, n.i.a.[14]	Non disponible
Inuktitut (esquimau)[12]	Inuktitut
Langues autochtones, n.i.a.[12]	Langues amérindiennes, n.i.a.
Langues latines	Langues latines
Espagnol	Espagnol
Italien	Italien
Portugais	Portugais
Roumain	Roumain
Langues latines, n.i.a.	Langues latines, n.i.a.
Langues germaniques	Langues germaniques
Allemand	Allemand
Yiddish	Yiddish
Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.
Langues néerlandaises	Langues néerlandaises
Flamand	Flamand
Frison	Frison
Néerlandais	Néerlandais
Langues scandinaves	Langues scandinaves
Danois	Danois
Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois

Classification de 1996	Classification de 1991
Langues celtiques	Langues celtiques
Langues gaéliques	Langues gaéliques
Gallois	Gallois
Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.
Langues slaves	Langues slaves
Biélorussien	Biélorussien
Bulgare	Bulgare
Croate	Croate
Macédonien	Macédonien
Polonais	Polonais
Russe	Russe
Serbe	Serbe
Serbo-croate	Serbo-croate
Slovaque	Slovaque
Slovène	Slovène
Tchèque	Tchèque
Ukrainien	Ukrainien
Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.
Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton
Lituanien	Lituanien
Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes
Estonien	Estonien
Finnois	Finnois
Hongrois	Hongrois
Grec	Grec
Arménien	Arménien
Langues turques	Langues turques
Turc	Turc
Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.
Langues sémitiques	Langues sémitiques
Amharique[15]	Non disponible
Arabe	Arabe
Hébreu	Hébreu
Maltais	Maltais
Somali [15]	Non disponible
Tigregna[15]	Non disponible
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.*

Classification de 1996	Classification de 1991
Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes
Non disponible[16]	Baloutche
Bengali	Bengali
Gujarati	Gujarati
Hindi	Hindi
Konkani[17]	Non disponible
Kurde	Kurde
Marathi	Marathi
Ourdou	Ourdou
Pachto	Pachto
Pendjabi	Pendjabi
Persan (farsi)	Persan (farsi)
Sindhi[17]	Non disponible
Singhalais	Singhalais
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.*
Langues dravidiennes	Langues dravidiennes
Kannada[18]	Non disponible
Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou
Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.
Japonais	Japonais
Coréen	Coréen
Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines
Chinois[19]	Chinois
Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Langues sino-tibétaines, n.i.a.
Langues taï	Langues taï
Lao	Lao
Thaï	Thaï
Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques
Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)
Vietnamien	Vietnamien
Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Langues austro-asiatiques, n.i.a.
Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes
Malais-bahasa[12]	Indonésien (malais)
Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)
Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991
Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.i.a.
Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises
Langues bantoues	Langues bantoues
Swahili	Swahili
Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.
Twi[20]	Non disponible
Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.*
Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.
Langues créoles	Langues créoles
Langues non verbales[12]	Langages gestuels
Autres langues	Autres langues

* Indique un changement important apporté aux langues et/ou dialectes qui composent une catégorie particulière.

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs

Renvois :

1 L'attikamek était inclus avec le cri en 1991.
2 En 1996, le pied-noir inclut le blood et le piégan; en 1991, ces langues étaient incluses dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
3 En 1996, le malécite inclut le passamaquoddy; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
4 En 1996, le micmac inclut le souriquois; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
5 En 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
6 Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991, sauf les exceptions indiquées.
7 Cette catégorie inclut le yellowknife qui, en 1991, était inclus dans la catégorie «Langues athapascanes, n.i.a.»
8 En 1991, le chipewyan incluait les réponses «déné»; aux fins de l'établissement de comparaisons, la somme des effectifs du «déné» et du «chipewyan» en 1996 correspond aux effectifs du «chipewyan» en 1991.
9 Cette catégorie était incluse dans la catégorie «Chipewyan» en 1991.
10 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues salishennes» en 1991.
11 Nouvelle distinction de groupe linguistique.
12 Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991.
13 Cette langue était incluse dans la catégorie «Tsimshian» en 1991.
14 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues wakashanes» en 1991.
15 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues sémitiques, n.i.a.» en 1991.
16 Cette catégorie est incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1996.
17 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1991.
18 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues dravidiennes, n.i.a.» en 1991.
19 Les données sur le mandarin et le cantonais seront produites sur demande.
20 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues nigéro-congolaises, n.i.a.» en 1991.

Annexe G. Langue maternelle et langue parlée à la maison : classifications de 1996, 1991 et 1986

Des changements ont été apportés à la classification des langues utilisée dans les publications. La présente annexe établit une comparaison entre les classifications de 1996, de 1991 et de 1986.

En 1996, les langues ont été de nouveau regroupées par familles linguistiques (langues latines, langues germaniques, etc.). Étant donné l'importance de leurs effectifs en 1991, plusieurs langues ont été retirées des groupes résiduels et indiquées séparément en 1996. Il s'agit des langues suivantes : attikamek, oji-cri et algonquin (de la famille des langues algonquines); gitksan (de la famille des langues tsimshennes); nishga et nootka (de la famille des langues wakashanes); amharique, somali et tigregna (de la famille des langues sémitiques); shuswap et thompson (ntlakapamux) (de la famille des langues salishennes); konkani et sindhi (de la famille des langues indo-iraniennes); kannada (de la famille des langues dravidiennes); et twi (de la famille des langues nigéro-congolaises).

La famille des langues tsimshennes a été ajoutée en 1996. De plus, une catégorie résiduelle a été ajoutée à une famille linguistique existante : la catégorie Langues salishennes, n.i.a. En 1996, étant donné ses faibles effectifs, le baloutche, langue indo-iranienne distinguée en 1991, a été incluse dans la catégorie Langues indo-iraniennes, n.i.a.

Les catégories individuelles utilisées en 1996 ne correspondent pas toujours aux catégories utilisées en 1991 et en 1986. Toutefois, dans la plupart des cas, on peut obtenir un effectif comparable en additionnant les chiffres se rapportant à chacune des langues de la famille linguistique. Par exemple, la somme des effectifs de l'amharique, du somali, du tigregna et des langues sémitiques, n.i.a. de 1996 est comparable à l'effectif des «Langues sémitiques, n.i.a.» de 1991.

Classification de 1996	**Classification de 1991**	**Classification de 1986**
Anglais	Anglais	Anglais
Français	Français	Français
Langues non officielles	Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues autochtones	Langues autochtones
Langues algonquines	Langues algonquines	Langues algonquines
Attikamek[1]	Non disponible	Non disponible
Pied-noir[2]	Pied-noir	Pied-noir
Cri	Cri	Cri
Malécite[3]	Malécite	Malécite
Micmac[4]	Micmac	Micmac
Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi
Oji-cri[5]	Non disponible	Non disponible
Ojibway	Ojibway	Ojibway
Algonquin[5]	Non disponible	Non disponible
Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.i.a.*	Langues algonquines, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues athapascanes[6]	Langues athapascanes (déné)	Langues athapascanes (déné)
Porteur	Porteur	Porteur
Chilcotin	Chilcotin	Chilcotin
Chipewyan[7]	Chipewyan[8]	Chipewyan
Déné[9]	Non disponible	Non disponible
Flanc-de-chien	Flanc-de-chien	Flanc-de-chien
Kutchin-Gwich'in (loucheux)	Kutchin-Gwich'in (loucheux)	Kutchin (loucheux)
Esclave du Nord (peau-de-lièvre)	Esclave du Nord (peau-de-lièvre)	Peau-de-lièvre*
Esclave du Sud	Esclave du Sud	Esclave*
Langues athapascanes, n.i.a.	Langues athapascanes, n.i.a.*	Langues athapascanes, n.i.a.*
Haïda	Haïda	Haïda
Langues iroquoises	Langues iroquoises	Langues iroquoises
Mohawk	Mohawk	Mohawk
Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises, n.i.a.
Kutenai	Kutenai	Kutenai
Langues salishennes	Langues salishennes	Langues salishennes
Shuswap[10]	Non disponible	Non disponible
Thompson (ntlakapamux)[10]	Non disponible	Non disponible
Langues salishennes, n.i.a.[10]	Non disponible	Non disponible
Langues sioux [11]	Non disponible	Non disponible
Dakota/sioux[12]	Dakota	Dakota
Tlingit	Tlingit	Tlingit
Langues tsimshennes[11]	Non disponible	Non disponible
Gitksan[13]	Non disponible	Non disponible
Nishga[14]	Non disponible	Non disponible
Tsimshian	Tsimshian*	Tsimshian*
Langues wakashanes	Langues wakashanes	Langues wakashanes
Nootka[14]	Non disponible	Non disponible
Langues wakashanes, n.i.a.[14]	Non disponible	Non disponible

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Inuktitut (esquimau)[12]	Inuktitut	Inuktitut
Langues autochtones, n.i.a.[12]	Langues amérindiennes, n.i.a.	Langues amérindiennes, n.i.a.
Langues latines	Langues latines	Langues latines
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Italien	Italien	Italien
Portugais	Portugais	Portugais
Roumain	Roumain	Roumain
Langues latines, n.i.a.	Langues latines, n.i.a.	Non disponible
Langues germaniques	Langues germaniques	Langues germaniques
Allemand	Allemand	Allemand
Yiddish	Yiddish	Yiddish
Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.	Non disponible
Langues néerlandaises	Langues néerlandaises	Langues néerlandaises
Flamand	Flamand	Flamand
Frison	Frison	Frison
Néerlandais	Néerlandais	Néerlandais
Langues scandinaves	Langues scandinaves	Langues scandinaves
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Langues celtiques	Langues celtiques	Langues celtiques
Langues gaéliques	Langues gaéliques	Langues gaéliques
Gallois	Gallois	Gallois
Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.
Langues slaves	Langues slaves	Langues slaves
Biélorussien	Biélorussien	Biélorussien
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Polonais	Polonais	Polonais
Russe	Russe	Russe
Serbe	Serbe	Serbe
Serbo-croate	Serbo-croate	Serbo-croate
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Slovène	Slovène	Slovène
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues baltes	Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lituanien
Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes
Estonien	Estonien	Estonien
Finnois	Finnois	Finnois
Hongrois	Hongrois	Hongrois
Grec	Grec	Grec
Arménien	Arménien	Arménien
Langues turques	Langues turques	Langues turques*
Turc	Turc	Non disponible
Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.	Non disponible
Langues sémitiques	Langues sémitiques	Langues sémitiques
Amharique[15]	Non disponible	Non disponible
Arabe	Arabe	Arabe
Hébreu	Hébreu	Hébreu
Maltais	Maltais	Maltais
Somali [15]	Non disponible	Non disponible
Tigregna[15]	Non disponible	Non disponible
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.*	Langues sémitiques, n.i.a.
Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes
Non disponible[16]	Baloutche	Non disponible
Bengali	Bengali	Bengali
Gujarati	Gujarati	Non disponible
Hindi	Hindi	Hindi
Konkani[17]	Non disponible	Non disponible
Kurde	Kurde	Non disponible
Marathi	Marathi	Non disponible
Ourdou	Ourdou	Ourdou
Pachto	Pachto	Non disponible
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Persan (farsi)	Persan (farsi)	Persan (farsi)
Sindhi[17]	Non disponible	Non disponible
Singhalais	Singhalais	Singhalais
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.*	Langues indo-iraniennes, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues dravidiennes	Langues dravidiennes	Langues dravidiennes*
Kannada[18]	Non disponible	Non disponible
Malayalam	Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou	Telougou
Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.	Non disponible
Japonais	Japonais	Japonais
Coréen	Coréen	Coréen
Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines	Non disponible
Chinois[19]	Chinois	Chinois*
Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Non disponible
Langues taï	Langues taï	Non disponible
Lao	Lao	Non disponible
Thaï	Thaï	Thaï*
Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques	Non disponible
Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)*
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien*
Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Non disponible
Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes
Malais-bahasa[12]	Indonésien (malais)	Indonésien (malais)
Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)
Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.
Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.i.a.
Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises
Langues bantoues	Langues bantoues	Langues bantoues
Swahili	Swahili	Swahili
Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.
Twi[20]	Non disponible	Non disponible
Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.*	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.
Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Langues créoles	Langues créoles	Langues créoles
Autres langues[21]	Autres langues	Autres langues*

* Indique un changement important apporté aux langues et/ou dialectes qui composent une catégorie particulière.

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs

Renvois :

1 L'attikamek était inclus avec le cri en 1991.
2 En 1996, le pied-noir inclut le blood et le piégan; en 1991, ces langues étaient incluses dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
3 En 1996, le malécite inclut le passamaquoddy; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
4 En 1996, le micmac inclut le souriquois; en 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
5 En 1991, cette langue était incluse dans la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.»
6 Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991, sauf les exceptions indiquées.
7 Cette catégorie inclut le yellowknife qui, en 1991, était inclus dans la catégorie «Langues athapascanes, n.i.a.»
8 En 1991, le chipewyan incluait les réponses «déné»; aux fins de l'établissement de comparaisons, la somme des effectifs du «déné» et du «chipewyan» en 1996 correspond aux effectifs du «chipewyan» en 1991.
9 Cette catégorie était incluse dans la catégorie «Chipewyan» en 1991.
10 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues salishennes» en 1991.
11 Nouvelle distinction de groupe linguistique.
12 Changement de nom uniquement; la catégorie inclut les mêmes langues qu'en 1991.
13 Cette langue était incluse dans la catégorie «Tsimshian» en 1991.
14 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues wakashanes» en 1991.
15 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues sémitiques, n.i.a.» en 1991.
16 Cette catégorie est incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1996.
17 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues indo-iraniennes, n.i.a.» en 1991.
18 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues dravidiennes, n.i.a.» en 1991.
19 Les données sur le mandarin et le cantonais seront produites sur demande.
20 Cette langue était incluse dans la catégorie «Langues nigéro-congolaises, n.i.a.» en 1991.
21 Les données sur les langues non verbales seront produites sur demande.

Annexe H. Comparaison des lieux de naissance répertoriés en 1996, 1991 et 1986

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Né au Canada		
Terre-Neuve	Terre-Neuve	Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Québec	Québec	Québec
Ontario	Ontario	Ontario
Manitoba	Manitoba	Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan	Saskatchewan
Alberta	Alberta	Alberta
Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Territoire du Yukon	Yukon	Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest
Né à l'extérieur du Canada		
Amérique du Nord		
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique
Groenland	Groenland	Groenland
Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon
Amérique centrale		
Belize	Belize	Belize
Costa Rica	Costa Rica	Costa Rica
El Salvador	El Salvador	El Salvador
Guatemala	Guatemala	Guatemala
Honduras	Honduras	Honduras
Mexique	Mexique	Mexique
Nicaragua	Nicaragua	Nicaragua
Panama	Panama	Panama
Caraïbes et Bermudes		
Anguilla	Anguilla	Anguilla
Antigua	Antigua	Antigua
Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises
Aruba	Aruba	Antilles néerlandaises
Bahamas	Bahamas	Bahamas
Barbade	Barbade	Barbade
Bermudes	Bermudes	Bermudes
Caïmans, îles	Caïmans, Îles	Caïmans, Îles
Cuba	Cuba	Cuba
Dominicaine, République	Dominicaine, République	République dominicaine

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Dominique	Dominique	Dominique
Grenade	Grenade	Grenade
Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe
Haïti	Haïti	Haïti
Jamaïque	Jamaïque	Jamaïque
Martinique	Martinique	Martinique
Montserrat	Montserrat	Montserrat
Porto Rico	Porto Rico	Porto Rico
Saint-Christophe-et-Nevis	Saint-Christophe-et-Nevis	Saint-Christophe-et-Nevis
Saint-Vincent-et-Grenadines	Saint-Vincent-et-Grenadines	Saint-Vincent-et-Grenadines
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie	Sainte-Lucie
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago
Turques-et-Caïcos, îles	Turques-et-Caïcos, Îles	Turques et Caïcos, Îles
Vierges, îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)
Vierges, îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)
Amérique du Sud		
Argentine	Argentine	Argentine
Bolivie	Bolivie	Bolivie
Brésil	Brésil	Brésil
Chili	Chili	Chili
Colombie	Colombie	Colombie
Équateur	Équateur	Équateur
Falkland, îles	Falkland, Îles	Falkland, Îles
Guyana	Guyana	Guyana
Guyane française	Guyane française	Guyane française
Paraguay	Paraguay	Paraguay
Pérou	Pérou	Pérou
Suriname	Suriname	Suriname
Uruguay	Uruguay	Uruguay
Venezuela	Venezuela	Venezuela
Europe		
Europe occidentale		
Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est
Autriche	Autriche	Autriche
Belgique	Belgique	Belgique
France	France	France
Liechtenstein	Liechtenstein	Liechtenstein
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
Monaco	Monaco	Monaco
Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
Suisse	Suisse	Suisse

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Europe orientale		
Arménie	Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)	Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)
Asie moyenne soviétique		
Kazakhstan	URSS	URSS
Kirghizistan	URSS	URSS
Ouzbékistan	URSS	URSS
Tadjikistan	URSS	URSS
Turkménistan	URSS	URSS
Azerbaïdjan	URSS	URSS
Bélarus, République du	URSS	URSS
Bulgarie	Bulgarie	Bulgarie
Estonie	URSS	URSS
Géorgie	URSS	URSS
Hongrie	Hongrie	Hongrie
Lettonie	URSS	URSS
Lituanie	URSS	URSS
Moldavie	URSS	URSS
Pologne	Pologne	Pologne
République tchèque	République fédérale tchèque et slovaque	Tchécoslovaquie
Roumanie	Roumanie	Roumanie
Russie	URSS	URSS
Slovaquie	République fédérale tchèque et slovaque	Tchécoslovaquie
Ukraine	URSS	URSS
Europe septentrionale		
Irlande, République d'(Éire)	Irlande, République d'(Éire)	Irlande, République d'(Eire)
Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Scandinavie	Scandinavie	Scandinavie
Danemark	Danemark	Danemark
Finlande	Finlande	Finlande
Islande	Islande	Islande
Norvège	Norvège	Norvège
Suède	Suède	Suède
Europe méridionale		
Albanie	Albanie	Albanie
Andorre	Andorre	Andorre
Bosnie-Herzégovine	Yougoslavie	Yougoslavie
Chypre	Chypre	Chypre
Croatie	Yougoslavie	Yougoslavie
Espagne	Espagne	Espagne
Gibraltar	Gibraltar	Gibraltar
Grèce	Grèce	Grèce
Italie	Italie	Italie

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Macédoine[1]	Yougoslavie	Yougoslavie
Malte	Malte	Malte
Portugal	Portugal	Portugal
Saint-Marin	Saint-Marin	Saint-Marin
Slovénie	Yougoslavie	Yougoslavie
Vatican, État de la cité du	Vatican, État de la cité du	Vatican, État de la Cité du
Yougoslavie[2]	Yougoslavie	Yougoslavie
Afrique		
Afrique occidentale		
Bénin	Bénin	Bénin
Burkina Faso	Burkina Faso	Burkina Faso
Cap-Vert	Cap-Vert	Cap-Vert
Côte-d'Ivoire	Côte-d'Ivoire	Côte d'Ivoire
Gambie	Gambie	Gambie
Ghana	Ghana	Ghana
Guinée	Guinée	Guinée
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
Liberia	Liberia	Libéria
Mali	Mali	Mali
Mauritanie	Mauritanie	Mauritanie
Niger	Niger	Niger
Nigéria	Nigéria	Nigéria
Sainte-Hélène-et-Ascension	Sainte-Hélène-et-Ascension	Sainte-Hélène et Ascension
Sénégal	Sénégal	Sénégal
Sierra Leone	Sierra Leone	Sierra Leone
Togo	Togo	Togo
Afrique orientale		
Burundi	Burundi	Burundi
Comores	Comores	Comores
Djibouti, République de	Djibouti, République de	Djibouti, République de
Érythrée	Éthiopie	Éthiopie
Éthiopie	Éthiopie	Éthiopie
Kenya	Kenya	Kenya
Madagascar	Madagascar	Madagascar
Malawi	Malawi	Malawi
Maurice	Maurice	Maurice
Mayotte	Mayotte	Mayotte
Mozambique	Mozambique	Mozambique
Ouganda	Ouganda	Ouganda
Réunion	Réunion	Réunion
Rwanda	Rwanda	Rwanda
Seychelles	Seychelles	Seychelles

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Somalie	Somalie	Somalie
Tanzanie	Tanzanie	Tanzanie
Zambie	Zambie	Zambie
Zimbabwe	Zimbabwe	Zimbabwe
Afrique du Nord		
Algérie	Algérie	Algérie
Égypte	Égypte	Égypte
Libye	Libye	Libye
Maroc	Maroc	Maroc
Sahara occidental	Sahara occidental	Sahara occidental (R.A.S.D.)
Soudan	Soudan	Soudan
Tunisie	Tunisie	Tunisie
Afrique centrale		
Angola	Angola	Angola
Cameroun	Cameroun	Cameroun
Centrafricaine, République	Centrafricaine, République	Centrafricaine, République
Congo	Congo	Congo
Gabon	Gabon	Gabon
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	Guinée équatoriale
Sao Tomé et Principe	Sao Tomé et Principe	Sao Tomé-et-Principe
Tchad	Tchad	Tchad
Zaïre	Zaïre	Zaïre
Afrique du Sud		
Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'
Botswana	Botswana	Botswana
Lesotho	Lesotho	Lesotho
Namibie	Namibie	Namibie
Swaziland	Swaziland	Swaziland
Asie		
Asie occidentale		
Afghanistan	Afghanistan	Afghanistan
Moyen-Orient	Moyen-Orient	Moyen-Orient
Arabie saoudite	Arabie saoudite	Arabie saoudite
Bahreïn	Bahreïn	Bahreïn
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Iran	Iran	Iran
Iraq	Iraq	Iraq
Israël	Israël	Israël
Jordanie	Jordanie	Jordanie
Koweït	Koweït	Koweït

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Liban	Liban	Liban
Oman	Oman	Oman
Qatar	Qatar	Qatar
Syrie	Syrie	Syrie
Yémen, République du	Yémen, République du	République démocratique populaire du Yémen, République arabe du Yémen
Turquie	Turquie	Turquie
Asie orientale		
Chine, République populaire de	Chine, République populaire de	Chine, République populaire de
Corée du Nord	Corée du Nord	Corée du Nord
Corée du Sud	Corée du Sud	Corée du Sud
Hong Kong	Hong Kong	Hong Kong
Japon	Japon	Japon
Macao	Macao	Macao
Mongolie	Mongolie	Mongolie
Taiwan	Taiwan	Tai-wan
Asie du Sud-Est		
Brunei	Brunei	Brunéi
Indonésie	Indonésie	Indonésie
Kampuchea	Kampuchea	Kampuchea
Laos	Laos	Laos
Malaisie	Malaisie	Malaisie
Myanmar, Union du	Myanmar, Union du	Birmanie
Philippines	Philippines	Philippines
Singapour	Singapour	Singapour
Thaïlande	Thaïlande	Thaïlande
Vietnam	Vietnam	Viet Nam
Asie méridionale		
Bangladesh	Bangladesh	Bangladesh
Bhoutan	Bhoutan	Bhoutan
Inde	Inde	Inde
Maldives, République des	Maldives, République des	Maldives, République des
Népal	Népal	Népal
Pakistan	Pakistan	Pakistan
Sri Lanka	Sri Lanka	Sri Lanka

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Océanie		
Australie	Australie	Australie
Belau, République de	Belau, République de	Belau, République de
Cook, îles	Cook, Îles	Cook, Îles
Fidji	Fidji	Fidji
Guam (É.-U.)	Guam (É.-U.)	États-Unis d'Amérique
Kiribati	Kiribati	Kiribati
Marshall, îles	Marshall, Îles	Marshall, Îles
Micronésie, États fédérés de	Micronésie, États fédérés de	Micronésie, États fédérés de
Nauru	Nauru	Nauru
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pitcairn, îles	Pitcairn, Île	Pitcairn, Île
Polynésie française	Polynésie française	Polynésie française
Salomon, îles	Salomon, Îles	Salomon, Îles
Samoa américaines	Samoa américaines	Samoa américaines
Samoa occidentales	Samoa occidentales	Samoa occidentales
Territoires sous la tutelle des É.-U. dans le Pacifique	Territoires sous la tutelle des É.-U. dans le Pacifique	Autres
Tonga	Tonga	Tonga
Tuvalu	Tuvalu	Tuvalu
Vanuatu	Vanuatu	Vanuatu
Wallis-et-Futuna	Wallis-et-Futuna	Wallis et Futuna
Autres	Autres	Autres

Nota : La liste des pays pour 1996 pourrait être modifiée en raison de la qualité des données ou des changements de frontières au moment du recensement. La liste définitive sera accessible lorsque les données de 1996 sur le lieu de naissance seront diffusées.

Renvois :

[1] Le nom officiel de ce pays est «ancienne République yougoslave de Macédoine».
[2] La «République fédérale de la Yougoslavie» est le nom officiel de cette république qui comprend le Monténégro et la Serbie.

Annexe I. Classification des pays de citoyenneté de 1996

Pays de citoyenneté (simple citoyenneté)

Canada

Du Canada, par naissance
Du Canada, par naturalisation

Autres pays de citoyenneté

Afghanistan
Afrique du Sud, République d'
Albanie
Algérie
Allemagne, République fédérale d'
Andorre
Angola
Antigua
Apatride
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus, République du
Belau, République de
Belgique
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Brunei
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Centrafricaine, République
Chili
Chine, République populaire de
Chypre
Citoyens britanniques[1]
Colombie
Comores
Congo
Corée du Nord
Corée du Sud
Costa Rica
Côte-d'Ivoire
Croatie
Cuba
Danemark
Dépendances américaines[2]
Dépendances françaises[3]
Dépendances néo-zélandaises[4]
Djibouti, République de
Dominicaine, République
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Fidji
Finlande
France
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Groenland
Guatemala
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran
Iraq
Irlande, République d'(Éire)
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kampuchea
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Koweït
Laos
Lesotho
Lettonie
Liban
Liberia
Libye
Liechtenstein

Lituanie
Luxembourg
Macao
Macédoine[5]
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives, République des
Mali
Malte
Maroc
Marshall, îles
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie, États fédérés de
Moldavie
Monaco
Mongolie
Montserrat
Mozambique
Myanmar, Union du
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Porto Rico
Portugal
Qatar
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Rwanda
Sahara occidental
Saint-Christophe-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Vincent-et-Grenadines
Sainte-Hélène-et-Ascension
Sainte-Lucie
Salomon, îles
Samoa américaines
Samoa occidentales
Sao Tomé et Principe
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Syrie
Tadjikistan
Taiwan
Tanzanie
Tchad
Territoires et dépendances britanniques[6]
Territoires et dépendances néerlandais[7]
Territoires sous la tutelle des É.-U. dans le Pacifique
Thaïlande
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Ukraine
Uruguay
Vanuatu
Vatican, État de la cité du
Venezuela
Vietnam
Yémen, République du
Yougoslavie[8]
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

Nota : La liste des pays de citoyenneté pour 1996 pourrait être modifiée en raison de la qualité des données ou des changements de frontières au moment du recensement. La liste définitive sera accessible lorsque les données de 1996 sur la citoyenneté seront diffusées.

Renvois :

1 La catégorie «Citoyens britanniques» comprend les personnes ayant déclaré «Britanniques» à la question sur le pays de citoyenneté, ainsi que les personnes ayant déclaré Hong Kong comme étant leur pays de citoyenneté.
2 Les dépendances américaines comprennent les îles Vierges (américaines) et Guam.
3 Les dépendances françaises comprennent la Guyane française, la Polynésie française, la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.
4 Les dépendances néo-zélandaises comprennent les îles Cook.
5 Le nom officiel de ce pays est «ancienne République yougoslave de Macédoine».
6 Les territoires et dépendances britanniques comprennent Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmans, les îles Falkland, Gibraltar, les îles Pitcairn, les îles Turques-et-Caïcos et les îles Vierges (britanniques).
7 Les territoires et dépendances néerlandais comprennent Aruba et les Antilles néerlandaises.
8 La «République fédérale de la Yougoslavie» est le nom officiel de cette république qui comprend le Monténégro et la Serbie.

Annexe J. Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs

Vous trouverez ci-après un bref résumé de la comparabilité historique des données du recensement sur la mobilité, tirées de la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant. Des renseignements plus détaillés (où il est notamment question des recensements de 1941 et de 1946) sont fournis dans deux guides de l'utilisateur et un rapport technique offerts par Statistique Canada : *A User's Guide to the 1976 Census Data on Mobility Status*, document de travail ne figurant pas au catalogue, mai 1980; *Guide à l'intention des utilisateurs : Données du recensement de 1986 sur la mobilité*, novembre 1990; *Mobilité et migration, Rapport technique du recensement de 1991*, février 1995.

A. Changements conceptuels

La question sur la mobilité ayant trait au lieu de résidence cinq ans auparavant ne diffère pas beaucoup de la question correspondante posée lors des recensements antérieurs. Les données sur la mobilité sont donc généralement comparables d'un recensement à l'autre depuis celui de 1961. Il s'agit toujours d'un intervalle de cinq ans, et la subdivision de recensement (SDR) est utilisée comme unité servant à définir la migration. Bien que les données sur la mobilité pour la période de cinq ans soient généralement comparables de 1961 à 1996, il convient de noter certaines différences conceptuelles.

- En 1991, le terme «adresse» a remplacé le terme «logement», qui avait été utilisé dans tous les recensements antérieurs depuis 1961. Il s'agit ici de l'adresse du domicile habituel et non de l'adresse postale.
- Depuis 1976, la principale classification de la population est fondée sur la mobilité (personnes ayant déménagé, n'ayant pas déménagé), alors que, dans certains recensements antérieurs, elle était fondée sur le statut migratoire (migrants, non-migrants).
- Des facteurs connexes, comme le contenu de la question, ont également subi des modifications, dont les utilisateurs doivent tenir compte lorsqu'ils analysent les données sur la mobilité.

Facteurs influant sur la comparabilité conceptuelle

Un certain nombre de facteurs ont une incidence sur la comparabilité historique des données sur la mobilité compte tenu du cadre conceptuel. Les domaines dans lesquels des changements sont survenus sont notamment la couverture, le contenu et la structure de la question, ainsi que le cadre géographique.

1. Changements touchant la couverture et l'univers

Depuis 1961, l'univers de la mobilité comprend les personnes âgées de 5 ans et plus, avec des exclusions qui ont varié d'un recensement à l'autre.

a) En 1961, la mobilité était déclarée pour les personnes âgées de 5 ans et plus faisant partie des ménages privés, à l'exclusion des résidents des logements collectifs, des résidents temporaires, des fonctionnaires et des militaires à l'étranger (et leurs familles) et des personnes repérées après le recensement, dans le cadre d'un contrôle postal ou d'un nouveau dénombrement. En 1971 et 1976,

l'univers des personnes âgées de 5 ans et plus excluait les membres des Forces armées ou du personnel diplomatique canadiens en poste à l'étranger.

b) Depuis 1981, l'univers de la mobilité comprend les personnes âgées de 5 ans et plus demeurant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ainsi que des militaires et des fonctionnaires canadiens (et leurs familles) en poste à l'étranger, dans des ménages à l'extérieur du Canada. En revanche, en 1971 et 1976, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus.

2. Changements touchant le contenu et la structure de la question

a) De 1961 à 1986, les répondants ayant indiqué un lieu de résidence à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant ne devaient pas déclarer de quel pays il s'agissait. Depuis 1991, les répondants indiquant qu'ils demeuraient à l'étranger cinq ans auparavant doivent inscrire le nom du pays.

b) Depuis 1971, on demande aux migrants internes d'indiquer uniquement le nom de leur SDR de résidence 5 ans auparavant, alors que dans le cadre des recensements antérieurs, les migrants devaient également indiquer si leur résidence antérieure était une ferme.

c) Une question sur le nombre de déménagements intermunicipaux a été posée uniquement en 1971.

d) En 1986 et 1991, on s'est efforcé de faire en sorte que les réserves indiennes soient bien représentées dans les catégories de la mobilité. Depuis 1986, les catégories de réponse sont «ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne», comparativement à «cité, ville, village ou municipalité» en 1981, 1976 et 1971.

e) Les instructions fournies au sujet de l'inscription en lettres des noms de localité étaient identiques en 1971 et 1976, mais on y a ajouté des exemples en 1981. Les instructions de 1981 ont été reprises en 1986. En 1991, la formulation et les exemples ont été modifiés. En 1996, d'autres modifications mineures ont été apportées à la formulation et aux exemples.

f) En 1991, des modifications ont été apportées à la structure et à la formulation de la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant. On a non seulement reformulé les instructions et remplacé le terme «logement» par «adresse», mais aussi ajouté une question-filtre permettant de distinguer les personnes ayant déménagé. De plus, les catégories de réponse ont été reformulées et raccourcies. Malgré ces modifications, le contenu de base est identique à celui des questions des recensements antérieurs, de sorte que la comparabilité historique est généralement maintenue.

g) En 1996, même si la question-filtre a été supprimée, le concept est resté le même.

h) En 1996, on a supprimé la case pour réponse en lettres servant à inscrire le comté. Cependant, au moment du codage automatisé, le code du comté a été fourni.

3. Changements touchant le cadre géographique

a) La comparabilité des données sur la mobilité d'un recensement à l'autre a été touchée à la fois par des changements concernant les concepts géographiques (comme les définitions de région rurale, urbaine, agricole, non agricole, métropolitaine de recensement) et par des modifications des limites

des subdivisions de recensement (SDR), des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Étant donné que le nombre de régions géographiques du recensement (SDR, RMR, etc.) et leurs limites changent d'un recensement à l'autre, l'utilisateur doit faire preuve de prudence lorsqu'il utilise des données sur la mobilité tirées de deux ou plusieurs recensements. Par exemple, il y avait 6 009 SDR, 114 AR et 25 RMR en 1986, en regard de 5 710 SDR, 88 AR et 24 RMR en 1981. Les modifications touchant le nombre de SDR et les limites de celles-ci d'un recensement à l'autre ont une certaine incidence sur la comparabilité de la mesure des «migrants» (puisque le volume de migrants est en partie fonction du nombre de SDR et de leur taille). Divers produits du recensement fournissent des renseignements détaillés sur les changements ayant une incidence sur la comparabilité historique des concepts géographiques du recensement de 1961 à 1996, ainsi que des définitions et des descriptions des cartes qui sont offertes.

b) En raison des changements touchant les régions géographiques entre les recensements, les lieux de résidence cinq ans auparavant doivent être déterminés selon les limites du recensement en question afin qu'il y ait cohérence entre le lieu actuel de résidence et l'ancien. Par exemple, aux fins de la totalisation des données de 1996 sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions sont établies selon les limites de 1996, même lorsqu'il est question du lieu de résidence en 1991.

B. Modifications touchant la collecte et le dépouillement

D'un recensement à l'autre, les modifications touchant chacune des étapes de la collecte et du dépouillement n'ont pas eu une forte incidence sur la comparabilité des données sur la mobilité et la migration. Il y a toutefois des changements touchant le dépouillement dont l'utilisateur doit tenir compte lorsqu'il analyse les données sur la mobilité.

- En 1991, on a introduit l'autocodage (codage automatisé) pour attribuer un code de la Classification géographique type (CGT) aux noms de localité donnés comme réponses en lettres à la question sur la mobilité. Lors des recensements antérieurs, les réponses en lettres étaient codées manuellement. En outre, certaines des procédures de codage manuel utilisées en 1986 pour régler les cas de localité au nom répété (par exemple, la réponse est «Kingston» en Ontario, et il existe le comté de Kingston et la ville de Kingston) ont été automatisées à l'étape du contrôle et de l'imputation à titre d'extension du système d'autocodage. La précision accrue découlant de l'autocodage devrait améliorer la qualité des données sur les sortants (émigrants internes) provenant des SDR, en regard des recensements antérieurs. L'incidence de l'autocodage sur la qualité des données n'a pas encore été évaluée.

- En 1981, un changement important a été apporté au processus de contrôle et d'imputation. Avant 1981, les non-réponses (partielles ou totales) à la question sur le lieu de résidence précédent étaient classées dans la catégorie «Non déclaré». En 1981, cette catégorie a été supprimée. Chaque non-réponse à cette question a été changée en une réponse précise au moyen d'une procédure d'imputation faisant appel à diverses méthodes combinées (ajustement déterministe, données familiales, méthode «hot deck»). Cette imputation a été réalisée à l'aide du programme SPIDER, qui a été introduit en 1981.

C. Lieu de résidence 1 an auparavant

La question sur le lieu de résidence 1 an auparavant a été posée pour la première fois lors du recensement de 1991. À ce moment-là, l'unité géographique servant à définir la migration était la province ou le territoire. Pour le recensement de 1996, on l'a remplacée par la subdivision de recensement, comme c'est le cas pour la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant.

Annexe K. Comparaison des origines ethniques répertoriées en 1996, 1991 et 1986

Classification de 1996	**Classification de 1991**	**Classification de 1986**
Anglais	Anglais*	Anglais*
Écossais	Écossais*	Écossais*
Gallois	Gallois	Gallois
Irlandais	Irlandais*	Irlandais*
Britannique, n.i.a.	Autres Britanniques, n.i.a.	Autres Britanniques, n.i.a.
Acadien	Acadien	Acadien
Français	Français*	Français*
Allemand	Allemand*	Allemand*
Autrichien	Autrichien	Autrichien
Belge	Belge	Belge
Flamand	Flamand	Belge
Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)*	Hollandais (Néerlandais)*
Luxembourgeois	Luxembourgeois	Luxembourgeois
Suisse	Suisse	Suisse
Danois	Danois	Danois
Finlandais	Finlandais	Finlandais
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.
Biélorussien	Biélorussien	Biélorussien
Estonien	Estonien	Estonien
Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)
Letton	Letton	Letton
Lithuanien	Lithuanien	Lithuanien
Polonais	Polonais*	Polonais*
Roumain	Roumain	Roumain
Russe	Russe	Russe
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Tchécoslovaque	Tchécoslovaque	Tchécoslovaque
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Ukrainien	Ukrainien*	Ukrainien*
Albanais	Albanais	Albanais
Bosniaque	Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Cypriote	Cypriote	Cypriote
Espagnol	Espagnol	Espagnol

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Grec	Grec	Grec
Italien	Italien*	Italien*
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Maltais	Maltais	Maltais
Portugais	Portugais	Portugais
Serbe	Serbe	Serbe
Slovène	Slovène	Slovène
Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.
Basque	Basque	Autres origines européennes, n.i.a.
Juif	Juif*	Juif*
Autres Européens, n.i.a.	Autres Européens, n.i.a.	Autres origines européennes, n.i.a.
Afghan	Afghan	Autres Asiatiques, n.i.a.
Arménien	Arménien	Arménien
Iranien	Iranien	Iranien
Israélien	Israélien	Israélien
Kurde	Kurde	Arabe, n.i.a.
Turc	Turc	Turc
Asie occidentale, n.i.a.	Asie occidentale, n.i.a.	Non compris
Égyptien	Égyptien	Égyptien
Irakien	Irakien	Arabe, n.i.a.
Libanais	Libanais	Libanais
Marocain	Marocain	Arabe, n.i.a.
Palestinien	Palestinien	Palestinien
Syrien	Syrien	Syrien
Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Maghrébin, n.i.a.	Maghrébin, n.i.a.	Arabe, n.i.a.
Bangladeshi	Bangladeshi, n.i.a.	Bangladeshi, n.i.a.
Bengali	Bengali	Bengali, n.i.a.
Cingalais	Cingalais	Cingalais
Pakistanais	Pakistanais, n.i.a.	Pakistanais, n.i.a.
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Sri-Lankais	Sri-Lankais, n.i.a.	Sri-Lankais, n.i.a.
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.
Sud-Asiatique, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.	Indien de l'Inde, n.i.a.
Birman	Birman	Birman
Cambodgien	Cambodgien	Cambodgien
Chinois	Chinois*	Chinois*
Coréen	Coréen	Coréen
Indonésien	Indonésien	Indonésien
Japonais	Japonais	Japonais

Classification de 1996	**Classification de 1991**	**Classification de 1986**
Laotien	Laotien	Laotien
Malaisien	Malaisien	Malaisien
Philippin	Philippin	Philippin
Thaïlandais	Thaïlandais	Thaïlandais
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Autres Asiatiques, n.i.a.	Autres Asiatiques, n.i.a.	Autres Asiatiques, n.i.a.
Érythréen	Éthiopien	Noir africain
Éthiopien	Éthiopien	Noir africain
Ghanéen	Ghanéen	Noir africain
Somalien	Somalien	Noir africain
Noir africain, n.i.a.	Noir africain, n.i.a.	Noir africain
Noir, n.i.a[1]	Noir*, Autres Noirs[1]	Noir*, Autres Noirs[1]
Autres Africains, n.i.a.	Autres Africains, n.i.a.	Autres Africains, n.i.a.
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Polynésien	Polynésien	Polynésien
Argentin	Argentin	Argentin
Brésilien	Brésilien	Brésilien
Chilien	Chilien	Chilien
Colombien	Colombien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Équatorien	Équatorien	Équatorien
Guatémaltèque	Guatémaltèque	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Hispanique	Hispanique	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Mexicain	Mexicain	Mexicain
Nicaraguayen	Nicaraguayen	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Péruvien	Péruvien	Péruvien
Salvadorien	Salvadorien	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Uruguayen	Uruguayen	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Indien de l'Amérique centrale et du Sud, n.i.a.[2]	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.[2]	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud
Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.[2]	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.[2]	Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud[2]
Barbadien	Barbadien	Autres antillaises
Cubain	Cubain	Cubain
Guyanais	Guyanais	Autres antillaises
Haïtien	Haïtien	Haïtien
Jamaïquain	Jamaïquain	Jamaïquain

Classification de 1996	Classification de 1991	Classification de 1986
Trinidadien/Tobagonien	Trinidadien et Tobagonien	Autres antillaises
Antillais britanniques	Antillais britanniques, n.i.a.[3]	Autres antillaises[3]
Autres origines des Caraïbes, n.i.a.	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.[4]	Autres origines des Caraïbes, n.i.a.[4]
Inuit/Esquimau [5]	Inuit/Esquimau* [5]	Inuit*
Métis	Métis*	Métis*
Indien de l'Amérique du Nord	Indien de l'Amérique du Nord*	Indien de l'Amérique du Nord*
Américain	Américain	Américain
Australien/Néo-Zélandais	Australien/Néo-Zélandais	Australien/Néo-Zélandais
Canadien	Canadien	Canadien
Québécois	Québécois	Québécois
Autres, n.i.a.	Autres, n.i.a.	Autres, n.i.a.

---

* Réponses autocodées

Nota : n.i.a. = non incluses ailleurs

Renvois :

[1] Les données des origines ethniques «Noirs» de 1996 ne sont pas comparables avec celles des recensements antérieurs à cause des changements apportés à la présentation de la question et des exemples. Se reporter à la variable ***Groupe de population*** pour les données sur la catégorie «Noirs».

[2] En 1991 et 1986, les origines «Indien de l'Amérique centrale et du Sud, n.i.a.» étaient incluses dans la catégorie «Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.». En 1996, les origines d'Amérique centrale et du Sud, n.i.a. sont devenues une catégorie distincte. Les données de la catégorie «Autres origines d'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.» ne sont donc pas comparables entre 1996 et les recensements antérieurs.

[3] Les données pour les catégories «Autres antillaises» et «Antillais britanniques, n.i.a.» ne sont pas comparables entre 1986 et 1991. En 1986, la catégorie «Autres antillaises» constituait une catégorie générale qui incluait les origines antillaises ainsi que les autres origines antillaises britanniques. En 1991 et en 1996, la catégorie «Antillais britanniques, n.i.a.» indiquait uniquement les réponses «Antillais britannique». Les autres origines antillaises britanniques ont été incluses dans la catégorie «Autres origines des Caraïbes, n.i.a.» (voir le renvoi 4).

[4] Les données pour la catégorie «Autres origines des Caraïbes, n.i.a.» ne sont donc pas comparables entre 1986 et 1991. En 1986, cette catégorie comprenait principalement les origines antillaises non britanniques. En 1991 et en 1996, cette catégorie englobait à la fois les origines antillaises britanniques et les autres origines antillaises (voir le renvoi 3).

[5] L'origine ethnique Esquimau a été ajoutée aux questionnaires des recensements de 1991 et de 1996 afin d'éviter des erreurs de réponse. La catégorie Inuit/Esquimau a été indiquée comme «Inuit» dans les publications de 1991 et de 1996.

Annexe L. Principaux domaines d'études – Structure de la classification finale

ENSEIGNEMENT, LOISIRS ET ORIENTATION (001-046)

		NIVEAU *	
	Enseignement – Général		**(001)**
001	Enseignement – Général	COLL_UNIV	
	Enseignement au primaire		**(002-004)**
002	Enseignement au primaire – Général	COLL_UNIV	
003	Enseignement au primaire – Spécialisé	COLL_UNIV	
004	Enseignement préscolaire, à la maternelle	COLL_UNIV	
	Enseignement au secondaire (général)		**(005-012)**
005	Enseignement au secondaire	COLL_UNIV	
006	Enseignement de l'anglais	COLL_UNIV	
007	Enseignement du français	COLL_UNIV	
008	Enseignement d'autres langues	COLL_UNIV	
009	Enseignement des mathématiques et des sciences[1]	COLL_UNIV	
011	Enseignement des sciences sociales	COLL_UNIV	
012	Enseignement au secondaire général – Autres[2]	COLL_UNIV	
	Enseignement au secondaire (spécialisé)		**(013-019)**
013	Éducation permanente – Enseignement aux adultes	COLL_UNIV	
014	Enseignement des arts et des beaux-arts	COLL_UNIV	
015	Enseignement du commerce et des affaires	COLL_UNIV	
016	Éducation familiale et personnelle	COLL_UNIV	
017	Enseignement industriel et professionnel	COLL_UNIV	
018	Enseignement de la musique	COLL_UNIV	
019	Enseignement religieux	COLL_UNIV	
	Enseignement spécialisé		**(021-026)**
021	Enseignement spécialisé	COLL_UNIV	
022	Enseignement aux surdoués ou à l'enfance exceptionnelle	COLL_UNIV	
026	Enseignement spécialisé – Autres[3]	COLL_UNIV	
	Domaines scolaires non enseignants		**(027-032)**
027	Audiovisuel en enseignement	TOUS_PS	
028	Administration et organisation de l'éducation	COLL_UNIV	
029	Psychologie de l'éducation	COLL_UNIV	
030	Statistique et sociologie de l'éducation	COLL_UNIV	
031	Histoire, philosophie et théorie de l'éducation	COLL_UNIV	
032	Assistance paraprofessionnelle et soutien pédagogique	MÉTIER_COLL	

	Éducation physique, hygiène et loisirs		**(033-039)**
033	Éducation physique et hygiène	COLL_UNIV	
034	Cinésiologie et kinanthropologie	COLL_UNIV	
035	Récréologie et services de loisirs	COLL_UNIV	
036	Loisirs - Parcs, forêts et plein air	COLL_UNIV	
037	Voyages et tourisme	MÉTIER_COLL	
038	Technique sportive	TOUS_PS	
039	Éducation physique, hygiène et loisirs - Autres	TOUS_PS	
	Services d'orientation et développement personnel		**(040-044)**
040	Services d'orientation - Général	COLL_UNIV	
041	Psychologie - Orientation	COLL_UNIV	
042	Services d'orientation matrimoniale, familiale et personnelle	COLL_UNIV	
043	Orientation professionnelle	TOUS_PS	
044	Services d'orientation et développement personnel - Autres	TOUS_PS	
	Autres domaines d'enseignement		**(045-046)**
045	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.	TOUS_PS	
046	Formation des enseignants au niveau postsecondaire	COLL_UNIV	

BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUÉS (047-079)

	Beaux-arts		**(047-052)**
047	Beaux-arts - Général	COLL_UNIV	
048	Esthétique et critique de l'art, étude de l'art	COLL_UNIV	
049	Histoire de l'art	COLL_UNIV	
050	Peinture et dessin	TOUS_PS	
051	Poterie et céramique	TOUS_PS	
052	Sculpture	TOUS_PS	
	Musique		**(053-057)**
053	Musique et musicologie	TOUS_PS	
054	Composition et direction	COLL_UNIV	
055	Instruments de musique	TOUS_PS	
056	Histoire et théorie de la musique	COLL_UNIV	
057	Voix, chant et opéra	TOUS_PS	
	Autres arts d'interprétation		**(058-061)**
058	Arts d'exécution - Général	TOUS_PS	
059	Danse	COLL_UNIV	
060	Art dramatique	COLL_UNIV	
061	Théâtre	COLL_UNIV	

	Art commercial et art publicitaire		**(062-064)**
062	Art commercial et publicitaire - Général	MÉTIER_COLL	
063	Graphisme publicitaire	MÉTIER_COLL	
064	Modélisme, mannequin	MÉTIER_COLL	
	Graphisme et arts audiovisuels		**(065-070)**
065	Graphisme et conception graphique	TOUS_PS	
066	Lithographie	MÉTIER_COLL	
067	Photographie	MÉTIER_COLL	
069	Impression et publication	MÉTIER_COLL	
070	Arts audiovisuels[4]	TOUS_PS	
	Arts de création et de conception		**(071-073)**
071	Arts de création et de conception - Général	TOUS_PS	
072	Artisanat	MÉTIER_COLL	
073	Décoration intérieure	TOUS_PS	
	Autres arts appliqués		**(074-079)**
074	Arts appliqués - Général	MÉTIER_COLL	
075	Barbier	MÉTIER_COLL	
076	Soins de beauté et cosmétologie	MÉTIER_COLL	
077	Coiffure	MÉTIER_COLL	
078	Fabrication de meubles et rembourrage	MÉTIER_COLL	
079	Réparation et rénovation, arts appliqués	MÉTIER_COLL	

LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET DISCIPLINES CONNEXES (080-124)

	Études des classiques et des langues mortes		**(080-082)**
080	Études des classiques	COLL_UNIV	
081	Grec ancien, latin et roman	COLL_UNIV	
082	Langues classiques - Autres	COLL_UNIV	
	Histoire		**(083-087)**
083	Histoire - Général	COLL_UNIV	
084	Histoire du Canada	COLL_UNIV	
085	Histoire ancienne et médiévale	COLL_UNIV	
087	Histoire - Autres[5]	COLL_UNIV	
	Bibliothéconomie et techniques de la documentation		**(088-089)**
088	Bibliothéconomie et gestion des documents	TOUS_PS	
089	Muséologie, techniques de muséologie	TOUS_PS	

	Communications, mass media		**(090-093)**
090	Communications, mass médias - Général	COLL_UNIV	
091	Cinématographie	COLL_UNIV	
092	Radio et télévision	COLL_UNIV	
093	Journalisme, reporter	TOUS_PS	
	Langue et littératures anglaises		**(094-098)**
094	Langue et littératures anglaises - Général	COLL_UNIV	
098	Langue et littératures anglaises - Spécialisé[6]	COLL_UNIV	
	Langue et littératures françaises		**(099-102)**
099	Langue et littératures françaises - Général	COLL_UNIV	
102	Langue et littératures françaises - Spécialisé[7]	COLL_UNIV	
	Autres langues et littératures		**(103-109)**
103	Littérature comparée	COLL_UNIV	
104	Langues et littératures asiatiques	COLL_UNIV	
105	Langue et littératures germaniques	COLL_UNIV	
106	Langue et littératures italiennes	COLL_UNIV	
107	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est	COLL_UNIV	
108	Linguistique	COLL_UNIV	
109	Langues et littératures - Autres	COLL_UNIV	
	Philosophie		**(110-114)**
110	Philosophie - Général	COLL_UNIV	
113	Philosophie politique	COLL_UNIV	
114	Philosophie - Spécialisé[8]	COLL_UNIV	
	Études religieuses		**(115-119)**
115	Religion, études religieuses	COLL_UNIV	
116	Religions comparées	COLL_UNIV	
117	Théogonie	COLL_UNIV	
118	Théologie	COLL_UNIV	
119	Études religieuses - Autres	COLL_UNIV	
	Autres lettres, sciences humaines et disciplines connexes		**(120-124)**
120	Lettres et sciences humaines - Général (Arts généraux)	COLL_UNIV	
121	Formation en langue seconde	TOUS_PS	
122	Traduction et interprétation	COLL_UNIV	
123	Création littéraire	COLL_UNIV	
124	Lettres, sciences humaines et disciplines connexes, n.c.a. - Autres	TOUS_PS	

SCIENCES SOCIALES ET DISCIPLINES CONNEXES (125-187)

	Anthropologie		**(125-129)**
125	Anthropologie - Général	COLL_UNIV	
128	Anthropologie sociale et culturelle	COLL_UNIV	
129	Anthropologie - Spécialisé[9]	COLL_UNIV	
	Archéologie		**(130)**
130	Archéologie	COLL_UNIV	
	Études régionales (autres que linguistiques ou littéraires)		**(131-137)**
131	Études asiatiques	COLL_UNIV	
132	Études canadiennes	COLL_UNIV	
136	Études germaniques, des pays slaves ou de l'Europe de l'Est	COLL_UNIV	
137	Études régionales - Autres[10]	COLL_UNIV	
	Économie		**(138-143)**
138	Économie - Général	COLL_UNIV	
139	Économie agricole	COLL_UNIV	
143	Économie - Autres[11]	COLL_UNIV	
	Géographie		**(144-152)**
144	Géographie - Général	COLL_UNIV	
145	Cartographie	TOUS_PS	
146	Géographie économique	COLL_UNIV	
147	Géographie historique et politique	COLL_UNIV	
149	Géographie des ressources naturelles	COLL_UNIV	
150	Géographie physique	COLL_UNIV	
151	Géographie urbaine et rurale	COLL_UNIV	
152	Géographie - Autres[12]	COLL_UNIV	
	Droit et jurisprudence		**(153-157)**
153	Droit et jurisprudence - Général	COLL_UNIV	
154	Droit civil, criminel, familial et common law	COLL_UNIV	
155	Droit commercial et des sociétés commerciales	COLL_UNIV	
156	Droit constitutionnel et international	COLL_UNIV	
157	Droit - Autres	COLL_UNIV	
	Études de l'homme et de son environnement		**(158-161)**
158	Études de l'homme et de son environnement - Général	COLL_UNIV	
159	Écologie humaine	COLL_UNIV	
160	Planification et gestion des ressources	COLL_UNIV	
161	Planification urbaine, rurale et régionale	COLL_UNIV	

	Sciences politiques		**(162-166)**
162	Sciences politiques – Général	COLL_UNIV	
165	Relations internationales et politique étrangère	COLL_UNIV	
166	Sciences politiques – Spécialisé[13]	COLL_UNIV	
	Psychologie		**(167-171)**
167	Psychologie – Général	COLL_UNIV	
168	Psychologie de l'enfance, de l'adolescence et du développement	COLL_UNIV	
169	Psychologie clinique	COLL_UNIV	
170	Psychologie sociale	COLL_UNIV	
171	Psychologie – Autres	COLL_UNIV	
	Sociologie		**(172-177)**
172	Sociologie – Général	COLL_UNIV	
173	Criminologie, science pénale et déviance	COLL_UNIV	
176	Sociologie de la famille	COLL_UNIV	
177	Sociologie – Autres[14]	COLL_UNIV	
	Travail social et services sociaux		**(178-184)**
178	Travail social et services sociaux – Général	COLL_UNIV	
179	Services d'aide à l'enfance, services aux jeunes	TOUS_PS	
180	Techniques correctionnelles	MÉTIER_COLL	
181	Gérontologie appliquée	TOUS_PS	
182	Techniques policières et parajudiciaires	MÉTIER_COLL	
183	Services de protection	MÉTIER_COLL	
184	Techniques des services sociaux – Autres	TOUS_PS	
	Polémologie et études militaires		**(185)**
185	Polémologie et études militaires	COLL_UNIV	
	Autres sciences sociales et disciplines connexes		**(186-187)**
186	Sciences sociales – Général	COLL_UNIV	
187	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. – Autres	TOUS_PS	

COMMERCE, GESTION ET ADMINISTRATION DES AFFAIRES (188-220)

	Affaires et commerce		**(188-191)**
188	Affaires et commerce – Général	COLL_UNIV	
189	Administration des affaires	COLL_UNIV	
190	Affaires et commerce internationaux	COLL_UNIV	
191	Affaires et commerce – Autres	TOUS_PS	

	Gestion financière		**(192-195)**
192	Gestion financière - Général	COLL_UNIV	
193	Comptabilité et vérification	COLL_UNIV	
194	Estimation et évaluation	COLL_UNIV	
195	Gestion financière - Autres	TOUS_PS	
	Gestion et administration industrielles		**(196-200)**
196	Gestion et relations industrielles	TOUS_PS	
197	Gestion de la main-d'oeuvre et relations de travail	TOUS_PS	
198	Administration publique	COLL_UNIV	
199	Gestion du personnel et des ressources humaines	COLL_UNIV	
200	Gestion et administration industrielles - Autres	TOUS_PS	
	Gestion et administration des établissements		**(201-205)**
201	Gestion des services de santé	COLL_UNIV	
202	Administration des hôtels et restaurants	TOUS_PS	
203	Administration d'établissements funéraires et embaumement	TOUS_PS	
204	Gestion du tourisme et des stations touristiques	TOUS_PS	
205	Gestion des établissements - Autres	TOUS_PS	
	Mercatique, techniques marchandes et ventes		**(206-210)**
206	Relations avec la clientèle et relations publiques	TOUS_PS	
207	Marchéage, techniques de commercialisation	COLL_UNIV	
208	Marchandisage, techniques marchandes	TOUS_PS	
209	Vente et vente au détail	TOUS_PS	
210	Mercatique et vente - Autres	TOUS_PS	
	Secrétariat - Disciplines générales		**(211-220)**
211	Secrétariat - Général	TOUS_PS	
212	Soutien - Établissements bancaires et financiers	MÉTIER_COLL	
213	Fonctionnement de machines de bureau	MÉTIER_COLL	
214	Sténographie judiciaire	TOUS_PS	
215	Techniques d'archives médicales	TOUS_PS	
216	Secrétariat juridique	TOUS_PS	
217	Secrétariat médical	TOUS_PS	
218	Comptabilité de bureau et tenue de livres	MÉTIER_COLL	
219	Traitement de textes	MÉTIER_COLL	
220	Secrétariat et travail de bureau - Autres	MÉTIER_COLL	

SCIENCES ET TECHNIQUES AGRICOLES ET BIOLOGIQUES (221-266)

	Sciences agricoles		**(221-229)**
221	Sciences agricoles - Général	COLL_UNIV	
222	Zootechnie - Général	COLL_UNIV	
223	Phytotechnie et cultures agricoles	COLL_UNIV	
224	Sciences alimentaires	COLL_UNIV	
225	Horticulture	COLL_UNIV	
226	Sciences des plantes agricoles - Général	COLL_UNIV	
228	Sciences des sols agricoles	COLL_UNIV	
229	Sciences agricoles - Autres[15]	COLL_UNIV	
	Techniques agricoles		**(230-233)**
230	Techniques agricoles	MÉTIER_COLL	
231	Techniques d'administration agricole	TOUS_PS	
232	Techniques d'exploitation agricole générale	MÉTIER_COLL	
233	Techniques agricoles - Autres	MÉTIER_COLL	
	Techniques de zootechnie		**(234-238)**
234	Techniques de zootechnie et de santé des animaux	MÉTIER_COLL	
235	Techniques de l'élevage des bovins et des porcs	MÉTIER_COLL	
236	Études et zootechnie chevalines	MÉTIER_COLL	
237	Techniques vétérinaires, santé et soins des animaux	MÉTIER_COLL	
238	Techniques de zootechnie - Autres	MÉTIER_COLL	
	Biochimie		**(239)**
239	Biochimie	COLL_UNIV	
	Biologie		**(240-244)**
240	Biologie - Général	COLL_UNIV	
241	Génétique et biologie du développement	UNIV_SEUL	
242	Microbiologie	COLL_UNIV	
243	Biologie moléculaire	UNIV_SEUL	
244	Biologie - Autres	COLL_UNIV	
	Biophysique		**(245)**
245	Biophysique	UNIV_SEUL	
	Botanique		**(246-248)**
246	Botanique - Général	TOUS_PS	
247	Botanique - Autres	COLL_UNIV	
248	Disciplines spécialisées de la botanique	COLL_UNIV	

	Sciences ménagères et disciplines connexes		**(249-254)**
249	Sciences ménagères	TOUS_PS	
250	Études sur la consommation	TOUS_PS	
251	Vêtements et textiles	MÉTIER_COLL	
252	Nutrition, techniques d'alimentation et de diététique	TOUS_PS	
253	Préparation et services alimentaires	MÉTIER_COLL	
254	Économie domestique	TOUS_PS	
	Médecine et sciences vétérinaires		**(255-256)**
255	Médecine vétérinaire	COLL_UNIV	
256	Sciences vétérinaires	COLL_UNIV	
	Zoologie		**(257-262)**
257	Zoologie - Général	COLL_UNIV	
258	Anatomie, écologie, génétique ou histologie animale	COLL_UNIV	
259	Entomologie	COLL_UNIV	
260	Biologie des pêches	COLL_UNIV	
261	Biologie maritime	COLL_UNIV	
262	Zoologie - Autres	COLL_UNIV	
	Autres sciences et techniques agricoles et biologiques		**(263-266)**
263	Pisciculture, techniques et traitements piscicoles	MÉTIER_COLL	
264	Techniques de transformation des aliments - Général	MÉTIER_COLL	
265	Chasse et piégeage	MÉTIER_COLL	
266	Sciences et techniques agricoles et biologiques - Autres	TOUS_PS	

GÉNIE ET SCIENCES APPLIQUÉES (267-301)

	Architecture et génie architectural		**(267-269)**
267	Architecture - Général	COLL_UNIV	
268	Conception architecturale - Génie	COLL_UNIV	
269	Architecture - Autres	COLL_UNIV	
	Génie aéronautique et aérospatial		**(270)**
270	Génie aéronautique et aérospatial	COLL_UNIV	
	Génie biologique et chimique		**(272-273)**
272	Génie biomédical ou biologique	COLL_UNIV	
273	Génie chimique	COLL_UNIV	
	Génie civil		**(274)**
274	Génie civil	COLL_UNIV	
	Génie systémique et de la conception		**(275)**
275	Génie systémique et de la conception	COLL_UNIV	

	Génie électrique et électronique		**(276-278)**
276	Génie informatique	COLL_UNIV	
277	Génie électrique et électronique	COLL_UNIV	
278	Génie de la musique et de l'enregistrement	COLL_UNIV	
	Génie industriel		**(279)**
279	Génie industriel et manufacturier	COLL_UNIV	
	Génie mécanique		**(280-282)**
280	Génie mécanique – Général[16]	COLL_UNIV	
282	Génie en matière d'énergie	COLL_UNIV	
	Génie minier, métallurgique et pétrolier		**(283-286)**
283	Génie géologique	COLL_UNIV	
284	Génie métallurgique	COLL_UNIV	
285	Génie minier	COLL_UNIV	
286	Génie pétrolier	COLL_UNIV	
	Génie des ressources et de l'environnement		**(287-289)**
287	Génie agricole	COLL_UNIV	
288	Génie de l'environnement et des ressources[17]	COLL_UNIV	
289	Génie des pêches et des océans	COLL_UNIV	
	Science de l'ingénierie		**(291-292)**
291	Science en génie	UNIV_SEUL	
292	Génie physique	UNIV_SEUL	
	Génie, n.c.a.		**(293)**
293	Génie, n.c.a.	COLL_UNIV	
	Foresterie		**(294-298)**
294	Foresterie	COLL_UNIV	
295	Exploitation, gestion et protection forestières	COLL_UNIV	
296	Gestion de la faune	COLL_UNIV	
298	Foresterie – Autres[18]	COLL_UNIV	
	Architecture paysagiste		**(299-301)**
299	Architecture paysagiste	COLL_UNIV	
300	Conception de jardins	TOUS_PS	
301	Techniques paysagistes	MÉTIER_COLL	

TECHNIQUES ET MÉTIERS DU GÉNIE ET DES SCIENCES APPLIQUÉES (302-369)

	Techniques de l'architecture		**(302-303)**
302	Techniques de l'architecture	MÉTIER_COLL	
303	Dessin architectural	MÉTIER_COLL	

	Techniques chimiques		**(304-307)**
304	Techniques chimiques	MÉTIER_COLL	
305	Techniques biochimiques	MÉTIER_COLL	
306	Techniques des plastiques, de la fibre de verre et du caoutchouc	MÉTIER_COLL	
307	Techniques du traitement des textiles (teintures)	MÉTIER_COLL	
	Techniques de la construction de bâtiments		**(308-317)**
308	Architecture navale et construction maritime	TOUS_PS	
309	Techniques de la construction de bâtiments	MÉTIER_COLL	
310	Électricien (bâtiment)	MÉTIER_COLL	
311	Finition à mur sec, plâtrage et lattage	MÉTIER_COLL	
312	Chauffage et isolation	MÉTIER_COLL	
313	Finition intérieure	MÉTIER_COLL	
314	Maçonnerie (brique, pierre, béton)	MÉTIER_COLL	
315	Plomberie et tuyauterie	MÉTIER_COLL	
316	Soudure	MÉTIER_COLL	
317	Menuiserie, ébénisterie	MÉTIER_COLL	
	Technologies du traitement des données et de l'informatique		**(318-321)**
318	Traitement des données – Général	MÉTIER_COLL	
319	Technologies informatiques	MÉTIER_COLL	
320	Programmation d'ordinateurs et élaboration de logiciels	MÉTIER_COLL	
321	Micro-ordinateurs et systèmes d'information	MÉTIER_COLL	
	Technologies de l'électronique et de l'électricité		**(322-327)**
322	Technologies de l'électronique	MÉTIER_COLL	
323	Technologies de l'électricité	MÉTIER_COLL	
324	Technologies des micro-ondes et technologies radar	TOUS_PS	
325	Radio et télévision	MÉTIER_COLL	
326	Technologies des télécommunications	TOUS_PS	
327	Technologies de l'électronique et de l'électricité – Autres	MÉTIER_COLL	
	Techniques de la conservation et protection de l'environnement		**(328-332)**
328	Techniques de l'environnement – Général	MÉTIER_COLL	
329	Techniques des ressources terrestres	MÉTIER_COLL	
330	Techniques de conservation des forêts	MÉTIER_COLL	
331	Techniques des ressources renouvelables	MÉTIER_COLL	
332	Conservation de la faune et des pêcheries	MÉTIER_COLL	

	Technologies du génie civil et général	**(333-339)**
333	Technologies du génie civil - Général	MÉTIER_COLL
334	Techniques de la construction	MÉTIER_COLL
335	Dessin industriel - Général	MÉTIER_COLL
336	Dessin industriel - Spécialisé	MÉTIER_COLL
337	Techniques d'instrumentation et de contrôle	MÉTIER_COLL
338	Techniques de la tuyauterie (autres que plomberie)	MÉTIER_COLL
339	Techniques d'arpentage et photogrammétrie	MÉTIER_COLL
	Technologies du génie industriel	**(340-348)**
340	Technologies du génie industriel - Général	MÉTIER_COLL
341	Climatisation et réfrigération	TOUS_PS
342	Fabrication de vêtements et de tissus	MÉTIER_COLL
343	Machinisme et usinage	MÉTIER_COLL
344	Modelage, mouleur	MÉTIER_COLL
345	Couture à la machine électrique	MÉTIER_COLL
346	Tôlerie	MÉTIER_COLL
347	Fabrication d'outils et de matrices	MÉTIER_COLL
348	Technologies du génie industriel - Autres	TOUS_PS
	Technologies du génie mécanique	**(349-358)**
349	Technologies du génie mécanique - Général	MÉTIER_COLL
350	Technologies du génie aéronautique	MÉTIER_COLL
351	Mécanique du matériel agricole	MÉTIER_COLL
352	Mécanique d'avions	MÉTIER_COLL
353	Mécanique automobile	MÉTIER_COLL
354	Mécanique d'équipement lourd	MÉTIER_COLL
355	Mécanique maritime	MÉTIER_COLL
356	Technologies des machines de bureau	MÉTIER_COLL
357	Mécanique des petits moteurs	MÉTIER_COLL
358	Mécanique des centrales et des machines fixes	MÉTIER_COLL
	Technologies des industries primaires et du traitement des ressources	**(359-362)**
359	Technologies des produits forestiers	MÉTIER_COLL
360	Mines et transformation des métaux	MÉTIER_COLL
361	Technologies pétrolières	MÉTIER_COLL
362	Technologies des industries primaires et du traitement des ressources - Autres	MÉTIER_COLL
	Technologies du transport	**(363-368)**
363	Technologies du transport - Général	MÉTIER_COLL
364	Technologies du transport aérien	MÉTIER_COLL
365	Technologies du transport maritime	MÉTIER_COLL
366	Transport commercial et public	MÉTIER_COLL
367	Transports par véhicules motorisés - Autres	MÉTIER_COLL
368	Technologies du transport ferroviaire	MÉTIER_COLL

	Autres technologies du génie et des sciences appliquées, n.c.a.		**(369)**
369	Technologies du génie et des sciences appliquées, n.c.a. – Autres	TOUS_PS	

PROFESSIONS, SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ (370-441)

	Art dentaire		**(370)**
370	Art ou médecine dentaire[19]	UNIV_SEUL	
	Médecine - Général		**(375)**
375	Médecine généraliste	UNIV_SEUL	
	Médecine et sciences médicales		**(376-383)**
376	Anatomie médicale	UNIV_SEUL	
377	Biochimie médicale et biophysique médicale	COLL_UNIV	
380	Névrophysiologie médicale	UNIV_SEUL	
381	Pharmacologie médicale	COLL_UNIV	
382	Physiologie médicale	UNIV_SEUL	
383	Sciences médicales - Autres[20]	COLL_UNIV	
	Spécialisations médicales (non chirurgicales)		**(384-388)**
384	Neurologie	UNIV_SEUL	
385	Pédiatrie	UNIV_SEUL	
386	Psychiatrie	UNIV_SEUL	
387	Radiologie	COLL_UNIV	
388	Spécialisations médicales (non chirurgicales) – Autres	COLL_UNIV	
	Sciences paracliniques		**(390-393)**
390	Immunologie médicale	UNIV_SEUL	
391	Microbiologie médicale	UNIV_SEUL	
392	Pathologie médicale	UNIV_SEUL	
393	Parasitologie, virologie et bactériologie médicales, et autres sciences médicales paracliniques	UNIV_SEUL	
	Chirurgie et spécialisations chirurgicales		**(394-398)**
394	Chirurgie – Général	UNIV_SEUL	
395	Obstétrique et gynécologie	UNIV_SEUL	
396	Chirurgie orthopédique	UNIV_SEUL	
398	Spécialisations chirurgicales - Autres[21]	UNIV_SEUL	

	Sciences infirmières		**(399-406)**
399	Sciences infirmières - Général	COLL_UNIV	
402	Soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers - Infirmiers	COLL_UNIV	
403	Soins obstétriques - Infirmiers	COLL_UNIV	
404	Soins de psychiatrie et d'hygiène mentale - Infirmiers	COLL_UNIV	
405	Santé publique et communautaire - Infirmiers	COLL_UNIV	
406	Sciences infirmières - Autres[22]	COLL_UNIV	
	Soins infirmiers auxiliaires		**(407-410)**
407	Soins infirmiers auxiliaires	MÉTIER_COLL	
408	Aide aux soins de santé/soutien	MÉTIER_COLL	
409	Aide, soins de longue durée	MÉTIER_COLL	
410	Aide infirmière	MÉTIER_COLL	
	Optométrie		**(411)**
411	Optométrie	COLL_UNIV	
	Pharmacologie et techniques pharmaceutiques		**(412-413)**
412	Techniques pharmaceutiques	COLL_UNIV	
413	Pharmacologie et techniques pharmacologiques	COLL_UNIV	
	Santé publique		**(414-418)**
414	Santé publique[23]	TOUS_PS	
415	Médecine et santé communautaires	TOUS_PS	
416	Hygiène dentaire publique	COLL_UNIV	
417	Épidémiologie et biostatistique	COLL_UNIV	
418	Santé, médecine et hygiène au travail	TOUS_PS	
	Médecine de réadaptation		**(421-424)**
421	Médecine de réadaptation - Général	COLL_UNIV	
422	Audiologie, orthophonie	COLL_UNIV	
423	Ergothérapie et thérapie physique	COLL_UNIV	
424	Physiothérapie	COLL_UNIV	
	Technologies du laboratoire médical et des diagnostics		**(425-429)**
425	Technologies du laboratoire médical	COLL_UNIV	
426	Technologies du laboratoire biologique	TOUS_PS	
427	Technologies de l'électronique biomédicale	TOUS_PS	
428	Technologies de laboratoire dentaire	TOUS_PS	
429	Technologies de la radiologie	COLL_UNIV	

	Technologies des traitements médicaux		**(431-439)**
431	Techniques de chiropractie	COLL_UNIV	
432	Assistance dentaire	MÉTIER_COLL	
433	Techniques de soins d'urgence paramédicaux	MÉTIER_COLL	
434	Techniques de l'hygiène et de la déficience mentales	MÉTIER_COLL	
435	Techniques de la respiration	MÉTIER_COLL	
436	Ultrasons et ultrasonographie	MÉTIER_COLL	
437	Technologies de la radiographie médicale - Rayons X	MÉTIER_COLL	
438	Radiothérapie et médecine nucléaire - Rayons X	MÉTIER_COLL	
439	Technologies des traitements médicaux - Autres[24]	MÉTIER_COLL	
	Équipements médicaux et prothèses		**(440)**
440	Équipements médicaux et prothèses	TOUS_PS	
	Autres sciences et technologies de la santé, n.c.a.		**(441)**
441	Sciences et technologies de la santé, n.c.a. - Autres	TOUS_PS	

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES (442-480)

	Actuariat		**(442)**
442	Actuariat	COLL_UNIV	
	Mathématiques appliquées		**(443-447)**
443	Mathématiques appliquées - Général	COLL_UNIV	
444	Informatique - Général	COLL_UNIV	
445	Informatique - Conception et analyse des systèmes	COLL_UNIV	
446	Recherche opérationnelle	COLL_UNIV	
447	Mathématiques appliquées - Autres	COLL_UNIV	
	Chimie		**(448-454)**
448	Chimie - Général	COLL_UNIV	
449	Chimie analytique	COLL_UNIV	
451	Chimie organique et inorganique	COLL_UNIV	
452	Chimie physique	COLL_UNIV	
454	Spécialisations de la chimie - Autres[25]	COLL_UNIV	
	Géologie et disciplines connexes		**(455-462)**
455	Géologie et sciences de la terre	COLL_UNIV	
456	Géochimie et géochronologie	COLL_UNIV	
457	Géophysique et géomorphologie	COLL_UNIV	
459	Minéralogie	COLL_UNIV	
462	Géologie et disciplines connexes, n.c.a.[26]	COLL_UNIV	
	Statistique mathématique		**(463)**
463	Statistique mathématique	UNIV_SEUL	

	Mathématiques		**(464)**
464	Mathématiques	COLL_UNIV	
	Métallurgie et science des matériaux		**(465)**
465	Métallurgie et science des matériaux	COLL_UNIV	
	Météorologie		**(466)**
466	Météorologie	COLL_UNIV	
	Océanographie et sciences maritimes		**(467)**
467	Océanographie et sciences maritimes[27]	COLL_UNIV	
	Physique		**(471-478)**
471	Physique – Général	COLL_UNIV	
472	Astrophysique et astronomie	UNIV_SEUL	
473	Physique atomique et nucléaire	UNIV_SEUL	
474	Physique chimique	UNIV_SEUL	
477	Physique théorique et mathématique	COLL_UNIV	
478	Physique, n.c.a. – Autres[28]	COLL_UNIV	
	Sciences générales		**(479-480)**
479	Sciences générales	COLL_UNIV	
480	Techniques de laboratoire de sciences	MÉTIER_COLL	

AUTRES DISCIPLINES, N.C.A. (481)

481	**Autres disciplines, n.c.a.**	TOUS_PS	**(481)**

SANS SPÉCIALISATION (482)

482	**Sans spécialisation**	TOUS_PS	**(482)**

AUCUN DIPLÔME, CERTIFICAT POSTSECONDAIRE (485)

485	**Aucun diplôme, certificat postsecondaire**		**(485)**

* NIVEAU – LÉGENDE

TOUS_PS Tous (toutes les études postsecondaires)
MÉTIER_COLL Métiers – Collège
COLL_UNIV Collège – Université
UNIV_SEUL Université seulement

Nota : n.c.a. = non classés ailleurs

Renvois :

[1] Comprend l'enseignement de l'informatique.
[2] Comprend les autres domaines d'enseignement spécialisé au secondaire.
[3] Comprend l'enseignement aux groupes ethniques (autochtones, autres) et l'enseignement de lecture de rattrapage.
[4] Comprend les enregistrements musicaux.
[5] Comprend l'histoire moderne.
[6] Comprend la littérature américaine, britannique et canadienne (anglaise).
[7] Comprend la littérature québécoise, canadienne-française et la littérature française d'Europe.
[8] Comprend l'éthique et la philosophie moderne.
[9] Comprend l'ethnologie et les disciplines connexes ainsi que l'anthropologie physique et l'anthropométrie.
[10] Comprend les études de l'Amérique latine et des Antilles et les études du Proche-Orient et du Moyen-Orient.
[11] Comprend l'économétrie, l'économie internationale et l'économie du travail et des ressources humaines.
[12] Comprend la géographie humaine.
[13] Comprend la politique canadienne et la politique comparée.
[14] Comprend la démographie et la sociologie ethnique.
[15] Comprend les sciences avicoles.
[16] Comprend le génie d'instrumentation de contrôle.
[17] Comprend le génie hydrologique et le partage des eaux.
[18] Comprend la sylviculture.
[19] Comprend les sciences dentaires, l'orthodontie, la pédodontie et les autres spécialisations dentaires.
[20] Comprend l'embryologie et la génétique médicales.
[21] Comprend la chirurgie plastique.
[22] Comprend les soins intensifs – infirmiers et les soins gériatiques.
[23] Comprend la médecine préventive et la santé publique – vétérinaire.
[24] Comprend la réanimation cardiorespiratoire.
[25] Comprend la spectroscopie.
[26] Comprend l'hydrogéologie et l'hydrologie, la pétrologie et la pétrographie, la stratigraphie et la sédimentologie.
[27] Comprend l'océanographie biologique, l'océanographie des pêches et les sciences maritimes, n.c.a. – autres.
[28] Comprend la physique des hautes énergies, et la physique des particules et la physique des solides.

Annexe M. RMR et AR selon la couverture des Fichiers du réseau routier

1. RMR et AR subdivisées en secteurs de recensement

Nom de la RMR/AR	Couverture des FRR	Nom de la RMR/AR	Couverture des FRR
Abbotsford (AR), C.-B.	partielle	Peterborough (AR), Ont.	partielle
Barrie (AR), Ont.	aucune	Prince George (AR), C.-B.	totale
Belleville (AR), Ont.	partielle	Québec (RMR), Qué.	partielle
Brantford (AR), Ont.	totale	Red Deer (AR), Alb.	totale
Calgary (RMR), Alb.	partielle	Regina (RMR), Sask.	partielle
Airdrie (ARP)	aucune	Saint-Jean-sur-Richelieu (AR), Qué.	aucune
Calgary (RMRP)	partielle	Saint John (RMR), N.-B.	partielle
Chicoutimi - Jonquière (RMR), Qué.	partielle	Sarnia (AR), Ont.	totale
Chicoutimi - Jonquière (RMRP)	partielle	Saskatoon (RMR), Sask.	partielle
La Baie (ARP)	totale	Sault Ste. Marie (AR), Ont.	totale
Edmonton (RMR), Alb.	partielle	Sherbrooke (RMR), Qué.	partielle
Edmonton (RMRP)	partielle	St. Catharines - Niagara (RMR), Ont.	totale
Leduc (ARP)	aucune	Fort Erie (ARP)	totale
Spruce Grove (ARP)	aucune	St. Catharines - Niagara (RMRP)	totale
Guelph (AR), Ont.	totale	St. John's (RMR), T.-N.	partielle
Halifax (RMR), N.-É.	partielle	Conception Bay South (ARP)	aucune
Hamilton (RMR), Ont.	totale	St. John's (RMRP)	partielle
Kamloops (AR), C.-B.	partielle	Sudbury (RMR), Ont.	partielle
Kelowna (AR), C.-B.	partielle	Sudbury (RMRP)	partielle
Kingston (AR), Ont.	partielle	Valley East (ARP)	aucune
Kitchener (RMR), Ont.	totale	Thunder Bay (RMR), Ont.	partielle
Lethbridge (AR), Alb.	totale	Toronto (RMR), Ont.	partielle
London (RMR), Ont.	totale	Bradford West Gwillimbury (ARP)	aucune
London (RMRP)	totale	Georgina (ARP)	totale
St. Thomas (ARP)	totale	Halton Hills (ARP)	totale
Moncton (AR), N.-B.	partielle	Milton (ARP)	totale
Montréal (RMR), Qué.	partielle	Orangeville (ARP)	aucune
Beloeil (ARP)	totale	Toronto (RMRP)	partielle
Châteauguay (ARP)	partielle	Trois-Rivières (RMR), Qué.	partielle
Montréal (RMRP)	partielle	Vancouver (RMR), C.-B.	totale
Saint-Jérôme (ARP)	partielle	Maple Ridge (ARP)	totale
Varennes (ARP)	totale	Vancouver (RMRP)	totale
Nanaimo (AR), C.-B.	aucune	Victoria (RMR), C.-B.	totale
North Bay (AR), Ont.	partielle	Windsor (RMR), Ont.	partielle
Oshawa (RMR), Ont.	totale	Winnipeg (RMR), Man.	partielle
Ottawa - Hull (RMR), Ont.-Qué.	partielle		
Buckingham (ARP)	totale		
Kanata (ARP)	totale		
Ottawa - Hull (RMRP)	partielle		

2. AR non subdivisées en secteurs de recensement

Nom de l'AR	Couverture des FRR
Fredericton, N.-B.	partielle
Stratford, Ont.	totale
Woodstock, Ont.	totale

Annexe N. Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement de 1996 et de 1991 selon les SDR composantes, par code de la RMR/AR, genre de SDR, champ d'observation des FRR, nombre de secteurs de recensement et nombre de secteurs de dénombrement (jusqu'au 25 octobre 1996)

1996

Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
1. RMR divisées en secteurs de recensement					
Calgary (RMR)	825		Pt	153	1,027
Airdrie (ARP)	823		N	2	16
Airdrie		C	N		
Calgary (RMRP)	825		Pt	151	1,011
Beiseker		VL	N		
Calgary		C	O		
Chestermere		T	N		
Cochrane		T	N		
Crossfield		T	N		
Irricana		VL	N		
Rocky View No. 44		MD	N		
Sarcee 145		R	N		
Chicoutimi – Jonquière (RMR)	408		Pt	35	219
Chicoutimi – Jonquière (RMRP)	408		Pt	31	192
Chicoutimi		V	O		
Jonquière		V	O		
Lac-Kénogami		M	N		
Larouche		P	N		
Laterrière		V	N		
Saint-Fulgence		M	N		
Saint-Honoré		M	N		
Shipshaw		M	N		
Tremblay		CT	N		
La Baie (ARP)	413		O	4	27
La Baie		V	O		
Edmonton (RMR)	835		Pt	196	1,254
Edmonton (RMRP)	835		Pt	181	1,065
Alexander 134		R	N		
Bon Accord		T	N		
Bruderheim		T	N		
Edmonton		C	O		
Fort Saskatchewan		C	N		
Gibbons		T	N		
Legal		VL	N		
Morinville		T	N		
Redwater		T	N		
St. Albert		C	N		
Strathcona County		SM	N		
Sturgeon No. 90		MD	N		
Leduc (ARP)	836		N	8	76
Beaumont		T	N		
Calmar		T	N		
Devon		T	N		

1991

Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
1. RMR divisées en secteurs de recensement					
Calgary (RMR)	825		Pt	153	1,029
Airdrie (ARP)	823		N	2	12
Airdrie		C	N		
Calgary (RMRP)	825		Pt	151	1,017
Beiseker		VL	N		
Calgary		C	O		
Chestermere Lake		SV	N		
Cochrane		T	N		
Crossfield		T	N		
Irricana		VL	N		
Rocky View No. 44		MD	N		
Sarcee 145		R	N		
Chicoutimi – Jonquière (RMR)	408		Pt	35	200
Chicoutimi – Jonquière (RMRP)	408		Pt	31	176
Chicoutimi		V	O		
Jonquière		V	O		
Lac-Kénogami		SD	N		
Larouche		P	N		
Laterrière		V	N		
Saint-Fulgence		SD	N		
Saint-Honoré		SD	N		
Shipshaw		SD	N		
Tremblay		CT	N		
La Baie (ARP)	413		O	4	24
La Baie		V	O		
Edmonton (RMR)	835		Pt	195	1,270
Edmonton (RMRP)	835		Pt	180	1,097
Alexander 134		R	N		
Bon Accord		T	N		
Edmonton		C	O		
Fort Saskatchewan		C	N		
Gibbons		T	N		
Legal		VL	N		
Morinville		T	N		
Redwater		T	N		
St. Albert		C	N		
Strathcona County No. 20		CM	N		
Sturgeon No. 90		MD	N		
Leduc (ARP)	836		N	8	68
Beaumont		T	N		
Calmar		T	N		
Devon		T	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
Golden Days		SV	N			Golden Days		SV	N		
Itaska Beach		SV	N			Itaska Beach		SV	N		
Leduc		C	N			Leduc		C	N		
Leduc County No. 25		CM	N			Leduc County No. 25		CM	N		
New Sarepta		VL	N			New Sarepta		VL	N		
Sundance Beach		SV	N			Sundance Beach		SV	N		
Thorsby		VL	N			Thorsby		VL	N		
Warburg		VL	N			Warburg		VL	N		
Spruce Grove (ARP)	**837**		**N**	**7**	**113**	**Spruce Grove (ARP)**	**837**		**N**	**7**	**105**
Betula Beach		SV	N			Betula Beach		SV	N		
Edmonton Beach		SV	N			Edmonton Beach		SV	N		
Entwistle		VL	N			Entwistle		VL	N		
Kapasiwin		SV	N			Kapasiwin		SV	N		
Lakeview		SV	N			Lakeview		SV	N		
Parkland County		CM	N			Parkland County No. 31		CM	N		
Poim Alison		SV	N			Point Alison		SV	N		
Seba Beach		SV	N			Seba Beach		SV	N		
Spruce Grove		C	N			Spruce Grove		C	N		
Stony Plain		T	N			Stony Plain		T	N		
Stony Plain 135		R	N			Stony Plain 135		R	N		
Wabamun		VL	N			Wabamun		VL	N		
Wabamun 133A		R	N			Wabamun 133A		R	N		
Halifax (RMR)	**205**		**Pt**	**75**	**512**	**Halifax (RMR)**	**205**	**Pt**	**O**	**75**	**480**
Bedford		T	O			Bedford		T	O		
Cole Harbour 30		R	N			Cole Harbour 30		R	N		
Dartmouth		C	O			Dartmouth		C	O		
Halifax		C	O			Halifax		C	O		
Halifax, Subd. A		SCM	N			Halifax, Subd. A		SCM	N		
Halifax, Subd. B		SCM	N			Halifax, Subd. B		SCM	N		
Halifax, Subd. C		SCM	N			Halifax, Subd. C		SCM	N		
Halifax, Subd. D		SCM	N			Halifax, Subd. D		SCM	N		
Halifax, Subd. E		SCM	N			Halifax, Subd. E		SCM	N		
Shubenacadie 13		R	N			Shubenacadie 13		R	N		
Hamilton (RMR)	**537**		**O**	**163**	**797**	**Hamilton (RMR)**	**537**		**O**	**163**	**832**
Ancaster		T	O			Ancaster		T	O		
Burlington		C	O			Burlington		C	O		
Dundas		T	O			Dundas		T	O		
Flamborough		T	O			Flamborough		T	O		
Glanbrook		TP	O			Glanbrook		TP	O		
Grimsby		T	O			Grimsby		T	O		
Hamilton		C	O			Hamilton		C	O		
Stoney Creek		C	O			Stoney Creek		C	O		
Kitchener (RMR)	**541**		**O**	**82**	**502**	**Kitchener (RMR)**	**541**		**O**	**82**	**490**
Cambridge		C	O			Cambridge		C	O		
Kitchener		C	O			Kitchener		C	O		
North Dumfries		TP	O			North Dumfries		TP	O		
Waterloo		C	O			Waterloo		C	O		
Woolwich		TP	O			Woolwich		TP	O		
London (RMR)	**555**		**O**	**88**	**613**	**London (RMR)**	**555**		**O**	**88**	**581**
London (RMRP)	**555**		**O**	**78**	**551**	**London (RMRP)**	**555**		**O**	**78**	**525**
Belmont		VL	O			Belmont		VL	O		
Delaware		TP	O			Delaware		TP	O		
Lobo		TP	O			Lobo		TP	O		
London		TP	O			London		TP	O		
London		C	O			London		C	O		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^{bre} de SR	N^{bre} de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^{bre} de SR	N^{bre} de SD
North Dorchester		TP	O			North Dorchester		TP	O		
Southwold		TP	O			Southwold		TP	O		
West Nissouri		TP	O			West Nissouri		TP	O		
						Westminster		T	O		
St. Thomas (ARP)	**554**		**O**	**10**	**62**	**St. Thomas (ARP)**	**554**		**O**	**10**	**56**
Port Stanley		VL	O			Port Stanley		VL	O		
St. Thomas		C	O			St. Thomas		C	O		
Oarmouth		TP	O			Oarmouth		TP	O		
Montréal (RMR)	**462**		**Pt**	**769**	**4,733**	**Montréal (RMR)**	**462**		**Pt**	**749**	**4,673**
Beloeil (ARP)	**458**		**O**	**8**	**49**	**Beloeil (ARP)**	**458**		**O**	**8**	**48**
Beloeil		V	O			Beloeil		V	O		
McMasterville		VL	O			McMasterville		VL	O		
Mont-Saint-Hilaire		V	O			Mont-Saint-Hilaire		V	O		
Otterburn Park		V	O			Otterburn Park		V	O		
Châteauguay (ARP)	**463**		**Pt**	**11**	**79**	**Châteauguay (ARP)**	**463**		**Pt**	**11**	**72**
Beauharnois		V	O			Beauharnois		V	O		
Châteauguay		V	O			Châteauguay		V	O		
Léry		V	O			Léry		V	O		
Maple Grove		V	O			Maple Grove		V	O		
Melocheville		VL	N			Melocheville		VL	N		
Mercier		V	N			Mercier		V	N		
Montréal (RMRP)	**462**		**Pt**	**735**	**4,488**	**Montréal (RMRP)**	**462**		**Pt**	**730**	**4,553**
Anjou		V	O			Anjou		V	O		
Baie-d'Urfé		V	O			Baie-d'Urfé		V	O		
Beaconsfield		V	O			Beaconsfield		V	O		
Blainville		V	O			Blainville		V	O		
Bois-des-Filion		V	O			Bois-des-Filion		V	O		
Boisbriand		V	O			Boisbriand		V	O		
Boucherville		V	O			Boucherville		V	O		
Brossard		V	O			Brossard		V	O		
Candiac		V	O			Candiac		V	O		
Carignan		V	O			Carignan		V	O		
Chambly		V	O			Chambly		V	O		
Charlemagne		V	O			Charlemagne		V	O		
Côte-Saint-Luc		C	O			Côte-Saint-Luc		C	O		
Delson		V	N			Delson		V	N		
Deux-Montagnes		V	O			Deux-Montagnes		V	O		
Dollard-des-Ormeaux		V	O			Dollard-des-Ormeaux		V	O		
						Dorion		V	O		
Dorval		C	O			Dorval		C	O		
Gore		CT	N								
Greenfield Park		V	O			Greenfield Park		V	O		
Hampstead		V	O			Hampstead		V	O		
Hudson		V	N			Hudson		V	N		
Kahnawake 14		R	N			Kahnawake 14		R	N		
Kanesatake		R	N			Kanesatake		R	N		
Kirkland		V	O			Kirkland		V	O		
L'Assomption		V	N								
L'Île-Bizard		V	O								
L'Île-Cadieux		V	O			L'Île-Cadieux		V	O		
L'Île-Dorval		V	O			L'Île-Dorval		V	O		
L'Île-Perrot		V	O			L'Île-Perrot		V	O		
La Plaine		V	N			La Plaine		P	N		
La Prairie		V	O			La Prairie		V	O		
Lachenaie		V	O			Lachenaie		V	O		
Lachine		V	O			Lachine		V	O		
LaSalle		V	O			LaSalle		V	O		
Laval		V	O			Laval		V	O		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**
Lavaltrie		VL	N								
Le Gardeur		V	O			Le Gardeur		V	O		
Le Moyne		V	O			Le Moyne		V	O		
Les Cèdres		M	N								
Longueuil		V	O			Longueuil		V	O		
Lorraine		V	O			Lorraine		V	O		
Mascouche		V	O			Mascouche		V	O		
Mirabel		V	O			Mirabel		V	O		
Mont-Royal		V	O			Mont-Royal		V	O		
Montréal		V	O			Montréal		V	O		
Montréal-Est		V	O			Montréal-Est		V	O		
Montréal-Nord		V	O			Montréal-Nord		V	O		
Montréal-Ouest		V	O			Montréal-Ouest		V	O		
Notre-Dame-de-Bon-Secours		M	N			Notre-Dame-de-Bon-Secours		SD	N		
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot		P	N			Notre-Dame-de-l'Île-Perrot		P	N		
Oka		M	N			Oka		P	N		
Oka		P	N			Oka		SD	N		
Outremont		V	O			Outremont		V	O		
Pierrefonds		V	O			Pierrefonds		V	O		
Pincourt		V	O			Pincourt		V	O		
Pointe-Calumet		VL	N			Pointe-Calumet		VL	N		
Pointe-Claire		V	O			Pointe-Claire		V	O		
Pointe-des-Cascades		VL	N			Pointe-des-Cascades		VL	N		
Repentigny		V	O			Repentigny		V	O		
Richelieu		V	O			Richelieu		V	O		
Rosemère		V	O			Rosemère		V	O		
Roxboro		V	O			Roxboro		V	O		
Saint-Amable		M	O			Saint-Amable		SD	O		
Saint-Antoine-de-Lavaltrie		P	N								
Saint-Basile-le-Grand		V	O			Saint-Basile-le-Grand		V	O		
Saint-Bruno-de-Montarville		V	O			Saint-Bruno-de-Montarville		V	O		
Saint-Colomban		P	N								
Saint-Constant		V	N			Saint-Constant		V	N		
Saint-Eustache		V	O			Saint-Eustache		V	O		
Saint-Gérard-Majella		P	N								
Saint-Hubert		V	O			Saint-Hubert		V	O		
Saint-Isidore		P	N			Saint-Isidore		P	N		
Saint-Joseph-du-Lac		P	N			Saint-Joseph-du-Lac		P	N		
Saint-Lambert		V	O			Saint-Lambert		V	O		
Saint-Laurent		V	O			Saint-Laurent		V	O		
Saint-Lazare		P	N			Saint-Lazare		P	N		
Saint-Léonard		V	O			Saint-Léonard		V	O		
Saint-Mathias-sur-Richelieu		M	N			Saint-Mathias-sur-Richelieu		P	N		
Saint-Mathieu		M	N			Saint-Mathieu		SD	N		
Saint-Mathieu-de-Beloeil		M	O			Saint-Mathieu-de-Beloeil		P	O		
Saint-Philippe		P	N			Saint-Philippe		P	N		
Saint-Pierre		V	O			Saint-Pierre		V	O		
Saint-Placide		M	N			Saint-Placide		P	N		
						Saint-Placide		VL	O		
						Saint-Raphael-de-l'Île-Bizard		P	O		
Saint-Sulpice		P	N			Saint-Sulpice		P	N		
Sainte-Anne-de-Bellevue		V	O			Sainte-Anne-de-Bellevue		V	O		
Sainte-Anne-des-Plaines		V	N			Sainte-Anne-des-Plaines		V	N		
Sainte-Catherine		V	N			Sainte-Catherine		V	N		
Sainte-Geneviève		V	O			Sainte-Geneviève		V	O		
Sainte-Julie		V	O			Sainte-Julie		V	O		
Sainte-Marthe-sur-le-Lac		V	O			Sainte-Marthe-sur-le-Lac		V	O		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**
Sainte-Thérèse		V	O			Sainte-Thérèse		V	O		
Senneville		VL	O			Senneville		VL	O		
Terrasse-Vaudreuil		M	O			Terrasse-Vaudreuil		SD	O		
Terrebonne		V	N			Terrebonne		V	N		
						Varennes		V	O		
Vaudreuil-Dorion		V	O			Vaudreuil		V	O		
Vaudreuil-sur-le-Lac		VL	O			Vaudreuil-sur-le-Lac		VL	O		
Verdun		V	O			Verdun		V	O		
Westmount		V	O			Westmount		V	O		
Saint-Jérôme (ARP)	475		Pt	13	96						
Bellefeuille		P	N								
Lafontaine		VL	N								
Saint-Antoine		V	N								
Saint-Jérôme		V	O								
Varennes (ARP)	461		O	2	21						
Varennes		V	O								
Oshawa (RMR)	532		O	49	326	**Oshawa (RMR)**	532		O	49	286
						Oshawa (RMRP)	532		O	40	221
Clarington		T	O								
Oshawa		C	O			Oshawa		C	O		
Whitby		T	O			Whitby		T	O		
						Newcastle (ARP)3	531		O	9	65
						Newcastle		T	O		
Ottawa – Hull (RMR)	505		Pt	217	1,398	**Ottawa – Hull (RMR)**	505		O	211	1,324
Buckingham (ARP)	477		O	3	27	**Buckingham (ARP)**	477		O	3	21
Buckingham		V	O			Buckingham		V	O		
Masson-Angers		V	O			Masson-Angers		V	O		
Kanata (ARP)	506		O	14	77	**Kanata (ARP)**	506		O	17	77
Goulbourn		TP	O			Goulbourn		TP	O		
Kanata		C	O			Kanata		C	O		
						West Carleton		TP	O		
Ottawa – Hull (RMRP)	505		Pt	200	1,294	**Ottawa – Hull (RMRP)**	505		O	191	1,226
Aylmer		V	O			Aylmer		V	O		
Cambridge		TP	N								
Cantley		M	O			Cantley		SD	O		
Casselman		VL	N								
Chelsea		M	O			Chelsea		SD	O		
Clarence		TP	O			Clarence		TP	O		
Cumberland		TP	O			Cumberland		TP	O		
Gatineau		V	O			Gatineau		V	O		
Gloucester		C	O			Gloucester		C	O		
Hull		V	O			Hull		V	O		
La Pêche		M	O			La Pêche		SD	O		
Nepean		C	O			Nepean		C	O		
Osgoode		TP	O			Osgoode		TP	O		
Ottawa		C	O			Ottawa		C	O		
Pontiac		M	O			Pontiac		SD	O		
Rideau		TP	O			Rideau		TP	O		
Rockcliffe Park		VL	O			Rockcliffe Park		VL	O		
Rockland		T	O			Rockland		T	O		
Russell		TP	N								
South Gower		TP	N								
Val-des-Monts		M	O			Val-des-Monts		SD	O		
Vanier		C	O			Vanier		C	O		
West Carleton		TP	O								

1996						1991				
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**
Québec (RMR)	**421**		**Pt**	**152**	**1,025**	**Québec (RMR)**	**421**		**Pt**	**152**	**945**
Beauport		V	O			Beauport		V	O		
Bernières-Saint-Nicolas		V	O			Bernières		SD	O		
Boischatel		M	N								
Cap-Rouge		V	O			Cap-Rouge		V	O		
Charlesbourg		V	O			Charlesbourg		V	O		
Charny		V	O			Charny		V	O		
Château-Richer		V	N			Château-Richer		V	N		
Fossambault-sur-le-Lac		V	N			Fossambault-sur-le-Lac		V	N		
Lac-Beauport		M	N			Lac-Beauport		SD	N		
Lac-Delage		V	N			Lac-Delage		V	N		
Lac-Saint-Charles		M	N			Lac-Saint-Charles		SD	N		
Lac-Saint-Joseph		V	N			Lac-Saint-Joseph		V	N		
L'Ancienne-Lorette		V	O			L'Ancienne-Lorette		V	O		
L'Ange-Gardien		P	N			L'Ange-Gardien		P	N		
Lévis		V	N			Lévis-Lauzon		V	N		
Loretteville		V	O			Loretteville		V	O		
Notre-Dame-des-Anges		P	O			Notre-Dame-des-Anges		P	O		
Pintendre		M	N			Pintendre		SD	O		
Québec		V	O			Québec		V	O		
Saint-Augustin-de-Desmaures		M	N			Saint-Augustin-de-Desmaures		P	N		
Saint-Émile		V	N			Saint-Émile		VL	N		
Saint-Étienne-de-Beaumont		P	N			Saint-Étienne-de-Beaumont		P	N		
Saint-Étienne-de-Lauzon		M	O			Saint-Étienne-de-Lauzon		SD	O		
Saint-François		P	N			Saint-François		P	N		
Saint-Gabriel-de-Valcartier		M	N			Saint-Gabriel-de-Valcartier		SD	N		
Saint-Jean		P	N			Saint-Jean		P	N		
Saint-Jean-Chrysostome		V	O			Saint-Jean-Chrysostome		V	O		
						Saint-Jean-de-Boischatel		VL	N		
Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy		P	N			Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy		P	N		
Saint-Lambert-de-Lauzon		P	O			Saint-Lambert-de-Lauzon		P	O		
Saint-Laurent		P	N			Saint-Laurent		P	N		
						Saint-Nicolas		V	O		
Saint-Pierre		P	N			Saint-Pierre		P	N		
Saint-Rédempteur		V	O			Saint-Rédempteur		V	O		
Saint-Romuald		V	O			Saint-Romuald		V	O		
Sainte-Brigitte-de-Laval		M	N			Sainte-Brigitte-de-Laval		SD	N		
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		M	N			Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		SD	N		
Sainte-Famille		P	N			Sainte-Famille		P	N		
Sainte-Foy		V	O			Sainte-Foy		V	O		
Sainte-Hélène-de-Breakeyville		P	O			Sainte-Hélène-de-Breakeyville		P	O		
Sainte-Pétronille		VL	N			Sainte-Pétronille		VL	N		
Shannon		M	N			Shannon		SD	N		
Sillery		V	O			Sillery		V	O		
Stoneham-et-Tewkesbury		CU	N			Stoneham-et-Tewkesbury		CU	N		
Val-Bélair		V	N			Val-Bélair		V	N		
Vanier		V	O			Vanier		V	O		
Wendake		R	O			Wendake		R	O		
Régina (RMR)	**705**		**Pt**	**49**	**280**	**Régina (RMR)**	**705**		**Pt**	**49**	**284**
Balgonie		T	N			Balgonie		T	N		
Belle Plaine		VL	N			Belle Plaine		VL	N		
Buena Vista		VL	N			Buena Vista		VL	N		
Disley		VL	N			Disley		VL	N		
Edenwold		VL	N			Edenwold		VL	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
Edenwold No. 158		RM	N			Edenwold No. 158		RM	N		
Grand Coulee		VL	O			Grand Coulee		VL	O		
Lumsden		T	O			Lumsden		T	O		
Lumsden Beach		RV	N			Lumsden Beach		RV	N		
Lumsden No. 189		RM	N			Lumsden No. 189		RM	N		
Pense		VL	N			Pense		VL	N		
Pense No. 160		RM	N			Pense No. 160		RM	N		
Pilot Butte		T	N			Pilot Butte		T	N		
Regina		C	O			Regina		C	O		
Regina Beach		T	N			Regina Beach		T	N		
Sherwood No. 159		RM	O			Sherwood No. 159		RM	O		
White City		VL	N			White City		VL	N		
Saint John (RMR)	**310**		**Pt**	**45**	**198**	**Saint John (RMR)**	**310**		**Pt**	**44**	**187**
East Riverside-Kinghurst		VL	N			East Riverside-Kinghurst		VL	N		
Fairvale		VL	N			Fairvale		VL	N		
Gondola Point		VL	N			Gondola Point		VL	N		
Grand Bay		T	N			Grand Bay		T	N		
Greenwich		PAR	N			Greenwich		PAR	N		
Hampton		PAR	N			Hampton		PAR	N		
Hampton		T	N			Hampton		VL	N		
Kingston		PAR	N			Kingston		PAR	N		
Lepreau		PAR	N			Lepreau		PAR	N		
Musquash		PAR	N			Musquash		PAR	N		
Petersville		PAR	N								
Quispamsis		T	N			Quispamsis		T	N		
Renforth		VL	N			Renforth		VL	N		
Rothesay		PAR	N			Rothesay		PAR	N		
Rothesay		T	N			Rothesay		T	N		
Saint John		C	N			Saint John		C	O		
Saint Martins		PAR	N			Saint Martins		PAR	N		
Simonds		PAR	N			Simonds		PAR	N		
St. Martins		VL	N			St. Martins		VL	N		
Upham		PAR	N			Upham		PAR	N		
Westfield		PAR	N			Westfield		PAR	N		
Westfield		VL	N			Westfield		VL	N		
Saskatoon (RMR)	**725**		**Pt**	**50**	**331**	**Saskatoon (RMR)**	**725**		**Pt**	**49**	**317**
Allan		T	N			Allan		T	N		
Asquith		T	N			Asquith		T	N		
Blucher No. 343		RM	N			Blucher No. 343		RM	N		
Bradwell		VL	N			Bradwell		VL	N		
Clavet		VL	N			Clavet		VL	N		
Colonsay		T	N								
Colonsay No. 342		RM	N								
Corman Park No. 344		RM	N			Corman Park No. 344		TM	N		
Dalmeny		TM	N			Dalmeny		T	N		
Delisle		T	N			Delisle		T	N		
Dundurn		T	N			Dundurn		T	N		
Dundurn No. 314		RM	N			Dundurn No. 314		RM	N		
Elstow		VL	N			Elstow		VL	N		
Langham		T	N			Langham		T	N		
Martensville		T	N			Martensville		T	N		
Meacham		VL	N								
Osler		T	N			Osler		T	N		
Saskatoon		C	O			Saskatoon		C	O		
Shields		RV	N			Shields		RV	N		
Thode		RV	N			Thode		RV	N		
Vanscoy		VL	N			Vanscoy		VL	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
Vanscoy No. 345		RM	N			Vanscoy No. 345		RM	N		
Warman		T	N			Warman		T	N		
White Cap 94		R	N			White Cap 94		R	N		
Sherbrooke (RMR)	**433**		**Pt**	**32**	**233**	**Sherbrooke (RMR)**	**433**		**Pt**	**31**	**201**
Ascot		M	N			Ascot		SD	N		
Ascot Corner		M	N			Ascot Corner		SD	N		
Brompton		CT	N			Brompton		CT	N		
Bromptonville		V	N			Bromptonville		V	N		
Compton Station		M	N								
Deauville		VL	N			Deauville		VL	N		
Fleurimont		V	N			Fleurimont		SD	N		
Hatley		CT	N			Hatley		CT	N		
Lennoxville		V	N			Lennoxville		V	N		
North Hatley		VL	N			North Hatley		VL	N		
Rock Forest		V	N			Rock Forest		V	N		
Saint-Denis-de-Brompton		P	N			Saint-Denis-de-Brompton		P	N		
Saint-Élie-d'Orford		M	N			Saint-Élie-d'Orford		P	N		
Sherbrooke		V	O			Sherbrooke		V	O		
Stoke		M	N			Stoke		CT	N		
Waterville		V	N								
St. Catharines – Niagara (RMR)	**539**		**O**	**83**	**501**	**St. Catharines – Niagara (RMR)**	**539**		**O**	**83**	**498**
Fort Erie (ARP)	**540**		**O**	**5**	**39**	**Fort Erie (ARP)**	**540**		**O**	**5**	**38**
Fort Erie		T	O			Fort Erie		T	O		
St. Catharines – Niagara (RMRP)	**539**		**O**	**78**	**462**	**St. Catharines – Niagara (RMRP)**	**539**		**O**	**78**	**460**
Lincoln		T	O			Lincoln		T	O		
Niagara Falls		C	O			Niagara Falls		C	O		
Niagara-on-the-Lake		T	O			Niagara-on-the-Lake		T	O		
Pelham		T	O			Pelham		T	O		
Port Colborne		C	O			Port Colborne		C	O		
St. Catharines		C	O			St. Catharines		C	O		
Thorold		C	O			Thorold		C	O		
Wainfleet		TP	O			Wainfleet		TP	O		
Welland		C	O			Welland		C	O		
St. John's (RMR)	**001**		**Pt**	**41**	**264**	**St. John's (RMR)**	**001**		**Pt**	**40**	**247**
Conception Bay South (ARP)	**002**		**N**	**4**	**26**	**Conception Bay South (ARP)**	**002**		**N**	**4**	**19**
Conception Bay South		T	N			Conception Bay South		T	N		
St. John's (RMRP)	**001**		**Pt**	**37**	**238**	**St. John's (RMRP)**	**001**		**Pt**	**36**	**228**
Bauline		T	N			Bauline		T	N		
Bay Bulls		T	N			Bay Bulls		T	N		
Flatrock		T	N			Flatrock		T	N		
						Goulds		T	N		
						Hogan's Pond		T	N		
Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove		T	N			Logy Bay-Middle Cove-Outer Cove		T	N		
Mount Pearl		C	N			Mount Pearl		C	N		
Paradise		T	N			Paradise		T	N		
Petty Harbour-Maddox Cove		T	O			Petty Harbour-Maddox Cove		T	N		
Portugal Cove-St. Philip's		T	N			Portugal Cove		T	N		
Pouch Cove		T	N			Pouch Cove		T	N		
St. John's		C	O			St. John's		C	O		
						St. John's Metropolitan Area		T	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
						St. Philips		T	N		
						St. Thomas		T	N		
Torbay		T	N			Torbay		T	N		
						Wedgewood Park		T	O		
Witless Bay		T	N			Witless Bay		T	N		
Sudbury (RMR)	**580**		**Pt**	**38**	**243**	**Sudbury (RMR)**	**580**		**Pt**	**38**	**205**
Sudbury (RMRP)	**580**		**Pt**	**34**	**216**	**Sudbury (RMRP)**	**580**		**Pt**	**34**	**186**
Nickel Centre		T	N			Nickel Centre		T	N		
Onaping Falls		T	N			Onaping Falls		T	N		
Rayside-Balfour		T	N			Rayside-Balfour		T	N		
Sudbury		C	O			Sudbury		C	O		
Walden		T	N			Walden		T	N		
Whitefish Lake 6		R	N			Whitefish Lake 6		R	N		
Valley East (ARP)	**579**		**N**	**4**	**27**	**Valley East (ARP)**	**579**		**N**	**4**	**19**
Valley East		T	N			Valley East		T	N		
Thunder Bay (RMR)	**595**		**Pt**	**31**	**196**	**Thunder Bay (RMR)**	**595**		**Pt**	**30**	**184**
Conmee		TP	N			Conmee		TP	N		
Fort William 52		R	N			Fort William 52		R	N		
Gillies		TP	N								
Neebing		TP	N			Neebing		TP	N		
O'Connor		TP	N			O'Connor		TP	N		
Oliver		TP	N			Oliver		TP	N		
Paipoonge		TP	N			Paipoonge		TP	N		
Shuniah		TP	N			Shuniah		TP	N		
Thunder Bay		C	O			Thunder Bay		C	O		
Toronto (RMR)	**535**		**Pt**	**813**	**5,598**	**Toronto (RMR)**	**535**		**Pt**	**812**	**5,370**
Bradford West Gwillimbury (ARP)[1]	**552**		**N**	**3**	**28**						
Bradford West Gwillimbury		T	N								
Georgina (ARP)[1]	**542**		**O**	**7**	**48**						
Georgina		T	O								
Georgina Island 33		R	O								
Halton Hills (ARP)	**549**		**O**	**10**	**56**	**Halton Hills (ARP)**	**549**		**O**	**10**	**43**
Halton Hills		T	O			Halton Hills		T	O		
Milton (ARP)	**548**		**O**	**7**	**43**	**Milton (ARP)**	**548**		**O**	**7**	**42**
Milton		T	O			Milton		T	O		
Orangeville (ARP)	**551**		**N**	**4**	**37**	**Orangeville (ARP)**	**551**		**N**	**3**	**23**
Mono		TP	N								
Orangeville		T	N			Orangeville		T	N		
Toronto (RMRP)	**535**		**Pt**	**782**	**5,386**	**Toronto (RMRP)**	**535**		**Pt**	**792**	**5,262**
Ajax		T	O			Ajax		T	O		
						Alliston, Beeton, Tecumseth and Tottenham		T	N		
Aurora		T	O			Aurora		T	O		
						Bradford West Gwillimbury		T	N		
Brampton		C	O			Brampton		C	O		
Caledon		T	O			Caledon		T	N		
East Gwillimbury		T	O			East Gwillimbury		T	O		
East York		BOR	O			East York		BOR	O		
Etobicoke		C	O			Etobicoke		C	O		
						Georgina		T	O		
						Georgina Island 33		R	O		
King		TP	O			King		TP	O		
Markham		T	O			Markham		T	O		
Mississauga		C	O			Mississauga		C	O		

Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
1996						**1991**					
New Tecumseth		T	N								
Newmarket		T	O			Newmarket		T	O		
North York		C	O			North York		C	O		
Oakville		T	O			Oakville		T	O		
Pickering		T	O			Pickering		T	O		
Richmond Hill		T	O			Richmond Hill		T	O		
Scarborough		C	O			Scarborough		C	O		
Toronto		C	O			Toronto		C	O		
Uxbridge		TP	O			Uxbridge		TP	O		
Vaughan		C	O			Vaughan		C	O		
Whitchurch-Stouffville		T	O			Whitchurch-Stouffville		T	O		
York		C	O			York		C	O		
Trois-Rivières (RMR)	**442**		**Pt**	**34**	**215**	**Trois-Rivières (RMR)**	**442**		**Pt**	**34**	**184**
Bécancour		V	N			Bécancour		V	N		
Cap-de-la-Madeleine		V	O			Cap-de-la-Madeleine		V	O		
Champlain		M	N			Champlain		SD	N		
Pointe-du-Lac		M	N			Pointe-du-Lac		SD	N		
Saint-Louis-de-France		V	N			Saint-Louis-de-France		P	N		
Saint-Maurice		P	N			Saint-Maurice		P	N		
Sainte-Marthe-du-Cap		M	N			Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine		SD	N		
Trois-Rivières		V	O			Trois-Rivières		V	O		
Trois-Rivières-Ouest		V	O			Trois-Rivières-Ouest		V	O		
Wôlinak 11		R	N			Wôlinak 11		R	N		
Vancouver (RMR)	**933**		**O**	**299**	**2,646**	**Vancouver (RMR)**	**933**		**O**	**299**	**2,512**
Maple Ridge (ARP)	**931**		**O**	**10**	**96**	**Maple Ridge (ARP)**	**931**		**O**	**10**	**80**
Katzie 1		R	O			Katzie 1		R	O		
Langley 5		R	O			Langley 5		R	O		
Maple Ridge		DM	O			Maple Ridge		DM	O		
Pitt Meadows		DM	O			Pitt Meadows		DM	O		
Whonnock 1		R	O			Whonnock 1		R	O		
Vancouver (RMRP)	**933**		**O**	**289**	**2,550**	**Vancouver (RMRP)**	**933**		**O**	**289**	**2,432**
Anmore		VL	O			Anmore		VL	O		
Barnston Island 3		R	O			Barnston Island 3		R	O		
Belcarra		VL	O			Belcarra		VL	O		
Burnaby		C	O			Burnaby		DM	O		
Burrard Inlet 3		R	O			Burrard Inlet 3		R	O		
Capilano 5		R	O			Capilano 5		R	O		
Coquitlam		C	O			Coquitlam		DM	O		
Coquitlam 1		R	O			Coquitlam 1		R	O		
Coquitlam 2		R	O			Coquitlam 2		R	O		
Delta		DM	O			Delta		DM	O		
Greater Vancouver, Subd. A		SRD	O			Greater Vancouver, Subd. A		SRD	O		
Katzie 2		R	O			Katzie 2		R	O		
Langley		DM	O			Langley		DM	O		
Langley		C	O			Langley		C	O		
Lions Bay		VL	O			Lions Bay		VL	O		
Matsqui 4		R	O			Matsqui 4		R	O		
McMillan Island 6		R	O			McMillan Island 6		R	O		
Mission 1		R	O			Mission 1		R	O		
Musqueam 2		R	O			Musqueam 2		R	O		
Musqueam 4		R	O			Musqueam 4		R	O		
New Westminster		C	O			New Westminster		C	O		
North Vancouver		DM	O			North Vancouver		DM	O		
North Vancouver		C	O			North Vancouver		C	O		
Port Coquitlam		C	O			Port Coquitlam		C	O		

1996 Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	1991 Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
Port Moody		C	O			Port Moody		C	O		
Richmond		C	O			Richmond		C	O		
Semiahmoo		R	O			Semiahmoo		R	O		
Seymour Creek 2		R	O			Seymour Creek 2		R	O		
Surrey		C	O			Surrey		DM	O		
Tsawwassen		R	O			Tsawwassen		R	O		
University Endowment Area		SRD	O			University Endowment Area		SRD	O		
Vancouver		C	O			Vancouver		C	O		
West Vancouver		DM	O			West Vancouver		DM	O		
White Rock		C	O			White Rock		C	O		
Victoria (RMR)	935		O	65	534	**Victoria (RMR)**	935		O	65	493
Becher Bay 1		R	O			Becher Bay 1		R	O		
Capital, Subd. B		SRD	O			Capital, Subd. B		SRD	O		
Capital, Subd. C		SRD	O			Capital, Subd. C		SRD	O		
Central Saanich		DM	O			Central Saanich		DM	O		
Cole Bay 3		R	O			Cole Bay 3		R	O		
Colwood		C	O			Colwood		C	O		
East Saanich 2		R	O			East Saanich 2		R	O		
Esquimalt		DM	O			Esquimalt		DM	O		
Esquimalt		R	O			Esquimalt		R	O		
Highlands		DM	O								
Langford		DM	O								
Metchosin		DM	O			Metchosin		DM	O		
New Songhees 1A		R	O			New Songhees 1A		R	O		
North Saanich		DM	O			North Saanich		DM	O		
Oak Bay		DM	O			Oak Bay		DM	O		
Saanich		DM	O			Saanich		DM	O		
Sidney		T	O			Sidney		T	O		
Sooke 1		R	O			Sooke 1		R	O		
Sooke 2		R	O			Sooke 2		R	O		
South Saanich 1		R	O			South Saanich 1		R	O		
Union Bay 4		R	O			Union Bay 4		R	O		
Victoria		C	O			Victoria		C	O		
View Royal		T	O			View Royal		T	O		
Windsor (RMR)	559		Pt	59	375	**Windsor (RMR)**	559		Pt	59	359
Anderdon		TP	N			Anderdon		TP	N		
Belle River		T	N			Belle River		T	N		
Colchester North		TP	O			Colchester North		TP	O		
Essex		T	O			Essex		T	O		
LaSalle		T	N								
Maidstone		TP	N			Maidstone		TP	N		
Rochester		TP	N			Rochester		TP	N		
Sandwich South		TP	N			Sandwich South		TP	N		
						Sandwich West		TP	N		
St. Clair Beach		VL	N			St. Clair Beach		VL	N		
Tecumseh		T	N			Tecumseh		T	N		
Windsor		C	O			Windsor		C	O		
Winnipeg (RMR)	602		Pt	158	938	**Winnipeg (RMR)**	602		O	156	958
Brokenhead 4		R	N								
East St. Paul		RM	O			East St. Paul		RM	O		
Headingley		RM	O								
Ritchot		RM	O			Ritchot		RM	O		
Rosser		RM	O			Rosser		RM	O		
Springfield		RM	O			Springfield		RM	O		
St. Clements		RM	N								

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
St. François Xavier		RM	O			St. François Xavier		RM	O		
Taché		RM	O			Taché		RM	O		
West St. Paul		RM	O			West St. Paul		RM	O		
Winnipeg		C	O			Winnipeg		C	O		
2. AR divisées en secteurs de recensement						2. AR divisées en secteurs de recensement					
Abbotsford AR[2]	932		Pt	29	207	Matsqui AR	932		Pt	29	172
Abbotsford		C	N			Abbotsford		DM	N		
Fraser Valley, Subd. D		SRD	N			Central Fraser Valley, Subd. A		SRD	N		
						Matsqui		DM	O		
Matsqui Main 2		R	O			Matsqui Main 2		R	O		
Mission		DM	N			Mission		DM	N		
Upper Sumas 6		R	O			Upper Sumas 6		R	N		
Barrie AR[4]	568		N	24	186						
Barrie		C	N								
Innisfil		T	N								
Springwater		TP	N								
Belleville AR[4]	522		Pt	35	172						
Ameliasburgh		TP	N								
Belleville		C	O								
Frankford		VL	N								
Murray		TP	N								
Sidney		TP	N								
Thurlow		TP	N								
Trenton		C	N								
Brantford AR	543		O	21	134	Brantford AR	543		O	21	135
Brantford		TP	O			Brantford		TP	O		
Brantford		C	O			Brantford		C	O		
Paris		T	O			Paris		T	O		
Guelph AR	550		O	21	153	Guelph AR	550		O	21	148
Eramosa		TP	O			Eramosa		TP	O		
Guelph		TP	O			Guelph		TP	O		
Guelph		C	O			Guelph		C	O		
Kamloops AR	925		Pt	25	144	Kamloops AR	925		O	22	100
Kamloops		C	O			Kamloops		C	O		
Kamloops 1		R	O			Kamloops 1		R	O		
Logan Lake		DM	N								
Neskainlith 1		R	N								
Sahhaltkum 4		R	N								
Thompson-Nicola, Subd. B		SRD	N								
Kelowna AR	915		Pt	27	217	Kelowna AR	915		Pt	26	183
						Central Okanagan, Subd. B (ARP)	916		O	5	42
Central Okanagan, Subd. B		SRD	O			Central Okanagan, Subd. B		SRD	O		
Peachland		DM	O			Peachland		DM	O		
Tsinstikeptum 9		R	O			Tsinstikeptum 9		R	O		
Tsinstikeptum 10		R	O			Tsinstikeptum 10		R	O		
						Kelowna (ARP)	915		Pt	21	141
Central Okanagan, Subd. A		SRD	N			Central Okanagan, Subd. A		SRD	N		
Duck Lake 7		R	O			Duck Lake 7		R	O		

	1996						1991				
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**
Kelowna		C	O			Kelowna		C	O		
Lake Country		DM	N								
Kingston AR	521		Pt	35	250	**Kingston AR**	521		Pt	35	229
Amherst Island		TP	N			Amherst Island		TP	N		
Bath		VL	N			Bath		VL	N		
Ernestown		TP	N			Ernestown		TP	N		
Howe Island		TP	N			Howe Island		TP	N		
Kingston		TP	O			Kingston		TP	O		
Kingston		C	O			Kingston		C	O		
Loughborough		TP	N			Loughborough		TP	N		
Pittsburgh		TP	N			Pittsburgh		TP	N		
Portland		TP	N			Portland		TP	N		
Storrington		TP	N			Storrington		TP	N		
Wolfe Island		TP	N			Wolfe Island		TP	N		
Lethbridge AR	810		O	21	90	**Lethbridge AR**	810		O	21	81
Lethbridge		C	O			Lethbridge		C	O		
Moncton AR	305		Pt	24	157	**Moncton AR**	305		O	23	151
Coverdale		PAR	O			Coverdale		PAR	O		
Dieppe		T	O			Dieppe		T	O		
Dorchester		PAR	O			Dorchester		PAR	O		
Dorchester		VL	O			Dorchester		VL	O		
Elgin		PAR	N								
Fort Folly 1		R	O			Fort Folly 1		R	O		
Hillsborough		PAR	O			Hillsborough		PAR	O		
Hillsborough		VL	O			Hillsborough		VL	O		
Memramcook		VL	O								
Moncton		PAR	O			Moncton		PAR	O		
Moncton		C	O			Moncton		C	O		
Riverview		T	O			Riverview		T	O		
						Saint-Joseph		VL	O		
Salisbury		VL	O			Salisbury		VL	O		
Nanaimo AR [4]	938		N	20	194						
Nanaimo		C	N								
Nanaimo River 2		R	N								
Nanaimo River 3		R	N								
Nanaimo River 4		R	N								
Nanaimo Town 1		R	N								
Nanaimo, Subd. A		SRD	N								
Nanoose		R	N								
North Bay AR	575		Pt	21	111	**North Bay AR**	575		O	20	84
Bonfield		TP	N								
East Ferris		TP	O			East Ferris		TP	O		
Nipissing 10		R	O			Nipissing 10		R	O		
North Bay		C	O			North Bay		C	O		
North Himsworth		TP	O			North Himsworth		TP	O		
Peterborough AR	529		Pt	23	155	**Peterborough AR**	529		Pt	23	142
Curve Lake First Nation 35		R	N			Curve Lake First Nation 35		R	N		
Douro		TP	N			Douro		TP	N		
Dummer		TP	N			Dummer		TP	N		
Ennismore		TP	N			Ennismore		TP	N		
Hiawatha First Nation 36		R	N			Hiawatha First Nation 36		R	N		
Lakefield		VL	N			Lakefield		VL	N		
North Monaghan		TP	N			North Monaghan		TP	N		
Otonabee		TP	N			Otonabee		TP	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**
Peterborough		C	O			Peterborough		C	O		
Smith		TP	N			Smith		TP	N		
Prince George AR	970		O	23	94	**Prince George AR**	970		O	23	83
Prince George		C	O			Prince George		C	O		
Red Deer AR	830		O	16	78	**Red Deer AR**	830		O	16	74
Red Deer		C	O			Red Deer		C	O		
Saint-Jean-sur-Richelieu AR[4]	459		N	35	155						
Iberville		V	N								
L'Acadie		M	N								
Saint-Athanase		P	N								
Saint-Jean-sur-Richelieu		V	N								
Saint-Luc		V	N								
Sarnia AR[2]	562		O	24	128	**Sarnia-Clearwater AR**	562		O	24	120
Moore		TP	O			Moore		TP	O		
Point Edward		VL	O			Point Edward		VL	O		
Sarnia		C	O								
Sarnia 45		R	O			Sarnia 45		R	O		
						Sarnia-Clearwater		C	O		
Sault Ste. Marie AR	590		O	23	114	**Sault Ste. Marie AR**	590		O	23	112
Garden River 14		R	O			Garden River 14		R	O		
Laird		TP	O			Laird		TP	O		
Macdonald, Meredith and Aberdeen Additional		TP	O			Macdonald, Meredith and Aberdeen Additional		TP	O		
Prince		TP	O			Prince		TP	O		
Rankin Location 15D		R	O			Rankin Location 15D		R	O		
Sault Ste. Marie		C	O			Sault Ste. Marie		C	O		
3. AR nondivisées en secteurs de recensement						**3. AR nondivisées en secteurs de recensement**					
Alma AR	410		N		43	**Alma AR**	410		N		35
Alma		V	N			Alma		V	N		
Delisle		M	N			Delisle		SD	N		
Baie-Comeau AR	406		N		46	**Baie-Comeau AR**	406		N		42
Baie-Comeau		V	N			Baie-Comeau		V	N		
Chute-aux-Outardes		VL	N			Chute-aux-Outardes		VL	N		
						Pointe-aux-Outardes		VL	N		
Franquelin		M	N								
Pointe-Lebel		VL	N			Pointe-Lebel		VL	N		
Ragueneau		P	N			Ragueneau		P	N		
						Barrie AR[4]	568		N		128
						Barrie		C	N		
						Innisfil		T	N		
						Vespra		TP	N		
Bathurst AR	328		N		47	**Bathurst AR**	328		N		56
Bathurst		PAR	N			Bathurst		PAR	N		
Bathurst		C	N			Bathurst		C	N		
						Belledune		VL	N		
						Beresford		PAR	N		
Beresford		T	N			Beresford		T	N		
Nigadoo		VL	N			Nigadoo		VL	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
Pabineau 11		R	N			Pabineau 11		R	N		
						Petit Rocher		VL	N		
						Pointe-Verte		VL	N		
						Belleville AR[4]	**522**		**Pt**		**134**
						Ameliasburgh		TP	N		
						Belleville		C	O		
						Frankford		VL	N		
						Murray		TP	N		
						Sidney		TP	N		
						Stirling		VL	N		
						Thurlow		TP	N		
						Trenton		C	N		
Brandon AR	**610**		**N**		**67**	**Brandon AR**	**610**		**N**		**61**
Brandon		C	N			Brandon		C	N		
Elton		RM	N								
Brockville AR	**512**		**N**		**70**	**Brockville AR**	**512**		**N**		**57**
Athens		VL	N								
Augusta		TP	N			Augusta		TP	N		
Brockville		C	N			Brockville		C	N		
Elizabethtown		TP	N			Elizabethtown		TP	N		
Front of Oonge		TP	N			Front of Oonge		TP	N		
Rear of Oonge and Escott		TP	N								
Campbell River AR	**944**		**N**		**64**	**Campbell River AR**	**944**		**N**		**54**
Campbell River		DM	N			Campbell River		DM	N		
Campbell River 11		R	N			Campbell River 11		R	N		
Comox-Strathcona, Subd. B		SRD	N			Comox-Strathcona, Subd. B		SRD	N		
Quinsam 12		R	N			Quinsam 12		R	N		
Sayward		VL	N			Sayward		VL	N		
Campbellton AR	**330**		**N**		**38**	**Campbellton AR**	**330**		**N**		**35**
Addington		PAR	N			Addington		PAR	N		
Atholville		VL	N			Atholville		VL	N		
Campbellton		C	N			Campbellton		C	N		
Listuguj		R	N								
Pointe-à-la-Croix		M	N			Pointe-à-la-Croix		SD	N		
						Restigouche 1		R	N		
Tide Head		VL	N			Tide Head		VL	N		
Camrose AR	**833**		**N**		**21**	**Camrose AR**	**833**		**N**		**20**
Camrose		C	N			Camrose		C	N		
Cape Breton AR[2]	**225**		**N**		**175**	**Sydney AR**	**225**		**N**		**157**
						Sydney (ARP)	**225**		**N**		**114**
Cape Breton		RGM	N			Cape Breton, Subd. B		SCM	N		
						Dominion		T	N		
						Glace Bay		T	N		
Membertou 28B (Sydney)		R	N			Membertou 28B (Sydney)		R	N		
						New Waterford		T	N		
						Sydney		C	N		
						Sydney Mines (ARP)	**230**		**N**		**43**
						Cape Breton, Subd. A		SCM	N		
Eskasoni 3		R	N			Eskasoni 3		R	N		
						North Sydney		T	N		
						Sydney Mines		T	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**
Charlottetown AR	**105**		**N**		**109**	**Charlottetown AR**	**105**		**N**		**102**
Brackley		COM	N			Brackley		COM	N		
						Bunbury		COM	N		
Charlottetown		C	N			Charlottetown		C	N		
Cornwall		T	N								
Clyde River		COM	N			Clyde River		COM	N		
						Cornwall		COM	N		
						Cross Roads		COM	N		
						East Royalty		COM	N		
						Eliot River		COM	N		
						Hillsborough Park		COM	N		
						Keppoch-Kinloch		COM	N		
						Lot 24		LOT	N		
						Lot 30		LOT	N		
Lot 31		LOT	N			Lot 31		LOT	N		
Lot 33		LOT	N			Lot 33		LOT	N		
Lot 34		LOT	N			Lot 34		LOT	N		
Lot 35		LOT	N			Lot 35		LOT	N		
Lot 36		LOT	N			Lot 36		LOT	N		
Lot 48		LOT	N			Lot 48		LOT	N		
Lot 49		LOT	N			Lot 49		LOT	N		
Lot 65		LOT	N			Lot 65		LOT	N		
Meadowbank		COM	N			Meadowbank		COM	N		
Miltonvale Park		COM	N			Miltonvale Park		COM	N		
						North River		COM	N		
						North Rustico		COM	N		
						Parkdale		T	N		
						Queen's Royalty		LOT	N		
Rocky Point 3		R	N			Rocky Point 3		R	N		
Scotchfort 4		R	N			Scotchfort 4		R	N		
Stratford		T	N								
						Sherwood		COM	N		
						Southport		COM	N		
Union Road		COM	N			Union Road		COM	N		
Warren Grove		COM	N			Warren Grove		COM	N		
						West Royalty		COM	N		
						Winsloe		COM	N		
Winsloe South		COM	N			Winsloe South		COM	N		
Chatham AR	**556**		**N**		**118**	**Chatham AR**[6]	**556**		**N**		**66**
Chatham (ARP)	**556**		**N**		**97**						
Chatham		TP	N								
Chatham		C	N			Chatham		C	N		
Raleigh		TP	N								
Walleceburg (ARP)	**561**		**N**		**21**	**Wallaceburg AR**[6]	**561**		**N**		**18**
Walleceburg		T	N			Wallaceburg		T	N		
Chilliwack AR	**930**		**N**		**123**	**Chilliwack AR**	**930**		**N**		**120**
Aitchelitch 9		R	N			Aitchelitch 9		R	N		
Cheam 1		R	N			Cheam 1		R	N		
Chilliwack		DM	N			Chilliwack		DM	N		
Fraser-Valley, Subd. B		SRD	N			Fraser-Cheam, Subd. B		SRD	N		
						Harrison Hot Springs		VL	N		
						Kent		DM	N		
Kwawkwawapilt 6		R	N			Kwawkwawapilt 6		R	N		
						Lukseetsissum 9		R	N		
Popkum 1		R	N			Popkum 1		R	N		
						Ruby Creek 2		R	N		
Schelowat 1		R	N			Schelowat 1		R	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
						Scowlitz 1		R	N		
						Seabird Island		R	N		
Skowkale 10		R	N			Skowkale 10		R	N		
Skowkale 11		R	N			Skowkale 11		R	N		
Skwah 4		R	N			Skwah 4		R	N		
Skwahla 2		R	N			Skwahla 2		R	N		
Skwali 3		R	N			Skwali 3		R	N		
Skway 5		R	N			Skway 5		R	N		
Soowahlie 14		R	N			Soowahlie 14		R	N		
Squiaala 7		R	N			Squiaala7		R	N		
Squiaala 8		R	N			Squiaala 8		R	N		
						Tseatah 2		R	N		
Tzeachten 13		R	N			Tzeachten 13		R	N		
Yakweakwioose 12		R	N			Yakweakwioose 12		R	N		
Cobourg AR	527		N		28	**Cobourg AR**	527		N		27
Cobourg		T	N			Cobourg		T	N		
Collingwood AR	567		N		37	**Collingwood AR**	567		N		30
Collingwood		T	N			Collingwood		T	N		
Corner Brook AR	015		N		42	**Corner Brook AR**	015		N		49
Corner Brook		C	N			Corner Brook		C	N		
						Division No. 5, Subd. F		SUN	N		
						Gillams		COM	N		
						Halfway Point and Others		T	N		
Humber Arm South		T	N								
						Hughes Brook		COM	N		
Irishtown-Summerside		T	N			Irishtown-Summerside		T	N		
Massey Drive		T	N			Massey Drive		T	N		
						McIver's		COM	N		
Meadows		COM	N			Meadows		COM	N		
Mount Moriah		T	N			Mount Moriah		T	N		
						Pasadena		T	N		
Steady Brook		T	N			Steady Brook		T	N		
Cornwall AR	501		N		93	**Cornwall AR**	501		N		70
Akwesasne (partie)		R	N								
Charlottenburgh		TP	N								
Cornwall		TP	N			Cornwall		TP	N		
Cornwall		C	N			Cornwall		C	N		
Courtenay AR	943		N		103	**Courtenay AR**	943		N		75
Comox		T	N			Comox		T	N		
Comox 1		R	N			Comox 1		R	N		
Comox-Strathcona, Subd. C		SRD	N			Comox-Strathcona, Subd. C		SRD	N		
Courtenay		C	N			Courtenay		C	N		
Cumberland		VL	N			Cumberland		VL	N		
Pentledge 2		R	N			Pentledge 2		R	N		
Cowansville AR	437		N		24	**Cowansville AR**	437		N		19
Cowansville		V	N			Cowansville		V	N		
						East Farnham		VL	N		
Cranbrook AR	905		N		25	**Cranbrook AR**	905		N		22
Cranbrook		C	N			Cranbrook		C	N		
Dawson Creek AR	975		N		14	**Dawson Creek AR**	975		N		14
Dawson Creek		C	N			Dawson Creek		C	N		

	1996						1991				
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
Dolbeau AR	411		N		21	**Dolbeau AR**	411		N		17
Dolbeau		V	N			Dolbeau		V	N		
Mistassini		V	N			Mistassini		V	N		
Drummondville AR	447		N		97	**Drummondville AR**	447		N		81
Drummondville		V	N			Drummondville		V	N		
						Grantham-Ouest		SD	N		
Saint-Charles-de-Drummond		M	N			Saint-Charles-de-Drummond		SD	N		
Saint-Cyrille-de-Wendover		M	N			Saint-Cyrille-de-Wendover		SD	N		
Saint-Lucien		P	N								
Saint-Majorique-de-Grantham		P	N			Saint-Majorique-de-Grantham		P	N		
Saint-Nicéphore		M	N			Saint-Nicéphore		SD	N		
Duncan AR	937		N		70	**Duncan AR**	937		N		51
Cowichan 1		R	N			Cowichan 1		R	N		
Cowichan Valley, Subd. D		SRD	N								
Duncan		C	N			Duncan		C	N		
Halalt2		R	N			Halalt2		R	N		
North Cowichan		DM	N			North Cowichan		DM	N		
Squaw-hay-one 11		R	N			Squaw-hay-one 11		R	N		
Tsussie 6		R	N			Tsussie 6		R	N		
Edmundston AR	335		N		41	**Edmundston AR**	335		N		40
Edmundston		C	N			Edmundston		C	N		
Madawaska		PAR	N			Madawaska		PAR	N		
Saint-Basile		PAR	N			Saint-Basile		PAR	N		
Saint-Basile		T	N			Saint-Basile		VL	N		
Saint-Hilaire		PAR	N			Saint-Hilaire		PAR	N		
Saint-Jacques		PAR	N			Saint-Jacques		PAR	N		
Saint-Jacques		VL	N			Saint-Jacques		VL	N		
Saint-Joseph		PAR	N			Saint-Joseph		PAR	N		
St. Basile 10		R	N			St. Basile 10		R	N		
						St. Hilaire		VL	N		
Verret		VL	N			Verret		VL	N		
Elliott Lake AR	582		N		24	**Elliott Lake AR**	582		N		28
Elliott Lake		C	N			Elliott Lake		C	N		
						North Shore		TP	N		
						Serpent River 7		R	N		
Estevan AR	750		N		21	**Estevan AR**	750		N		20
Bienfait		T	N								
Estevan		C	N			Estevan		C	N		
Estevan No. 5		RM	N			Estevan No. 5		RM	N		
Fort St. John AR	977		N		17	**Fort St. John AR**	977		N		17
Fort St. John		C	N			Fort St. John		C	N		
Fredericton AR	320		Pt		129	**Fredericton AR**	320		Pt		115
Bright		PAR	N								
Devon 30		R	O			Devon 30		R	O		
Douglas		PAR	N			Douglas		PAR	N		
Fredericton		C	O			Fredericton		C	O		
Kingsclear		PAR	N			Kingsclear		PAR	N		
Kingsclear 6		R	N			Kingsclear 6		R	N		
Lincoln		PAR	N			Lincoln		PAR	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**
Maugerville		PAR	N			Maugerville		PAR	N		
New Maryland		PAR	N			New Maryland		PAR	N		
New Maryland		VL	N								
Saint Mary's 24		R	O			Saint Mary's 24		R	O		
Saint Marys		PAR	N			Saint Marys		PAR	N		
Gander AR	**011**		N		22	**Gander AR**	**011**		N		19
Appleton		T	N			Appleton		T	N		
Division No. 6, Subd. E		SUN	N			Division No. 6, Subd. E		SUN	N		
Gander		T	N			Gander		T	N		
Glenwood		T	N								
Granby AR	**450**		N		98	**Granby AR**	**450**		N		76
Bromont		V	N			Bromont		V	N		
Granby		V	N			Granby		V	N		
Granby		CT	N			Granby		CT	N		
						Saint-Alphonse		P	N		
Grand Centre AR	**845**		N		89	**Grand Centre AR**	**845**		N		49
Beaver Lake, 131		R	N								
Bonnyville		T	N			Bonnyville		T	N		
Bonnyville Beach		SV	N			Bonnyville Beach		SV	N		
Bonnyville No. 87		MD	N			Bonnyville No. 87		MD	N		
Cold Lake		T	N			Cold Lake		T	N		
Cold Lake 149		R	N			Cold Lake 149		R	N		
Cold Lake 149A		R	N			Cold Lake 149A		R	N		
Cold Lake 149B		R	N			Cold Lake 149B		R	N		
Glendon		VL	N			Glendon		VL	N		
Grand Centre		T	N			Grand Centre		T	N		
Heart Lake, 167		R	N								
Lac La Biche		T	N								
Pelican Narrows		SV	N			Pelican Narrows		SV	N		
Plamondon		VL	N								
						Improvement District No. 18		ID	N		
						Kehiwin 123		R	N		
Grand Falls-Windsor AR	**010**		N		31	**Grand Falls-Windsor AR**	**010**		N		35
Badger		T	N			Badger		T	N		
						Bishop's Falls		T	N		
Botwood		T	N			Botwood		T	N		
Division No. 6, Subd. C		SUN	N			Division No. 6, Subd. C		SUN	N		
Grand Falls-Windsor		T	N			Grand Falls-Windsor		T	N		
Northern Arm		T	N			Northern Arm		T	N		
Peterview		T	N			Peterview		T	N		
Grande Prairie AR	**850**		N		37	**Grande Prairie AR**	**850**		N		34
Grande Prairie		C	N			Grande Prairie		C	N		
Haileybury AR	**584**		N		21	**Haileybury AR**	**584**		N		22
Cobalt		T	N			Cobalt		T	N		
						Coleman		TP	N		
Dymond		TP	N			Dymond		TP	N		
Haileybury		T	N			Haileybury		T	N		
Harris		TP	N			Harris		TP	N		
Hudson		TP	N			Hudson		TP	N		
						Latchford		T	N		
New Liskeard		T	N			New Liskeard		T	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**
Hawkesbury AR	**502**		**N**		**19**	**Hawkesbury AR**	**502**		**N**		**17**
Grenville		VL	N			Grenville		VL	N		
Hawkesbury		T	N			Hawkesbury		T	N		
Joliette AR	**456**		**N**		**54**	**Joliette AR**	**456**		**N**		**47**
Joliette		V	N			Joliette		V	N		
Notre-Dame-des-Prairies		M	N			Notre-Dame-des-Prairies		P	N		
Saint-Charles-Borromée		M	N			Saint-Charles-Borromée		SD	N		
						Saint-Paul		SD	N		
						Saint-Pierre		VL	N		
Kenora AR	**598**		**N**		**29**	**Kenora AR**	**598**		**N**		**26**
Jaffray and Melick		T	N			Jaffray and Melick		T	N		
Keewatin		T	N			Keewatin		T	N		
Kenora		T	N			Kenora		T	N		
						Kenora 38B		R	N		
Kentville AR	**210**		**N**		**41**	**Kentville AR**	**210**		**N**		**39**
Kentville		T	N			Kentville		T	N		
Kings, Subd. B		SCM	N			Kings, Subd. B		SCM	N		
Kings, Subd. C		SCM	N			Kings, Subd. C		SCM	N		
						Kirkland Lake AR[3]	**585**		**N**		**21**
						Kirkland Lake		T	N		
Kitimat AR	**960**		**N**		**16**	**Kitimat AR**	**960**		**N**		**15**
Kitimat		DM	N			Kitimat		DM	N		
La Tuque AR	**446**		**N**		**20**	**La Tuque AR**	**446**		**N**		**18**
						Haute-Mauricie		SD	N		
La Bostonnais		M	N			La Bostonnais		SD	N		
La Tuque		V	N			La Tuque		V	N		
Langelier		CT	N								
Labrador City AR	**025**		**N**		**15**	**Labrador City AR**	**025**		**N**		**15**
Labrador City		T	N			Labrador City		T	N		
Wabush		T	N			Wabush		T	N		
Lachute AR	**468**		**N**		**20**	**Lachute AR**	**468**		**N**		**15**
Lachute		V	N			Lachute		V	N		
Leamington AR	**557**		**N**		**53**	**Leamington AR**	**557**		**N**		**49**
Gosfield South		TP	N			Gosfield South		TP	N		
Kingsville		T	N			Kingsville		T	N		
Leamington		T	N			Leamington		T	N		
Mersea		TP	N			Mersea		TP	N		
Wheatley		VL	N								
Lindsay AR	**530**		**N**		**38**	**Lindsay AR**	**530**		**N**		**31**
Lindsay		T	N			Lindsay		T	N		
Ops		TP	N			Ops		TP	N		
Lloydminster AR	**840**		**N**		**40**	**Lloydminster AR**	**840**		**N**		**40**
Lloydminster (partie)		C	N			Lloydminster (partie)		C	N		
Lloydminster (partie)		C	N			Lloydminster (partie)		C	N		
Magog AR	**435**		**N**		**39**	**Magog AR**	**435**		**N**		**28**
Magog		V	N			Magog		V	N		
Magog		CT	N			Magog		CT	N		
Omerville		VL	N			Omerville		VL	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**N^bre de SR**	**N^bre de SD**
Matane AR	403		N		29	**Matane AR**	403		N		22
Matane		V	N			Matane		V	N		
Petit-Matane		M	N								
Saint-Jérôme-de-Matane		P	N			Saint-Jérôme-de-Matane		P	N		
Saint-Luc		P	N			Saint-Luc		P	N		
Saint-Félicité		VL	N								
Saint-Félicité		P	N								
Medicine Hat AR	805		N		101	**Medicine Hat AR**	805		N		90
Cypress No. 1		MD	N			Cypress No. 1		MD	N		
Irvine		T	N			Irvine		T	N		
Medicine Hat		C	N			Medicine Hat		C	N		
Redcliff		T	N			Redcliff		T	N		
Midland AR	571		N		65	**Midland AR**	571		N		89
						Christian Island 30		R	N		
						Christian Island 30A		R	N		
Midland		T	N			Midland		T	N		
Penetanguishene		T	N			Penetanguishene		T	N		
						Port McNicoll		VL	N		
Tay		TP	N			Tay		TP	N		
						Tiny		TP	N		
						Victoria Harbour		VL	N		
Moose Jaw AR	715		N		60	**Moose Jaw AR**	715		N		57
Moose Jaw		C	N			Moose Jaw		C	N		
Moose Jaw No. 161		RM	N			Moose Jaw No. 161		RM	N		
						Nanaimo AR[4]	938		N		126
						Nanaimo		C	N		
						Nanaimo River 2		R	N		
						Nanaimo River 3		R	N		
						Nanaimo River 4		R	N		
						Nanaimo Town 1		R	N		
						Nanaimo, Subd. A		SRD	N		
						Nanoose		R	N		
New Glasgow AR	220		N		56	**New Glasgow AR**	220		N		55
Fishers Grant 24		R	N			Fishers Grant 24		R	N		
Merigomish Harbour 31		R	N			Merigomish Harbour 31		R	N		
New Glasgow		T	N			New Glasgow		T	N		
Pictou, Subd. B		SCM	N			Pictou, Subd. B		SCM	N		
Pictou, Subd. C		SCM	N			Pictou, Subd. C		SCM	N		
Stellarton		T	N			Stellarton		T	N		
Trenton		T	N			Trenton		T	N		
Westville		T	N			Westville		T	N		
North Battleford AR	735		N		28	**North Battleford AR**	735		N		29
Battleford		T	N			Battleford		T	N		
North Battleford		C	N			North Battleford		C	N		
Orillia AR	569		N		71	**Orillia AR**	569		N		50
Orillia		C	N			Orillia		C	N		
						Orillia		TP	N		
Severn		TP	N								
Owen Sound AR	566		N		52	**Owen Sound AR**	566		N		46
Derby		TP	N			Derby		TP	N		

1996 Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD	1991 Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
Owen Sound		C	N			Owen Sound		C	N		
Sarawak		TP	N			Sarawak		TP	N		
Sydenham		TP	N			Sydenham		TP	N		
Pembroke AR	515		N		41	**Pembroke AR**	515		N		37
Alice and Fraser		TP	N			Alice and Fraser		TP	N		
L'Isle-aux-Allumettes		CT	N			L'Isle-aux-Allumettes-Partie-Est		CT	N		
Pembroke		TP	N			Pembroke		TP	N		
Pembroke		C	N			Pembroke		C	N		
Stafford		TP	N			Stafford		TP	N		
Penticton AR	913		N		80	**Penticton AR**	913		N		78
Okanagan-Similkameen, Subd. A		SRD	N			Okanagan-Similkameen, Subd. A		SRD	N		
Penticton		C	N			Penticton		C	N		
Penticton 1		R	N			Penticton 1		R	N		
						Summerland		DM	N		
Port Alberni AR	940		N		49	**Port Alberni AR**	940		N		44
Ahahswinis 1		R	N			Ahahswinis 1		R	N		
Alberni 2		R	N			Alberni 2		R	N		
Alberni-Clayoquot, Subd. A		SRD	N			Alberni-Clayoquot, Subd. A		SRD	N		
Klehkoot 2		R	N			Klehkoot 2		R	N		
Port Alberni		C	N			Port Alberni		C	N		
Tsahaheh 1		R	N			Tsahaheh 1		R	N		
Port Hope AR	528		N		18	**Port Hope AR**	528		N		18
Port Hope		T	N			Port Hope		T	N		
Portage la Prairie AR	607		N		36	**Portage la Prairie AR**	607		N		16
Dakota Plains 6A		R	N								
Dakota Tipi 1		R	N								
Long Plain (partie) 6		R	N								
Portage la Prairie		RM	N								
Portage la Prairie		C	N			Portage la Prairie		C	N		
Powell River AR	945		N		45	**Powell River AR**	945		N		37
Harwood Island 2		R	N			Harwood Island 2		R	N		
Powell River		DM	N			Powell River		DM	N		
Powell River, Subd. A		SRD	N			Powell River, Subd. A		SRD	N		
Sechelt (partie)		IGD	N			Sechelt (partie)		IGD	N		
Sliammon 1		R	N			Sliammon 1		R	N		
Prince Albert AR	745		N		66	**Prince Albert AR**	745		N		65
Buckland No. 491		RM	N			Buckland No. 491		RM	N		
Opawakoscikan		R	N			Opawakoscikan		R	N		
Prince Albert		C	N			Prince Albert		C	N		
Prince Albert No. 461		RM	N			Prince Albert No. 461		RM	N		
Wahpaton 94A		R	N			Wahpaton 94A		R	N		
Prince Rupert AR	955		N		25	**Prince Rupert AR**	955		N		30
Port Edward		DM	N			Port Edward		VL	N		
						Port Simpson 1		R	N		
Prince Rupert		C	N			Prince Rupert		C	N		
						Skeena-Queen Charlotte, Subd. A		SRD	N		
						Tsimpsean 2		R	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
Quesnel AR	952		N		67	**Quesnel AR**	952		N		61
Alexandria 1		R	N			Alexandria 1		R	N		
Alexandria 1A		R	N								
Alexandria 3		R	N			Alexandria 3		R	N		
Alexandria 3A		R	N			Alexandria 3A		R	N		
Baezaeko River 25		R	N			Baezaeko River 25		R	N		
Baezaeko River 26		R	N			Baezaeko River 26		R	N		
Cariboo, Subd. A		SRD	N			Cariboo, Subd. A		SRD	N		
Coglistiko River 29		R	N			Coglistiko River 29		R	N		
Euchinico Creek 17		R	N			Euchinico Creek 17		R	N		
Kluskus 1		R	N			Kluskus 1		R	N		
Kushya Creek 7		R	N			Kushya Creek 7		R	N		
Nazco 20		R	N			Nazco 20		R	N		
Quesnel		C	N			Quesnel		C	N		
Quesnel 1		R	N			Quesnel 1		R	N		
Sundayman's Meadow 3		R	N			Sundayman's Meadow 3		R	N		
Tatelkus Lake 28		R	N			Tatelkus Lake 28		R	N		
Trout Lake Alec 16		R	N			Trout Lake Alec 16		R	N		
Rimouski AR	404		N		79	**Rimouski AR**	404		N		70
Le Bic		M	N			Le Bic		VL	N		
						Mont-Lebel		SD	N		
Pointe-au-Père		V	N			Pointe-au-Père		V	N		
Rimouski		V	N			Rimouski		V	N		
Rimouski-Est		VL	N			Rimouski-Est		VL	N		
Saint-Anaclet-de-Lessard		P	N			Saint-Anaclet-de-Lessard		P	N		
Saint-Narcisse-de-Rimouski		P	N			Saint-Narcisse-de-Rimouski		P	N		
						Saint-Valérien		P	N		
Sainte-Blandine		P	N			Sainte-Blandine		P	N		
Sainte-Odile-sur-Rimouski		P	N			Sainte-Odile-sur-Rimouski		P	N		
Rivière-du-Loup AR	405		N		41	**Rivière-du-Loup AR**	405		N		34
Notre-Dame-du-Portage		P	N			Notre-Dame-du-Portage		P	N		
Rivière-du-Loup		V	N			Rivière-du-Loup		V	N		
Saint-Antonin		P	N			Saint-Antonin		P	N		
						Saint-Georges-de-Cacouna		VL	N		
						Saint-Georges-de-Cacouna		P	N		
Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup		P	N			Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup		P	N		
Rouyn-Noranda AR	485		N		68	**Rouyn-Noranda AR**	485		N		54
Arntfield		M	N								
Beaudry		M	N			Beaudry		SD	N		
Bellecombe		M	N			Bellecombe		SD	N		
Cloutier		M	N								
D'Alembert		M	N			D'Alembert		SD	N		
						Destor		SD	N		
Évain		M	N			Évain		SD	N		
Lac-Dufault		M	N			Lac-Dufault		SD	N		
McWatters		M	N			McWatters		SD	N		
Rouyn-Noranda		V	N			Rouyn-Noranda		V	N		
Saint-Guillaume-de-Granada		M	N			Saint-Guillaume-de-Granada		SD	N		
						Saint-Joseph-de-Cléricy		SD	N		
Saint-George AR	428		N		42	**Saint-George AR**	428		N		39
Aubert-Gallion		M	N								
Saint-Georges		V	N			Saint-Georges		V	N		
Saint-Georges-Est		P	N			Saint-Georges-Est		P	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**
Saint-Jean-de-la-Lande		P	N								
						Saint-René		P	N		
Saint-Hyacinthe AR	452		N		78	**Saint-Hyacinthe AR**	452		N		72
						Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe		P	N		
Saint-Hyacinthe		V	N			Saint-Hyacinthe		V	N		
Saint-Hyacinthe-le-Confesseur		P	N			Saint-Hyacinthe-le-Confesseur		P	N		
Saint-Thomas-d'Aquin		P	N			Saint-Thomas-d'Aquin		P	N		
Sainte-Rosalie		VL	N			Sainte-Rosalie		VL	N		
Sainte-Rosalie		P	N			Sainte-Rosalie		P	N		
						Saint-Jean-sur-Richelieu AR[4]	459		N		88
						Iberville		V	N		
						Saint-Athanase		P	N		
						Saint-Jean-sur-Richelieu		V	N		
						Saint-Luc		V	N		
						Saint-Jérôme AR[5]	475		N		70
						Bellefeuille		P	N		
						Lafontaine		VL	N		
						Saint-Antoine		V	N		
						Saint-Jérôme		V	N		
Salaberry-de-Valleyfield AR	465		N		55	**Salaberry-de-Valleyfield AR**	465		N		51
Grande-Île		M	N			Grande-Île		SD	N		
Saint-Timothée		V	N			Saint-Timothée		SD	N		
Salaberry-de-Valleyfield		V	N			Salaberry-de-Valleyfield		V	N		
						Selkirk AR[3]	604		N		19
						Selkirk		T	N		
Sept-Îles AR	412		N		48	**Sept-Îles AR**	412		N		45
						Lac-Walker		UNO	N		
Maliotenam 27A		R	N			Maliotenam 27A		R	N		
Moisie		V	N			Moisie		V	N		
Sept-Îles		V	N			Sept-Îles		V	N		
						Sept-Îles 27		R	N		
Uashat		R	N								
Shawinigan AR	444		N		93	**Shawinigan AR**	444		N		80
Baie-de-Shawinigan		VL	N			Baie-de-Shawinigan		VL	N		
Grand-Mère		V	N			Grand-Mère		V	N		
						Hérouxville		P	N		
Lac-à-la-Tortue		M	N			Lac-à-la-Tortue		SD	N		
Saint-Boniface-de-Shawinigan		VL	N			Saint-Boniface-de-Shawinigan		VL	N		
Saint-Georges		VL	N			Saint-Georges		VL	N		
Saint-Gérard-des-Laurentides		P	N			Saint-Gérard-des-Laurentides		P	N		
Saint-Jean-des-Piles		P	N			Saint-Jean-des-Piles		P	N		
Saint-Mathieu		P	N			Saint-Mathieu		P	N		
Shawinigan		V	N			Shawinigan		V	N		
Shawinigan-Sud		V	N			Shawinigan-Sud		V	N		
Simcoe AR	547		N		31	**Simcoe AR**	547		N		30
Simcoe		T	N			Simcoe		T	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	**Code de la RMR/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**	**Nom de la RMR/AR/SDR**	**Code de la RMA/AR**	**Genre de SDR**	**FRR**	**Nbre de SR**	**Nbre de SD**
Smith Falls AR[1]	**508**		**N**		**34**						
Montague		TP	N								
Smith Falls		T	N								
South Elmsley		TP	N								
Sorel AR	**454**		**N**		**67**	**Sorel AR**	**454**		**N**		**65**
Saint-Joseph-de-Sorel		V	N			Saint-Joseph-de-Sorel		V	N		
						Saint-Pierre-de-Sorel		P	N		
						Saint-Robert		P	N		
Sainte-Anne-de-Sorel		P	N			Sainte-Anne-de-Sorel		P	N		
Sainte-Victoire-de-Sorel		P	N			Sainte-Victoire-de-Sorel		P	N		
Sorel		V	N			Sorel		V	N		
Tracy		V	N			Tracy		V	N		
Stratford AR	**553**		**O**		**37**	**Stratford AR**	**553**		**O**		**40**
Stratford		C	O			Stratford		C	O		
Strathroy AR[1]	**558**		**N**		**16**						
Strathroy		T	N								
Summerside AR	**110**		**N**		**23**	**Summerside AR**	**110**		**N**		**21**
Linkletter		COM	N			Linkletter		COM	N		
Lot 17		LOT	N			Lot 17		LOT	N		
Miscouche		COM	N			Miscouche		COM	N		
						Sherbrooke		COM	N		
						St. Eleanors		COM	N		
Summerside		C	N			Summerside		T	N		
						Wilmot		COM	N		
Swift Current AR	**720**		**N**		**30**	**Swift Current AR**	**720**		**N**		**23**
Swift Current		C	N			Swift Current		C	N		
Swift Current No. 137		RM	N								
Terrace AR	**965**		**N**		**34**	**Terrace AR**	**965**		**N**		**28**
Kitimat-Stikine, Subd. C		SRD	N			Kitimat-Stikine, Subd. C		SRD	N		
Kitsumkaylum 1		R	N			Kitsumkaylum 1		R	N		
Kshish 4 and 4A		R	N			Kshish 4 and 4A		R	N		
Kulspai 6		R	N			Kulspai 6		R	N		
Terrace		C	N			Terrace		C	N		
Thetford Mines AR	**430**		**N**		**46**	**Thetford Mines AR**	**430**		**N**		**48**
Black Lake		V	N			Black Lake		V	N		
Pontbriand		M	N			Pontbriand		SD	N		
						Rivière-Blanche		SD	N		
Robertsonville		VL	N			Robertsonville		VL	N		
						Saint-Joseph-de-Coleraine		SD	N		
Thetford Mines		V	N			Thetford Mines		V	N		
Thetford-Partie-Sud		CT	N			Thetford-Partie-Sud		CT	N		
Thompson AR	**640**		**N**		**18**	**Thompson AR**	**640**		**N**		**19**
						Mystery Lake		LDG	N		
Thompson		C	N			Thompson		C	N		
Tillsonburg AR	**546**		**N**		**21**	**Tillsonburg AR**	**546**		**N**		**15**
Tillsonburg		T	N			Tillsonburg		T	N		
Timmins AR	**586**		**N**		**67**	**Timmins AR**	**586**		**N**		**61**
Timmins		C	N			Timmins		C	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	Nbre de SR	Nbre de SD
Truro AR	215		N		83	**Truro AR**	215		N		82
Colchester, Subd. B		SCM	N			Colchester, Subd. B		SCM	N		
Colchester, Subd. C		SCM	N			Colchester, Subd. C		SCM	N		
Millbrook 27		R	N			Millbrook 27		R	N		
						Stewiacke		T	N		
Truro		T	N			Truro		T	N		
Val-d'Or AR	480		N		55	**Val-d'Or AR**	480		N		44
Dubuisson		M	N								
Sullivan		M	N			Sullivan		SD	N		
Val-d'Or		V	N			Val-d'Or		V	N		
Val-Senneville		M	N			Val-Senneville		SD	N		
Vassan		M	N			Vassan		SD	N		
Vernon AR	918		N		123	**Vernon AR**	918		N		99
Coldstream		DM	N			Coldstream		DM	N		
Lumby		VL	N			Lumby		VL	N		
North Okanagan, Subd. B		SRD	N			North Okanagan, Subd. B		SRD	N		
Okanagan (partie) 1		R	N			Okanagan (partie) 1		R	N		
Priest's Valley 6		R	N			Priest's Valley 6		R	N		
Vernon		C	N			Vernon		C	N		
Victoriaville AR	440		N		58	**Victoriaville AR**	440		N		50
						Arthabaska		V	N		
						Saint-Albert-de-Warwick		P	N		
Saint-Christophe-d'Arthabaska		P	N			Saint-Christophe-d'Arthabaska		P	N		
						Sainte-Victoire-d'Arthabaska		P	N		
Victoriaville		V	N			Victoriaville		V	N		
Wetaskiwin AR	865		N		16	**Wetaskiwin AR**	865		N		15
Wetaskiwin		C	N			Wetaskiwin		C	N		
						Weyburn AR[3]	730		N		17
						Weyburn		C	N		
Whitehorse AR	990		N		44	**Whitehorse AR**	990		N		31
Ibex Valley		HAM	N								
Lake Laberge 1		R	N								
Mt. Lorne		HAM	N								
Whitehorse		C	N			Whitehorse		C	N		
Whitehorse, Unorganized		UNO	N								
Williams Lake AR	950		N		96	**Williams Lake AR**	950		N		86
Alkali Lake 1		R	N			Alkali Lake 1		R	N		
Canim Lake 1		R	N			Canim Lake 1		R	N		
Canim Lake 2		R	N			Canim Lake 2		R	N		
Canim Lake 4		R	N			Canim Lake 4		R	N		
						Canoe Creek 3		R	N		
Cariboo, Subd. B		SRD	N			Cariboo, Subd. B		SRD	N		
Deep Creek 2		R	N			Deep Creek 2		R	N		
Dog Creek 1		R	N			Dog Creek 1		R	N		
Dog Creek 2		R	N			Dog Creek 2		R	N		
Johny Sticks 2		R	N			Johny Sticks 2		R	N		
One Hundred Mile House		DM	N			One Hundred Mile House		VL	N		
Sandy Harry 4		R	N			Sandy Harry 4		R	N		
Soda Creek 1		R	N			Soda Creek 1		R	N		
Williams Lake		C	N			Williams Lake		C	N		

1996						1991					
Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMR/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD	Nom de la RMR/AR/SDR	Code de la RMA/AR	Genre de SDR	FRR	N^bre de SR	N^bre de SD
Williams Lake 1		R	N			Williams Lake 1		R	N		
Windy Mouth 7		R	N			Windy Mouth 7		R	N		
Wood Buffalo AR[2]	**860**		N		83	**Fort McMurray AR**	**860**		N		126
						Beaver Lake 131		R	N		
Allison Bay 219		R	N								
Charles Lake 225		R	N								
Chipewyan 201		R	N								
Chipewyan 201A		R	N								
Chipewyan 201B		R	N								
Chipewyan 201C		R	N								
Chipewyan 201D		R	N								
Chipewyan 201E		R	N								
Chipewyan 201F		R	N								
Chipewyan 201G		R	N								
Clearwater 175		R	N			Clearwater 175		R	N		
Collin Lake 223		R	N								
Cornwall Lake 224		R	N								
Devil's Gate 220		R	N								
Dog Head 218		R	N								
Fort Mackay		S-E	N								
Fort Mackay 174		R	N								
						Fort McMurray		C	N		
Grégoire Lake 176		R	N			Grégoire Lake 176		R	N		
Grégoire Lake 176A		R	N			Grégoire Lake 176A		R	N		
Janvier 194		R	N			Janvier 194		R	N		
Namur Lake 174B		R	N								
Namur River 174A		R	N								
Old Fort 217		R	N								
Sandy Point 221		R	N								
Wood Buffalo		SM	N								
						Heart Lake 167		R	N		
						Improvement District No. 18 (partie)		ID	N		
						Lac la Biche		T	N		
						Plamondon		VL	N		
Woodstock AR	**544**		O		45	**Woodstock AR**	**544**		O		38
Woodstock		C	O			Woodstock		C	O		
Yellowknife AR	**995**		N		37	**Yellowknife AR**	**995**		N		36
Yellowknife		C	N			Yellowknife		C	N		
Yorkton AR	**710**		N		31	**Yorkton AR**	**710**		N		32
Ebenezer		VL	N			Ebenezer		VL	N		
Orkney No. 244		RM	N			Orkney No. 244		RM	N		
Springside		T	N			Springside		T	N		
Willowbrook		VL	N			Willowbrook		VL	N		
Yorkton		C	N			Yorkton		C	N		

1 Nouvelle région pour le recensement de 1996.
2 Changement de nom pour le recensement de 1996.
3 Région supprimée pour le recensement de 1996.
4 Nouvelle région divisée en secteurs de recensement pour le recensement de 1996.
5 Partie de la RMR de Montréal (462) pour le recensement de 1996.
6 Partie de l'AR de Chatham (556) pour le recensement de 1996.

Annexe O. Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire

Qualité des données

Toutes les enquêtes statistiques sont entachées d'erreurs, qu'il s'agisse des sondages qui sont fondés sur une fraction, ou un échantillon, de la population ou des recensements qui recueillent des données auprès de l'ensemble de la population.

Les erreurs liées aux enquêtes se répartissent en erreurs d'échantillonnage et en erreurs non dues à l'échantillonnage. Elles peuvent avoir pour conséquence d'accroître la variabilité et la distorsion des données et des estimations produites. Une plus grande variabilité se traduit par une moins grande précision, alors que la distorsion provoque un écart systématique par rapport à la valeur réelle.

Erreurs d'échantillonnage : *se produisent quand les résultats d'une enquête sont fondés sur un échantillon d'unités de la population.*

Les erreurs d'échantillonnage témoignent du fait que la répartition des caractéristiques dans l'échantillon diffère d'ordinaire de la répartition pour ce qui est de l'ensemble de la population dont l'échantillon est tiré. Les erreurs d'échantillonnage se produisent dans le contexte du recensement parce que les questions supplémentaires figurant dans le «questionnaire complet» sont posées à un échantillon formé de un cinquième des ménages.

Erreurs non dues à l'échantillonnage : *regroupent toutes les autres sources éventuelles d'erreurs relevées au cours du recensement : aux étapes du plan d'échantillonnage, du questionnaire, des opérations sur le terrain, de la saisie des données, du traitement , de l'analyse et de la mise en tableaux.*

En dépit des contrôles et des efforts considérables visant à assurer le respect des normes les plus élevées à toutes les étapes des opérations de la collecte et du traitement, l'ampleur et la complexité du recensement de 1996 ont pour conséquence que les résultats sont entachés d'une certaine erreur non due à l'échantillonnage.

Lorsque vient le moment d'interpréter des données, quelles qu'elles soient, les utilisateurs doivent être conscients que le risque d'erreur est plus grand dans le cas d'estimations de faibles proportions et de petites estimations de données qualitatives et que, d'ordinaire, ces risques diminuent à mesure que la taille de la population croît. Les utilisateurs doivent également tenir compte du fait que certaines erreurs peuvent se produire de façon plus systématique et biaiser les estimations. Certaines autres peuvent se produire de façon aléatoire et avoir une incidence nominale, en particulier sur l'interprétation ou les estimations à des niveaux d'agrégation supérieurs.

Voici quelques-uns des principaux types d'erreurs non dues à l'échantillonnage :

Erreurs de couverture *: se produisent quand on oublie des logements et (ou) des personnes, on les englobe à tort ou on les compte deux fois.*

Les erreurs de couverture influent sur la précision des chiffres du recensement et, dans une moindre mesure, sur la répartition des caractéristiques. L'oubli de logements ou de personnes se traduit par un **sous-dénombrement**. Des logements peuvent être oubliés parce que les limites du secteur de dénombrement (SD) ont été mal interprétées ou parce qu'ils sont cachés ou semblent inhabitables. Des personnes peuvent être oubliées quand leur logement est oublié ou classé comme inoccupé, ou elles peuvent être omises parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure sur le questionnaire. Certaines personnes peuvent être oubliées

parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel ou qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement. En outre, des erreurs de traitement peuvent entraîner un certain sous-dénombrement.

Le dénombrement à tort ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un **surdénombrement.** Il peut y avoir surdénombrement des logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements ou lorsque des unités d'habitation ne répondant pas à la définition du logement retenue pour les fins du recensement sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un logement plus grand. Il peut y avoir double compte de logements lorsqu'il existe, par exemple, une certaine ambiguïté au sujet des limites des SD. Des personnes peuvent être comptées deux fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire sur le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne qui ne fait pas partie de l'univers du recensement, comme un résident étranger, soit dénombrée à tort. Des erreurs de traitement peuvent être à l'origine d'un certain surdénombrement. Le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement.

Trois études permettent de mesurer l'erreur de couverture. Dans le contexte de la **vérification des logements inoccupés**, on a de nouveau visité un échantillon de logements classés comme inoccupés afin de vérifier s'ils étaient réellement inoccupés le jour du recensement. Les chiffres définitifs du recensement ont ensuite été corrigés pour tenir compte des personnes ou des ménages oubliés du fait que leur logement avait été classé par erreur comme inoccupé. En dépit de ces ajustements, les chiffres définitifs peuvent tout de même être entachés d'un certain sous-dénombrement. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes de sexe masculin et les personnes récemment immigrées. La **contre-vérification des dossiers** permet de mesurer le sous-dénombrement résiduel pour le Canada, de même que pour chaque province et chaque territoire. L'**étude du surdénombrement** a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de la contre-vérification des dossiers et de l'étude du surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

***Erreurs dues à la non-réponse** : se produisent en l'absence totale ou partielle de données se rapportant à des répondants, des ménages ou des logements.*

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et si un questionnaire y a été livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive souvent que le questionnaire soit retourné mais qu'il y manque des données à certaines questions ou pour certaines personnes. Des efforts considérables sont déployés afin d'obtenir la réponse la plus complète possible. Les recenseurs contrôlent les questionnaires et assurent le suivi de toute information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié, à la fois par un surveillant et par un technicien du contrôle qualitatif. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes qui sont cernées et corrigées aux étapes subséquentes du traitement. Toutefois, si les personnes non répondantes diffèrent des répondants, il se peut que cette façon de procéder se traduise par l'introduction d'un biais dans les résultats.

***Erreurs de réponse** : se produisent chaque fois qu'une caractéristique est incorrectement déclarée dans le contexte du recensement.*

Les erreurs de réponse peuvent découler de l'interprétation erronée des concepts ou des questions, de la déclaration, accidentelle ou délibérée, de renseignements inexacts, de la déclaration de données pour le compte d'un autre membre du ménage ou, tout bonnement, du manque de connaissances des répondants ou des intervieweurs. Ces erreurs influent sur la qualité des résultats du recensement en ce sens qu'elles introduisent dans les résultats définitifs une variabilité et un biais additionnels.

***Erreurs de traitement** : se produisent quand on s'écarte de la procédure établie.*

Ces erreurs, qui peuvent être commises à n'importe quelle étape du traitement, vont des erreurs de frappe au moment de la saisie des données, jusqu'aux erreurs d'imputation dans le contexte des corrections apportées aux données manquantes ou à celles qui posent d'autres difficultés, en passant par les erreurs de codage qui découlent de la transposition en codes des réponses écrites en vue de faciliter la mise en tableaux.

Il est possible que des erreurs de codage se produisent lorsque la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire, ou lorsque la liste des codes est longue (p. ex., principal domaine d'études, lieu de travail). L'étape formelle du contrôle qualitatif (CQ), qui consiste à vérifier un échantillon de codes et à prendre des mesures correctives, notamment à coder à nouveau les réponses au besoin, permet de cerner et de rectifier les erreurs de codage et d'en réduire le nombre. Exception faite pour le codage des variables de la branche d'activité et de la profession, la plupart des tâches de codage du recensement sont maintenant automatisées, en partie pour tenter de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements qui figurent sur les questionnaires sont introduits au clavier dans un fichier informatique. Deux procédures sont utilisées pour limiter le nombre d'erreurs à la saisie des données. Dans un premier temps, certains contrôles (comme des vérifications d'étendue) sont effectués à mesure que les données sont introduites. Dans un second temps, on introduit de nouveau au clavier un échantillon tiré de chaque lot de documents (ou unités de travail), et on compare ensuite les entrées résultantes aux entrées initiales. Le travail non satisfaisant est ainsi circonscrit et corrigé et, si cela est nécessaire, le reste du lot est de nouveau introduit au clavier.

Une fois saisies, les données font l'objet de vérifications qui consistent à les soumettre à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. À l'étape de l'imputation, on substitue à ces dernières des réponses déduites d'après les renseignements fournis par les autres répondants ou des réponses tirées d'un enregistrement donneur similaire. L'imputation permet d'obtenir une base de données complète dont les données correspondent aux chiffres du recensement et facilitent les analyses multidimensionnelles. Même si des erreurs peuvent être introduites à l'étape de l'imputation, les méthodes utilisées ont fait l'objet de tests rigoureux visant à réduire au minimum les erreurs systématiques.

Quantification de l'erreur d'échantillonnage

Les inférences démographiques obtenues à partir d'un échantillon peuvent être entachées d'erreurs d'échantillonnage. **L'erreur type** est une mesure qui peut servir à indiquer l'ampleur de celles-ci. ***L'erreur type correspond à l'éventuelle erreur attribuée à la taille de l'échantillon, au plan d'échantillonnage et à la variabilité ou à la dissimilitude de la population***. Le tableau suivant fournit des mesures approximatives de l'erreur type fondées sur les chiffres contenus dans les cases du tableau de données. Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

Erreur type approximative due à l'échantillonnage pour les données-échantillon du recensement de 1996

Valeur contenue dans la case	Erreur type approximative
50 ou moins	15
100	20
200	30
500	45
1 000	65
2 000	90
5 000	140
10 000	200
20 000	280
50 000	450
100 000	630
500 000	1 400

Pour déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour n'importe quelle case de données dont la valeur a été obtenue à partir des données-échantillon (20%), les utilisateurs doivent sélectionner l'erreur type figurant dans le tableau ci-dessus qui correspond à cette case. (On suggère de sélectionner la valeur contenue dans la case qui se rapproche le plus de la valeur de chacune des données). L'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois l'erreur type (p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1 000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de 1 000 +/- (3 * 65) ou 1 000 +/- 195) (abstraction faite de toutes les formes d'erreurs non dues à l'échantillonnage).

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux totaux ou aux totaux partiels de la population ou de l'univers (personnes, ménages, logements ou familles) pour la région géographique étudiée (voir Échantillonnage et pondération). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage sur ces valeurs en les comparant à celles des publications correspondantes contenant des données intégrales.

Il faut cependant noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés aux fins du recensement de 1996 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa, Canada K1A 0T6, (613) 951-6934.

Échantillonnage et pondération

Les données du recensement de 1996 sont soit des données intégrales recueillies auprès de l'ensemble de la population, soit des données-échantillon (c.-à-d. recueillies auprès d'un échantillon aléatoire composé d'un ménage sur cinq), qu'on a pondérées afin d'obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données qui figureront dans les publications ont été recueillies auprès d'un échantillon de 20 % et pondérées afin de compenser pour l'échantillonnage. Toutes les vedettes de tableau sont annotées en conséquence. Veuillez noter que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré des personnes, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant qui figure dans les publications renfermant des données intégrales. Ces écarts (de même que l'effet de l'arrondissement aléatoire) sont attribuables à l'échantillonnage.

Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres dont il est fait état dans les tableaux ont fait l'objet d'un «**arrondissement aléatoire**» qui élimine toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. En vertu de cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de «5», et dans certains cas, de «10». Tout en assurant une protection efficace contre la divulgation des données, cette technique n'introduit pas d'erreur significative dans les données du recensement. Les utilisateurs doivent prendre note du fait que les totaux et les marges sont arrondis séparément des données qui figurent dans les cases, ce qui explique qu'il puisse y avoir certains écarts entre ceux-ci et la somme des données arrondies figurant dans les cases. En outre, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants figurant dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères divergences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100. Les répartitions en pourcentage et les taux sont, dans la plupart des cas, basés sur des données arrondies, tandis que les variations en pourcentage et les moyennes sont basées sur des données non arrondies. Il faut également noter la possibilité que l'arrondissement aléatoire provoque une distorsion importante dans le cas des cases de faible valeur. Il peut donc en découler une perte de précision touchant les cases de données renfermant des chiffres peu élevés.

Les utilisateurs doivent être conscients des éventuelles distorsions des données lorsqu'ils procèdent à l'agrégation des données arrondies en question. Les imprécisions qui découlent de l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Les utilisateurs peuvent cependant réduire ces distorsions au minimum en se servant, à l'étape de l'agrégation, des totaux partiels pertinents, chaque fois que cela est possible.

Les utilisateurs qui visent un maximum de précision peuvent se procurer des totalisations personnalisées. Dans le cas des produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements de la base de données du recensement. L'arrondissement aléatoire ne s'effectue qu'après l'agrégation des cases de données, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, la suppression des régions permet d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses.

Dans le cadre de la suppression des régions, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'ampleur de la suppression est fonction des facteurs suivants :

a) dans le cas des données intégrales, la suppression est fondée sur la population totale de la région;
b) dans le cas des données-échantillon, la suppression est fondée sur la population excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels de la région; en outre,
    - les répartitions des revenus et les statistiques connexes sont supprimées si la population excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels de la région est inférieure à 250 personnes;
    - toutes les données sont supprimées si la population d'une région est inférieure à 40 personnes;

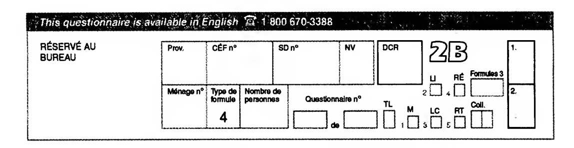
c) dans le cas des données qui renferment les six chiffres du code postal, les régions dont la population est inférieure à 100 personnes sont supprimées;
d) dans le cas des données qui renferment les trois premiers chiffres du code postal, les régions dont la population est inférieure à 40 personnes sont supprimées.

Quoi qu'il en soit, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur pertinent.

Cette technique est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c.-à-d. la série «Profils», les tableaux sommaires de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Dans le cas de la suppression des cases, il faut préciser une valeur minimale acceptable. Dans tous les cas où la valeur figurant dans une case est inférieure au seuil établi, celle-ci est supprimée et remplacée par un zéro. Les données supprimées sont toutefois incluses dans les totaux, partiels ou non, du niveau d'agrégation supérieur pertinent. Pour ce qui est des produits de la série «Le Pays» et de la série «Dimensions» portant sur le revenu, la profession précise ou la branche d'activité précise, on supprime la répartition lorsqu'elle porte sur moins de 250 personnes ou unités.

Annexe P. Formule 2B de 1996, Questionnaire sur la population





Soyez du nombre! Le 14 mai 1996

RECENSEMENT

Un message sur le recensement

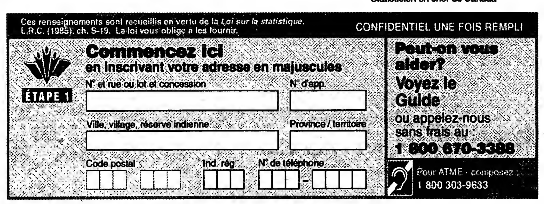
Depuis plus de 300 ans, le recensement trace le portrait de notre population et de l'endroit où nous vivons. Les renseignements recueillis le 14 mai 1996 nous aideront tous à mieux nous préparer pour l'avenir. Le recensement fournit l'information dont ont besoin les groupes communautaires, les entreprises et les divers échelons de gouvernement pour développer des projets en matière d'éducation et de formation, de nouveaux produits et services, de logements pour les personnes âgées, de services de santé et de plusieurs autres programmes qui sont importants pour nous tous.

En vertu de la loi, Statistique Canada doit mener un recensement à tous les cinq ans, et chaque ménage doit remplir un questionnaire du recensement. Et, en vertu de la loi, personne, à l'exception du personnel de Statistique Canada, ne peut voir les renseignements que vous lui fournissez.

Veuillez remplir votre questionnaire du recensement et le retourner par la poste le 14 mai 1996.

Je vous remercie de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada



Statistique Canada Statistics Canada

Canadä

Nota : *Pour alléger le questionnaire, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.*



Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le 14 mai 1996, vivent habituellement ici, même si elles sont temporairement absentes en raison d'un voyage d'affaires, d'études ou de vacances.

N'oubliez pas de vous inscrire!

- **Commencez par inscrire** les nom et prénom d'un adulte puis, s'il y a lieu, ceux du conjoint de cette personne et de leurs enfants.
- Inscrivez ensuite les nom et prénom de toutes les autres personnes qui vivent habituellement ici. Les enfants devraient être inscrits à la suite de leurs parents.

	Nom de famille	Prénom
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 32.

ASSUREZ-VOUS D'INSCRIRE

- **toutes les personnes qui vivent habituellement ici**, y compris les nouveau-nés, les colocataires, les chambreurs et les employés résidents;
- **les fils ou les filles qui demeurent ailleurs pendant leurs études**, mais qui reviennent vivre ici une partie de l'année;
- **les enfants en garde partagée** qui demeurent ici la majeure partie du temps (s'ils passent autant de temps avec chaque parent, les inscrire s'ils demeurent ici le 14 mai 1996);
- les personnes d'un autre pays qui demeurent au Canada et qui ont **un permis de travail, un permis de séjour pour étudiant ou un permis ministériel, ou les personnes qui réclament le statut de réfugié**, et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis **moins de six mois** dans un **établissement institutionnel** (comme un foyer pour personnes âgées, un hôpital ou une prison);
- les personnes qui demeurent ici le 14 mai 1996 et qui **n'ont pas de domicile habituel ailleurs**.





Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 2 parce que vous n'étiez pas certain qu'il fallait les compter?

Par exemple :

- *d'autres personnes apparentées vivant ici;*
- *un étudiant absent à cause de ses études;*
- *un chambreur qui a un autre domicile;*
- *une personne qui a déménagé récemment;*
- *un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel.*



○ Non

01 ○ Oui → Inscrivez (en majuscules) le nom de chacune d'elles et la raison de l'omission.

Nom
Raison

Nom
Raison

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, utilisez la section réservée aux observations à la page 32.



Est-ce que TOUTES LES PERSONNES de ce ménage sont :

- des représentants du gouvernement **d'un autre pays** et leur famille;

OU • des membres des Forces armées **d'un autre pays** et leur famille;

OU • des résidents **d'un autre pays** en visite au Canada, par exemple en voyage d'affaires ou en vacances?

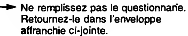
○ Non → **Continuez à l'étape 5**

02 ○ Oui → Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.



Si **TOUTES LES PERSONNES** de ce ménage demeurent ici temporairement **et ont un domicile habituel ailleurs au Canada**, indiquez le nombre total de personnes dans cette case ....

03 ☐

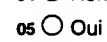

→ Ne remplissez pas le questionnarie. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.





Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une exploitation agricole?

Une exploitation agricole comprend : un ranch, une ferme, un parc d'engraissement, une ferme de plaisance, une serre, une champignonnière, une pépinière, une plantation d'arbres de Noël, une ferme d'animaux à fourrure, une ferme chevaline, une ferme à gibier, une exploitation apicole (d'abeilles), de gazon ou de fruits, une érablière, etc.


04 ○ Non

05 ○ Oui



À la question 1 à la page suivante, transcrivez les noms figurant à l'étape 2.

MÉNAGES COMPTANT PLUS DE SIX PERSONNES

Si le ménage compte plus de six personnes, inscrivez les six premières sur ce questionnaire et les autres sur un deuxième questionnaire. Si vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 32. Un représentant de Statistique Canada communiquera avec vous.

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1 Pour **chaque** personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1. *Cochez ou précisez une seule réponse.* *Les enfants d'une autre union, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme des fils et des filles.* *Si aucune des réponses fournies ne s'applique, utilisez la case «Autre» pour indiquer le lien avec la Personne 1.* *Exemples d'«autres» liens avec la Personne 1 :* • *cousin ou cousine* • *nièce ou neveu* • *partenaire en union libre du fils (bru de fait)* • *époux ou épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse* • *fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse* • *fille ou fils du ou de la colocataire* • *employé ou employée*	01. 01 ⊗ **PERSONNE 1**	02. 02 ○ Époux ou épouse de la Personne 1 03 ○ Partenaire en union libre de la Personne 1 04 ○ Fils ou fille de la Personne 1 05 ○ Gendre ou bru de la Personne 1 06 ○ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1 07 ○ Père ou mère de la Personne 1 08 ○ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1 09 ○ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1 10 ○ Frère ou soeur de la Personne 1 11 ○ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1 12 ○ Chambreur ou chambreuse 13 ○ Colocataire Autre — *Précisez* 14
3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le **jour**, le **mois** et l'**année**. *Exemple : Si cette personne est née le 23 février 1954, inscrivez* Jour 23 Mois 02 Année 1954 *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.*	Date de naissance Jour Mois Année 15 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	Date de naissance Jour Mois Année 15 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐
4. SEXE	16 ○ Masculin 17 ○ Féminin	16 ○ Masculin 17 ○ Féminin
5. ÉTAT MATRIMONIAL *Cochez un seul cercle.*	18 ○ Légalement marié (et non séparé) 19 ○ Séparé, mais toujours légalement marié 20 ○ Divorcé 21 ○ Veuf ou veuve 22 ○ Célibataire (jamais marié)	18 ○ Légalement marié (et non séparé) 19 ○ Séparé, mais toujours légalement marié 20 ○ Divorcé 21 ○ Veuf ou veuve 22 ○ Célibataire (jamais marié)
6. Cette personne vit-elle avec un partenaire en **union libre**? *Par **union libre**, on entend deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme sans être légalement mariées l'une à l'autre.*	23 ○ Oui 24 ○ Non	23 ○ Oui 24 ○ Non

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
03.	04.	05.	06.
04 ○ Fils ou fille de la Personne 1	04 ○ Fils ou fille de la Personne 1	04 ○ Fils ou fille de la Personne 1	04 ○ Fils ou fille de la Personne 1
05 ○ Gendre ou bru de la Personne 1	05 ○ Gendre ou bru de la Personne 1	05 ○ Gendre ou bru de la Personne 1	05 ○ Gendre ou bru de la Personne 1
06 ○ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1	06 ○ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1	06 ○ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1	06 ○ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
07 ○ Père ou mère de la Personne 1	07 ○ Père ou mère de la Personne 1	07 ○ Père ou mère de la Personne 1	07 ○ Père ou mère de la Personne 1
08 ○ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1	08 ○ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1	08 ○ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1	08 ○ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1
09 ○ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1	09 ○ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1	09 ○ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1	09 ○ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1
10 ○ Frère ou soeur de la Personne 1	10 ○ Frère ou soeur de la Personne 1	10 ○ Frère ou soeur de la Personne 1	10 ○ Frère ou soeur de la Personne 1
11 ○ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1	11 ○ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1	11 ○ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1	11 ○ Beau-frère ou belle-soeur de la Personne 1
12 ○ Chambreur ou chambreuse	12 ○ Chambreur ou chambreuse	12 ○ Chambreur ou chambreuse	12 ○ Chambreur ou chambreuse
13 ○ Colocataire	13 ○ Colocataire	13 ○ Colocataire	13 ○ Colocataire
Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*
14	14	14	14
Date de naissance	Date de naissance	Date de naissance	Date de naissance
Jour Mois Année	Jour Mois Année	Jour Mois Année	Jour Mois Année
15 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	15 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	15 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐	15 ☐☐ ☐☐ 1☐☐☐
16 ○ Masculin 17 ○ Féminin	16 ○ Masculin 17 ○ Féminin	16 ○ Masculin 17 ○ Féminin	16 ○ Masculin 17 ○ Féminin
18 ○ Légalement marié (et non séparé)	18 ○ Légalement marié (et non séparé)	18 ○ Légalement marié (et non séparé)	18 ○ Légalement marié (et non séparé)
19 ○ Séparé, mais toujours légalement marié	19 ○ Séparé, mais toujours légalement marié	19 ○ Séparé, mais toujours légalement marié	19 ○ Séparé, mais toujours légalement marié
20 ○ Divorcé	20 ○ Divorcé	20 ○ Divorcé	20 ○ Divorcé
21 ○ Veuf ou veuve	21 ○ Veuf ou veuve	21 ○ Veuf ou veuve	21 ○ Veuf ou veuve
22 ○ Célibataire (jamais marié)	22 ○ Célibataire (jamais marié)	22 ○ Célibataire (jamais marié)	22 ○ Célibataire (jamais marié)
23 ○ Oui	23 ○ Oui	23 ○ Oui	23 ○ Oui
24 ○ Non	24 ○ Non	24 ○ Non	24 ○ Non

1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	**PERSONNE 1** Nom de famille Prénom	**PERSONNE 2** Nom de famille Prénom
LIMITATIONS D'ACTIVITÉ	07.	08.
7. Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique : a) à la maison?	01 ○ Non, pas limitée 02 ○ Oui, limitée	01 ○ Non, pas limitée 02 ○ Oui, limitée
b) à l'école ou au travail?	03 ○ Non, pas limitée 04 ○ Oui, limitée 05 ○ Sans objet	03 ○ Non, pas limitée 04 ○ Oui, limitée 05 ○ Sans objet
c) dans d'autres activités, par exemple, dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?	06 ○ Non, pas limitée 07 ○ Oui, limitée	06 ○ Non, pas limitée 07 ○ Oui, limitée
8. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de **longue durée**?	08 ○ Non 09 ○ Oui	08 ○ Non 09 ○ Oui
LANGUE		
9. ■ Cette personne connaît-elle assez bien l'anglais ou le français pour soutenir une conversation? *Cochez un seul cercle.*	10 ○ Anglais seulement 11 ○ Français seulement 12 ○ Anglais et français 13 ○ Ni anglais ni français	10 ○ Anglais seulement 11 ○ Français seulement 12 ○ Anglais et français 13 ○ Ni anglais ni français
10. ■ Quelle(s) langue(s), **autre(s) que l'anglais ou le français**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?	14 ○ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles* 15 ____ 16 ____ 17 ____	14 ○ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles* 15 ____ 16 ____ 17 ____
11. ■ Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?	18 ○ Anglais 19 ○ Français Autre — *Précisez* 20 ____	18 ○ Anglais 19 ○ Français Autre — *Précisez* 20 ____
12. ■ Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**? *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.*	21 ○ Anglais 22 ○ Français Autre — *Précisez* 23 ____	21 ○ Anglais 22 ○ Français Autre — *Précisez* 23 ____

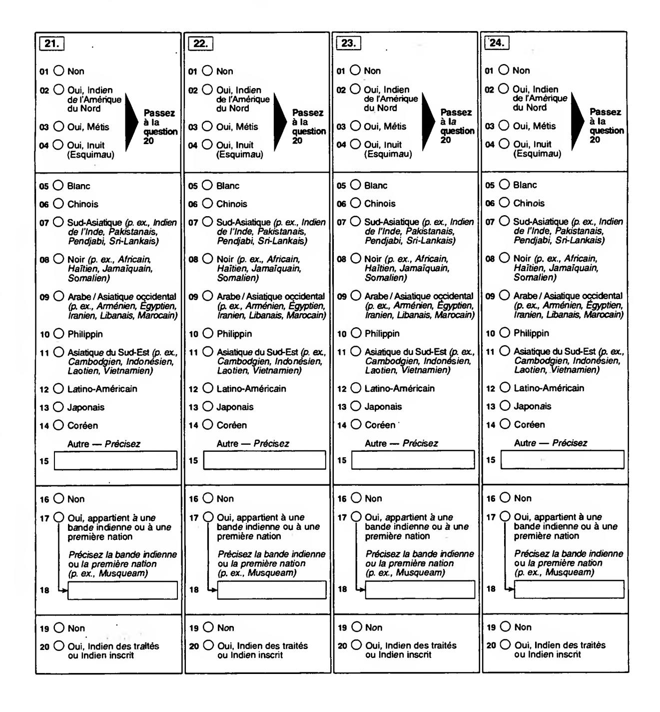
PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
09.	**10.**	**11.**	**12.**
01 ○ Non, pas limitée	01 ○ Non, pas limitée	01 ○ Non, pas limitée	01 ○ Non, pas limitée
02 ○ Oui, limitée	02 ○ Oui, limitée	02 ○ Oui, limitée	02 ○ Oui, limitée
03 ○ Non, pas limitée	03 ○ Non, pas limitée	03 ○ Non, pas limitée	03 ○ Non, pas limitée
04 ○ Oui, limitée	04 ○ Oui, limitée	04 ○ Oui, limitée	04 ○ Oui, limitée
05 ○ Sans objet	05 ○ Sans objet	05 ○ Sans objet	05 ○ Sans objet
06 ○ Non, pas limitée	06 ○ Non, pas limitée	06 ○ Non, pas limitée	06 ○ Non, pas limitée
07 ○ Oui, limitée	07 ○ Oui, limitée	07 ○ Oui, limitée	07 ○ Oui, limitée
08 ○ Non	08 ○ Non	08 ○ Non	08 ○ Non
09 ○ Oui	09 ○ Oui	09 ○ Oui	09 ○ Oui
10 ○ Anglais seulement	10 ○ Anglais seulement	10 ○ Anglais seulement	10 ○ Anglais seulement
11 ○ Français seulement	11 ○ Français seulement	11 ○ Français seulement	11 ○ Français seulement
12 ○ Anglais et français	12 ○ Anglais et français	12 ○ Anglais et français	12 ○ Anglais et français
13 ○ Ni anglais ni français	13 ○ Ni anglais ni français	13 ○ Ni anglais ni français	13 ○ Ni anglais ni français
14 ○ Aucune	14 ○ Aucune	14 ○ Aucune	14 ○ Aucune
OU	**OU**	**OU**	**OU**
Précisez laquelle ou lesquelles	*Précisez laquelle ou lesquelles*	*Précisez laquelle ou lesquelles*	*Précisez laquelle ou lesquelles*
15	15	15	15
16	16	16	16
17	17	17	17
18 ○ Anglais	18 ○ Anglais	18 ○ Anglais	18 ○ Anglais
19 ○ Français	19 ○ Français	19 ○ Français	19 ○ Français
Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*
20	20	20	20
21 ○ Anglais	21 ○ Anglais	21 ○ Anglais	21 ○ Anglais
22 ○ Français	22 ○ Français	22 ○ Français	22 ○ Français
Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*
23	23	23	23

1. NOM	**PERSONNE 1**	**PERSONNE 2**
Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom

RENSEIGNEMENTS SOCIO-CULTURELS	**13.**	**14.**
13. Où cette personne est-elle née? ■ *Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.*	**Née au Canada** 01 ○ T.-N. 07 ○ Man. 02 ○ Î.-P.-É. 08 ○ Sask. 03 ○ N.-É. 09 ○ Alb. 04 ○ N.-B. 10 ○ C.-B. 05 ○ Qué. 11 ○ Yukon 06 ○ Ont. 12 ○ T.N.-O. **Née en dehors du Canada** Pays — *Précisez* 13 [ ]	**Née au Canada** 01 ○ T.-N. 07 ○ Man. 02 ○ Î.-P.-É. 08 ○ Sask. 03 ○ N.-É. 09 ○ Alb. 04 ○ N.-B. 10 ○ C.-B. 05 ○ Qué. 11 ○ Yukon 06 ○ Ont. 12 ○ T.N.-O. **Née en dehors du Canada** Pays — *Précisez* 13 [ ]
14. De quel pays cette personne est-elle un citoyen? ■ *Indiquez plus d'une citoyenneté, s'il y a lieu.*	14 ○ Du Canada, par naissance 15 ○ Du Canada, par naturalisation Autre pays — *Précisez* 16 [ ]	14 ○ Du Canada, par naissance 15 ○ Du Canada, par naturalisation Autre pays — *Précisez* 16 [ ]
15. Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, ■ **un immigrant reçu**? ***Un immigrant reçu*** *est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.*	17 ○ Non ➔ **Passez à la question 17** 18 ○ Oui	17 ○ Non ➔ **Passez à la question 17** 18 ○ Oui
16. En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois? *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.*	Année 20 [1] [ ] [ ] [ ]	Année 20 [1] [ ] [ ] [ ]
17. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) **les** ■ **ancêtres** de cette personne appartenaient-ils? *Par exemple, Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, Vietnamien, Libanais, Chilien, Somalien, etc.*	*Précisez tous les groupes qui s'appliquent* 21 [ ] 22 [ ] 23 [ ] 24 [ ]	*Précisez tous les groupes qui s'appliquent* 21 [ ] 22 [ ] 23 [ ] 24 [ ]

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom
15.	**16.**	**17.**	**18.**
Née au Canada	**Née au Canada**	**Née au Canada**	**Née au Canada**
01 ○ T.-N. 07 ○ Man.	01 ○ T.-N. 07 ○ Man.	01 ○ T.-N. 07 ○ Man.	01 ○ T.-N. 07 ○ Man.
02 ○ Î.-P.-É. 08 ○ Sask.	02 ○ Î.-P.-É. 08 ○ Sask.	02 ○ Î.-P.-É. 08 ○ Sask.	02 ○ Î.-P.-É. 08 ○ Sask.
03 ○ N.-É. 09 ○ Alb.	03 ○ N.-É. 09 ○ Alb.	03 ○ N.-É. 09 ○ Alb.	03 ○ N.-É. 09 ○ Alb.
04 ○ N.-B. 10 ○ C.-B.	04 ○ N.-B. 10 ○ C.-B.	04 ○ N.-B. 10 ○ C.-B.	04 ○ N.-B. 10 ○ C.-B.
05 ○ Qué. 11 ○ Yukon	05 ○ Qué. 11 ○ Yukon	05 ○ Qué. 11 ○ Yukon	05 ○ Qué. 11 ○ Yukon
06 ○ Ont. 12 ○ T.N.-O.	06 ○ Ont. 12 ○ T.N.-O.	06 ○ Ont. 12 ○ T.N.-O.	06 ○ Ont. 12 ○ T.N.-O.
Née en dehors du Canada	**Née en dehors du Canada**	**Née en dehors du Canada**	**Née en dehors du Canada**
Pays — *Précisez*	Pays — *Précisez*	Pays — *Précisez*	Pays — *Précisez*
13	13	13	13
14 ○ Du Canada, par naissance	14 ○ Du Canada, par naissance	14 ○ Du Canada, par naissance	14 ○ Du Canada, par naissance
15 ○ Du Canada, par naturalisation	15 ○ Du Canada, par naturalisation	15 ○ Du Canada, par naturalisation	15 ○ Du Canada, par naturalisation
Autre pays — *Précisez*	Autre pays — *Précisez*	Autre pays — *Précisez*	Autre pays — *Précisez*
16	16	16	16
17 ○ Non → **Passez à la question 17**	17 ○ Non → **Passez à la question 17**	17 ○ Non → **Passez à la question 17**	17 ○ Non → **Passez à la question 17**
18 ○ Oui	18 ○ Oui	18 ○ Oui	18 ○ Oui
Année	Année	Année	Année
20 1	20 1	20 1	20 1
Précisez tous les groupes qui s'appliquent	*Précisez tous les groupes qui s'appliquent*	*Précisez tous les groupes qui s'appliquent*	*Précisez tous les groupes qui s'appliquent*
21	21	21	21
22	22	22	22
23	23	23	23
24	24	24	24

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'étape **2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
18. Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)? *Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.*	19. 01 ○ Non 02 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord 03 ○ Oui, Métis 04 ○ Oui, Inuit (Esquimau) **Passez à la question 20**	20. 01 ○ Non 02 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord 03 ○ Oui, Métis 04 ○ Oui, Inuit (Esquimau) **Passez à la question 20**
19. Cette personne est-elle un : *Cochez plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.* ***Nota :*** *Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.*	05 ○ Blanc 06 ○ Chinois 07 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)* 08 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)* 09 ○ Arabe / Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)* 10 ○ Philippin 11 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)* 12 ○ Latino-Américain 13 ○ Japonais 14 ○ Coréen Autre — *Précisez* 15	05 ○ Blanc 06 ○ Chinois 07 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)* 08 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)* 09 ○ Arabe / Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)* 10 ○ Philippin 11 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)* 12 ○ Latino-Américain 13 ○ Japonais 14 ○ Coréen Autre — *Précisez* 15
20. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?	16 ○ Non 17 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation *Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)* 18	16 ○ Non 17 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation *Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)* 18
21. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?	19 ○ Non 20 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit	19 ○ Non 20 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit



PERSONNE 3

Nom de famille

Prénom

21.

01 ○ Non
02 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord
03 ○ Oui, Métis
04 ○ Oui, Inuit (Esquimau)

Passez à la question 20

05 ○ Blanc
06 ○ Chinois
07 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)*
08 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)*
09 ○ Arabe / Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)*
10 ○ Philippin
11 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)*
12 ○ Latino-Américain
13 ○ Japonais
14 ○ Coréen

Autre — *Précisez*

15 [ ]

16 ○ Non
17 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation

Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)

18 [ ]

19 ○ Non
20 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

PERSONNE 4

Nom de famille

Prénom

22.

01 ○ Non
02 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord
03 ○ Oui, Métis
04 ○ Oui, Inuit (Esquimau)

Passez à la question 20

05 ○ Blanc
06 ○ Chinois
07 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)*
08 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)*
09 ○ Arabe / Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)*
10 ○ Philippin
11 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)*
12 ○ Latino-Américain
13 ○ Japonais
14 ○ Coréen

Autre — *Précisez*

15 [ ]

16 ○ Non
17 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation

Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)

18 [ ]

19 ○ Non
20 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

PERSONNE 5

Nom de famille

Prénom

23.

01 ○ Non
02 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord
03 ○ Oui, Métis
04 ○ Oui, Inuit (Esquimau)

Passez à la question 20

05 ○ Blanc
06 ○ Chinois
07 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)*
08 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)*
09 ○ Arabe / Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)*
10 ○ Philippin
11 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)*
12 ○ Latino-Américain
13 ○ Japonais
14 ○ Coréen

Autre — *Précisez*

15 [ ]

16 ○ Non
17 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation

Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)

18 [ ]

19 ○ Non
20 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

PERSONNE 6

Nom de famille

Prénom

24.

01 ○ Non
02 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord
03 ○ Oui, Métis
04 ○ Oui, Inuit (Esquimau)

Passez à la question 20

05 ○ Blanc
06 ○ Chinois
07 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)*
08 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)*
09 ○ Arabe / Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)*
10 ○ Philippin
11 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien)*
12 ○ Latino-Américain
13 ○ Japonais
14 ○ Coréen

Autre — *Précisez*

15 [ ]

16 ○ Non
17 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation

Précisez la bande indienne ou la première nation (p. ex., Musqueam)

18 [ ]

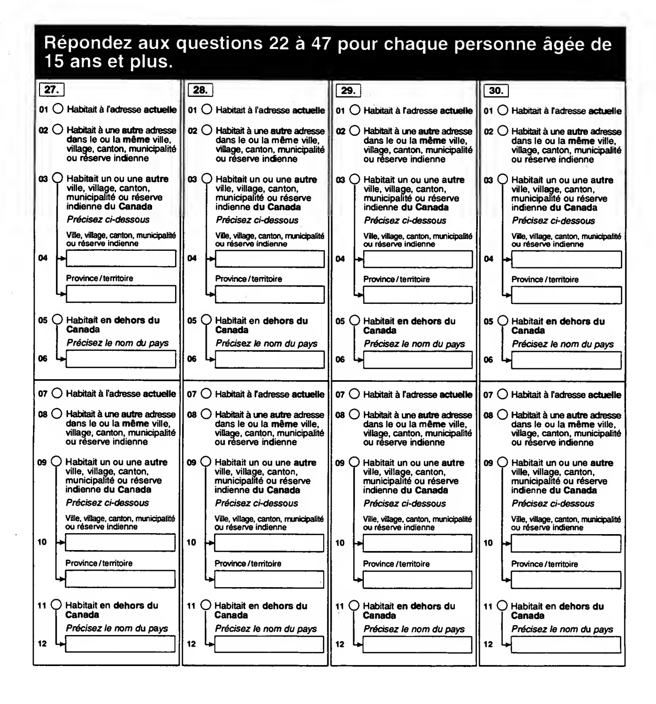
19 ○ Non
20 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à **l'étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom

Répondez aux questions 22 à 47 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.

MOBILITÉ	25.	26.
22. Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire le 14 mai 1995? *Cochez un seul cercle.* ***Nota :*** *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.*	01 ○ Habitait à l'adresse **actuelle** 02 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 03 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 04 ☐ Province / territoire ☐ 05 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays* 06 ☐	01 ○ Habitait à l'adresse **actuelle** 02 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 03 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 04 ☐ Province / territoire ☐ 05 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays* 06 ☐
23. Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 14 mai 1991? *Cochez un seul cercle.* ***Nota :*** *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.*	07 ○ Habitait à l'adresse **actuelle** 08 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 09 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 10 ☐ Province / territoire ☐ 11 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays* 12 ☐	07 ○ Habitait à l'adresse **actuelle** 08 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 09 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne 10 ☐ Province / territoire ☐ 11 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays* 12 ☐

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom



Répondez aux questions 22 à 47 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.

27.	28.	29.	30.
01 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**	01 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**	01 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**	01 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**
02 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	02 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	02 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	02 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
03 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*	03 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*	03 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*	03 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
04	04	04	04
Province / territoire	Province / territoire	Province / territoire	Province / territoire
05 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*	05 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*	05 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*	05 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*
06	06	06	06
07 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**	07 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**	07 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**	07 ○ Habitait à l'adresse **actuelle**
08 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	08 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	08 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	08 ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
09 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*	09 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*	09 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*	09 ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez ci-dessous*
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
10	10	10	10
Province / territoire	Province / territoire	Province / territoire	Province / territoire
11 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*	11 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*	11 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*	11 ○ Habitait **en dehors du Canada** *Précisez le nom du pays*
12	12	12	12

1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2.** Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

SCOLARITÉ	31.	32.
24. Jusqu'en quelle année (sans l'avoir nécessairement terminée) cette personne a-t-elle fréquenté l'école **secondaire** ou **primaire**? *Inscrivez le plus haut niveau (1re à 13e année), excluant l'école maternelle.*	01 ☐ ◄ Le plus haut niveau (1re à 13e année), à l'école secondaire ou primaire **OU** 02 ○ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	01 ☐ ◄ Le plus haut niveau (1re à 13e année), à l'école secondaire ou primaire **OU** 02 ○ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
25. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées à **l'université**?	03 ○ Aucune 04 ○ Moins de une année (de cours terminés) 05 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université	03 ○ Aucune 04 ○ Moins de une année (de cours terminés) 05 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université
26. Combien d'années d'études cette personne a-t-elle terminées dans un établissement **autre qu**'une université ou une école secondaire ou primaire? *Comptez les années d'études dans les collèges communautaires, les instituts techniques, les **cégeps** (enseignement général et professionnel), les écoles de métiers et les collèges commerciaux privés, les écoles de sciences infirmières décernant un diplôme, etc.*	06 ○ Aucune 07 ○ Moins de une année (de cours terminés) 08 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les **cégeps**, etc.	06 ○ Aucune 07 ○ Moins de une année (de cours terminés) 08 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les **cégeps**, etc.
27. Au cours **des huit derniers mois** (c'est-à-dire depuis septembre dernier), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université? *Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.* *Cochez un seul cercle.*	09 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois 10 ○ Oui, à plein temps 11 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	09 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois 10 ○ Oui, à plein temps 11 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

33.	34.	35.	36.
01 ☐ ◄ Le plus haut niveau (1re à 13e année), à l'école secondaire ou primaire	01 ☐ ◄ Le plus haut niveau (1re à 13e année), à l'école secondaire ou primaire	01 ☐ ◄ Le plus haut niveau (1re à 13e année), à l'école secondaire ou primaire	01 ☐ ◄ Le plus haut niveau (1re à 13e année), à l'école secondaire ou primaire
OU	OU	OU	OU
02 ○ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	02 ○ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	02 ○ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle	02 ○ Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle
03 ○ Aucune	03 ○ Aucune	03 ○ Aucune	03 ○ Aucune
04 ○ Moins de une année (de cours terminés)	04 ○ Moins de une année (de cours terminés)	04 ○ Moins de une année (de cours terminés)	04 ○ Moins de une année (de cours terminés)
05 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université	05 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université	05 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université	05 ☐ ◄ Nombre d'années terminées à l'université
06 ○ Aucune	06 ○ Aucune	06 ○ Aucune	06 ○ Aucune
07 ○ Moins de une année (de cours terminés)	07 ○ Moins de une année (de cours terminés)	07 ○ Moins de une année (de cours terminés)	07 ○ Moins de une année (de cours terminés)
08 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les **cégeps**, etc.	08 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les **cégeps**, etc.	08 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les **cégeps**, etc.	08 ☐ ◄ Nombre d'années terminées dans les collèges communautaires, les écoles de métiers, les **cégeps**, etc.
09 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois	09 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois	09 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois	09 ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des huit derniers mois
10 ○ Oui, à plein temps	10 ○ Oui, à plein temps	10 ○ Oui, à plein temps	10 ○ Oui, à plein temps
11 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	11 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	11 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir	11 ○ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	**PERSONNE 1**	**PERSONNE 2**
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

	37.	38.
28. Quels certificats, diplômes ou grades cette ■ personne détient-elle? *Inscrivez tous les titres de compétence acquis par la fréquentation d'**écoles secondaires** ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.* *Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.*	01 ○ Aucun → **Passez à la question 30**	01 ○ Aucun → **Passez à la question 30**
	02 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent	02 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent
	03 ○ Certificat ou diplôme d'une école de métiers	03 ○ Certificat ou diplôme d'une école de métiers
	04 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)	04 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)
	05 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat	05 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
	06 ○ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)	06 ○ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)
	07 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat	07 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
	08 ○ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)	08 ○ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
	09 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)	09 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
	10 ○ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	10 ○ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)
29. Quel était le principal domaine d'études ou de formation du **plus haut** grade, certificat ou diplôme de cette personne (**sans compter** les certificats d'études secondaires)? *Par exemple, comptabilité, génie civil, histoire, menuiserie, secrétariat juridique, soudure.*	Principal domaine d'études ou de formation 11 ______ **OU** 12 ○ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires	Principal domaine d'études ou de formation 11 ______ **OU** 12 ○ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

39.	40.	41.	42.
01 ○ Aucun → **Passez à la question 30**	01 ○ Aucun → **Passez à la question 30**	01 ○ Aucun → **Passez à la question 30**	01 ○ Aucun → **Passez à la question 30**
02 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent	02 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent	02 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent	02 ○ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent
03 ○ Certificat ou diplôme d'une école de métiers	03 ○ Certificat ou diplôme d'une école de métiers	03 ○ Certificat ou diplôme d'une école de métiers	03 ○ Certificat ou diplôme d'une école de métiers
04 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)	04 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)	04 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)	04 ○ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)
05 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat	05 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat	05 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat	05 ○ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat
06 ○ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)	06 ○ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)	06 ○ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)	06 ○ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)
07 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat	07 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat	07 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat	07 ○ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat
08 ○ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)	08 ○ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)	08 ○ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)	08 ○ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)
09 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)	09 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)	09 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)	09 ○ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)
10 ○ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	10 ○ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	10 ○ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)	10 ○ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)
Principal domaine d'études ou de formation	Principal domaine d'études ou de formation	Principal domaine d'études ou de formation	Principal domaine d'études ou de formation
11	11	11	11
OU	**OU**	**OU**	**OU**
12 ○ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires	12 ○ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires	12 ○ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires	12 ○ Le plus haut diplôme de cette personne est un certificat d'études secondaires

1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	**PERSONNE 1** Nom de famille Prénom	**PERSONNE 2** Nom de famille Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

ACTIVITÉS À LA MAISON	**43.**	**44.**
Nota : *Par* ***semaine dernière****, on entend du dimanche 5 mai au samedi 11 mai 1996.* *À la question 30, dans les cas où les activités se déroulent en même temps, inscrivez la durée commune qui leur est consacrée dans plus d'une section.*		
30. La semaine dernière, combien d'heures cette personne ■ a-t-elle consacrées aux activités suivantes :		
a) aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, **sans rémunération**? *Par exemple, préparer les repas, faire la lessive, faire la comptabilité, effectuer des courses ou tondre le gazon.*	01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins de 5 heures 03 ◯ De 5 à 14 heures 04 ◯ De 15 à 29 heures 05 ◯ De 30 à 59 heures 06 ◯ 60 heures et plus	01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins de 5 heures 03 ◯ De 5 à 14 heures 04 ◯ De 15 à 29 heures 05 ◯ De 30 à 59 heures 06 ◯ 60 heures et plus
b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, **sans rémunération**? *Par exemple, donner le bain à de jeunes enfants ou jouer avec eux, conduire les enfants à leurs activités sportives, les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes.*	07 ◯ Aucune 08 ◯ Moins de 5 heures 09 ◯ De 5 à 14 heures 10 ◯ De 15 à 29 heures 11 ◯ De 30 à 59 heures 12 ◯ 60 heures et plus	07 ◯ Aucune 08 ◯ Moins de 5 heures 09 ◯ De 5 à 14 heures 10 ◯ De 15 à 29 heures 11 ◯ De 30 à 59 heures 12 ◯ 60 heures et plus
c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes âgées, **sans rémunération**? *Par exemple, donner des soins personnels à une personne âgée faisant partie de la famille, visiter des personnes âgées, leur parler au téléphone, les aider à effectuer leurs emplettes, leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments.*	13 ◯ Aucune 14 ◯ Moins de 5 heures 15 ◯ De 5 à 9 heures 16 ◯ 10 heures et plus	13 ◯ Aucune 14 ◯ Moins de 5 heures 15 ◯ De 5 à 9 heures 16 ◯ 10 heures et plus
ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL		
31. La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé à **un emploi rémunéré ou à son compte**? *Considérez comme travail :* • *le travail se rapportant directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération (p. ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);* • *le travail à son compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;* • *le travail pour lequel elle a reçu une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*	17 ◯ Aucune ➤ **Continuez à la question suivante** **OU** 18 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) ➥ **Passez à la question 37**	17 ◯ Aucune ➤ **Continuez à la question suivante** **OU** 18 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) ➥ **Passez à la question 37**

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

45.	46.	47.	48.
01 ○ Aucune	01 ○ Aucune	01 ○ Aucune	01 ○ Aucune
02 ○ Moins de 5 heures	02 ○ Moins de 5 heures	02 ○ Moins de 5 heures	02 ○ Moins de 5 heures
03 ○ De 5 à 14 heures	03 ○ De 5 à 14 heures	03 ○ De 5 à 14 heures	03 ○ De 5 à 14 heures
04 ○ De 15 à 29 heures	04 ○ De 15 à 29 heures	04 ○ De 15 à 29 heures	04 ○ De 15 à 29 heures
05 ○ De 30 à 59 heures	05 ○ De 30 à 59 heures	05 ○ De 30 à 59 heures	05 ○ De 30 à 59 heures
06 ○ 60 heures et plus	06 ○ 60 heures et plus	06 ○ 60 heures et plus	06 ○ 60 heures et plus
07 ○ Aucune	07 ○ Aucune	07 ○ Aucune	07 ○ Aucune
08 ○ Moins de 5 heures	08 ○ Moins de 5 heures	08 ○ Moins de 5 heures	08 ○ Moins de 5 heures
09 ○ De 5 à 14 heures	09 ○ De 5 à 14 heures	09 ○ De 5 à 14 heures	09 ○ De 5 à 14 heures
10 ○ De 15 à 29 heures	10 ○ De 15 à 29 heures	10 ○ De 15 à 29 heures	10 ○ De 15 à 29 heures
11 ○ De 30 à 59 heures	11 ○ De 30 à 59 heures	11 ○ De 30 à 59 heures	11 ○ De 30 à 59 heures
12 ○ 60 heures et plus	12 ○ 60 heures et plus	12 ○ 60 heures et plus	12 ○ 60 heures et plus
13 ○ Aucune	13 ○ Aucune	13 ○ Aucune	13 ○ Aucune
14 ○ Moins de 5 heures	14 ○ Moins de 5 heures	14 ○ Moins de 5 heures	14 ○ Moins de 5 heures
15 ○ De 5 à 9 heures	15 ○ De 5 à 9 heures	15 ○ De 5 à 9 heures	15 ○ De 5 à 9 heures
16 ○ 10 heures et plus	16 ○ 10 heures et plus	16 ○ 10 heures et plus	16 ○ 10 heures et plus
17 ○ Aucune → **Continuez à la question suivante**	17 ○ Aucune → **Continuez à la question suivante**	17 ○ Aucune → **Continuez à la question suivante**	17 ○ Aucune → **Continuez à la question suivante**
OU	**OU**	**OU**	**OU**
18 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près)	18 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près)	18 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près)	18 ☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près)
→ **Passez à la question 37**	→ **Passez à la question 37**	→ **Passez à la question 37**	→ **Passez à la question 37**

1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	**PERSONNE 1**	**PERSONNE 2**
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Question	PERSONNE 1	PERSONNE 2
32. **La semaine dernière**, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou de son entreprise? *Cochez un seul cercle.*	**49.** 01 ○ Non 02 ○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 ○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	**50.** 01 ○ Non 02 ○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 ○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
33. **La semaine dernière**, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?	04 ○ Non 05 ○ Oui	04 ○ Non 05 ○ Oui
34. Cette personne a-t-elle cherché un emploi rémunéré **au cours des quatre dernières semaines**? *Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en plaçant une annonce dans un journal ou en répondant à une annonce.* *Cochez un seul cercle.*	06 ○ Non → **Passez à la question 36** 07 ○ Oui, un emploi à plein temps 08 ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	06 ○ Non → **Passez à la question 36** 07 ○ Oui, un emploi à plein temps 08 ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
35. Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler **la semaine dernière** si un emploi avait été disponible? *Cochez un seul cercle.*	09 ○ Oui, était prête à accepter du travail 10 ○ Non, avait déjà un emploi 11 ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 ○ Non, allait à l'école 14 ○ Non, pour d'autres raisons	09 ○ Oui, était prête à accepter du travail 10 ○ Non, avait déjà un emploi 11 ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 ○ Non, allait à l'école 14 ○ Non, pour d'autres raisons
36. Quand cette personne a-t-elle **travaillé la dernière fois à un emploi rémunéré ou à son compte**, ne serait-ce que quelques jours? *Cochez un seul cercle.*	15 ○ En 1996 16 ○ En 1995 ▶ **Continuez à la question suivante** 17 ○ Avant 1995 18 ○ Jamais ▶ **Passez à la question 47**	15 ○ En 1996 16 ○ En 1995 ▶ **Continuez à la question suivante** 17 ○ Avant 1995 18 ○ Jamais ▶ **Passez à la question 47**

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

51.	52.	53.	54.
01 ○ Non 02 ○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 ○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	01 ○ Non 02 ○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 ○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	01 ○ Non 02 ○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 ○ Oui, en vacances, malade, en gràve ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	01 ○ Non 02 ○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 03 ○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons
04 ○ Non 05 ○ Oui	04 ○ Non 05 ○ Oui	04 ○ Non 05 ○ Oui	04 ○ Non 05 ○ Oui
06 ○ Non → **Passez à la question 36** 07 ○ Oui, un emploi à plein temps 08 ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	06 ○ Non → **Passez à la question 36** 07 ○ Oui, un emploi à plein temps 08 ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	06 ○ Non → **Passez à la question 36** 07 ○ Oui, un emploi à plein temps 08 ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	06 ○ Non → **Passez à la question 36** 07 ○ Oui, un emploi à plein temps 08 ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
09 ○ Oui, était prête à accepter du travail 10 ○ Non, avait déjà un emploi 11 ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 ○ Non, allait à l'école 14 ○ Non, pour d'autres raisons	09 ○ Oui, était prête à accepter du travail 10 ○ Non, avait déjà un emploi 11 ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 ○ Non, allait à l'école 14 ○ Non, pour d'autres raisons	09 ○ Oui, était prête à accepter du travail 10 ○ Non, avait déjà un emploi 11 ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 ○ Non, allait à l'école 14 ○ Non, pour d'autres raisons	09 ○ Oui, était prête à accepter du travail 10 ○ Non, avait déjà un emploi 11 ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 12 ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 13 ○ Non, allait à l'école 14 ○ Non, pour d'autres raisons
15 ○ En 1996 16 ○ En 1995 ▶ **Continuez à la question suivante** 17 ○ Avant 1995 18 ○ Jamais ▶ **Passez à la question 47**	15 ○ En 1996 16 ○ En 1995 ▶ **Continuez à la question suivante** 17 ○ Avant 1995 18 ○ Jamais ▶ **Passez à la question 47**	15 ○ En 1996 16 ○ En 1995 ▶ **Continuez à la question suivante** 17 ○ Avant 1995 18 ○ Jamais ▶ **Passez à la question 47**	15 ○ En 1996 16 ○ En 1995 ▶ **Continuez à la question suivante** 17 ○ Avant 1995 18 ○ Jamais ▶ **Passez à la question 47**

1. **NOM** Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

	55.	56.
Nota : ***Les questions 37 à 44 portent sur l'emploi ou l'entreprise de cette personne la semaine dernière*** *ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1995. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé* ***le plus grand nombre d'heures****.*		
37. Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. 01 Section, usine, service, ministère, direction ou division 02	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc. 01 Section, usine, service, ministère, direction ou division 02
38. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service? *Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.*	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service 03 04	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service 03 04
39. Quel genre de travail cette personne faisait-elle? *Par exemple, concierge, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, guide d'expéditions de pêche. (Si elle était dans les Forces armées, indiquez son grade.)*	Genre de travail 05	Genre de travail 05
40. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou les activités les plus importantes de cette personne? *Par exemple, voir à l'entretien des immeubles, analyser des échantillons sanguins, vérifier des factures, coordonner des projets de génie civil, enseigner les mathématiques, organiser des horaires de travail et contrôler des systèmes d'entrée des données, guider des expéditions de pêche.*	Fonctions ou activités les plus importantes 06	Fonctions ou activités les plus importantes 06

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

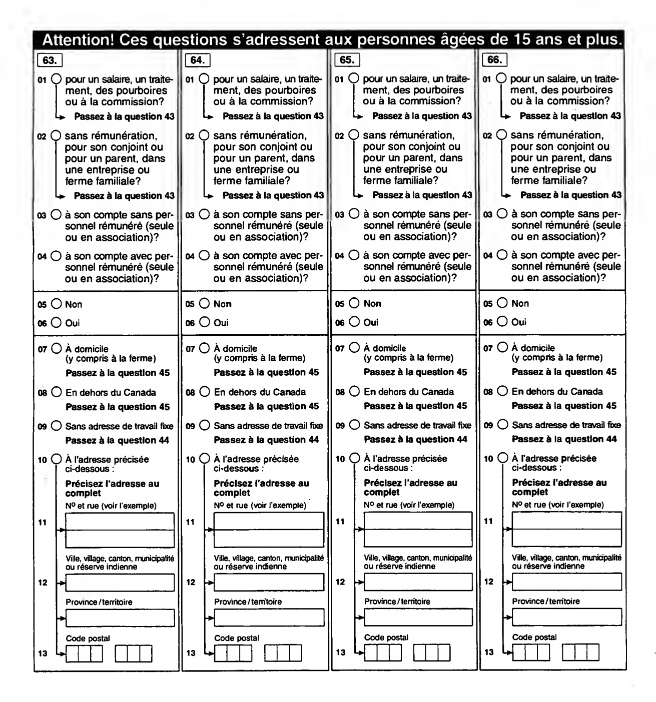
57.	58.	59.	60.
Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.
01	01	01	01
Section, usine, service, ministère, direction ou division	Section, usine, service, ministère, direction ou division	Section, usine, service, ministère, direction ou division	Section, usine, service, ministère, direction ou division
02	02	02	02
Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service
03	03	03	03
04	04	04	04
Genre de travail	Genre de travail	Genre de travail	Genre de travail
05	05	05	05
Fonctions ou activités les plus importantes	Fonctions ou activités les plus importantes	Fonctions ou activités les plus importantes	Fonctions ou activités les plus importantes
06	06	06	06

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'étape **2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

	61.	62.
41. Dans cet emploi ou cette entreprise, cette personne travaillait-elle principalement : *Cochez un seul cercle.*	01 ○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → **Passez à la question 43** 02 ○ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → **Passez à la question 43** 03 ○ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? 04 ○ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?	01 ○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → **Passez à la question 43** 02 ○ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → **Passez à la question 43** 03 ○ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? 04 ○ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?
42. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ■ ou son entreprise était-elle constituée en société?	05 ○ Non 06 ○ Oui	05 ○ Non 06 ○ Oui
43. À quelle adresse cette personne travaillait-elle **habituellement**? *Exemple :* *365, avenue Laurier ouest* *Numéro* → 365 *Genre* → avenue *Nom* → Laurier *Direction* → ouest *Si la direction fait partie du nom de la rue (p. ex., nord, sud, est ou ouest), veuillez préciser.* *Si l'adresse du lieu de travail n'est pas connue, précisez le nom du bâtiment ou de l'intersection le plus proche.* ***Nota :*** *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.*	07 ○ À domicile (y compris à la ferme) **Passez à la question 45** 08 ○ En dehors du Canada **Passez à la question 45** 09 ○ Sans adresse de travail fixe **Passez à la question 44** 10 ○ À l'adresse précisée ci-dessous : **Précisez l'adresse au complet** 11 Nº et rue (voir l'exemple) 12 Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne Province / territoire 13 Code postal	07 ○ À domicile (y compris à la ferme) **Passez à la question 45** 08 ○ En dehors du Canada **Passez à la question 45** 09 ○ Sans adresse de travail fixe **Passez à la question 44** 10 ○ À l'adresse précisée ci-dessous : **Précisez l'adresse au complet** 11 Nº et rue (voir l'exemple) 12 Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne Province / territoire 13 Code postal

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom



Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

63.

01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission?
Passez à la question 43

02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
Passez à la question 43

03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?

04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?

05 ◯ Non

06 ◯ Oui

07 ◯ À domicile (y compris à la ferme)
Passez à la question 45

08 ◯ En dehors du Canada
Passez à la question 45

09 ◯ Sans adresse de travail fixe
Passez à la question 44

10 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous :
Précisez l'adresse au complet

11 Nº et rue (voir l'exemple)

12 Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Province/territoire

13 Code postal

64.

01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission?
Passez à la question 43

02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
Passez à la question 43

03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?

04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?

05 ◯ Non

06 ◯ Oui

07 ◯ À domicile (y compris à la ferme)
Passez à la question 45

08 ◯ En dehors du Canada
Passez à la question 45

09 ◯ Sans adresse de travail fixe
Passez à la question 44

10 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous :
Précisez l'adresse au complet

11 Nº et rue (voir l'exemple)

12 Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Province/territoire

13 Code postal

65.

01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission?
Passez à la question 43

02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
Passez à la question 43

03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?

04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?

05 ◯ Non

06 ◯ Oui

07 ◯ À domicile (y compris à la ferme)
Passez à la question 45

08 ◯ En dehors du Canada
Passez à la question 45

09 ◯ Sans adresse de travail fixe
Passez à la question 44

10 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous :
Précisez l'adresse au complet

11 Nº et rue (voir l'exemple)

12 Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Province/territoire

13 Code postal

66.

01 ◯ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission?
Passez à la question 43

02 ◯ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale?
Passez à la question 43

03 ◯ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)?

04 ◯ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)?

05 ◯ Non

06 ◯ Oui

07 ◯ À domicile (y compris à la ferme)
Passez à la question 45

08 ◯ En dehors du Canada
Passez à la question 45

09 ◯ Sans adresse de travail fixe
Passez à la question 44

10 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous :
Précisez l'adresse au complet

11 Nº et rue (voir l'exemple)

12 Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Province/territoire

13 Code postal

1. NOM Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	**PERSONNE 1**	**PERSONNE 2**
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Question	67.	68.
44. Comment cette personne se rendait-elle **habituellement** au travail? *Si cette personne utilisait plus d'un moyen de transport,* ***cochez celui qui a servi à la plus grande partie du trajet.***	01 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur 02 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager 03 ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)* 04 ○ À pied 05 ○ Bicyclette 06 ○ Motocyclette 07 ○ Taxi 08 ○ Autre moyen	01 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur 02 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager 03 ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)* 04 ○ À pied 05 ○ Bicyclette 06 ○ Motocyclette 07 ○ Taxi 08 ○ Autre moyen
45. Pendant combien de **semaines** cette personne ■ a-t-elle travaillé **en 1995**? *Comptez toutes les semaines au cours desquelles :* • *elle était en vacances ou en congé de maladie payé;* • *elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel;* • *elle a travaillé pour une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions);* • *elle a travaillé à son compte;* • *elle a travaillé directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération.*	09 ○ Aucune → **Passez à la question 47** **OU** 10 [ ] ◄ Nombre de semaines	09 ○ Aucune → **Passez à la question 47** **OU** 10 [ ] ◄ Nombre de semaines
46. Pendant la **plupart** de ces semaines, cette personne ■ a-t-elle travaillé **à plein temps** ou **à temps partiel**? *Cochez un seul cercle.*	11 ○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 12 ○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	11 ○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 12 ○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

69.	70.	71.	72.
01 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur	01 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur	01 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur	01 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
02 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager	02 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager	02 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager	02 ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
03 ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*	03 ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*	03 ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*	03 ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*
04 ○ À pied	04 ○ À pied	04 ○ À pied	04 ○ À pied
05 ○ Bicyclette	05 ○ Bicyclette	05 ○ Bicyclette	05 ○ Bicyclette
06 ○ Motocyclette	06 ○ Motocyclette	06 ○ Motocyclette	06 ○ Motocyclette
07 ○ Taxi	07 ○ Taxi	07 ○ Taxi	07 ○ Taxi
08 ○ Autre moyen	08 ○ Autre moyen	08 ○ Autre moyen	08 ○ Autre moyen
09 ○ Aucune ➤ **Passez à la question 47**	09 ○ Aucune ➤ **Passez à la question 47**	09 ○ Aucune ➤ **Passez à la question 47**	09 ○ Aucune ➤ **Passez à la question 47**
OU	**OU**	**OU**	**OU**
10 ☐ ◄ Nombre de semaines	10 ☐ ◄ Nombre de semaines	10 ☐ ◄ Nombre de semaines	10 ☐ ◄ Nombre de semaines
11 ○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)	11 ○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)	11 ○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)	11 ○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)
12 ○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	12 ○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	12 ○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	12 ○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

1. NOM	**PERSONNE 1**	**PERSONNE 2**
Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape 2**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour chaque personne.	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom

REVENU EN 1995	**Attention!**	
47. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1995, ■ cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque des sources énumérées ci-dessous? • ***Répondez «Oui» ou «Non»** à toutes les sources.* • *Si «Oui», **inscrivez** également **le montant**; dans le cas de pertes, cochez également «Perte».* • ***N'incluez pas** la prestation fiscale pour enfants.*	73.	74.
TRAVAIL RÉMUNÉRÉ :	Dollars Cents	Dollars Cents
a) Total des **salaires** et **traitements**, *y compris les commissions, les gratifications, les pourboires, etc., avant les déductions*	01 ○ Oui ► ☐ 02 ○ Non	01 ○ Oui ► ☐ 02 ○ Non
TRAVAIL AUTONOME :		
b) **Revenu net** dans une **entreprise agricole** *(recettes brutes moins dépenses), y compris les subventions des programmes de soutien aux entreprises agricoles, les paiements reçus d'offices de mise en marché, le produit brut d'une assurance*	03 ○ Oui ► ☐ 04 ○ Perte 05 ○ Non	03 ○ Oui ► ☐ 04 ○ Perte 05 ○ Non
c) **Revenu net non agricole** dans une **entreprise non constituée en société**, dans l'**exercice d'une profession**, *etc. (recettes brutes moins dépenses)*	06 ○ Oui ► ☐ 07 ○ Perte 08 ○ Non	06 ○ Oui ► ☐ 07 ○ Perte 08 ○ Non
REVENU PROVENANT DU GOUVERNEMENT :		
d) **Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti** et **allocation au conjoint** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	09 ○ Oui ► ☐ 10 ○ Non	09 ○ Oui ► ☐ 10 ○ Non
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	11 ○ Oui ► ☐ 12 ○ Non	11 ○ Oui ► ☐ 12 ○ Non
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	13 ○ Oui ► ☐ 14 ○ Non	13 ○ Oui ► ☐ 14 ○ Non
g) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *telles que les subventions et les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux, les remboursements de la TPS, les crédits d'impôt provinciaux, les indemnisations des accidentés du travail, les pensions des anciens combattants, les prestations de bien-être social (**N'incluez pas** la prestation fiscale pour enfants.)*	15 ○ Oui ► ☐ 16 ○ Non	15 ○ Oui ► ☐ 16 ○ Non
AUTRE REVENU :		
h) **Dividendes, intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, *tels que loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques*	17 ○ Oui ► ☐ 18 ○ Perte 19 ○ Non	17 ○ Oui ► ☐ 18 ○ Perte 19 ○ Non
i) **Pensions de retraite** et **rentes**, *y compris les versements provenant des REER et des FERR*	20 ○ Oui ► ☐ 21 ○ Non	20 ○ Oui ► ☐ 21 ○ Non
j) **Autre revenu en espèces**, *tel qu'une pension alimentaire, allocation de soutien des enfants, des bourses d'études*	22 ○ Oui ► ☐ 23 ○ Non	22 ○ Oui ► ☐ 23 ○ Non
REVENU TOTAL PROVENANT DE TOUTES LES SOURCES PRÉCÉDENTES	24 ○ Oui ► ☐ 25 ○ Perte 26 ○ Non	24 ○ Oui ► ☐ 25 ○ Perte 26 ○ Non

Tournez la page et répondez aux questions sur le logement.

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 6	PERSONNE 6
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom	Prénom

Cette question s'adresse aux personnes âgées de 15 ans et plus.

75.	76.	77.	78.
Dollars Cents 01 ○ Oui ► 02 ○ Non	Dollars Cents 01 ○ Oui ► 02 ○ Non	Dollars Cents 01 ○ Oui ► 02 ○ Non	Dollars Cents 01 ○ Oui ► 02 ○ Non
03 ○ Oui ► 04 ○ Perte 05 ○ Non	03 ○ Oui ► 04 ○ Perte 05 ○ Non	03 ○ Oui ► 04 ○ Perte 05 ○ Non	03 ○ Oui ► 04 ○ Perte 05 ○ Non
06 ○ Oui ► 07 ○ Perte 08 ○ Non	06 ○ Oui ► 07 ○ Perte 08 ○ Non	06 ○ Oui ► 07 ○ Perte 08 ○ Non	06 ○ Oui ► 07 ○ Perte 08 ○ Non
09 ○ Oui ► 10 ○ Non	09 ○ Oui ► 10 ○ Non	09 ○ Oui ► 10 ○ Non	09 ○ Oui ► 10 ○ Non
11 ○ Oui ► 12 ○ Non	11 ○ Oui ► 12 ○ Non	11 ○ Oui ► 12 ○ Non	11 ○ Oui ► 12 ○ Non
13 ○ Oui ► 14 ○ Non	13 ○ Oui ► 14 ○ Non	13 ○ Oui ► 14 ○ Non	13 ○ Oui ► 14 ○ Non
15 ○ Oui ► 16 ○ Non	15 ○ Oui ► 16 ○ Non	15 ○ Oui ► 16 ○ Non	15 ○ Oui ► 16 ○ Non
17 ○ Oui ► 18 ○ Perte 19 ○ Non	17 ○ Oui ► 18 ○ Perte 19 ○ Non	17 ○ Oui ► 18 ○ Perte 19 ○ Non	17 ○ Oui ► 18 ○ Perte 19 ○ Non
20 ○ Oui ► 21 ○ Non	20 ○ Oui ► 21 ○ Non	20 ○ Oui ► 21 ○ Non	20 ○ Oui ► 21 ○ Non
22 ○ Oui ► 23 ○ Non	22 ○ Oui ► 23 ○ Non	22 ○ Oui ► 23 ○ Non	22 ○ Oui ► 23 ○ Non
24 ○ Oui ► 25 ○ Perte 26 ○ Non	24 ○ Oui ► 25 ○ Perte 26 ○ Non	24 ○ Oui ► 25 ○ Perte 26 ○ Non	24 ○ Oui ► 25 ○ Perte 26 ○ Non

Tournez la page et répondez aux questions sur le logement.

ÉTAPE 8

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur le logement.

*Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.*

79.

H1. Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?

Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez tous les cercles qui s'appliquent.

- 01 ○ Personne 1
- 02 ○ Personne 2
- 03 ○ Personne 3
- 04 ○ Personne 4
- 05 ○ Personne 5
- 06 ○ Personne 6
- 07 ○ Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
- 08 ○ Une personne qui ne demeure pas ici

H2. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :

Cochez un seul cercle.

- 10 ○ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
- 11 ○ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

H3. a) Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?

***Comptez** la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc.*

***Ne comptez pas** les salles de bains, les corridors, les vestibules ni les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.*

12 ☐ ◄ Nombre de pièces

b) De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?

13 ☐ ◄ Nombre de chambres à coucher

H4. Quand ce logement a-t-il été originellement construit?

Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez la meilleure estimation possible.

- 14 ○ 1920 ou avant
- 15 ○ 1921-1945
- 16 ○ 1946-1960
- 17 ○ 1961-1970
- 18 ○ 1971-1980
- 19 ○ 1981-1985
- 20 ○ 1986-1990
- 21 ○ 1991-1995
- 22 ○ 1996

H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?

Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.

- 23 ○ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- 24 ○ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- 25 ○ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

Vos réponses aux questions **H6** à **H8** s'appliquent uniquement au logement que vous **occupez maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez la meilleure estimation possible.

80.

Nota : *Si vous êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous exploitez,* ***cochez ici*** *et passez à l'étape 9.* ...... 01 ○

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour :

a) l'électricité?

02 ○ Rien

03 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 04 [Dollars | Cents] par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?

05 ○ Rien

06 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 07 [Dollars | Cents] par année

c) l'eau et les autres services municipaux?

08 ○ Rien

09 ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements **OU** 10 [Dollars | Cents] par année

H7. Pour les LOCATAIRES seulement :

Quel est le **loyer mensuel** payé pour ce logement?

11 ○ Aucun loyer en argent **OU** 12 [Dollars | Cents] par mois

H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) **à** f) **:**

a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?

13 ○ Aucun **Passez à la partie** c) **OU** 14 [Dollars | Cents] par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?

15 ○ Oui → **Passez à la partie** d)

16 ○ Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?

17 ○ Aucun **OU** 18 [Dollars | Cents] par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer?

19 [Dollars]

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?

20 ○ Oui → **Continuez à la partie** f)

21 ○ Non → **Passez à l'étape 9**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium?

22 ○ Aucuns **OU** 23 [Dollars | Cents] par mois

ÉTAPE 9

Vous avez maintenant rempli votre questionnaire. Veuillez le mettre à la poste dès aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Si vous avez des observations, veuillez utiliser l'espace prévu à cette fin sur la couverture arrière.

LA LOI PROTÈGE LES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS NOUS DONNEZ

Les renseignements que vous fournissez dans votre questionnaire du recensement sont protégés par la loi. Les employés de Statistique Canada qui traiteront votre questionnaire ont prêté un serment de discrétion. Ils sont les seuls à le manipuler. Personne, ni même la police, ni aucun autre ministère, ne peut avoir accès à votre questionnaire. C'est votre droit.

Vous pouvez demander à voir l'information que vous avez fournie à propos de vous-même sur votre questionnaire du recensement de 1996, après novembre 1996. Pour ce faire, écrivez au Coordonnateur de la protection de la vie privée, Statistique Canada, 25e étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.

OBSERVATIONS

Papier recyclé

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

FORMULE 6

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique* (L.R.C. (1985), ch. S-19). La loi vous oblige à les fournir.

An English questionnaire can be obtained by calling the following toll-free number 1 800-216-2299

A G R I C U L T U R E

RECENSEMENT 96

Qui devrait remplir ce questionnaire?

Toute personne responsable d'une exploitation agricole et qui produit dans l'intention de vendre au moins un des articles suivants :

Cultures
- grandes cultures
- fruits ou noix
- petits fruits ou raisin
- légumes
- graines de semence

Bétail
- bovins
- porcs
- moutons
- chevaux
- gibier à poil
- autres animaux

Volaille
- poules
- poulets
- dindons, dindes
- poussins
- gibier à plumes
- autres volailles

Produits d'origine animale
- lait ou crème
- oeufs
- laine
- fourrure
- viande

Autres produits agricoles
- produits de serre ou de pépinière
- arbres de Noël
- champignons
- gazon
- miel
- produits de la sève d'érable

A Comment remplir ce questionnaire

Répondre aux questions :

en cochant le cercle .... ⊗

OU en inscrivant un numéro dans la case-réponse 105

OU en écrivant en lettres moulées dans la case-réponse .... oui

B Des questions?

Composer sans frais le

1-800-216-2299

(Ce service est offert de 9 h à 21 h du jeudi 9 mai au vendredi 17 mai.)

C Une fois le questionnaire rempli

Veuillez le retourner dans l'enveloppe de retour affranchie ci-jointe.

Merci de nous aider à assurer le succès du Recensement de l'agriculture de 1996.

Important : Veuillez remplir un questionnaire pour chaque exploitation agricole dont la bonne marche est assurée par un ou plusieurs membres de ce ménage. Si vous avez besoin d'un questionnaire supplémentaire, veuillez composer sans frais le 1 800 216 2299

Veuillez commencer à l'ÉTAPE 1, page 2

1 Non 2 Oui

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

ÉTAPE 1

Veuillez répondre aux questions suivantes sur la forme juridique de cette exploitation en 1996.

1. Nom de l'exploitation en lettres moulées *(s'il y a lieu).*

2. Cette exploitation est-elle une corporation (compagnie)?

   1 ○ Non 2 ○ Oui ▶ Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

   (a) En quelle année l'exploitation est-elle devenue une corporation? .... 1 9 _ _

   (b) Est-ce une corporation familiale? 3 ○ Non 4 ○ Oui

   (c) Inscrivez le nom de la corporation *(s'il diffère de celui de l'exploitation).*

3. Cette exploitation est-elle une société de personnes?

   5 ○ Non 6 ○ Oui ▶ Si oui, cette société de personnes a-t-elle un contrat écrit?

   7 ○ Non 8 ○ Oui

4. Cette exploitation est-elle une ferme individuelle (à propriétaire unique)?

   1 ○ Non 2 ○ Oui

5 Indiquez si cette exploitation est d'un autre type, tel que :

   – un établissement institutionnel (station de recherche, ferme universitaire, ferme d'une prison, etc.) .... 3 ○

   – un pâturage communautaire, un pâturage en association coopérative ou une réserve de pacage .... 4 ○

   – autre (colonie huttérite, fiducie ou succession, etc.) .... 5 ○

   Précisez : ____________

Si l'ÉTAPE 1 ne décrit pas complètement la forme juridique de cette exploitation, veuillez utiliser l'espace réservé aux commentaires ci-dessous pour toute clarification. Remplir un questionnaire pour chaque exploitation agricole. Si vous avez besoin de questionnaires supplémentaires ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le présent formulaire, veuillez composer sans frais le 1-800-216-2299.

COMMENTAIRES 036

Page 2

ETAPE 2

Veuillez répondre aux questions suivantes sur chacun(e) des exploitant(e)s de cette exploitation agricole en date du 14 mai 1996.

- Les exploitant(e)s sont les personnes responsables de prendre au jour le jour les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole.
- S'il y a plus de trois exploitant(e)s, veuillez inscrire leurs noms et adresses dans la section «Commentaires» à la page 2 ou joindre une feuille supplémentaire.

Exploitant(e) 1

6. Nom de famille *(en lettres moulées)*
   Prénoms *(en lettres moulées)*
   Date de naissance: Jour | Mois | Année 1 9
   Sexe: 1 ○ Masculin 2 ○ Féminin
   Route rurale | Case postale | Numéro, rue ou chemin
   Village, ville | Province
   Code postal | Ind. rég. | N° de téléphone

7. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation agricole à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois?
   01 ○ Non 02 ○ Oui

8. En 1995, combien de temps cette personne a-t-elle consacré à la bonne marche de cette exploitation agricole? *(Cochez un seul cercle.)*
   03 ○ Plus de 40 heures par semaine en moyenne
   04 ○ Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne
   05 ○ Moins de 20 heures par semaine en moyenne

9. En 1995, cette personne a-t-elle travaillé à forfait (plantation, récolte, camionnage, déneigement, etc.)?
   06 ○ Non 07 ○ Oui

10. En 1995, cette personne a-t-elle reçu un salaire quelconque pour un emploi à l'extérieur de cette exploitation agricole? *(Ne pas inclure le travail à forfait.)*
    08 ○ Non 09 ○ Oui ▶ Si oui, indiquez le nombre d'heures ainsi travaillées. *(Cochez un seul cercle.)*
    10 ○ Plus de 40 heures par semaine en moyenne
    11 ○ Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne
    12 ○ Moins de 20 heures par semaine en moyenne

11. En 1995, cette personne exploitait-elle une autre entreprise (à part cette exploitation agricole)?
    13 ○ Non 14 ○ Oui ▶ Si oui, indiquez le genre d'entreprise : *(Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.)*
    15 ○ Vente (immobilier, produits de consommation, etc.)
    16 ○ Services (réparation de machinerie, comptabilité, chambres d'hôtes, etc.)
    17 ○ Construction
    18 ○ Fabrication
    19 ○ Autre *(Précisez)* ____________

12. En 1995, cette personne a-t-elle subi des blessures (fractures, coupures ayant exigé des points de suture, commotions cérébrales, etc.) ayant nécessité des soins médicaux par un professionnel de la santé à la suite d'activités liées à la bonne marche de cette exploitation agricole?
    20 ○ Non 21 ○ Oui ▶ Si oui, *précisez le type de blessure :* ____________

Exploitant(e) 2

13. Nom de famille *(en lettres moulées)*
    Prénoms *(en lettres moulées)*
    Date de naissance: Jour | Mois | Année 1 9
    Sexe: 1 ○ Masculin 2 ○ Féminin
    Inscrire l'adresse et le numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux indiqués pour l'exploitant(e) 1.
    Route rurale | Case postale | Numéro, rue ou chemin
    Village, ville | Province
    Code postal | Ind. rég. | N° de téléphone

14. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation agricole à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois?
    01 ○ Non 02 ○ Oui

15. En 1995, combien de temps cette personne a-t-elle consacré à la bonne marche de cette exploitation agricole? *(Cochez un seul cercle.)*
    03 ○ Plus de 40 heures par semaine en moyenne
    04 ○ Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne
    05 ○ Moins de 20 heures par semaine en moyenne

16. En 1995, cette personne a-t-elle travaillé à forfait (plantation, récolte, camionnage, déneigement, etc.)?
    06 ○ Non 07 ○ Oui

17. En 1995, cette personne a-t-elle reçu un salaire quelconque pour un emploi à l'extérieur de cette exploitation agricole? *(Ne pas inclure le travail à forfait.)*
    08 ○ Non 09 ○ Oui ▶ Si oui, indiquez le nombre d'heures ainsi travaillées. *(Cochez un seul cercle.)*
    10 ○ Plus de 40 heures par semaine en moyenne
    11 ○ Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne
    12 ○ Moins de 20 heures par semaine en moyenne

18. En 1995, cette personne exploitait-elle une autre entreprise (à part cette exploitation agricole)?
    13 ○ Non 14 ○ Oui ▶ Si oui, indiquez le genre d'entreprise : *(Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.)*
    15 ○ Vente (immobilier, produits de consommation, etc.)
    16 ○ Services (réparation de machinerie, comptabilité, chambres d'hôtes, etc.)
    17 ○ Construction
    18 ○ Fabrication
    19 ○ Autre *(Précisez)* ____________

19. En 1995, cette personne a-t-elle subi des blessures (fractures, coupures ayant exigé des points de suture, commotions cérébrales, etc.) ayant nécessité des soins médicaux par un professionnel de la santé à la suite d'activités liées à la bonne marche de cette exploitation agricole?
    20 ○ Non 21 ○ Oui ▶ Si oui, *précisez le type de blessure :* ____________

Exploitant(e) 3

20. Nom de famille *(en lettres moulées)*

Prénoms *(en lettres moulées)*

Date de naissance — Jour | Mois | Année 1

Sexe — 1 ○ Masculin 2 ○ Féminin

Inscrire l'adresse et le numéro de téléphone s'ils diffèrent de ceux indiqués pour l'exploitant(e) 1.

Route rurale | Case postale | Numéro, rue ou chemin

Village, ville | Province

Code postal | Ind. rég. | N° de téléphone

21. Est-ce que cette personne a habité l'exploitation agricole à un moment quelconque au cours des 12 derniers mois?

01 ○ Non 02 ○ Oui

22. En 1995, combien de temps cette personne a-t-elle consacré à la bonne marche de cette exploitation agricole? *(Cochez un seul cercle.)*

03 ○ Plus de 40 heures par semaine en moyenne
04 ○ Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne
05 ○ Moins de 20 heures par semaine en moyenne

23. En 1995, cette personne a-t-elle travaillé à forfait (plantation, récolte, camionnage, déneigement, etc.)?

06 ○ Non 07 ○ Oui

24. En 1995, cette personne a-t-elle reçu un salaire quelconque pour un emploi à l'extérieur de cette exploitation agricole? *(Ne pas inclure le travail à forfait.)*

08 ○ Non 09 ○ Oui ▶ Si oui, indiquez le nombre d'heures ainsi travaillées. *(Cochez un seul cercle.)*

10 ○ Plus de 40 heures par semaine en moyenne
11 ○ Entre 20 et 40 heures par semaine en moyenne
12 ○ Moins de 20 heures par semaine en moyenne

25. En 1995, cette personne exploitait-elle une autre entreprise (à part cette exploitation agricole)?

13 ○ Non 14 ○ Oui ▶ Si oui, indiquez le genre d'entreprise : *(Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.)*

15 ○ Vente (immobilier, produits de consommation, etc.)
16 ○ Services (réparation de machinerie, comptabilité, chambres d'hôtes, etc.)
17 ○ Construction
18 ○ Fabrication
19 ○ Autre *(Précisez)* ____________________

26. En 1995, cette personne a-t-elle subi des blessures (fractures, coupures ayant exigé des points de suture, commotions cérébrales, etc.) ayant nécessité des soins médicaux par un professionnel de la santé à la suite d'activités liées à la bonne marche de cette exploitation agricole?

20 ○ Non 21 ○ Oui ▶ Si oui, *précisez le type de blessure :* ____________________

ÉTAPE 3

Quelle unité de mesure sera utilisée pour déclarer les superficies?
(Cochez un seul cercle.)

1 ○ Acre — *1 acre = 0,40 hectare = 1,18 arpent*
2 ○ Hectare — *1 hectare = 2,47 acres = 2,92 arpents*
3 ○ Arpent (Québec seulement) — *1 arpent = 0,85 acre = 0,34 hectare*

ÉTAPE 4

Veuillez répondre aux questions suivantes sur l'emplacement et la superficie des terres de cette exploitation en 1996.

- **Inclure :** – toutes les terres, qu'elles vous appartiennent, qu'elles soient louées d'autrui ou en métayage
  – toutes les terres consacrées aux cultures ou au foin, les pacages, les pâturages, les jachères, les terres où se trouvent les bâtiments et la cour de ferme, les boisés, les terrains marécageux, etc.
- **Ne pas inclure les terres louées à autrui parce qu'elles ne sont pas exploitées par cette exploitation agricole**

27. Inscrivez séparément ci-dessous chaque lot ou parcelle de terre en commençant sur la première ligne avec «l'emplacement principal» de l'exploitation agricole. (S'il n'y a pas assez d'espace, veuillez joindre une feuille supplémentaire ou utiliser la section «Commentaires» à la page 2.)

Description des terres				Superficie des terres		
N° du lot ou quart de section et section	Canton (s'il y a lieu)	Rang ou concession	Paroisse ou comté (provinces de l'Est) Méridien (provinces de l'Ouest)	Superficie possédée	Superficie louée des gouvernements	Superficie en métayage ou louée d'autrui
Indiquez dans cet espace où se trouve l'emplacement principal de l'exploitation agricole (principaux bâtiments ou entrée principale)						
170	171	172	173			

28. **Superficie totale possédée** *(Ne pas inclure les terres louées à autrui)* 174

29. **Superficie totale louée des gouvernements** *(Inclure les terres détenues par licences, baux, permis ou droits, etc.)* 175

30. **Superficie totale en métayage ou louée d'autrui, sauf des gouvernements** 176

31. **Superficie TOTALE des terres de cette exploitation** (Ce chiffre doit correspondre au total des superficies inscrites aux questions 28 à 30) . . . 177

ÉTAPE 5

Veuillez répondre aux questions suivantes sur les grandes cultures de cette exploitation.

- Inscrire la superficie totale des différentes grandes cultures devant être récoltées ou utilisées comme engrais vert en 1996, même si elles ont été semées ou plantées au cours d'une année précédente.
- Inscrire les superficies une seule fois, même s'il doit y avoir plusieurs récoltes en 1996.
- Inclure toutes les grandes cultures dans cette exploitation, que les terres vous appartiennent, qu'elles soient louées d'autrui ou en métayage.

		Superficie
32. Blé	Blé de printemps (y compris le blé d'utilité générale et le blé do printemps des Prairies)	180
	Blé durum	181
	Blé d'hiver (devant être récolté en 1996)	182
33. Avoine		183
34. Orge		184
35. Mélanges de céréales		194
36. Maïs	Maïs-grain *(Inscrire le maïs sucré à l'ÉTAPE 8.)*	186
	Maïs à ensilage	187
37. Seigle	Seigle d'automne (devant être récolté en 1996)	188
	Seigle de printemps	184
38. Canola (colza)		184
39. Lin		191
40. Soja		192
41. Pommes de terre		181
42. Graines de moutarde		194
43. Luzerne et mélanges de luzerne coupés pour le foin ou l'ensilage		196
44. Tout autre foin cultivé coupé pour le foin ou l'ensilage (y compris les trèfles)		126
45. Autres cultures fourragères (sorgho, etc.) coupées pour le foin ou l'ensilage *(Inscrire les pâturages à l'ÉTAPE 11.)* *Précisez :* ______		197

		Superficie
46. Pois secs de grande culture *(Inscrire les pois verts à l'ÉTAPE 8.)*		198
47. Lentilles		199
48. Haricots *(Inscrire les haricots jaunes ou verts à l'ÉTAPE 8.)*	Haricots blancs secs *(Inclure les haricots ronds, blancs, etc.)*	200
	Fèves (féveroles ou gourganes)	201
	Haricots secs colorés *(Inclure les haricots Pinto, les haricots rouges, etc.)*	203
49. Tournesol *(Inclure toutes les variétés standard et naines.)*		201
50. Sarrasin		204
51. Alpiste des Canaries		203
52. Tabac		204
53. Betteraves à sucre cultivées pour le sucre		207
54. Triticale		204
55. Carthame		204
56. Graines de plantes fourragères à récolter en 1996 pour servir de semences *(Inclure le gazon de semence.)*		210
57. Autres grandes cultures (millet, graines de carvi, arachides, etc.) *Précisez :* ______		211
______		212
______		213
______		214

58. Superficie TOTALE des grandes cultures (Total des questions 32 à 57) 215

59. État d'avancement du semis de printemps
Dans cette exploitation, quel pourcentage de la superficie totale à ensemencer ou à planter ce printemps (1996) l'avait déjà été lorsque ce questionnaire a été rempli? .... 216 %

ÉTAPE 6

Y a-t-il des fruits ou des noix cultivés pour la vente dans cette exploitation?

1 ○ Non – Passez à l'ÉTAPE 7

2 ○ Oui ▶ • Ne pas inclure les arbres abandonnés.
• Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex. 3 | 5/10

	Nombre d'arbres en 1996 – Productifs	Nombre d'arbres en 1996 – Non productifs	Superficie totale en 1996	
60. Pommiers	222	223	224	/10
61. Poiriers	225	226	227	/10
62. Pruniers	228	229	230	/10
63. Cerisiers (cerises douces)	231	223	228	/10
64. Cerisiers (cerises aigres)	234	235	236	/10
65. Pêchers	237	228	239	/10
66. Abricotiers	240	241	242	/10
67. Autres arbres fruitiers et arbres à noix (nectarines, noisetiers, etc.) *Précisez :* ______	243	244	245	/10
Précisez : ______	246	247	248	/10

68. Superficie TOTALE en arbres fruitiers et en arbres à noix .... 249 /10

ÉTAPE 7

Y a-t-il des petits fruits ou du raisin cultivés pour la vente dans cette exploitation?

1 ○ Non – Passez à l'ÉTAPE 8

2 ○ Oui ▶ • Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex. 5 | 7/10

	Superficie devant être récoltée en 1996		Superficie totale en culture en 1996	
69. Fraises	262	/10	263	/10
70. Framboises	264	/10	265	/10
71. Bleuets (bleuets en corymbe cultivés, bleuets nains cultivés et bleuets nains produits sur des terres aménagées)	266	/10	267	/10
72. Canneberges	268	/10	269	/10
73. Raisin	270	/10	271	/10
74. Autres petits fruits cultivés (saskatoons, mûres de Logan, groseilles, etc.) *Précisez :* ______	272	/10	273	/10
Précisez : ______	274	/10	275	/10

75. Superficie TOTALE en petits fruits et raisin en culture .... 276 /10

ÉTAPE 8

Y a-t-il des légumes cultivés pour la vente dans cette exploitation?

3 ○ Non – Passez à l'ÉTAPE 9

4 ○ Oui ▶ • Inscrire la superficie totale plantée ou devant l'être en 1996.
• Inscrire les pommes de terre, les pois secs de grande culture et les haricots secs de grande culture à l'étape 5.
• Inscrire les produits de serre à l'ÉTAPE 12.
• Inscrire, au dixième près, la superficie occupée, p. ex. 1 | 3/10

	Superficie	
76. Maïs sucré	282	/10
77. Tomates	283	/10
78. Concombres et cornichons	284	/10
79. Pois verts *(Inscrire les pois secs de grande culture à la question 46, page 7.)*	285	/10
80. Haricots (jaunes ou verts)	286	/10
81. Choux *(Inscrire les choux chinois ci-dessous.)*	287	/10
82. Choux chinois	288	/10
83. Choux-fleurs	289	/10
84. Brocoli	290	/10
85. Choux de Bruxelles	291	/10
86. Carottes (y compris les carottes miniatures)	292	/10
87. Rutabagas (navets)	293	/10
88. Betteraves	294	/10
89. Radis	295	/10

	Superficie	
90. Oignons secs	296	/10
91. Oignons verts et échalotes	297	/10
92. Céleri	298	/10
93. Laitues *(Inclure toutes les variétés de laitues frisées et pommées.)*	299	/10
94. Épinards	300	/10
95. Piments et poivrons	301	/10
96. Courges, citrouilles et zucchinis	302	/10
97. Rhubarbe	303	/10
98. Asperges, productives	304	/10
99. Asperges, non productives	305	/10
100. Autres légumes (herbes ou épices, pak-choïs, melons, etc.) *Précisez :* ______	306	/10
______	307	/10

101. Superficie TOTALE en légumes (Total des questions 76 à 100) .... 308 /10

102. État d'avancement du semis de printemps
Dans cette exploitation, quel pourcentage de la superficie totale à planter ce printemps (1996) l'avait déjà été lorsque ce questionnaire a été rempli? .... 309 %

ÉTAPE 9

Y a-t-il des produits de pépinière ou du gazon cultivés pour la vente dans cette exploitation?

5 ○ Non – Passez à l'ÉTAPE 10

6 ○ Oui ▶ • Inscrire la superficie totale en culture en 1996.
• Inscrire les produits de serre à l'ÉTAPE 12.
• Inscrire la superficie en arbres de Noël à l'ÉTAPE 10.

	Superficie
103. Superficie TOTALE en produits de pépinière (y compris la superficie cultivée à l'extérieur en fleurs à couper, bulbes, arbustes, arbres, vignes, plantes ornementales, etc.)	322
104. Superficie TOTALE en gazon cultivé pour la vente	323

ÉTAPE 10

Y a-t-il des arbres de Noël cultivés pour la vente dans cette exploitation?

1 ◯ **Non – Passez à l'ÉTAPE 11**

2 ◯ **Oui** ▶ • **Inclure toutes les superficies en culture, peuplements naturels *ou* plantés, quel qu'en soit le stade de croissance.**

	Superficie
105 **Superficie TOTALE en arbres de Noël cultivée pour la vente**	332

	Nombre
106. Nombre d'arbres de Noël récoltés en 1995	333

ÉTAPE 11

Veuillez répondre aux questions suivantes sur l'utilisation des terres de cette exploitation en 1996.

	Superficie
107. **Somme des superficies inscrites en grandes cultures, arbres fruitiers et arbres à noix, petits fruits et raisin, légumes, produits de pépinière, gazon, et arbres de Noël** (Total des questions 58, 68, 75, 101, 103, 104 et 105)	340
108. **Jachère** *(Inscrire les terres en friche à la question 111)*	341
109. **Pâturages artificiels ou ensemencés** (Terres ayant été cultivées et ensemencées *ou* drainées, irriguées, fertilisées, désherbées ou débroussaillées de quelque manière. *Ne pas inclure les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou la semence.*)	342
110. **Terres naturelles pour le pâturage** *(Inclure les pâturages ou pacages naturels, les grandes prairies, les pâturages grossiers, etc.)*	343
111. **Autres terres** *(Inclure les terres où se trouvent les bâtiments et la cour de ferme, les chemins, les jardins, les serres et les champignonnières; les terres inexploitées; les terres en friche; les boisés; les érablières; les brise-vent; les terrains marécageux, etc.)*	344
112 **Superficie TOTALE** (Total des questions 107 à 111) (Ce total devrait correspondre à la superficie totale des terres de l'exploitation agricole inscrite à la question 31, page 6.)	345

ÉTAPE 12

Y a-t-il des produits de serre cultivés pour la vente dans cette exploitation?

3 ◯ **Non – Passez à l'ÉTAPE 13**

4 ◯ **Oui**

113. La superficie sera-t-elle donnée en pieds carrés *ou* en mètres carrés? 5 ◯ pieds carrés OU 6 ◯ mètres carrés

	Superficie
114. **Superficie TOTALE sous verre, plastique ou autres couvertures**	354

Veuillez répartir cette superficie totale entre chacun des produits suivants au 14 mai 1996 :

115. Fleurs (fleurs à couper, plantes de plate-bande et en pots, etc.)	355
116. Légumes de serre	356
117. Autres produits de serre (jeunes plants (arbres) etc.)	357

Précisez : ____________

ÉTAPE 13

Y a-t-il des produits de champignonnière cultivés pour la vente dans cette exploitation?

1 ◯ **Non – Passez à l'ÉTAPE 14**

2 ◯ **Oui**

118. La superficie sera-t-elle donnée en pieds carrés ou en mètres carrés? 3 ◯ pieds carrés OU 4 ◯ mètres carrés

	Superficie
119. **Superficie TOTALE pour la culture des champignons le 14 mai 1996**	364

ÉTAPE 14

Est-ce que cette exploitation possède des colonies d'abeilles pour la production de miel?

1 ◯ **Non – Passez à l'ÉTAPE 15**

2 ◯ **Oui** ▶ • **Inclure toutes les colonies possédées indépendamment de leur emplacement.**

	Nombre de colonies
120 Combien de colonies d'abeilles serviront à la récolte du miel en 1996?	372

ÉTAPE 15

Veuillez répondre aux questions suivantes sur les pratiques de gestion des terres de cette exploitation.

121 **En 1995, quelle était la superficie des terres sur lesquelles il y a eu application de chacun des produits suivants :**

	Superficie en 1995		Superficie en 1995
Eau d'irrigation (arrosage)	380	Insecticides	383
Engrais chimiques	381	Fongicides	384
Herbicides	382		

122. Y a-t-il eu épandage de fumier sur des terres de cette exploitation en 1995?

3 ◯ Non 4 ◯ Oui ▶ **Si *oui*, inscrivez la superficie pour chacune des méthodes d'épandage suivantes :**

	Superficie en 1995
Épandage de fumier solide	387
Irrigation (épandage de fumier à l'aide d'un système d'irrigation)	388
Épandage de fumier liquide - en surface	389
Épandage de fumier liquide - par injection	390

123 **En 1996, lesquelles des mesures suivantes ont été utilisées?** ***(Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.)***

1 ◯ Rotation de cultures

2 ◯ Couverture d'herbe permanente

3 ◯ Culture de couverture d'hiver pour enfouissement au printemps

4 ◯ Culture en travers de la pente

5 ◯ Culture en bandes alternées

6 ◯ Voies d'eau gazonnées

7 ◯ Brise-vent *ou* coupe-vent

124 **Quelle est la superficie des terres préparées *ou* devant être préparées pour les semis en 1996 en utilisant les pratiques suivantes?**

• **Inclure la superficie des terres préparées l'automne précédent ou ce printemps**

	Superficie en 1996
Travail du sol qui comporte l'enfouissement de la plupart des résidus de récolte	398
Travail du sol préalable qui maintient à la surface la plupart des résidus de récolte *(Inclure un travail du sol réduit au minimum)*	399
Sans travail du sol préalable *(Inclure les semis directs sur chaume ou gazon et les labours en billons)*	400

125 **Si une superficie de terres en jachère a été inscrite à la question 108, page 9, donnez la superficie pour chacune des formes de désherbage suivantes qui seront utilisées en 1996**

	Superficie en 1996
Produits chimiques seulement	401
Sarclage seulement	402
Sarclage et produits chimiques sur les mêmes terres *(Ne pas inclure les superficies déjà inscrites comme «Produits chimiques seulement» ou «Sarclage seulement»)*	403

ÉTAPE 16

Y a-t-il de la volaille dans cette exploitation le 14 mai 1996?

4 ○ **Non** – **Passez à l'ÉTAPE 17**

5 ○ **Oui** ▶
- **Inscrire** toutes les volailles qui se trouvent dans cette exploitation, **quel qu'en soit le propriétaire**, y compris celles élevées sous contrat.
- **Ne pas inclure** les volailles qui vous appartiennent et qui sont gardées dans une ferme exploitée par autrui.

Poules et poulets

	Nombre d'oiseaux
126. Poulets à griller, poulets à rôtir et Cornouailles	410
127. Poulettes et poussins de moins de 19 semaines, destinés à la ponte	410
128. Poules pondeuses de 19 semaines et plus	414
129. TOTAL des poules et poulets (Total des questions 126 à 128)	410
130. Parmi les poules pondeuses déclarées à la question 128, combien seront gardéespour produire des oeufs fécondés pour un couvoir (troupeau d'approvisionnement de couvoir)?	416

Autres volailles

	Nombre d'oiseaux
131. Dindons et dindes (tous âges)	417
132. Autres volailles (coqs, oies, canards, autruches, gibier à plumes, oiseaux exotiques, etc.) *Précisez :* ______	418
Précisez : ______	419

ÉTAPE 17

Y a-t-il eu production de poulets, dindons ou dindes dans cette exploitation en 1995?

5 ○ **Non** – **Passez à l'ÉTAPE 18**

4 ○ **Oui**

133. L'unité de poids sera-t-elle donnée en kilogrammes ou en livres? 5 ○ kilogrammes OU 6 ○ livres

134. En 1995, quelle a été la production totale de :

	Production en 1995 (poids)
Poulets à griller, poulets à rôtir et Cornouailles	434
Dindons et dindes	435

ÉTAPE 18

Y avait-il un couvoir commercial dans cette exploitation en 1995?

7 ○ **Non** – **Passez à l'ÉTAPE 18**

8 ○ **Oui**

	Nombre de poussins éclos en 1995
135. Combien de poussins ou autres volailles ont éclos en 1995?	442

Page 11

ÉTAPE 19

Y a-t-il du bétail dans cette exploitation le 14 mai 1996?

1 ○ **Non** – **Passez à l'ÉTAPE 20**

2 ○ **Oui** ▶
- **Inscrire** tous les animaux qui se trouvent dans cette exploitation, **quel qu'en soit le propriétaire**, y compris les animaux en pension, engraissés à forfait ou élevés sous contrat
- **Inclure** tous les animaux qui sont gardés par cette exploitation, **quel qu'en soit le propriétaire**, et qui sont **en pacage dans un pâturage communautaire** ou public ou dans un pâturage en association coopérative.
- **Ne pas** inclure les animaux qui appartiennent à cette exploitation et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre

136. **BOVINS OU VEAUX**

3 ○ Non - Passez à la question 143

4 ○ Oui

	Nombre
137. **Taureaux** d'un an et plus	454
138. **Vaches** (y compris les génisses et taures ayant vêlé) : – principalement pour la production laitière	455
– principalement pour la boucherie	456
139. **Génisses** et taures d'un an et plus	457
140. **Bouvillons** d'un an et plus	458
141. **Veaux** de moins d'un an	459
142. **TOTAL des bovins et veaux** (Total des questions 137 à 141)	460

143. **PORCS**

5 ○ Non - Passez à la question 148

6 ○ Oui

	Nombre
144. **Verrats** de 6 mois et plus	463
145. **Truies** de reproduction et jeunes truies pleines	464
146. **Tous les autres porcs** : – moins de 45 livres (20 kg) (y compris les porcelets non sevrés)	465
– 45 livres (20 kg) et plus	466
147. **TOTAL des porcs** (Total des questions 144 à 146)	467

148. **MOUTONS OU AGNEAUX**

7 ○ Non - Passez à la question 153

8 ○ Oui

	Nombre
149. **Béliers non-castrés** d'un an et plus	470
150. **Brebis et béliers castrés** d'un an et plus	471
151. **Agneaux** de moins d'un an	472
152. **TOTAL des moutons et agneaux** (Total des questions 149 à 151)	473

153. **AUTRES ANIMAUX**

1 ○ Non - Passez à l'ÉTAPE 20

2 ○ Oui

	Nombre
154. Chevaux et poneys (tous âges)	476
155. Chèvres	477
156. Lapins	478
157. Visons	479
158. Renards	480
159. Bisons	481
160. Chevreuils	482
161. Lamas	483
162. Autres animaux (beefalo, chinchillas, etc.) *Précisez* : ______	484
______	485

ÉTAPE 20

Veuillez répondre aux questions suivantes sur la valeur marchande des terres et des bâtiments de cette exploitation.

- **Inclure** la valeur de toutes les maisons faisant partie de cette exploitation.
- **Inclure** la valeur de toutes les machines/pièces d'équipement fixes se trouvant dans les bâtiments agricoles de cette exploitation.
- **Ne pas inclure** la valeur des terrains et bâtiments que vous louez à autrui.

163. Quelle est la valeur marchande actuelle estimée des terres et des bâtiments qui sont :

	Valeur marchande actuelle (dollars seulement)
– possédés	490 ,00
– loués d'autrui ou des gouvernements	491 ,00

Page 12

ÉTAPE 21

Veuillez répondre aux questions suivantes sur la machinerie, le matériel et l'équipement agricoles appartenant à cette exploitation ou loués à long terme par elle en date du 14 mai 1996.

- **Inclure toute la machinerie, tout le matériel et tout l'équipement agricoles détenus en copropriété avec une autre exploitation agricole; toutefois, ne déclarer que la part détenue par cette exploitation.** Par exemple, une andaineuse d'une valeur de 10 000 $ est détenue en parts égales avec une autre exploitation agricole. À la question 168, il faut déclarer la part de l'andaineuse détenue par cette exploitation, soit ½, de même que sa valeur marchande actuelle, soit 5 000 $.
- **Ne pas inclure la machinerie louée à court terme (par exemple à l'heure ou à la journée).**

	[illegible]	[illegible]	Valeur marchande actuelle (dollars seulement)
164. Tracteurs :			
– moins de 20 ch (15 kW) (y compris les tracteurs de jardin)	500	501	502 ,00
– 20-39 ch (15-29 kW)	503	504	505 ,00
– 40-99 ch (29-74 kW)	506	507	508 ,00
– 100-149 ch (75-111 kW)	509	510	511 ,00
– plus de 149 ch (111 kW)	512	513	514 ,00

	Nombre	
165. Camions de ferme :		
– camionnettes (pick-up) et fourgonnettes de chargement	515	516 ,00
– autres camions de ferme	517	518 ,00
166. Automobiles et autres véhicules servant au transport des passagers qui sont utilisés dans l'exploitation agricole	519	520 ,00
167. Moissonneuses-batteuses :		
– automotrices	521	522 ,00
– traînantes	523	524 ,00
168. Andaineuses *(automotrices et traînantes)*	525	526 ,00
169. Faucheuses-conditionneuses	527	528 ,00
170. Presses :		
– pour balles de moins de 200 livres (90 kg)	529	530 ,00
– pour balles de 200 livres (90 kg) ou plus	531	532 ,00
171. Fourragères	533	534 ,00
172. Matériel pour semer et pour travailler le sol		535 ,00
173. Toute autre machinerie ou tout autre matériel et équipement agricoles *comme le matériel de manutention et de traitement (élévateurs, remorques, épandeurs à fumier, séchoirs, broyeurs-mélangeurs portatifs, etc.); le matériel pour la récolte (râteaux, cueilleuses, etc.); le matériel d'irrigation et de pulvérisation; le matériel de bureau et d'atelier; etc*		536 ,00
174. Valeur marchande TOTALE actuelle de l'ensemble de la machinerie, du matériel et de l'équipement agricoles (Total des valeurs inscrites aux questions 164 à 173)		537 ,00

Page 13

ÉTAPE 22

Veuillez répondre aux questions suivantes sur les dépenses de cette exploitation agricole en 1995 (année civile) ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé.

- Les registres comptables ou les déclarations d'impôt peuvent vous servir à remplir la présente étape.
- Inclure seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole.
- Ne pas inclure le coût des produits achetés uniquement pour la vente au détail.
- Déclarer les dépenses brutes (sans déduire la TPS et les remises reçues).

	Montant (dollars seulement)
175. Frais de location des terres et des bâtiments :	
– en argent (y compris les droits de pâturage communautaire et de pacage)	540 ,00
– sur la base du partage des récoltes (valeur estimative en dollars)	541 ,00
176. Salaires versés : *(Inclure toutes les contributions aux avantages sociaux des employés telles que les cotisations au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec, à l'Assurance-chômage et à la Commission des accidents du travail, etc. Déclarez le travail à forfait et le travail à contrat à la question 182)*	
– aux membres de la famille	542 ,00
– aux autres personnes	543 ,00
177. Dépenses pour les primes d'assurance :	
– assurance-récolte, assurance-grêle, assurance-stabilisation	544 ,00
– toutes les autres primes d'assurance (assurance sur les véhicules, la machinerie, le bétail, les bâtiments, assurance responsabilité, etc.)	545 ,00
178. Dépenses au chapitre de la machinerie agricole :	
– en carburant diesel, essence, huile et lubrifiants *(Déclarer le carburant utilisé pour le chauffage et pour le séchage des récoltes à la question 186)*	546 ,00
– réparations, entretien et immatriculation	547 ,00
179. Dépenses au chapitre des cultures : *(Inclure le coût de l'épandage sur commande lorsqu'il est compris dans le prix d'achat)*	
– achats d'engrais et de chaux	548 ,00
– achats d'herbicides, d'insecticides, de fongicides, etc.	549 ,00
– achats de semences, de plants, de boutures, de produits de pépinière, de bulbes, etc. *(Ne pas inclure les produits achetés pour la revente)*	550 ,00
180. Dépenses au chapitre du matériel d'emballage : – caissettes, ficelle, fil métallique, enveloppes en plastique, etc	551 ,00
181. Dépenses au chapitre du bétail :	
– achats d'aliments et de compléments *(Inclure le foin ou la paille achetés comme aliments)*	552 ,00
– achats de bétail et de volailles	553 ,00
– services vétérinaires, médicaments, insémination artificielle, etc	554 ,00
182. Dépenses au chapitre du travail à forfait, du travail à contrat et de la location de machines	555 ,00
183. Dépenses totales en frais d'intérêt de l'exploitation agricole *(Ne pas inclure les paiements sur le capital ni le solde de la dette)*	556 ,00
184. Téléphone et tous les autres services de télécommunications *(ligne de télécopieur, etc)*	557 ,00
185. Électricité	558 ,00
186. Dépenses en combustible pour le chauffage et pour le séchage des récoltes	559 ,00
187. Réparations et entretien des bâtiments agricoles et des clôtures	560 ,00
188. Ensemble des autres dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole *comme les impôts fonciers, les frais d'utilisation d'un système d'irrigation, les frais juridiques et comptables, etc. (Ne pas inclure l'amortissement ou la déduction pour amortissement)*	561 ,00
189. TOTAL des dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation en 1995 ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé (Total des questions 175 à 188)	562 ,00
190. Quel pourcentage du montant des achats de semences, de plants, boutures, bulbes, etc. inscrit à la question 179 représente des achats effectués auprès des exploitants de silos-élévateurs, des marchands de semences, des négociants ou d'autres grossistes et détaillants?	563 %
191. Quel pourcentage du montant des achats d'aliments et de compléments inscrit à la question 181 représente des achats effectués auprès des meuneries, des négociants ou d'autres grossistes et détaillants?	564 %

Page 14

ÉTAPE 23

Veuillez répondre à la question suivante sur les revenus agricoles totaux bruts de cette exploitation agricole en 1995 (année civile) ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé.

- **Ne pas déclarer le revenu net.**
- **Inclure :**
  - tous les revenus de la vente de produits agricoles
  - les paiements reçus d'offices de mise en marché
  - les paiements reçus de programmes et les remises
  - les remboursements reçus pour la TPS
  - les dividendes reçus des coopératives
  - les revenus de la vente de produits de la sève d'érable et des arbres de Noël
  - les revenus du travail à forfait et tous les autres revenus agricoles
- **Ne pas inclure :**
  - les revenus de la vente de biens immobilisés (p. ex. les quotas, les terres, les bâtiments, la machinerie)
  - les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail
- Inscrire les ventes de produits forestiers (bois de chauffage, bois à pâte, billes, poteaux de clôture, pilotis, bois debout, etc.) à l'ÉTAPE 26.

	Montant (dollars seulement)	
192. Quels étaient les revenus agricoles TOTAUX bruts de cette exploitation en 1995 ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé?	570	,00

ÉTAPE 24

En 1995, ou pour le dernier exercice comptable (financier) terminé, cette exploitation a-t-elle construit des bâtiments de ferme ou effectué des rénovations importantes aux bâtiments de ferme, acheté des véhicules, de la machinerie ou du matériel neufs ou usagés, entrepris des travaux importants d'amélioration des terres ou acheté des biens immobilisés comme des terrains ou des quotas?

1 ○ Non – Passez à l'ÉTAPE 25

2 ○ Oui ▶
- Inscrire le prix d'achat total (comprenant les subventions s'il y a lieu).
- Inclure tous les nouveaux biens immobilisés détenus en copropriété avec une autre exploitation agricole; toutefois, ne déclarer que la part des dépenses engagée par cette exploitation.
- Ne pas inclure : – les dépenses pour la maison
  – les dépenses de réparation et d'entretien
  – la TPS

193. En 1995, combien avez-vous dépensé au total pour :

	Montant (dollars seulement)	
– la construction ou la rénovation des bâtiments de ferme et clôtures (granges, silos, hangars, corrals, etc.)	582	,00
– l'achat de quotas	583	,00
– l'achat de terres	584	,00
– l'amélioration des terres (creusage de fossés de drainage ou de canaux d'irrigation, pose de tuyaux de drainage, défrichage, nivelage, etc.)	585	,00
– des automobiles et autres véhicules neufs servant au transport des passagers qui sont utilisés dans l'exploitation agricole	586	,00
– des camions de ferme y compris des camionnettes (pick-up), fourgonnettes de chargement et autres camions de ferme neufs	587	,00
– de la machinerie, du matériel et de l'équipement agricoles neufs	588	,00
– des véhicules de ferme, de la machinerie et du matériel usagés	589	,00

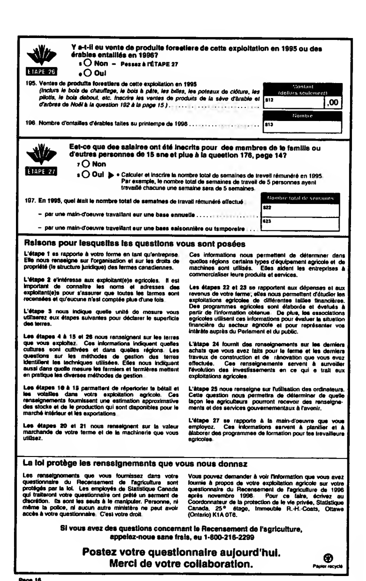
ÉTAPE 25

194. Y a-t-il un micro-ordinateur utilisé pour la gestion de cette exploitation?

3 ○ Non – Passez à l'ÉTAPE 26

4 ○ Oui – Passez à l'ÉTAPE 26

Page 15



ÉTAPE 26

Y a-t-il eu vente de produits forestiers de cette exploitation en 1995 ou des érables entaillés en 1996?

5 ○ Non – Passez à l'ÉTAPE 27

6 ○ Oui

	Montant (dollars seulement)	
195. Ventes de produits forestiers de cette exploitation en 1995 *(inclure le bois de chauffage, le bois à pâte, les billes, les poteaux de clôture, les pilotis, le bois debout, etc. Inscrire les ventes de produits de la sève d'érable et d'arbres de Noël à la question 192 à la page 15)*	812	,00

	Nombre
196. Nombre d'entailles d'érables faites au printemps de 1996	813

ÉTAPE 27

Est-ce que des salaires ont été inscrits pour des membres de la famille ou d'autres personnes de 15 ans et plus à la question 176, page 14?

7 ○ Non

8 ○ Oui ▶ • Calculer et inscrire le nombre total de semaines de travail rémunéré en 1995. Par exemple, le nombre total de semaines de travail de 5 personnes ayant travaillé chacune une semaine sera de 5 semaines.

197. En 1995, quel était le nombre total de semaines de travail rémunéré effectué

	Nombre total de semaines
– par une main-d'oeuvre travaillant sur une base annuelle	822
– par une main-d'oeuvre travaillant sur une base saisonnière ou temporaire	823

Raisons pour lesquelles les questions vous sont posées

L'étape 1 se rapporte à votre ferme en tant qu'entreprise. Elle nous renseigne sur l'organisation et sur les droits de propriété (la structure juridique) des fermes canadiennes.

L'étape 2 s'intéresse aux exploitant(e)s agricoles. Il est important de connaître les noms et adresses des exploitant(e)s pour s'assurer que toutes les fermes sont recensées et qu'aucune n'est comptée plus d'une fois.

L'étape 3 nous indique quelle unité de mesure vous utiliserez aux étapes suivantes pour déclarer la superficie des terres.

Les étapes 4 à 15 et 26 nous renseignent sur les terres que vous exploitez. Ces informations indiquent quelles cultures sont cultivées et dans quelles régions. Les questions sur les méthodes de gestion des terres identifient les techniques utilisées. Elles nous indiquent aussi dans quelle mesure les fermiers et fermières mettent en pratique les diverses méthodes de gestion.

Les étapes 16 à 19 permettent de répertorier le bétail et les volailles dans votre exploitation agricole. Ces renseignements fournissent une estimation approximative des stocks et de la production qui sont disponibles pour le marché intérieur et les exportations.

Les étapes 20 et 21 nous renseignent sur la valeur marchande de votre ferme et de la machinerie que vous utilisez.

Ces informations nous permettent de déterminer dans quelles régions certains types d'équipement agricole et de machines sont utilisés. Elles aident les entreprises à commercialiser leurs produits et services.

Les étapes 22 et 23 se rapportent aux dépenses et aux revenus de votre ferme; elles nous permettent d'étudier les exploitations agricoles de différentes tailles financières. Des programmes agricoles sont élaborés et évalués à partir de l'information obtenue. De plus, les associations agricoles utilisent ces informations pour évaluer la situation financière du secteur agricole et pour représenter vos intérêts auprès du Parlement et du public.

L'étape 24 fournit des renseignements sur les derniers achats que vous avez faits pour la ferme et les derniers travaux de construction et de rénovation que vous avez effectués. Ces renseignements servent à surveiller l'évolution des investissements en ce qui a trait aux exploitations agricoles.

L'étape 25 nous renseigne sur l'utilisation des ordinateurs. Cette question nous permettra de déterminer de quelle façon les agriculteurs pourront recevoir des renseignements et des services gouvernementaux à l'avenir.

L'étape 27 se rapporte à la main-d'oeuvre que vous employez. Ces informations servent à planifier et à élaborer des programmes de formation pour les travailleurs agricoles.

La loi protège les renseignements que vous nous donnez

Les renseignements que vous fournissez dans votre questionnaire du Recensement de l'agriculture sont protégés par la loi. Les employés de Statistique Canada qui traiteront votre questionnaire ont prêté un serment de discrétion. Ils sont les seuls à le manipuler. Personne, ni même la police, ni aucun autre ministère ne peut avoir accès à votre questionnaire. C'est votre droit.

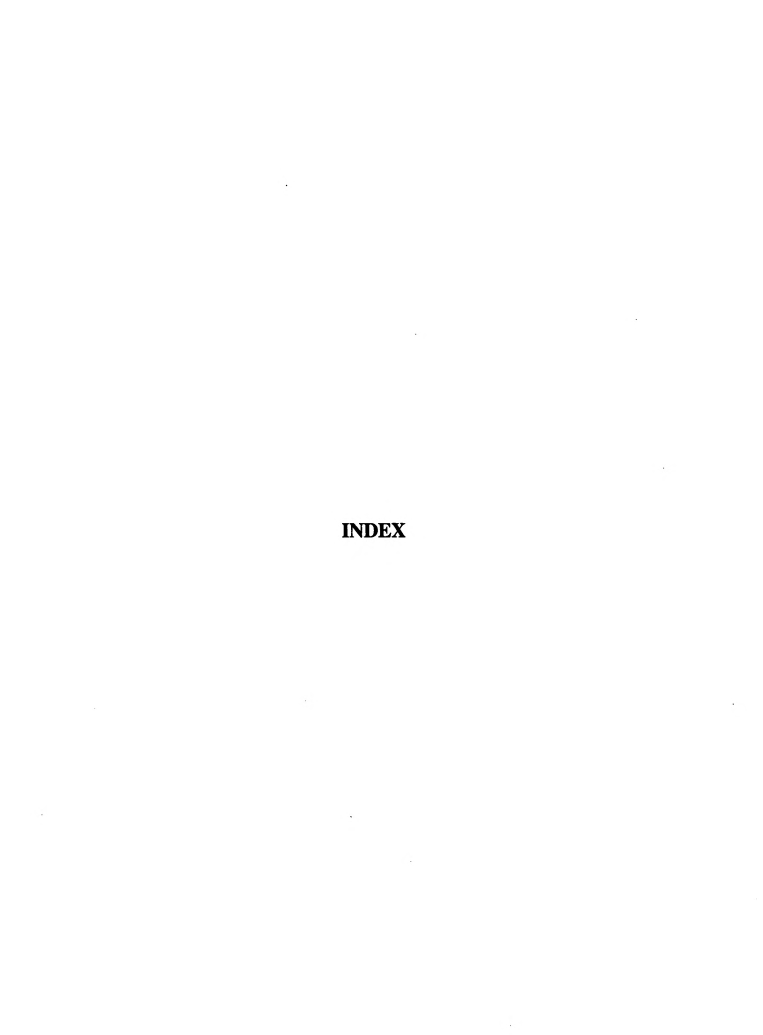
Vous pouvez demander à voir l'information que vous avez fournie à propos de votre exploitation agricole sur votre questionnaire du Recensement de l'agriculture de 1996 après novembre 1996. Pour ce faire, écrivez au Coordonnateur de la protection de la vie privée, Statistique Canada, 25 ° étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.

Si vous avez des questions concernant le Recensement de l'agriculture, appelez-nous sans frais, au 1-800-216-2299

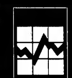
Postez votre questionnaire aujourd'hui.
Merci de votre collaboration.

Papier recyclé

Page 16



INDEX



BON DE COMMANDE

Statistique Canada

POUR COMMANDER :

COURRIER

Statistique Canada
Opérations et intégration
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0T6

TÉLÉPHONE 1-800-267-6677

Faites débiter votre compte Visa ou Mastercard. De l'extérieur du Canada, des États-Unis et dans la région d'Ottawa, composez le (613) 951-7277. Veuillez ne pas envoyer de confirmation.

TÉLÉCOPIEUR 1-800-889-9734

Visa, Mastercard et bon de commande seulement. Veuillez ne pas envoyer de confirmation. Le bon télécopié tient lieu de commande originale.

INTERNET order@statcan.ca

(Veuillez écrire en caractères d'imprimerie.)

1-800-363-7629
Appareils de télécommunications pour les malentendants

Compagnie

Service

À l'attention de | Fonction

Adresse

Ville | Province

Code postal | Téléphone ( ) | Télécopieur ( )

MODALITÉS DE PAIEMENT:

(Cochez une seule case)

☐ **Veuillez débiter mon compte** ☐ VISA ☐ MasterCard

Nº de carte

Date d'expiration

Détenteur de carte *(lettres moulées)*

Signature

☐ **Paiement inclus $** ____

☐ **Nº du bon de commande** ____
(Veuillez joindre le bon)

Signature de la personne autorisée

Numéro au catalogue	Titre	Édition demandée ou Inscrire "A" pour les abonnements	Abonnement annuel ou prix de la publication			Quantité	Total $
			Canada $	États-Unis $ US	Autres pays $ US		

▶ **Veuillez noter que les prix au catalogue pour les É.U. et les autres pays sont donnés en dollars américains.**	TOTAL	
	RÉDUCTION (s'il y a lieu)	
▶ Les clients canadiens paient en dollars canadiens et ajoutent la TPS de 7 % et la TVP en vigueur. Les clients à l'étranger paient le montant total en dollars US tirés sur une banque américaine.	TPS (7 %) (Clients canadiens seulement)	
	TVP en vigueur (Clients canadiens seulement)	
▶ Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada.*	TOTAL GÉNÉRAL	
▶ TPS Nº R121491807	**PF 093238**	

MERCI DE VOTRE COMMANDE!



Statistique Canada Statistics Canada

Canada



ORDER FORM

Statistics Canada

TO ORDER:

MAIL

Statistics Canada
Operations and Integration
Circulation Management
120 Parkdale Avenue
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0T6

PHONE 1-800-267-6677

Charge to Visa or Mastercard. Outside Canada and the U.S., and in the Ottawa area call (613) 951-7277. Please do not send confirmation.

FAX 1-800-889-9734

Visa, Mastercard and purchase orders only. Please do not send confirmation. A fax will be treated as an original order.

INTERNET order@statcan.ca

1-800-363-7629

Telecommunication Device for the Hearing Impaired

(Please print)

Company ______

Department ______

Attention ______ Title ______

Address ______

City ______ Province ______

Postal Code ______ Phone ( ) ______ Fax ( ) ______

METHOD OF PAYMENT:

(Check only one)

☐ **Please charge my:** ☐ VISA ☐ MasterCard

Card Number ______

Expiry Date ______

Cardholder *(please print)* ______

Signature ______

☐ **Payment enclosed** $ ______

☐ **Purchase Order Number** ______
(Please enclose)

Authorized Signature ______

Catalogue Number	Title	Date of Issue or Indicate an "S" for subscriptions	Annual Subscription or Book Price			Quantity	Total $
			Canada $	United States US$	Other Countries US$		

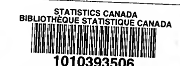
Note: Catalogue prices for U.S. and other countries are shown in US dollars.	SUBTOTAL	
	DISCOUNT (if applicable)	
Canadian clients pay in Canadian funds and add 7% GST and applicable PST. Foreign clients pay total amount in US funds drawn on a US bank. Prices for US and foreign clients are shown in US dollars.	GST (7%) (Canadian clients only)	
	Applicable PST (Canadian clients only)	
Cheque or money order should be made payable to the *Receiver General for Canada.*	GRAND TOTAL	
GST Registration # R121491807	**PF 093238**	

THANK YOU FOR YOUR ORDER!



Statistics Canada Statistique Canada





Les guides du recensement de 1996

Les produits de référence du recensement de 1996 vous aident à tirer le maximum des données du recensement

Nº 92-353-XPF au catalogue
Âge, sexe, état matrimonial et union libre
Rapports techniques du recensement de 1996
Référence

Nº 92-350-XPF au catalogue
Catalogue du recensement de 1996
Référence

Nº 92-351-XPF au catalogue
Dictionnaire du recensement de 1996
Référence

Nº 92-352-XPF au catalogue
Le recensement de 1996 en bref
Référence

RECENSEMENT

Canada

Le recensement de 1996 en bref offre un aperçu non technique de tout le processus du recensement.

Le *Dictionnaire du recensement de 1996* renferme les définitions des concepts, des variables et des éléments géographiques liés au recensement.

Le *Catalogue du recensement de 1996* propose une description des produits et services du recensement de 1996.

Les *Rapports techniques du recensement de 1996* examinent la qualité des données pour chacune des variables du recensement, telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial et l'union libre.

Pour commander ces produits de référence, communiquez avec le Centre de consultation régional de Statistique Canada de votre région ou avec notre service national de commande téléphonique. Vous pouvez également commander par l'entremise du site Web de Statistique Canada.

☎ 1 800 267-6677 ☎

http://www.statcan.ca

ISBN 0-660-95403-6

9 780660 954035

92-351-XPF96000